

SOMMAIRE

Pages

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 15 avril 1998.....1

I - LE CONSTAT : DES ENJEUX IMPORTANTS, DES OBJECTIFS AMBITIEUX, DES RÉSULTATS ENCORE INSUFFISANTS	4
A - DES ENJEUX IMPORTANTS.....	4
B - DES OBJECTIFS AMBITIEUX : FAIRE DU POURTOUR MÉDITERRANÉEN UNE ZONE DE STABILITÉ ET DE PROSPÉRITÉ	5
C - DES RÉSULTATS ENCORE INSUFFISANTS	6
D - UN DÉFI POUR LA FRANCE.....	8
II - LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	10
A - REMETTRE LA MÉDITERRANÉE AU CENTRE DES PRIORITÉS EUROPÉENNES ET RELANCER LA COOPÉRATION EURO-MEDITERRANÉENNE.....	10
B - VEILLER A LA COHÉRENCE ET PRÉSERVER LA GLOBALITÉ DU PROJET.....	11
1. Assurer la progression parallèle des trois volets du processus de Barcelone	11
2. Intégrer cette politique à une politique d'ensemble	11
3. Se donner les moyens d'une politique ambitieuse	12
4. Poursuivre la réflexion sur les sujets sensibles	12
C - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LE PROCESSUS DE BARCELONE	15
1. Soutenir le développement économique des pays tiers méditerranéens et l'émergence d'un grand marché régional	16
1.1. ALLÉGER LA DETTE.....	16
1.2. PALLIER L'INSUFFISANCE DES INVESTISSEMENTS	17
1.3. FAVORISER LA CRÉATION ENTRE LES PTM D'UN VASTE ESPACE ÉCONOMIQUE INTÉGRÉ.....	18
2. Soutenir l'accompagnement social du développement économique	20
D - METTRE L'INFLUENCE FRANÇAISE AU SERVICE DU PARTENARIAT	21

1. Mieux intégrer la dimension européenne.....	22
2. Optimiser nos atouts	23
3. La culture, facteur d'influence et de connaissance réciproque.....	25
ANNEXE A L'AVIS.....	29
SCRUTIN 29	
DÉCLARATION DES GROUPES	31
RAPPORT présenté au nom de la section des Relations extérieures par Monsieur François PÉRIGOT, rapporteur	1
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE I LE CADRE HISTORIQUE DES RELATIONS EURO- MÉDITERRANÉENNES : LA PLACE PARTICULIÈRE DE LA FRANCE	9
I - LES FONDEMENTS HISTORIQUES	10
A - LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE	11
1. La découverte de l'Orient	11
2. François 1er : une nouvelle étape, les premières bases de l'enseignement des langues orientales.....	12
3. Le XVII ^e siècle : un regain d'intérêt pour la Méditerranée.....	12
B - L'INFLUENCE DE LA RIVALITÉ FRANCO-BRITANNIQUE.....	14
II - DEUX EXEMPLES DE L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN : L'ÉGYPTE ET LE MAGHREB.....	15
A - L'ÉGYPTE	15
1. Des échanges culturels tissés de longue date	15
1.1. LES EXPLORATEURS ORIENTALISTES.....	15
1.2. L'INFLUENCE DE L'ÉGYPTE DANS LE COURANT LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DU XVIII^E SIÈCLE.....	16
2. Une présence française qui impulse un fort développement scientifique et technique au Levant.....	17
2.1. LE CARACTÈRE PARTICULIER DE LA CAMPAGNE D'ÉGYPTE	17
2.2. LES SAINT-SIMONIENS CHOISISSENT L'ÉGYPTE	17
2.3. LES TECHNICIENS DE MÉHÉMET-ALI.....	18
2.4. LE PERCEMENT DU CANAL DE SUEZ.....	19
3. Deux pays intimement liés au plan culturel	20
3.1. L'USAGE ET L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS.....	20

3.2. L'EGYPTOLOGIE	21
B - LE MAGHREB, CHAMP PRINCIPAL DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE	22
1. Une conjonction de facteurs favorables au développement de la présence française	22
2. La mise en valeur du Maghreb	23
2.1. L'AGRICULTURE	23
2.2. L'INDUSTRIE	23
2.3. LE DOMAINE SOCIAL ET ÉDUCATIF	24
3. L'importance des intérêts financiers	24
4. L'essor des échanges	26
729,1 26	
III - L'ÉMERGENCE D'UNE POLITIQUE RÉGIONALE ET MÉDITERRANÉENNE.....	27
A - DU DIALOGUE EURO-ARABE À LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE	28
B - LE RÔLE DE LA FRANCE DANS L'AVÈNEMENT D'UNE POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE AMBITIEUSE	29
1. Le Forum méditerranéen (1988-1989) : un dialogue global	29
1.1. LES ORIGINES : LE RÔLE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	29
1.2. LES LIMITES DU FORUM.....	30
2. L'institutionnalisation d'un espace méditerranéen : les « 4+5 » et les « 5+5 »	31
3. Le Forum méditerranéen pour le dialogue et la coopération en Méditerranée ou « Forum méditerranéen »	32
4. Bilan et perspectives	33
CHAPITRE II LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE DE L'EUROPE 35	
I - UNE POLITIQUE : UNE INTÉGRATION ÉCONOMIQUE PROGRESSIVE.....	35
A - DES LIENS ÉCONOMIQUES PARTICULIERS	35
B - LA POLITIQUE GLOBALE MÉDITERRANÉENNE (1972-1992).....	36
C - LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE RÉNOVÉE (1992-1995).....	38
D - LA CONFÉRENCE DE BARCELONE (NOVEMBRE 1995)	41
1. Les origines : un nouveau contexte géopolitique et économique....	41
2. La déclaration de Barcelone	42
2.1. UN PARTENARIAT AMBITIEUX.....	42

2.2. LE VOLET ÉCONOMIQUE : UN EXERCICE SOUFFRANT DE CERTAINES INSUFFISANCES	44
2.3. LES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES.....	45
3. Le contenu	46
3.1. LES COOPÉRATIONS SECTORIELLES.....	46
3.2. LES ACCORDS D'ASSOCIATION DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION.....	47
3.3. LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE : UN EFFORT NON NÉGLIGEABLE DE L'UNION EUROPÉENNE.....	48
II - UN CONSTAT : DES ÉCONOMIES FORTEMENT INTÉGRÉES À L'EUROPE, MAIS DES RELATIONS DÉSÉQUILIBRÉES.....	52
A - LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS	52
1. Les échanges commerciaux euro-méditerranéens	52
1.1. L'ÉVOLUTION DES ÉCHANGES EURO-MÉDITERRANÉENS DEPUIS VINGT ANS : UN RISQUE D'ÉVICTION	52
1.2. DES ÉCHANGES DÉSÉQUILIBRÉS.....	54
1.3. UNE SPÉCIALISATION SECTORIELLE ET UNE DIVERSIFICATION CROISSANTES.....	56
1.4. DES RELATIONS POLARISÉES.....	58
2. Les flux financiers	59
2.1. L'AIDE AUX PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS : UNE RÉPARTITION INÉGALE.....	59
2.2. LE POIDS DES INVESTISSEMENTS EUROPÉENS DANS LES INVESTISSEMENTS REÇUS PAR LES PTM EST NON SEULEMENT DOMINANT MAIS IL TEND À CROÎTRE.....	62
2.3. LES TRANSFERTS FINANCIERS DES ÉMIGRÉS VERS LES PTM REPRÉSENTENT DES FLUX SUBSTANTIELS.....	64
B - LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LES PAYS TIERS ET LES PAYS MÉDITERRANÉENS : LA PLACE PRIVILÉGIÉE DES ÉTATS-UNIS	66
1. Les États-Unis.....	66
1.1. LES ÉCHANGES	66
1.2. LES FLUX FINANCIERS.....	69
2. Les autres pays tiers.....	70
CHAPITRE III LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE BARCELONE.....	73

I - LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE RELATIONS ÉQUILIBRÉES.....	77
A - LES FREINS DU CÔTÉ DES PAYS TIERS	
MÉDITERRANÉENS	77
1. L'absence d'intégration régionale.....	77
1.1. UN MODÈLE DE CROISSANCE AUTOCENTRÉE.....	77
1.2. DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES NATIONAUX DIVERGENTS ...	78
1.3. DE NOUVELLES PERSPECTIVES	79
2. La diversité et le manque d'homogénéité de la zone	80
2.1. SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE	80
2.2. SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE	80
2.3. DES RELATIONS DIFFÉRENCIÉES AVEC L'UNION EUROPÉENNE	85
2.4. UNE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE INÉGALEMENT AVANCÉE	86
2.5. UNE INÉGALITÉ EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION..	88
3. Une accentuation de la concurrence pour les PTM.....	89
3.1. LES CONSÉQUENCES DE LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES	89
3.2. L'ÉMERGENCE DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE	90
3.3. L'ABSENCE DE COMPLÉMENTARITÉS.....	91
4. L'insuffisante attractivité de la zone malgré l'atout de la proximité géographique et culturelle.....	92
4.1. LA FAIBLESSE DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS.....	92
4.2. UNE PLACE MARGINALE DANS LE COMMERCE MONDIAL...94	
4.3. L'ATOUT DE LA PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE ET CULTURELLE : L'EXEMPLE DU TEXTILE-HABILLEMENT	94
B - DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPÉENNE.....	97
1. Un intérêt inégal des Etats-membres.....	97
2. Les limites d'un partenariat ambitieux.....	99
2.1. UN PARTENARIAT À PLUSIEURS VITESSES	99
2.2. UN DISPOSITIF LOURD ET COMPLEXE	100
3. L'enjeu agricole.....	102
3.1. L'AGRICULTURE DANS LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS	103
3.2. LES ÉCHANGES AGRO-ALIMENTAIRES DES PTM.....	104

3.3. L'AGRO-ALIMENTAIRE, ENJEU DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN	105
II - LE PARI DE LA CRÉATION D'UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE.....	109
A - DES EFFETS POSITIFS	110
1. Une meilleure compétitivité du fait de la baisse des prix des intrants	110
2. Des réformes structurelles	110
B - MAIS UNE TRANSITION PROBLÉMATIQUE	112
1. L'impact sur des secteurs jusqu'alors protégés.....	113
2. L'accroissement du déficit commercial	113
3. Les conséquences budgétaires	114
4. Les conséquences sociales.....	114
CHAPITRE IV QUELLE PLACE ET QUEL RÔLE POUR LA FRANCE DANS LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ?117	
I - DES ATOUTS A LA MESURE DE L'INTENSITÉ DES RELATIONS ÉCONOMIQUES.....	117
A - UNE FORTE PRÉSENCE NOTAMMENT AU MAGHREB.....	118
1. En termes d'échanges	118
1.1. DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES MAJEURS.....	118
1.2. NOTRE PREMIER EXCÉDENT HORS OCDE	119
1.3. LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES.....	119
2. En termes d'investissements : des secteurs clés, la prédominance des grands groupes	120
B - UNE ACCENTUATION DE LA CONCURRENCE.....	125
C - LA FRANCE A UN RÔLE DÉTERMINANT À JOUER DANS LA MISE À NIVEAU ET L'ADAPTATION DES ÉCONOMIES..	126
II - UN FACTEUR PARTICULIER D'INFLUENCE : LE DOMAINE CULTUREL	127
A - LES POINTS FORTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA FRANCE DANS LES PTM	128
1. Le premier budget de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGR CST) du ministère des affaires étrangères	128
2. L'importance des zones francophones	129
3. Un excellent réseau d'établissements d'enseignement français, de prestigieuses classes et filières universitaires francophones	130
3.1. LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS	130

3.2. LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX.....	130
3.3. LA SITUATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	131
4. Une coopération scientifique et technique créatrice de valeurs communes	134
5. L'action audiovisuelle.....	137
6. Les manifestations culturelles	138
B - LES INSUFFISANCES ET LES MENACES QUI PÈSENT SUR L'INFLUENCE FRANÇAISE	140
1. Des moyens insuffisants.....	140
1.1. LA DIMINUTION DES CRÉDITS DE LA DGRCSST DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	140
1.2. LA NÉCESSAIRE IMPLICATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	142
1.3. LE PROBLÈME DES COOPÉRANTS DU SERVICE NATIONAL EN ADMINISTRATION.....	143
2. La concurrence des autres pays occidentaux	144
3. Une préparation incertaine aux nouveaux modes de financement bilatéraux des projets prévus dans le cadre du Partenariat	145
4. L'insuffisance des résultats du troisième volet de Barcelone	147
III - LES INITIATIVES ET LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	148
1. La coopération décentralisée	150
1.1. LE RÔLE DES VILLES	150
1.2. LES ACTIONS DE COOPÉRATION ENTRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES ET LE SUD ET L'EST MÉDITERRANÉENS	151
1.3. LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	154
2. Les ONG françaises	155
3. Comparaison avec d'autres pays.....	157
4. Les acteurs économiques et sociaux	158
4.1. LES ORGANISATIONS DE SALARIÉS.....	158
4.2. LES ENTREPRISES	159
5. La place des immigrés	163
5.1. LE POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES PTM	163
5.2. LES MIGRATIONS DE POPULATIONS DES PTM VERS L'UE ..	165
5.3. LA CRÉATION D'UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE ET LES FLUX MIGRATOIRES.....	167
5.4. VERS UNE POLITIQUE DE CO-DÉVELOPPEMENT LIÉE AUX FLUX MIGRATOIRES	168
6. Les Conseils économiques et sociaux	169

6.1. LES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX, LIEU DE RÉFLEXION ET DE DIALOGUE	169
6.2. L'ASSOCIATION DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX À LA MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT	170
6.3. L'INTÉRÊT DES SOMMETS EURO-MÉDITERRANÉENS DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES	171
CONCLUSION	173
BIBLIOGRAPHIE OUVRAGES GÉNÉRAUX	175
REVUES 183	
LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES	185
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	190
ANNEXES 193	
Annexe 1 : Déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne (27-28 novembre 1995).....	194
Annexe 2 : Placements étrangers en emprunts d'Etat	215
Annexe 3 : Aide de la CEE aux pays arabes méditerranéens sous les protocoles financiers (1978-1996)	216
Annexe 4 : Part des pays méditerranéens dans le commerce extérieur de l'UE 12 (extra-UE).....	217
Annexe 5 : Aide au développement au Sud de la Méditerranée : apports totaux nets.....	218
Annexe 6 : Les financements multilatéraux	219
Annexe 7 : Les investissements directs étrangers dans les pays du processus de Barcelone.....	221
Annexe 8 : Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD ¹	222
Annexe 9 : Partenariat Euro-Méditerranéen	224
Annexe 10 : Evolution et perspectives de populations autour de la Méditerranée, 1965-2025.....	249
Annexe 11 : Un développement humain inégal	250
Annexe 12 : Ressortissants des PTM dans les pays méditerranéens de la CEE vers 1990	251
Annexe 13 : Les régimes commerciaux des Pays Tiers Méditerranéens	252
Annexe 14 : Le textile-habillement dans les Pays Tiers Méditerranéens.....	253
Annexe 15 : Evolution des importations de céréales de 1961 à 1992 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.....	255
Annexe 16 : Importations européennes d'agrumes en provenance des PTM ..	256
Annexe 17 : Ratification par les PTM des principales conventions de l'OIT ..	257
Annexe 18 : Principaux thèmes traités par le rapport d'information du comité économique et social des communautés européennes « le rôle des milieux économiques et sociaux dans l'application des mesures d'accompagnement social au développement et à la mise à niveau des économies ».....	258
Annexe 19 : Les échanges commerciaux entre l'UE et les PTM (1996)	261
Annexe 20 : Les échanges commerciaux entre la France et Pays Tiers Méditerranéens de 1988 à 1996.....	262

Annexe 21 : Conclusions de la conférence de Thessalonique sur la coopération en matière audiovisuelle et sur la télévision.....	268
Annexe 22 : Les opérations de coopération décentralisée dans les PTM	272
Annexe 23 : Les Pays Tiers Méditerranéens, en tant que marchés prioritaires des chambres de commerces et d'industries françaises	279
Annexe 24 : Projections de la population des pays méditerranéens par tranche d'âge-variante moyenne	282

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du 15 avril 1998**

Le 28 mai 1996, le bureau du Conseil économique et social a confié à la section des relations extérieures la préparation d'un rapport et d'un avis sur « *les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?* ».

La section a désigné M. François Périgot comme rapporteur ¹.

Le partenariat euro-méditerranéen mis en place à la Conférence de Barcelone en novembre 1995 a représenté un tournant dans la politique méditerranéenne de l'Union européenne.

Le bilan mitigé de la politique initiée dans les années soixante et les changements majeurs intervenus au tournant de la décennie ont en effet conduit l'Europe à reconsidérer sa stratégie vis à vis de cette région.

Aboutissement de cette réflexion, la Déclaration de Barcelone a ouvert la voie à un processus ambitieux, destiné à intensifier à tous les niveaux les relations entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens et à répondre aux défis de la Méditerranée du XXIème siècle. Les participants « *soulignant l'importance stratégique de la Méditerranée et animés par la volonté de donner à leurs relations futures une dimension nouvelle, fondée sur une coopération globale et solidaire, qui soit à la hauteur de la nature privilégiée des liens forgés par le voisinage et l'histoire ;*

- *conscients que les nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux de part et d'autre de la Méditerranée constituent des défis communs qui appellent une approche globale et coordonnée ;*

- *décidés de créer à cet effet, pour leurs relations, un cadre multilatéral et durable, fondé sur un esprit de partenariat, dans le respect des caractéristiques, des valeurs et des spécificités propres à chacun des participants ;*

- *considérant que ce cadre multilatéral est complémentaire d'un renforcement des relations bilatérales, qu'il est important de sauvegarder en accentuant leur spécificité ;*

- *soulignant que cette initiative euro-méditerranéenne n'a pas vocation à se substituer aux autres actions et initiatives entreprises en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'elle contribuera à favoriser leur succès. Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les principes mentionnés dans la lettre d'invitation à la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe « des territoires contre la paix », avec tout ce que cela implique ;*

- *convaincus que l'objectif général consistant à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'Homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une*

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté par 137 voix pour, 10 contre et 4 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

meilleure compréhension entre les cultures, autant d'éléments essentiels du partenariat,.

• conviennent d'établir entre les participants un partenariat global - partenariat euro-méditerranéen- à travers un dialogue politique renforcé et régulier, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, ces trois axes constituant les trois volets du partenariat euro-méditerranéen ».

Consciente de l'enjeu que représente cette partie du monde, la France a donné une impulsion décisive à ce projet. De par sa position géographique et ses liens historiques avec cette zone, parce qu'il est un des principaux acteurs de l'Union européenne, notre pays a une responsabilité historique dans ce processus. Il se doit d'en être l'inspirateur et le moteur en Europe malgré les difficultés qui freinent sa mise en oeuvre.

L'objectif du Conseil économique et social est de contribuer au succès de cette entreprise. Celui-ci dépend largement de la qualité du partenariat que l'Europe peut offrir et de la forme que prendra notre concours. Faute d'engagement réel, le partenariat euro-méditerranéen ne serait en effet qu'une tentative de plus. Tout échec mettrait en cause l'avenir de cette région mais aussi celui de la Communauté européenne et des Etats qui la composent.

I - LE CONSTAT : DES ENJEUX IMPORTANTS, DES OBJECTIFS AMBITIEUX, DES RÉSULTATS ENCORE INSUFFISANTS

La politique méditerranéenne de l'Union est essentielle pour l'avenir d'une région à laquelle elle est étroitement liée et où elle a des intérêts tout à fait majeurs.

Son importance est aussi considérable que les questions qui sont au centre des préoccupations européennes actuelles qu'il s'agisse de la consolidation de la construction de l'Union européenne ou de l'élargissement à l'Est.

A - DES ENJEUX IMPORTANTS

Les enjeux sont en effet multiples : politiques et stratégiques mais aussi économiques, humains, sociaux et culturels. Force est de constater que les événements qui affectent le Sud et l'Est méditerranéens ont inéluctablement des répercussions sur l'espace européen ne serait ce qu'en raison du poids des populations immigrés comme le démontre l'impact de la guerre civile algérienne en France ou celui du problème kurde en Turquie sur les villes allemandes.

D'autres paramètres déterminent l'approche européenne dont la question de l'approvisionnement énergétique n'est pas la moindre même si elle a perdu de son acuité.

La stratégie européenne vis à vis de cette région conditionne également l'influence de l'Europe dans le monde. Sa vocation sera mondiale dans la mesure où elle inscrira son action en Méditerranée tout comme en Amérique latine ou en Asie, érigées en priorités. De la même façon que le vide laissé en 1956 par la France et la Grande-Bretagne après la crise de Suez a permis à d'autres

puissances d'exercer leur hégémonie dans cette zone, une démobilisation de l'Europe conduirait à une baisse de son rayonnement.

C'est la perception de l'importance de ces enjeux et de l'inadéquation de l'approche européenne au contexte géopolitique et économique des années quatre-vingt-dix qui a conduit à une profonde transformation de la politique euro-méditerranéenne.

B - DES OBJECTIFS AMBITIEUX : FAIRE DU POURTOUR MÉDITERRANÉEN UNE ZONE DE STABILITÉ ET DE PROSPÉRITÉ

En dépit des adaptations et des réformes qui lui ont été apportées, la politique méditerranéenne de l'Europe, destinée à favoriser la croissance des pays du Sud et de l'Est méditerranéens et à rééquilibrer les relations entre les deux rives, n'a permis ni d'atteindre ces objectifs ni de répondre aux attentes des pays méditerranéens. Certes, ceux-ci se sont fortement intégrés à l'économie européenne mais les écarts entre le Nord et le Sud, loin de se réduire, se sont au contraire accentués, aggravés par la pression démographique du monde méditerranéen avec ses conséquences sur le marché du travail et les flux migratoires.

La politique méditerranéenne menée à partir des années soixante s'est donc révélée déficiente dans la mesure aussi où elle n'a pas répondu à des problèmes essentiels tels que la réduction de la dette des pays tiers méditerranéens, les migrations internationales ou plus largement le développement économique et social.

En outre, dès 1991 plusieurs événements remettaient la Méditerranée au centre des préoccupations de la Communauté européenne, la conduisant à élargir le champ de la coopération euro-méditerranéenne.

Tout d'abord, l'aboutissement des négociations du cycle de l'Uruguay en 1993 a entraîné l'érosion des avantages tarifaires et contingentaires dont bénéficiaient les Pays Tiers Méditerranéens (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie) sur les marchés européens.

Ensuite, tout le contexte géopolitique mondial s'est transformé : la guerre du Golfe et ses prolongements, les crises algérienne et yougoslave et leurs conséquences sur l'environnement méditerranéen ont réveillé des craintes en Europe et ont en même temps fait percevoir à quel point les liens entre les deux rives sont étroits et les relations dominées par la dimension humaine et géographique de la proximité. Le processus de paix au Proche-Orient a poussé également l'Union européenne à aller au-delà de son rôle économique pour affirmer une influence politique plus forte, notamment face à l'omniprésence d'une puissance extra-méditerranéenne, les Etats-Unis. Le rôle de ces derniers dans le processus de paix au Moyen-Orient, leur poids décisif dans le règlement du conflit en Yougoslavie, leur rôle dans le maintien de l'embargo contre la Libye et l'Irak ont inquiété, d'autant que ce jeu géopolitique s'est doublé d'une composante économique à travers les conférences économiques pour le Moyen-

Orient et l'Afrique du Nord qui se sont tenues à Casablanca puis à Amman et au Caire.

La Conférence de Barcelone (novembre 1995) - acte fondateur de la nouvelle politique euro-méditerranéenne - a jeté les bases d'un ambitieux partenariat dont l'objectif est la constitution d'un espace « *de paix, de stabilité et de prospérité partagée* ». Elle a élargi à tous les domaines des relations - politiques, économiques, financières, sociales, humaines et culturelles - une coopération jusqu'alors essentiellement économique et financière.

Par la prise en compte dans la déclaration de Barcelone de principes consignés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, par la mise en place de mécanismes de prévention des conflits et l'instauration d'habitudes de dialogue et de travail en commun, elle a donné aux relations euro-méditerranéennes une nouvelle dimension et préfiguré ce que pourrait être une politique extérieure commune de l'Union européenne.

Le projet de constitution d'une zone de libre échange qui doit remplacer le système de préférences commerciales dont bénéficient les PTM a pour premier objectif la modernisation des économies. L'ouverture sur l'extérieur doit constituer une incitation forte à l'adaptation des entreprises comme des structures administratives. Ce doit être également le moyen de rendre les économies plus compétitives et aptes à investir de nouveaux marchés, hors de l'Union européenne. La coopération régionale est le deuxième objectif : la libéralisation des échanges devra concerner non seulement les échanges Nord-Sud mais aussi les échanges Sud-Sud dans le cadre d'ensembles régionaux.

La constitution d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 préparée par une libéralisation progressive des échanges entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens désirant s'y associer, est destinée à favoriser le développement économique et social et à accompagner l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Avec l'intensification des échanges et de la coopération dans le domaine culturel, social et humain destinée à instaurer un dialogue entre les cultures, elle a introduit des innovations essentielles.

Enfin, en confiant un rôle important à la société civile et au secteur privé, le partenariat ne se limite plus aux seuls acteurs étatiques, renforçant ainsi le caractère global du processus de Barcelone.

Néanmoins, en raison même de son caractère ambitieux, cette stratégie requiert une mobilisation permanente de tous les acteurs, d'importantes adaptations et des moyens considérables. Faute de remplir ces conditions, les vingt sept partenaires du processus de Barcelone ne pourront pas atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

C - DES RÉSULTATS ENCORE INSUFFISANTS

Or, deux ans après Barcelone, force est de constater que même si les progrès ont été conséquents de part et d'autre, les résultats sont en deçà des ambitions et de nombreux obstacles persistent.

Des trois volets du partenariat, c'est probablement la coopération politique et de sécurité qui rencontre les plus grandes difficultés et celle dont les acquis sont les plus fragiles.

Dans le domaine économique et financier, champ privilégié de la coopération entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, on peut mettre à l'actif du processus de Barcelone la relance du développement des économies méditerranéennes. Il n'en demeure pas moins que la transformation du tissu économique des pays méditerranéens qui doit leur permettre de s'adapter à la concurrence résultant de l'ouverture de leurs marchés, se concrétise plus lentement qu'on ne pouvait le penser en 1995.

Le domaine social, culturel et humain, objet du troisième volet de Barcelone, malgré de très nombreuses initiatives, constitue assurément celui où les résultats sont les moins visibles. Un certain nombre de projets ont été mis en oeuvre notamment en matière de patrimoine culturel et de formation mais les efforts déployés dans le domaine des mesures d'accompagnement social restent insuffisants.

Les freins à la mise en oeuvre du processus de Barcelone, la permanence des déséquilibres entre les deux zones trouvent leur origine dans les difficultés de deux sociétés en mutation : une Europe en construction avec la perspective de son élargissement à l'Est, des pays méditerranéens engagés dans un processus de mise à niveau.

Du côté de l'Union européenne, les limites auxquelles s'est heurté le projet euro-méditerranéen tiennent largement à l'intérêt inégal et aux différences de perception par les Etats européens de l'enjeu que représente cette région. Alors que la France, l'Italie et l'Espagne ont cherché à développer leur politique méditerranéenne, les autres Etats-membres ne l'ont pas inscrite au premier rang de leurs priorités. Cette diversité d'approche fait que l'Europe a longtemps confiné ses intérêts au seul champ économique.

En outre, l'ambition même du partenariat euro-méditerranéen a créé ses propres limites. Celles-ci découlent largement du blocage du processus de paix dans la mesure où le projet méditerranéen est fondé sur la corrélation entre le développement économique et la stabilité interne et externe de la zone et sur l'effet d'entraînement entre les différents volets. La lourdeur et la complexité de gestion du système, conjuguées à l'insuffisance des moyens humains, constituent un frein supplémentaire.

Du côté des Pays tiers méditerranéens, le défi est considérable :

- d'une part, parce que face à un Nord économiquement intégré, la rive sud et orientale de la Méditerranée représente un ensemble dont les économies, les sociétés, les évolutions et les structures de décision politique sont disparates, ce qui constitue un handicap dans la perspective d'une intégration Sud-Sud qui doit conduire à la création d'un grand marché régional et par là même attirer les investissements étrangers qui font défaut. Il est clair que l'effort d'investissement nécessaire pour que ces pays effectuent leur décollage économique devra se faire dans un environnement modifié tant en ce qui concerne

les sources de financement externes, le rôle de la puissance publique et le degré d'ouverture des économies ;

- d'autre part parce que la création d'une zone de libre-échange représente un véritable pari. Si l'on peut considérer qu'à terme elle conduira à une meilleure compétitivité des pays méditerranéens et à la mise en oeuvre d'un certain nombre de réformes structurelles, on ne peut nier pour autant qu'à court terme, elle nécessitera des ajustements et aura des effets négatifs (dégradation de la balance des paiements, accroissement des déficits publics, répercussions sociales). Elle met en question des enjeux économiques mais aussi sociétaux. Sa réussite dépendra autant de la capacité des Etats et des sociétés à supporter les coûts de la transition et à définir de nouvelles règles du jeu social que de leur potentiel de développement économique, ce qui implique des mesures d'accompagnement qui permettent une transition supportable.

Enfin un certain nombre de questions économiques qui sont pourtant au centre du dispositif euro-méditerranéen n'ont pas fait l'objet de débats, notamment la libéralisation des échanges agricoles ou encore l'instabilité des monnaies.

Or, le dossier agricole est une des questions les plus sensibles et controversées des relations euro-méditerranéennes en raison du poids que représente l'agriculture dans la majorité des pays du Sud méditerranéen et par là même, de son rôle essentiel dans le développement et le maintien sur place de populations dont l'essor démographique constitue un véritable défi.

En dépit de ces problèmes, des résultats extrêmement positifs ont été atteints dans de très nombreux domaines : à des degrés divers les politiques d'assainissement menées à la fin des années quatre-vingt ont permis de rétablir les équilibres macro-économiques et de mettre en oeuvre une politique d'ouverture qui s'est traduite par une intégration accrue de ces pays dans l'économie mondiale.

Même si elle reste insuffisante, la réalisation d'un vaste marché au Sud progresse grâce aux initiatives de certains pays : Turquie, Egypte, Tunisie, Jordanie ou Israël. La montée des jeunes générations permet enfin de faire passer des idées nouvelles, de faire évoluer sociétés et institutions.

Pour autant la fragilité des résultats et la relative démobilité de certains partenaires risquent de compromettre les progrès déjà réalisés.

Il appartient en conséquence à l'Union européenne et en son sein à la France, qui sont à l'origine de ce projet, de veiller à en assurer la réalisation, étant entendu que le succès de cette entreprise dépend aussi, et avant tout, de la capacité et de la volonté des pays méditerranéens de la mener à bien.

D - UN DÉFI POUR LA FRANCE

Le partenariat euro-méditerranéen est également un défi pour la France. En tant qu'artisan actif de ce projet au sein de l'Union européenne, parce qu'elle est un des premiers partenaires de cette zone, elle a les moyens de développer son

influence et de la mettre au service du partenariat afin de faciliter l'adaptation et le développement de ces pays. En même temps il lui faudra prendre en compte les risques non négligeables qu'implique pour elle le cadre multilatéral de Barcelone.

La longue histoire commune que nous avons avec ces pays, les relations étroites qui nous unissent à eux dans une multiplicité de domaines - politiques, économiques, culturels - la forte implication des pouvoirs publics mais aussi de la société civile constituent autant de liens et d'atouts.

Sur le plan économique, la forte présence des entreprises françaises notamment au Maghreb, et qui plus est, dans des secteurs clés, le soutien conséquent que représentent l'aide publique bilatérale (plus de la moitié de l'enveloppe globale des protocoles financiers), la contribution française au programme MEDA, la prise en charge d'une partie de la dette des PTM sont des facteurs d'influence indéniables. Réciproquement, les pays du Sud et de l'Est méditerranéens constituent un débouché important pour les productions françaises (20 % de nos échanges hors OCDE).

Dans le domaine culturel dont l'influence est déterminante sur les échanges politiques et économiques, la France s'appuie sur une francophonie largement répandue ainsi que sur un vaste réseau d'établissements d'enseignement et de centres culturels. Grâce au développement de son action audiovisuelle, elle touche des populations qui peuvent ainsi accéder au monde de l'information et de la culture françaises. Notre pays a enfin mis l'accent sur la formation et la coopération scientifique et technique qui sont autant de vecteurs de consolidation de valeurs communes.

Il ne faudrait pas cependant que ces résultats soient hypothéqués tant par la diminution des efforts, notamment financiers, opérés depuis 1993 dans le cadre de la régulation budgétaire au bénéfice des pays émergents d'Asie du Sud-Est ou des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), que par la persistance d'un refus de notre ministère de l'Education nationale de participer financièrement à notre réseau scolaire à l'étranger.

A ces menaces s'ajoutent celles induites par le processus de Barcelone. L'ouverture de ces pays, si elle offre à la France la perspective d'intensifier ses relations, se traduit également par une compétition renforcée entre Etats européens alors même que les Etats-Unis engagent une offensive politique et commerciale dans la région.

Dans tous les domaines, si le processus euro-méditerranéen peut permettre à la France de faire valoir ses atouts et de bénéficier de l'effet de levier des financements communautaires, le risque existe par ailleurs qu'elle voie ses pôles d'excellence se diluer dans cette nouvelle forme de coopération.

Pour rééquilibrer les relations entre les deux rives, remédier aux insuffisances du partenariat, il importe que les pouvoirs publics de part et d'autre, tirent toutes les conséquences des orientations qui ont été prises à Barcelone.

II - LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les Pays tiers méditerranéens sont désormais engagés sur la voie du partenariat dont le cadre a été tracé à Barcelone. La dynamique amorcée en 1995 a permis des progrès substantiels en dépit des difficultés de la transition et des incertitudes qui affectent la situation politique et de sécurité régionale. Néanmoins si ces obstacles n'étaient pas surmontés dans des délais raisonnables, ils risqueraient de compromettre ou du moins d'obérer le projet euro-méditerranéen. Il appartient donc à l'Union européenne, et à la France en particulier, conjointement avec les Pays Tiers Méditerranéens, de faire en sorte que les transformations profondes qu'il implique soient menées à bien et leurs effets positifs optimisés au bénéfice de tous les partenaires.

Le Conseil économique et social considère que cet objectif peut être atteint si certaines conditions qui font l'objet des propositions qui suivent, sont remplies.

A - REMETTRE LA MÉDITERRANÉE AU CENTRE DES PRIORITÉS EUROPÉENNES ET RELANCER LA COOPÉRATION EURO-MEDITERRANÉENNE

Deux ans après le sommet de Cannes et la Conférence de Barcelone qui ont posé les bases du nouveau partenariat euro-méditerranéen, force est de constater un certain essoufflement dans sa mise en oeuvre.

Cette situation est due aux difficultés pour les pays méditerranéens comme pour tous ceux qui doivent organiser l'ouverture internationale de leur économie, de procéder aux réformes nécessaires sans mettre en cause leur cohésion sociale et d'adopter une politique d'intégration régionale. Elle tient également, du côté européen, à l'absence de vision globale et de perception commune des enjeux stratégiques en Méditerranée due elle-même à un intérêt inégal des Etats-membres. Alors que l'Europe centrale et orientale et la perspective de l'élargissement avec ses conséquences sur l'architecture européenne sont plus que jamais au coeur des préoccupations européennes, l'actualité méditerranéenne est centrée pratiquement sur la seule question du processus de paix. Il importe donc de rappeler l'enjeu global en Méditerranée dans toutes ses composantes - politique mais aussi démographique, économique, culturelle, sociale - et l'interdépendance entre les deux rives.

A cet égard la France, qui, avec l'Espagne et l'Italie, a joué un rôle décisif dans l'initiative de Barcelone, semble tout indiquée pour sensibiliser ses partenaires européens à la problématique euro-méditerranéenne. Ces actes de sensibilisation aux risques que ferait peser un désintérêt de l'Europe pour la région devraient s'accompagner d'une meilleure information sur les potentialités des pays du Sud. La perspective d'un vaste marché de plus de 250 millions d'habitants en 2005, le rappel des progrès déjà réalisés, l'atout que représente la proximité géographique et culturelle devraient inciter les Européens - pouvoirs publics et acteurs non étatiques - à s'intéresser à cette zone.

Pour ce faire, il importe également d'être à l'écoute de tous les pays concernés - du Nord et du Sud - en se présentant à eux comme des partenaires convaincus de l'importance essentielle des objectifs recherchés et conscients de

la difficulté des solutions. Cela permettra d'instaurer un climat de confiance et de coopération indispensable à la réussite du projet euro-méditerranéen.

Dans ce sens le Conseil économique et social ne peut que se féliciter de la récente initiative franco-italienne pour relancer la coopération euro-méditerranéenne dans le cadre de la Conférence à mi-parcours qui se tiendra à Palerme en juin prochain.

B - VEILLER A LA COHÉRENCE ET PRÉSERVER LA GLOBALITÉ DU PROJET

1. Assurer la progression parallèle des trois volets du processus de Barcelone

S'il est vrai qu'il ne saurait y avoir de développement sans stabilité, il est également évident qu'on ne peut concevoir à terme de stabilité sans progrès économique.

Il paraît d'autant plus nécessaire de ne pas se démobiliser sur le volet politique, qu'il est la clé de voûte du dispositif et un des principaux apports du partenariat. Faute de quoi, l'Europe resterait fidèle à son image de « géant économique » et de « nain politique ». A cet égard, le partenariat constitue un test de la capacité de l'Europe de se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Aussi conviendrait-il de lever l'ambiguïté qu'il peut y avoir dans la déclaration de Barcelone entre l'affichage d'un contenu politique indissociable des deux autres volets et l'affirmation selon laquelle « *le partenariat n'est pas un nouveau forum de résolution des conflits* ».

On éviterait ainsi que le soutien de l'Union aux pays de la rive Est de la Méditerranée n'apparaisse que comme le concours économique apportée à une politique dirigée par les Etats-Unis.

De la même façon, compte tenu des interactions entre le développement économique et le développement culturel et social, il importe que les objectifs du troisième volet trouvent leur traduction dans des réalisations concrètes. En raison de la diversité des domaines et des intervenants concernés par ce volet, il serait souhaitable dans un premier temps de fixer des orientations et de canaliser des projets dispersés.

Parmi les priorités qu'il conviendrait de dégager et qui pourraient être soutenues par les financements MEDA, devraient figurer les initiatives facilitant le dialogue entre les cultures et la connaissance des partenaires de l'autre rive. Elles permettraient de faire reculer les préjugés et les attitudes de rejet dus le plus souvent à l'ignorance.

2. Intégrer cette politique à une politique d'ensemble

La politique méditerranéenne de l'Union a fréquemment été critiquée pour son manque de perspective. Si l'Europe veut avoir une véritable stratégie en Méditerranée et participer à la recherche de nouveaux équilibres mondiaux, elle se doit d'avoir une vision globale et d'anticiper les évolutions. Si elle adopte cette approche dynamique, elle ne peut dissocier sa politique méditerranéenne

d'une politique régionale couvrant l'ensemble du Proche et Moyen-Orient sans exclure Israël et la Turquie.

A cet égard, la décision prise en décembre 1997 à l'occasion de la visite du Premier ministre au Maroc d'organiser un séminaire semestriel sur les questions relatives au monde arabe est un exemple de ce qui pourrait être fait à une échelle plus large.

En dépit de sa fragmentation politique, cet ensemble présente en effet une cohérence ne serait-ce que culturelle.

Cela signifie que le projet euro-méditerranéen s'articule avec une relation euro-arabe plus vaste qui prendrait en compte les rapports avec les pays du Golfe dont les liens avec les pays tiers méditerranéens ne peuvent être ignorés. De la même façon, il est souhaitable qu'il intègre le rôle de l'Iran, seul pays de la zone qui ait les moyens d'être une puissance régionale.

3. Se donner les moyens d'une politique ambitieuse

Dans la mesure où l'Union européenne poursuit un objectif ambitieux, il est important qu'elle s'en donne les moyens en levant les entraves que constituent l'insuffisance des effectifs à la Commission mais aussi les pesanteurs administratives et les complexités du système.

Si l'initiative de mettre en place les équipes d'assistance technique (MEDA TEAMS), chargées d'assurer la mise au point et le suivi des projets, constitue un premier pas, encore faut-il faciliter la mise en oeuvre du partenariat en débloquent les programmes MED de coopération décentralisée et en simplifiant la gestion des projets ralentis par des procédures complexes.

Par ailleurs, sur le plan financier, les montants mis au service du partenariat ont certes été substantiellement relevés mais compte tenu du nombre des bénéficiaires, leur importance doit être relativisée. Aussi, conviendrait-il d'optimiser et de coordonner ces efforts en se donnant les moyens d'une politique de concertation avec les institutions internationales, notamment celles de Bretton Woods, sans que l'indépendance de l'Union européenne à leur égard soit remise en cause.

4. Poursuivre la réflexion sur les sujets sensibles

Il faut souhaiter que l'architecture globale du projet euro-méditerranéen soit équilibrée. Or deux sujets particulièrement sensibles ont été quasiment occultés.

En ce qui concerne le **dossier agricole** dont l'enjeu est considérable en raison de son importance socio-économique, de la proximité géographique et de l'interdépendance entre les deux rives, le débat ne peut se limiter aux aspects immédiats des échanges commerciaux. La préoccupation principale à moyen terme devrait être de contribuer à une plus grande sécurité alimentaire des pays du Sud et de favoriser un développement durable leur permettant de maintenir leur population en milieu rural sans pour autant menacer les productions et les emplois des régions méridionales de l'Union européenne.

Le présent avis ne prétend pas résoudre d'emblée un dossier sensible, il souhaite pourtant insister sur la nécessité de trouver des orientations acceptables

par tous, faute de quoi la crédibilité et le sérieux du processus de Barcelone et de la mise en place d'une zone de libre-échange seront gravement mis en cause.

A défaut d'une proposition, au moins peut-on faire deux constats pour donner une idée des enjeux et proposer d'appliquer le concept et l'esprit du partenariat euro-méditerranéen à la solution d'un problème irritant parce qu'il est sensible et majeur.

Le premier constat à faire est de remarquer que l'impact du problème est totalement différent pour l'Europe et pour les PTM. Pour eux, dont souvent près de 50 % de la main-d'oeuvre travaille dans l'agriculture, il s'agit d'une activité vitale et dont l'évolution est déterminante pour l'évolution de leurs économies, ceci d'autant plus que leur dépendance alimentaire, due aux conditions climatiques (sol, climat...), les contraint à importer jusqu'à 50 % de leurs besoins alimentaires. L'Europe bénéficie de cette situation en étant le premier partenaire commercial des PTM et l'un des tous premiers fournisseurs de denrées alimentaires, ce qui démontre que son agriculture est plus complémentaire que concurrente. Il est vrai que la capacité de cette dernière à concurrencer les producteurs d'autres pays (Etats-Unis), dépendra beaucoup de l'avenir de la politique agricole commune dans le cadre de l'élargissement et des parités au sein du système monétaire international.

Le second constat est que tout en étant très important pour l'économie des pays tiers méditerranéens, le secteur agricole se caractérise par une faible productivité, en rapport avec le niveau de développement technique de ces pays.

Ceci exige un effort de développement des secteurs économiques autres qu'agricoles, afin d'offrir des emplois à une population agricole pléthorique et des produits et services nécessaires à l'avènement d'une agriculture moderne satisfaisant aux besoins internes de ces pays et par ailleurs équilibrant davantage leur balance commerciale.

Cette évolution ne pourra cependant s'opérer que dans le cadre d'un véritable partenariat avec l'agriculture européenne et avec l'agriculture française en particulier.

Quels meilleurs moyens, en effet, de protéger à terme l'intérêt des agriculteurs de part et d'autre de la Méditerranée que de prendre dans leur domaine les initiatives communes qui constitueraient à terme un partenariat réel, concret et durable.

Ils sont nombreux à l'avoir compris et à avoir initié des coopérations et des opérations conjointes : elles doivent être connues et généralisées.

Dans l'immédiat, il est nécessaire d'accompagner les adaptations au moyen des financements MEDA qui devraient être mobilisés rapidement dans l'agriculture pour améliorer les structures de production, l'adéquation à la demande locale et la qualité des produits des PTM. La poussée démographique des PTM justifie largement le recentrage des efforts de coopération vers le développement des ressources alimentaires autochtones qui sont et resteront longtemps en deçà des besoins. En outre, comme il ne saurait y avoir de dérogation à la préférence communautaire, la qualité sanitaire, vétérinaire et phytosanitaire des produits importés des PTM doit répondre pleinement aux

standards du marché européen, de même qu'elle s'impose aux producteurs européens. Il importe donc d'accompagner avec MEDA la recherche qualitative dans les PTM. Les objectifs d'une telle approche devraient être, outre l'amélioration de l'auto-approvisionnement dans le respect des ressources naturelles, l'obtention de meilleures recettes à l'exportation pour les producteurs des PTM, avec des prix plus rémunérateurs.

Il s'agit aussi de reconnaître la vocation multifonctionnelle de l'agriculture européenne et notamment méditerranéenne.

En ce sens, il ne faut pas négliger les potentialités résultant du lien que constituent les agriculteurs entre le patrimoine naturel et historique local et la demande urbaine d'un environnement de qualité, de loisirs et de tourisme : la diversification des activités professionnelles au sein des exploitations est donc potentiellement considérable. Elle devra s'accompagner d'un réel soutien à l'exploitation des espaces.

Avec le soutien politique, financier et réglementaire de l'Union européenne, des synergies peuvent être suscitées entre rives Nord et Sud, elles sont nécessaires à la dynamique de développement et de « prospérité partagée » que le seul marché ou le libre échange ne sauraient, en aucun cas, favoriser.

La France, pays du nord et du sud de l'Europe, est la mieux placée pour engager l'expression concrète d'une réelle volonté politique européenne d'accompagnement dynamique de l'agriculture méditerranéenne à laquelle son « Midi » participerait, avec ses hommes et leur savoir-faire, répondant à un souci d'équilibre dans le développement de l'Union européenne, vers le Sud comme vers l'Est.

En ce qui concerne le problème des **migrations**, l'objectif est de trouver une alternative à l'option de la fermeture des frontières. Les propositions du Conseil économique et social interviennent en complément de celles formulées par les Conseils économiques et sociaux euro-méditerranéens au sommet euro-méditerranéen de novembre 1996. Elles se situent en outre dans la même perspective que le récent rapport de M. Sami Naïr « *Bilan et orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires* ». A l'instar de ce qu'a fait l'association Migrations et Développement dont le but initial était la réinsertion professionnelle des migrants dans leur pays d'origine, il s'agit de faire de l'immigration un puissant moyen de développement et de solidarité avec les pays du sud. Grâce à l'épargne des immigrés, à l'aide des Européens et à la créativité des habitants, des villages s'électrifient, des dispensaires et des bibliothèques se construisent, des barrages s'édifient permettant l'irrigation de terres touchées par la sécheresse.

La politique de codéveloppement préconisée par le rapport Naïr suppose de faire passer dans l'opinion des propositions fondées sur une rhétorique nouvelle du développement et de recentrer le discours sur l'immigration autour des questions internationales. Elle est fortement liée à la politique de coopération dans la mesure où elle impliquerait la négociation avec les pays d'origine des immigrants, de « convention de développement » organisant la formation des migrants afin de les transformer en vecteurs du développement.

Ainsi, des contrats pourraient être passés entre des étudiants étrangers, des universités françaises et des entreprises implantées dans les pays du Sud. Les étudiants signeraient un engagement à regagner leur pays d'origine au terme d'études en France, les entreprises s'étant engagées au préalable à leur réserver des emplois. La formule pourrait être étendue à de jeunes étrangers de niveau bac plus deux pour des stages de formation. Plutôt que la rigidité actuelle, qui pousse les étudiants à demeurer en France, même illégalement, faute de la moindre assurance de pouvoir y séjourner à nouveau s'ils quittent le territoire, des possibilités d'aller-retour pour des périodes de formation seraient ouvertes à ceux qui auraient accepté un emploi dans leur pays d'origine. Cette politique devrait s'accompagner d'un assouplissement dans la délivrance des visas qui ne soit d'ailleurs pas limitée aux seuls étudiants mais étendue à tous ceux qui recevraient une formation.

Réciproquement, il serait souhaitable que soit facilitée l'installation des Européens dans les PTM.

Pour favoriser la création d'entreprises, et comme cela se pratique déjà avec le Sénégal, des « contrats de codéveloppement » destinés à soutenir la création par les migrants d'activités et d'entreprises dans les pays d'origine pourraient être signés. Dans ce schéma, les immigrés volontaires pour retourner dans leur pays d'origine, proposent des projets de création d'activités, jugés porteurs de développement. Toujours dans le même esprit, l'épargne des immigrés pourrait être orientée vers des investissements productifs à travers des « instruments financiers mixtes » permettant de pallier les insuffisances des systèmes bancaires locaux.

Il s'agit enfin d'impliquer l'Europe dans la mise en place de cette politique « migrations codéveloppement ». Cela est d'autant plus nécessaire que le programme Med Urbs Migrations a été gelé. La France doit proposer l'intégration de ces actions au partenariat euro-méditerranéen.

C - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LE PROCESSUS DE BARCELONE

La réussite du processus dépendra avant tout de la pertinence des politiques d'accompagnement et de l'accroissement des investissements.

Il importe en premier lieu d'atténuer les effets négatifs qui se feront sentir à court terme dans la mise en place de la zone de libre-échange et de ménager les transitions. Des étapes sont dès maintenant prévues par les accords d'association de l'Union européenne avec certains de ses partenaires méditerranéens. Il convient d'articuler ces négociations avec celles à venir dans le cadre de l'OMC (produits agricoles, textile, automobile, services et en particulier services financiers, marchés publics mais aussi télécommunications, transport maritime et environnement). On pourrait s'inspirer de ces négociations multilatérales dans la prise en compte des préoccupations des pays concernés - et éventuellement accélérer les procédures de libéralisation des échanges entre les pays euro-méditerranéens, dans la mesure où ceux-ci le souhaiteraient - et où il serait possible de le faire admettre sans que joue la clause de la nation la plus favorisée. Le seul soutien financier, même s'il représente un effort considérable de l'Union européenne, s'avère insuffisant.

L'Europe ne peut pour autant prétendre imposer son modèle de société et ses règles de fonctionnement. Les populations des pays méditerranéens, si elles sont prêtes à accepter croissance économique et développement technologique, ne sont cependant pas disposées à remettre en question leurs traditions et leur architecture sociétale. Force est de constater d'ailleurs l'importance des relations personnelles et des solidarités qui sont autant de facteurs de cohésion des sociétés. Si ces liens étaient défaits, il s'ensuivrait dans des pays où le niveau de vie n'atteint pas les standards européens, un effondrement de la société.

Dans ce contexte il convient de veiller au respect des principes essentiels. Tel est bien le sens de la déclaration de Barcelone selon laquelle, « *les participants (au processus de Barcelone) s'engagent à :*

- *agir conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;*
- *développer l'état de droit et la démocratie dans leur système politique tout en reconnaissant dans ce cadre le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, socio-culturel, économique et judiciaire ;*
- *respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion. ».*

Dans les pays considérés, comme partout ailleurs, quels que soient leur système politique, leur niveau de développement économique et leur degré d'égalité sociale, les libertés fondamentales doivent être respectées.

Afin de soutenir le développement économique et réduire les disparités sociales, les interventions de l'Union européenne devront s'articuler autour de deux axes : l'appui à la transition économique et le soutien aux équilibres sociaux.

1. Soutenir le développement économique des pays tiers méditerranéens et l'émergence d'un grand marché régional

1.1. Alléger la dette

Les Pays Tiers Méditerranéens sont confrontés à la nécessité de relever de façon significative leur taux d'investissements pour effectuer leur décollage économique et mettre en oeuvre les transformations profondes que requiert la zone de libre échange.

Au regard des besoins, l'aide de l'Union européenne apparaît insuffisante, elle ne permet pas de compenser la faiblesse des investissements, la diminution des ressources des Etats résultant de la baisse des recettes douanières et le poids de la dette.

La situation des Pays Tiers Méditerranéens se caractérise en effet **par un endettement supérieur** à la moyenne des PVD et un taux d'accroissement du service de la dette supérieur à celui des exportations. Depuis une vingtaine d'années, le problème de l'endettement a été traité par le recours à des

programmes d'ajustement structurel accompagnant les rééchelonnements de dettes. S'ils ont permis de réduire le déficit extérieur, ils ont pesé sur l'emploi et la croissance.

Une solution serait que l'Union européenne prenne des mesures spécifiques aux Pays Tiers Méditerranéens aussi bien en ce qui concerne la dette que l'encouragement aux investissements et qu'elles les articule entre elles.

Une première proposition dans ce sens pourrait être **de lier** les accords relatifs à la dette à des mesures de libéralisation de l'économie, de privatisation, de développement des droits sociaux, d'efforts de formation, toutes ces mesures pouvant ainsi attirer les investissements.

Une seconde proposition pour réduire l'endettement serait de mettre en oeuvre des programmes de conversion de dettes en prises de participation en monnaie locale à l'image de ce qui a été fait par les Etats-Unis en Amérique latine ou mieux encore des conversions de dettes en faveur du développement. Suivant l'exemple du Fonds français de conversion de dettes pour les pays de l'Afrique subsaharienne, ces mesures pourraient être appliquées en matière de santé, d'environnement ou d'éducation - conformément aux objectifs de Barcelone - à la fois par l'Union européenne sur une base multilatérale et par les Etats membres de façon bilatérale. La Suède a lancé un programme similaire pour la Tunisie sous forme de conversion de créances en faveur de l'environnement. La France l'a fait au profit du Maroc pour des projets d'infrastructures (écoles, hôpitaux, transports ferroviaires et agriculture).

1.2. Pallier l'insuffisance des investissements

Pour pallier **l'insuffisance des investissements** dans la région due au faible volume de l'épargne domestique conjuguée aux déficiences des systèmes financiers locaux, diverses solutions peuvent être envisagées. Il s'agirait notamment de la part des pays méditerranéens de créer un environnement politique, financier et surtout administratif favorable aux investissements étrangers et au développement des PME, de l'artisanat et des professions libérales.

Parmi les principales mesures visant à **clarifier et simplifier le cadre réglementaire** des investissements devraient être retenues :

- la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire favorisant les investissements étrangers, assurant leur protection effective et la possibilité de rapatrier leurs résultats ;
- la simplification des démarches pour installer une entreprise (par exemple : guichet unique) ;
- la simplification des procédures administratives, notamment douanières ;
- la modernisation de la législation commerciale ;
- le renforcement de l'administration judiciaire pour un règlement rapide des contentieux ;

- la réforme profonde du secteur financier (banques d'investissement, fixation des taux d'intérêt par le marché, contrôle de la Banque centrale, constitution progressive de places financières attractives) ;
- la réforme du système de formation professionnelle qui devra être mieux adaptée à la demande de qualification ;
- l'encouragement à la formation à la gestion ;
- l'encouragement à la coopération et au partenariat d'entreprises, à la constitution d'organisations professionnelles et de Chambres de commerce et d'industrie indépendantes de l'Etat ;
- la mise en place de districts industriels.

Du côté de l'Union européenne, s'il est vrai qu'il existe déjà de nombreux instruments de soutien aux PME et à l'artisanat, ils mériteraient d'être à la fois simplifiés, développés et rénovés.

Ainsi les différents programmes de coopération propres à la Méditerranée (Med Urbs, Med Media, Med Campus etc.) devraient être regroupés et coordonnés au sein d'une seule structure à la Commission qui gèrerait toute la coopération euroméditerranéenne.

Le problème des PME méditerranéennes étant le manque de financements à long terme, non mobilisables sur les marchés financiers locaux, il conviendrait de mettre sur pied des instruments pour répondre à ce besoin. La création d'un réseau de sociétés d'investissement ou de capital risque, l'articulation entre flux publics et capitaux privés pour que les premiers aident à la mobilisation des fonds privés, la dynamisation du dispositif par un fonds-mère qui jouerait le rôle d'interface entre d'une part les institutions de coopération multilatérales et bilatérales et les investisseurs privés et d'autre part, les sociétés et fonds d'investissements implantés dans les Pays Tiers Méditerranéens pourraient constituer une première réponse à ce problème.

Enfin, pour améliorer l'image de cette zone auprès des investisseurs il conviendrait de promouvoir la région comme zone de croissance et d'investissement et de mettre en avant ses potentialités et l'intérêt que l'Europe elle-même peut trouver à y investir.

1.3. Favoriser la création entre les PTM d'un vaste espace économique intégré

L'attrait pour l'investissement viendra également de la dimension au moins potentielle du marché. Aujourd'hui le fractionnement du marché entre des économies distinctes mais identiques et non complémentaires empêche la zone Sud et Est de la Méditerranée d'exercer une attractivité à la hauteur de ses besoins de transformation. Dans les arbitrages que les investisseurs font, seule une zone plus large, plus homogène où des échanges se feraient librement entre des économies complémentaires, pourrait faire pencher leur décision.

Pour rendre possible concrètement le partenariat entre l'Europe et les économies du Sud et de l'Est méditerranéens, il faut d'abord s'efforcer d'équilibrer la taille des marchés.

La création **d'un vaste espace économique intégré** permettra d'autant mieux à l'Europe de préserver une position économique forte, de reconquérir les marchés porteurs des biens de consommation innovants (électronique, automobile) dont elle s'est désengagée pour privilégier, notamment en France, les produits high-tech (nucléaire, télécommunications, aéronautique) destinés aux instances publiques ou parapubliques.

Pour reprendre l'avantage sur le terrain industriel, notamment dans le secteur des biens de consommation innovants, l'Europe pourrait s'inspirer du processus d'intégration régionale de l'ALENA entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique ou de celui du Japon avec les pays de sa périphérie. Le Japon a conquis ses positions commerciales sur le reste du monde en exportant des produits dont l'avantage provient de ce qu'ils incorporent des sous-parties fabriquées dans de bonnes conditions de rentabilité, dans des unités implantées en Asie du Sud-Est. Ce processus qui a privilégié les exportations de capitaux vers ces pays plutôt que les entrées de travailleurs immigrés a porté sur des productions dont la **valeur ajoutée a crû, à mesure que s'élevaient dans ces pays le niveau de formation de la main-d'oeuvre, la qualité des infrastructures et la densité du tissu industriel.**

Ce schéma est pour partie transférable pour la France et pour l'Union européenne en direction des PECO d'une part et des PTM de l'autre. Outre les raisons géopolitiques et culturelles, l'intérêt de ces zones est qu'elles assurent structurellement un taux de « retour en importations » de produits communautaires bien plus élevé que les pays éloignés d'Asie du Sud-Est.

Pour être doublement vertueux, le mouvement visant à élargir le champ des activités nouvelles en partenariat ou par des délocalisations, à d'autres secteurs que celui auquel il s'est pratiquement limité jusqu'à présent (l'habillement), devrait porter sur des segments de production à valeur ajoutée croissante dans des produits de haute technologie à fort contenu en main d'oeuvre (produits de gamme moyenne tel que le primo équipement des ménages). Ces produits rendus ainsi plus compétitifs pourraient être réexportés sur des pays tiers.

La reconquête de positions sur ces produits suppose un effort considérable pour relancer l'innovation technologique et faciliter les mutations internes. Il s'agira pour les pouvoirs publics d'aider certaines activités à franchir un cap délicat lié à la redéfinition des règles du jeu du commerce international.

Ce schéma implique également que l'Union européenne mette en place un réseau d'assistance technique pour la modernisation des entreprises des PTM et pour la transformation de l'environnement socio-économique (mise en place d'infrastructures de communication et de transport qui constituent autant de projets fédérateurs, formation de cadres, de formateurs, formation professionnelle, réformes administratives, judiciaire, financière, etc.). Le savoir faire dont l'Europe dispose dans tous ces domaines peut être mis au service de ses partenaires méditerranéens.

L'Europe peut éviter à ces pays de connaître des remises en question du type de celles que les pays asiatiques connaissent aujourd'hui en les mettant en

garde contre les dangers de s'engager dans le financement de l'économie par le marché sans surveillance et sans contrôle.

Enfin dans la création d'un espace économique intégré sur la rive Sud et Est, **l'Euro a aussi un rôle à jouer**. La non convertibilité entre elles des monnaies des Pays tiers méditerranéens, traduction de la pénurie de devises convertibles, est un frein aux échanges entre ces pays.

La création de l'Euro en soi ne réglera pas ce problème. En revanche, on peut imaginer que les aides fournies à ces pays par l'Union européenne, en euros, puissent être associées à des mécanismes de type « Union européenne des paiements » qui ont permis, après la seconde guerre mondiale de relancer les échanges en Europe.

Le plan Marshall avait d'ailleurs prévu ces mécanismes. L'Union européenne y trouverait également avantage dans la mesure où le statut international de l'euro en serait accru.

2. Soutenir l'accompagnement social du développement économique

Dans l'esprit du partenariat euroméditerranéen, la prospérité économique doit s'accompagner d'un développement social et humain permettant de réduire les disparités, de renforcer la cohésion sociale et d'assurer la stabilité.

Or, si le libre échange et la spécialisation renforcée qu'il implique peuvent avoir à terme un effet positif sur l'emploi en améliorant la compétitivité des entreprises, dans un premier temps la concurrence extérieure peut conduire à des baisses d'activité et à des disparitions d'entreprises et de postes de travail notamment dans les secteurs orientés vers les marchés intérieurs qui subiront les premiers la concurrence des productions européennes. Cette question est d'autant plus sensible que les pays tiers méditerranéens connaissent déjà un niveau de chômage élevé et que le nombre de jeunes entrant chaque année sur le marché de l'emploi est très important.

Il importe donc d'anticiper ces évolutions et de faciliter les ajustements inévitables.

Le processus de Barcelone a certes prévu un soutien à l'ajustement structurel en octroyant des aides directes aux budgets notamment ceux de l'éducation et de la santé. Mais outre le fait que la mise en place d'un programme d'ajustement structurel est longue, les contributions européennes ont été concentrées dans les domaines précités - éducation et santé -. Dès lors, il serait souhaitable d'augmenter **les aides dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle** comme cela a été fait en Tunisie dans le cadre du plan global de formation MANFORM, destiné à soutenir les efforts de qualification et de recyclage de la main-d'oeuvre locale.

Il conviendrait également de traduire réellement dans les faits l'engagement pris dans la déclaration de Barcelone de « *promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois* ».

Néanmoins ce dispositif ne saurait suffire dans la mesure où, comme l'a souligné récemment le Comité économique et social des Communautés européennes, les partenaires économiques et sociaux des pays partenaires ne

participent pas à la mise en oeuvre du processus en raison tout d'abord de leur méconnaissance des actions menées dans ce cadre. Il s'agit donc avant tout **d'assurer l'information sur le contenu du partenariat** euroméditerranéen et **sur les priorités** retenues dans les programmes afin d'associer l'ensemble du corps économique et social. Aussi est-il important que soit reconnu le caractère spécifique des organisations professionnelles et leur rôle dans le fonctionnement des systèmes démocratiques. A cet égard on ne saurait trop souligner l'intérêt d'institutions telles que les Conseils économiques et sociaux.

La situation problématique de **l'emploi** dans la région méditerranéenne doit inciter à prendre en compte dans toutes les actions de coopération, cette dimension et donc à mettre l'accent sur les mesures préventives. A ce titre le Conseil économique et social souscrit entièrement à la proposition de création d'un **Observatoire du marché du travail** à l'échelle du bassin méditerranéen et à l'intérêt de créer un **réseau entre les organismes concernés par la gestion et le suivi du marché du travail** pour échanger expériences et données.

A l'image des Pactes territoriaux pour l'emploi dans l'Union européenne, des **Pactes territoriaux pour le développement** pourraient être adoptés. Ils permettraient ainsi aux partenaires économiques et sociaux et à d'autres acteurs au niveau local d'ériger l'emploi en priorité.

La création d'un espace social euro-méditerranéen implique également qu'à moyen et long terme il y ait un **rapprochement des législations sociales nationales** et qu'une attention particulière soit portée à l'application des principales **conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail**.

Il est clair que, pour que l'ensemble de ces actions « d'accompagnement social » soient menées à bien, il faut qu'elles puissent bénéficier des financements MEDA et que l'enveloppe régionale de 10 % des crédits, prévue par le partenariat pour financer des programmes et projets d'intérêt commun, ne soit pas réduite mais au contraire augmentée.

Ce n'est que si ces conditions sont remplies que la création de l'espace social euro-méditerranéen voulu par Barcelone pourra se réaliser.

D - METTRE L'INFLUENCE FRANÇAISE AU SERVICE DU PARTENARIAT

La France est un des premiers partenaires des Pays Tiers Méditerranéens en termes financiers, d'investissements directs étrangers et de relations culturelles et politiques.

A ce titre elle a à la fois une responsabilité particulière dans la réussite du processus de Barcelone et un besoin de repositionnement pour optimiser ses efforts et tirer ainsi parti de la nouvelle donne que représente le partenariat euroméditerranéen. Ce double objectif peut être atteint, il nécessitera un engagement politique constant et une implication des pouvoirs publics mais aussi des différents acteurs de la société civile.

1. Mieux intégrer la dimension européenne

La présence française dans les pays du pourtour méditerranéen doit s'adapter pour que la progression sensible de l'aide européenne ne rende pas l'aide française moins lisible alors même que la France contribue à hauteur de près de 20 % au financement de cette aide multilatérale.

L'aide européenne peut au contraire être un outil d'accompagnement de l'influence française face à la pression expansionniste de pays tiers. En permettant un meilleur équilibre socio-économique, en facilitant la transition et le développement économique, en favorisant l'émergence de puissances régionales francophones et francophiles, le processus de Barcelone peut assurer la pérennité de la présence française.

De la même manière que sur le plan politique, la France ne peut que tirer profit au plan économique de l'accroissement de la prospérité dans des pays où son implantation est déjà forte. Elle y bénéficie d'un avantage comparatif certain pour des raisons tenant à la langue, à la francophilie des classes dirigeantes et à un effet de notoriété. La période de transition va offrir de nombreuses occasions que nos entreprises déjà présentes pourront saisir.

L'intérêt de la France réside donc ici encore dans l'accompagnement de l'action entreprise dans le cadre de MEDA. Encore faut-il que cet accompagnement soit actif.

Il importe en premier lieu de favoriser l'accès des entreprises françaises aux projets communautaires.

Pour ce faire, la situation privilégiée de notre pays dans nombre de PTM peut lui permettre de jouer un **rôle d'interface** entre ces derniers et les instances européennes, dans l'intérêt des opérateurs français. Les services et les entreprises français devront intégrer ces pratiques, plutôt anglo-saxonnes, proches du lobbying.

Dans ce rôle, il s'agira tout d'abord **d'intervenir très en amont** quand s'élaborent les programmes indicatifs nationaux (PIN) pour mettre en valeur nos pôles d'excellence : BTP, traitement de l'eau, télécommunications, tourisme, etc...

Il conviendra pour cela que les Etats membres soient réellement associés à l'élaboration des programmes de coopération européens, ce qui n'est pas réellement le cas actuellement. Cela devrait permettre une plus grande efficacité de la coopération, une plus grande cohérence et une optimisation de l'influence européenne.

Ensuite, il appartient à notre pays de proposer des projets à vocation communautaire établis à partir d'un projet bilatéral élargi, en concertation avec le pays bénéficiaire auquel nous pouvons apporter notre assistance pour l'identification et la présentation des projets.

Une telle approche suppose une **modification des mentalités et des comportements**. Il conviendra tout d'abord de veiller à éviter la critique d'une « instrumentalisation » de l'Europe, utilisée comme levier, grâce seulement à sa contribution financière.

Il semble nécessaire par ailleurs que nos services trop « bilatéralisés » intègrent dorénavant la dimension européenne de la même façon que les procédures de coopération bilatérale devront s'adapter pour être en cohérence avec la coopération multilatérale. La mise en oeuvre des financements européens privilégie en effet le recours au secteur privé sur appels d'offres internationaux alors que notre coopération bilatérale repose essentiellement sur l'expertise et les systèmes publics de formation et de qualification : les modalités de gestion de ces actions apparaissent assez éloignées de la culture française de coopération.

A cet égard la création au sein de nos ambassades, d'un poste « multilatéral », structure transversale, chargée du suivi de ces questions, notamment dans une perspective européenne, qui travaillerait en concertation avec les services économiques, culturel, scientifique et de coopération et l'Agence Française de Développement, là où elle est présente, ne peut que faciliter les synergies.

2. Optimiser nos atouts

Les programmes européens sont une occasion pour la France de conforter sa présence. La modernisation des économies et l'ouverture au monde des pays tiers méditerranéens créent d'énormes besoins dans des secteurs qui représentent précisément des **pôles d'excellence français**. Aussi conviendra-t-il d'être prêts à répondre à une demande très largement orientée vers les infrastructures, le secteur des télécommunications, de l'eau, du tourisme, des BTP, de l'agriculture mais aussi de l'ingénierie institutionnelle et administrative.

Dans un contexte local en profond bouleversement, privatisations et concessions doivent désormais être intégrées à la stratégie des entreprises comme à celles des pouvoirs publics qui les soutiennent.

L'investissement ne devra pas se limiter aux actifs mais s'articuler, ici comme ailleurs, avec un effort de **formation professionnelle** à l'image de ce que font les entreprises allemandes, anglo-saxonnes, australiennes ou japonaises. Entreprises, associations, organismes de formation devraient unir leurs efforts pour adosser des actions de formation à des logiques d'implantation industrielle. Les centres de formation qui seraient mis sur pied seraient en même temps autant de vitrines technologiques de la France. Dans ces domaines, on ne saurait trop insister sur le rôle qui incombe aux grands groupes français privés et publics tels qu'EDF, France Télécom, etc...

Même si la langue anglaise progresse, les entreprises françaises bénéficient de l'énorme atout que constituent dans nombre de ces pays l'usage de la langue française, des systèmes d'enseignement proches du nôtre, une « complicité culturelle et conceptuelle » due à une longue histoire commune, notamment avec le Maghreb.

Cette proximité culturelle devra également être mise à profit en matière d'ingénierie institutionnelle et administrative. Il est clair que l'ouverture des économies des douze pays et la création à l'horizon en 2010 d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne ne manqueront pas d'entraîner des conséquences sur l'organisation administrative et juridique de chacun des Etats. Les actions qui seront entreprises dans le domaine du développement institutionnel devront

répondre à des demandes des Etats eux-mêmes et ne pourront être que du « sur mesure ».

Circonspects à l'égard du modèle anglo-saxon, certains PTM apprécient le système français, le rôle régulateur de l'Etat, la méthode de décentralisation.

Un certain nombre de pistes peuvent à ce stade être imaginées et éventuellement soumises à la réflexion des Etats partenaires :

- le réaménagement des pouvoirs entre l'Etat central et les collectivités territoriales (déconcentration et décentralisation) ;
- la réforme des administrations financières et du système économique ;
- la gestion des services publics d'intérêt collectif ;
- la formation à la gestion des projets de développement sectoriels ;
- la réforme des systèmes éducatifs ;
- la mise en place de système de protection sociale ;
- la modernisation des relations professionnelles.

Compte tenu de sa tradition propre et de sa position d'influence, notamment au Maghreb mais aussi dans certains pays du Machrek (Liban notamment), la France devrait pouvoir jouer, dans ce domaine, un rôle utile d'intermédiaire entre des pays du Sud à forte tradition centralisatrice et un certain nombre de pays de l'Union européenne très engagés dans le processus de décentralisation.

Ainsi, non seulement la France apportera son aide, mais elle se positionnera comme un partenaire durable. Très porteur, ce type d'actions (missions de l'ADETEF - Association pour le Développement des Echanges en Technologie Economique et Financière -, des représentants de la magistrature, cadres des collectivités locales, etc.) doit par conséquent être vivement encouragé et soutenu.

Une mention particulière doit être faite de **l'agriculture**. La France ne saurait rester en retrait par rapport à ses voisins européens, en négligeant de traiter en réels partenaires ses interlocuteurs traditionnels. Au contraire, elle doit tirer avantage de la proximité culturelle, qui, si elle a traversé des époques troublées, laisse aujourd'hui des structures politiques et professionnelles similaires aux siennes, mobilisables dans des actions de coopération technique et commerciale.

Parmi ces actions, l'accent pourrait être mis sur :

- l'amélioration de la production des Pays Tiers Méditerranéens par de la formation et des transferts de technologies, en s'inspirant des expériences du Sud de l'Europe ou d'Israël ;
- le renforcement de la coopération entre les organismes français de recherche et leurs homologues du Sud (par exemple sur les cultures sèches), en développant des services de conseil agricole et des secteurs annexes à l'agriculture comme les organisations de commercialisation, les coopératives d'achat ;

- l'intensification des contacts entre les différents acteurs (responsables inter-professionnels par exemple) ;
- l'amélioration des infrastructures agraires, l'irrigation, le drainage, la modernisation du parc des machines ainsi que des équipements d'entreposage et de transport.

Une collaboration entre les deux rives, menée à partir de partenariats, permettrait de jouer la complémentarité des productions compte tenu des décalages de saisons. Elle permettrait aussi d'organiser la commercialisation et une approche conjointe des marchés mondiaux (prospection de nouveaux marchés comme les PECO ou les républiques turcophones de l'ex-URSS).

Ce type de partenariat pourrait ainsi concerner des marques communes, la recherche de la qualité, la mise en commun de circuits de distribution.

3. La culture, facteur d'influence et de connaissance réciproque

Au-delà des liens d'amitié, de l'attachement manifesté par certains pays à la langue et à la culture, l'art de vivre, le mode de pensée d'un autre pays, le dynamisme des relations culturelles entre partenaires influence également d'une manière déterminante les échanges politiques et économiques. Elle permet en outre par une meilleure connaissance de « l'Autre », de faire évoluer les mentalités et reculer les préjugés.

Une des originalités de la Conférence de Barcelone est de faire de la culture, dans son troisième volet, un élément à part entière et déterminant dans la mise en oeuvre du Partenariat. **Or, la culture est un élément clé de la présence française dans les PTM.**

L'ampleur toute nouvelle de l'aide apportée par l'Union européenne aux PTM dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen devrait toutefois sensiblement modifier les données de la politique culturelle de la France.

Pour ne pas prendre le risque de voir ses pôles d'excellence se diluer, voire disparaître dans la nouvelle forme de coopération induite par le processus de Barcelone, pour que ses positions ne soient pas érodées par les offensives de ses partenaires européens et de certains pays tiers, la France se doit, là encore, de consolider ses positions, d'affirmer une image de haute technologie, de favoriser les échanges entre les deux rives et de faire valoir ses projets dans le nouveau dispositif d'aide communautaire.

Parmi les différents domaines dans lesquels la France peut avoir une influence importante et utiliser le levier culturel figure au premier plan la formation des jeunes.

• **La formation des jeunes**, vecteurs du changement, est certainement un des meilleurs moyens de répondre à cette problématique. Les échanges de jeunes sont d'ailleurs un des domaines dont la Conférence de Malte (avril 1997) a décidé le développement.

Un contact prolongé et de qualité des jeunes en formation avec la France, sa langue et sa culture, peut induire des comportements bénéfiques dans la vie professionnelle ultérieure. C'est pourquoi il semble opportun de viser :

- l'incitation aux échanges scolaires et universitaires ;

- l'aide à l'accueil de séjours linguistiques des jeunes de pays méditerranéens en France, et à l'accueil des étudiants dans les universités et grandes écoles ainsi que celui des apprentis et des compagnons ;
- le soutien à l'enseignement du français dans les pays méditerranéens, par l'accueil en formation continue et en séjours culturels des enseignants étrangers, par les échanges d'enseignants, par l'envoi d'enseignants français.

Au-delà de l'enseignement proprement dit, il paraît opportun de favoriser le développement **des échanges de jeunes**, notamment dans le cadre des programmes des commissions mixtes ou des rencontres officielles similaires. Les échanges entre organisations associatives françaises et celles de pays méditerranéens étaient relativement importants il y a quelques années mais semblent stagner. Une relance pourrait être faite en développant le rôle des commissions mixtes entre les Etats, en prévoyant dans les délégations officielles, comme c'est par exemple le cas pour les entreprises, des représentants associatifs, en nommant dans chaque Ambassade de France un interlocuteur des associations, comme cela a été fait dans la plupart des pays européens... Cela demanderait aussi que soit facilitée l'obtention de **visas** pour les jeunes étrangers et leur encadrement faisant partie de groupes accueillis en France dans le cadre de ces échanges qu'ils soient linguistiques, d'étudiants ou artistiques.

Tout autant que le développement de ce type d'actions, il est nécessaire que ces opérations ne restent pas ponctuelles. Le **suivi** des stagiaires, l'utilisation du réseau qu'ils représentent sont trop souvent négligés. Pour pallier cette lacune, il ne semble pas indispensable de créer de nouvelles structures mais il conviendrait de veiller à une meilleure synergie des différentes administrations concernées : ministère des Affaires étrangères, ministère de la Culture mais aussi ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie.

- Complémentaires à la multiplication des échanges, les actions destinées à développer la connaissance de l'Autre, à « reconnaître les différences pour apprendre à les surmonter », parce qu'elles sont essentielles méritent une attention toute particulière. C'est notamment le cas du travail de certaines associations en direction des Français pour leur accession à une meilleure **connaissance des cultures méditerranéennes**, dont la connaissance de l'Islam, qui devrait être soutenu. De même qu'il faut souligner le rôle que peuvent jouer des établissements comme l'Institut du Monde Arabe, l'INALCO ou des manifestations culturelles telles le Festival du film méditerranéen de Montpellier qu'il conviendrait de multiplier. En complément, le développement de jumelages entre les villes ou la création d'associations de partenariats comme l'association des anciens comptoirs grecs de la Méditerranée devraient aussi être favorisés.

Dans la même perspective, les projets français et égyptiens en matière de traductions (établissement d'un annuaire des traductions dans les différentes langues de la Méditerranée, traduction des Mille ouvrages de référence méditerranéens, sorte de bibliothèque idéale de la Méditerranée) ainsi que de l'enseignement de l'histoire et de la géographie doivent être encouragés.

- Ainsi que le mettait en évidence l'avis adopté le 14 avril 1993 sur « *l'image de la France à l'étranger et ses conséquences économiques* » sur le rapport de M. Claude Legros, si notre pays bénéficie à l'étranger d'une image culturelle forte, celle-ci s'accompagne d'une certaine ignorance de nos réalisations les plus brillantes dans d'autres domaines en particulier dans les activités de haute technologie.

Sans occulter notre image traditionnelle, il conviendrait de mieux utiliser les **nouvelles technologies** (renforcement des sites français sur Internet) et le canal de l'audiovisuel qui permet de toucher massivement les populations, pour asseoir notre image de pays moderne au même titre que les Etats-Unis, le Japon ou l'Allemagne.

- Enfin, les **Conseils économiques et sociaux** ont un rôle central à jouer dans la constitution de l'espace euro-méditerranéen et plus particulièrement dans la progression du volet social. Il serait souhaitable que dans les pays où cette institution n'existe pas, cette expression de la démocratie économique et sociale soit mieux connue et puisse voir le jour.

- Ces différentes propositions supposent une forte implication et **une meilleure coordination** de tous les acteurs - étatiques et non étatiques dont les actions, déjà multiples, apparaissent souvent dispersées. Elles requièrent que les programmes de coopération décentralisée soient relancés. Elles sous-entendent enfin que les moyens humains et financiers mis en oeuvre par l'Europe et par notre pays soient mieux utilisés et que l'évolution des dernières années, consistant à les redéployer sur d'autres zones du monde peut-être moins vitales, soit réexaminée à la lumière de ce rapport.

* * *

Les propositions qui précèdent résultent d'un constat : si le processus de Barcelone a marqué une étape importante en jetant les bases d'un nouveau partenariat, les obstacles ne sont pas pour autant écartés.

Le processus traverse actuellement une période critique : les perspectives qu'il a ouvertes, les progrès déjà réalisés pourraient être mis en danger par les crises qui affectent la région.

Ces propositions ont donc pour objet de relancer la coopération euroméditerranéenne en veillant à préserver sa cohérence et la globalité du projet.

L'Europe s'est engagée à accompagner et à faciliter les adaptations requises, elle en a les moyens mais elle ne peut pour autant en assumer seule la responsabilité. Il revient à nos partenaires méditerranéens de mener à bien l'ouverture et de faire en sorte que les difficultés ne découragent pas les initiatives. C'est finalement de leur capacité à gérer les mutations que dépend la mise en oeuvre du partenariat.

L'importance des enjeux impose de poursuivre sur la voie tracée à Barcelone. En raison de ses liens multiples et anciens avec cette région du monde, la France peut contribuer au succès de cette entreprise. Il lui appartient de mettre son influence au service du partenariat, au bénéfice de tous les partenaires.

Ces propositions ne sauront pourtant à elles seules assurer le succès du processus de Barcelone : il faut qu'elles s'accompagnent d'une volonté forte de part et d'autre de la Méditerranée : volonté d'aboutir en dépit des difficultés, volonté de ne pas tricher avec la réalité.

Vouloir aboutir à tout prix, c'est faire du partenariat méditerranéen un objectif prioritaire des deux côtés de la Méditerranée, un objectif affiché, reconnu et voulu par les opinions publiques d'Europe comme des PTM. Ceci exige un contrôle permanent de la mise en place des décisions prises et la relance du processus chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Ne pas tricher avec la réalité, c'est en accepter toutes les conséquences et les difficultés. L'Europe doit accepter d'assumer son devoir de solidarité, de mobiliser les moyens nécessaires et d'assurer la cohérence de ses politiques vis-à-vis des PTM. Les PTM doivent accepter un rythme soutenu de réformes structurelles, des réponses positives aux effets déstabilisateurs de l'ouverture au monde, des transformations profondes de la société pour accompagner la modernisation de leurs économies.

Beaucoup plus qu'une zone de libre-échange, c'est une zone de confiance qu'il faut construire entre les pays riverains de la Méditerranée : il ne peut pas y avoir de véritable partenariat sans confiance mutuelle, sans objectif commun, sans une vision partagée de la place et du rôle qu'il faut donner à la personne dans nos sociétés modernes.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

<i>Nombre de votants</i>	151
<i>Ont voté pour</i>	137
<i>Ont voté contre</i>	10
<i>Se sont abstenus</i>	4

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 137

Groupe de l'agriculture - MM. Amis, Baligand, Bouche, Bros, Bué, Cazalé, Compiègne, Daul, Droulin, Ducroquet, Guyau, Lapèze, Lemétayer, Louis, Mme Méhaigrierie, MM. Munet, Raoult, Salmon, Stéfani.

Groupe de l'artisanat - MM. Arianer, Buguet, Delmas, Gilles, Lardin, Millet, Piet, Teilleux, Vignon.

Groupe des associations - MM. Coursin, Gevrey, Mmes Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mlle Andreux, Mme Azéma, MM. Carles, Delaby, Denizard, Lobjeois, Lorthiois, Mennequier, Moussy, Mme Raiga, M. Rousseau-Joguet.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Cazettes, Clapin, Mme Cumunel, MM. Insa, Vilbenoit, Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Faki, Hédouin, Weber.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bouchet, Caillat, Maurice Gendre, Grandazzi, Mme Paulette Hofman, MM. Lamarque, Lesueur, Malley, Roulet, Santune, Valladon.

Groupe de la coopération - MM. Ballé, Courtois, Ducrotté, Gaudinat, Marquet, Picard, Verdier.

Groupe des départements, des territoires et des collectivités territoriales à statut particulier d'outre-mer - M. Quillin.

Groupe des entreprises privées - MM. Brunet, Calvet, Cerruti, Chesnaud, Clément, Domange, Flahault, Pierre Gauthier, Ghigonis, Gilson, Joly, Leenhardt, Levaux, Michel, Périgot, Pinet, Rapeaud, Rebuffel, Scherrer, Urbain.

Groupe des entreprises publiques - MM. Bailly, Bonnaud, David, Delaporte, Gadonneix, Hadas-Lebel, Jurgensen, Piazza-Alessandrini.

Groupe de la FEN - MM. Jean-Louis Andreau, Gualazzi, Oger.

Groupe des représentants des français de l'étranger, de l'épargne et du logement - MM. Courbey, Marlin.

Groupe de la mutualité - MM. Baudiment, Chauvet.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Aicardi, Bêche, Mme Bergé, M. Bichat, Mmes Braun, Cayet, MM. Dechartre, Deleplace, Depaix, Doueb, Mmes Douvin, Fossey, de Gaulle-Anthonioz, M. Giscard d'Estaing, Mme Guilhem, MM. Hintermann, Mandinaud, Poujade, Alain Robert.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Bichot, Billet, Bordereau, Boué, Brin, Burnel, Guimet, Mme Lebatard.

Ont voté contre : 10

Groupe de l'agriculture - MM. Girardi, Kayser.

Groupe de la CGT - M. Bonnet, Mme Brovelli, M. Decisier, Mme Duchesne, MM. Forette, Le Duigou, Moulin, Muller.

Se sont abstenus : 4

Groupe de l'agriculture - M. Le Fur.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Chaussebourg, Désir, Rigout.

DÉCLARATION DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

La conférence de Barcelone de novembre 1995 a jeté les bases institutionnelles d'un partenariat ambitieux, sans faire réellement référence à l'agriculture, que ce soit l'agriculture des Pays Tiers Méditerranéens ou celle de l'Union européenne.

L'enjeu agricole est pourtant considérable :

- l'agriculture représente une activité vitale dans les pays tiers, dont l'évolution est déterminante pour le devenir de l'économie toute entière ;
- en Europe, l'agriculture méditerranéenne a une vocation multifonctionnelle en raison de sa présence au coeur de régions fragiles, où elle contribue à maintenir des activités sur des territoires souvent difficiles ;
- enfin, que ce soit au Nord ou au Sud de la Méditerranée, l'apport de l'agriculture est tout à la fois indispensable et inestimable dans la préservation de l'environnement et des paysages traditionnels.

Les agriculteurs français appuient donc l'initiative d'un partenariat euro-méditerranéen, mais ils ne sauraient admettre que leur agriculture, qui est déjà profondément déstabilisée par les nombreux accords internationaux, soit sacrifiée au développement des pays des rives Sud et Est de la Méditerranée.

L'ouverture de l'Europe à la coopération méditerranéenne ne doit pas se faire au détriment de certains, au Nord ou au Sud, mais au profit de tous.

Aussi, l'Union européenne devrait-elle saisir l'occasion du débat sur la zone de libre échange pour, enfin, bâtir une véritable politique en faveur de son agriculture méditerranéenne, qui soit dotée des instruments spécifiques et des moyens indispensables à sa pérennité :

- le respect de la préférence communautaire,
- la prise en compte des différences entre les conditions sociales,
- l'éligibilité des zones méditerranéennes de l'Union aux fonds structurels, par la création d'un objectif spécifique.

Le libre échange n'est pas une fin en soi : le développement des échanges agro-alimentaires doit tenir compte des politiques agricoles existantes de part et d'autre de la Méditerranée.

De plus, les pays du Sud méditerranéen doivent encourager une agriculture qui soit à la fois durable et complémentaire de la nôtre et qui ne soit pas uniquement tournée vers l'exportation afin de servir d'appui à leur développement économique actuel et futur.

Groupe de l'artisanat

L'actualisation de la réflexion sur la coopération euro-méditerranéenne enclenchée par le processus de Barcelone permet de mesurer à quel point est fragile le processus de paix dans cette partie du monde et combien il est difficile de vouloir faire de cette zone un espace de libre échange et de prospérité.

Les enjeux pour l'Europe et la France sont certes réels qu'ils soient stratégique, politique, économique, social et culturel, mais ils ne doivent pas occulter les spécificités de ces pays qui reposent pour la plupart sur un niveau de développement très hétérogène et des conceptions très controversées quant au type d'équilibre à atteindre.

C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat apprécie la prudence de cet avis orienté davantage vers la mise en oeuvre d'une dynamique que vers la transposition de « modèles de développement ».

Au-delà de la volonté politique de l'Union européenne de remettre la Méditerranée au coeur de ses priorités, le groupe de l'artisanat partage l'idée d'une progression parallèle des trois volets du processus de Barcelone.

En effet, l'Union européenne ne doit pas rester « un géant économique et un nain politique », mais surtout les Pays Tiers Méditerranéens doivent pouvoir intégrer la dimension économique et politique dans leur contexte culturel et social, pour être sûr de leur développement durable

S'appuyant sur l'expérience vécue lors de la conférence Euromed organisée par le secteur en 1997, le groupe de l'artisanat est persuadé que la réussite du processus de Barcelone dépend des politiques d'accompagnement et qu'en ce domaine, des efforts importants doivent être faits au niveau européen mais également français.

En dehors de la simplification des procédures d'accès aux projets communautaires, pour les entreprises françaises, il importe de soutenir les initiatives de partenariat, de conventions de développement ou de « contrats de co-développement ».

Concrètement, cela suppose la reconnaissance, à leur juste valeur, des actions menées par nos organisations en matière de formation, d'échange de formateurs, de transfert de savoir faire, mais surtout une recherche d'équivalence de diplômes scolaires, universitaires mais aussi professionnels. L'idée de mise en oeuvre effective d'un parcours européen de formation qualifiante serait, à notre avis, intéressante à creuser.

Pour cela, il faut que soient assouplies les règles d'obtention de visas pour les formateurs, les élèves français et étrangers, mais aussi que soient trouvées des solutions pour leur couverture sociale, leurs conditions de stages notamment en matière de logement, de rémunération et de fiscalité.

De même, dans le cadre de la coopération technique et surtout le développement de nos échanges commerciaux avec ces Pays Tiers Méditerranéens, devrait être réglé, une fois pour toute, le problème d'accès en France de nos futurs partenaires.

Il faut savoir que certains de ces artisans, détenteurs de cartes professionnelles d'artisans, ayant payé la location de leurs stands pour des foires en France, ayant réservé leurs chambres d'hôtel et rempli toutes les conditions requises exigées par le Consulat, n'ont pu obtenir de visas, ni de motifs d'ailleurs de ce refus et encore moins d'indemnités des préjudices subis.

Cette attitude de nos autorités administratives est un frein au développement de ces pays mais surtout peut porter atteinte à nos bonnes relations de voisinage et contrecarrer de ce fait tous nos efforts en matière de coopération, dont on oublie le retour sur investissement en France en matière de veille technologique, de recherche développement et de potentialités d'emploi.

Le groupe a voté favorablement cet avis.

Groupe des associations

L'avis montre bien que l'hétérogénéité et la complexité de l'espace méditerranéen nécessitent une approche globale ne négligeant aucune des dimensions économiques, démographiques, géopolitiques et stratégiques, sociales et culturelles qui le déterminent. Il reprend ainsi fidèlement les axes du partenariat euro-méditerranéen que précise la déclaration de Barcelone : dialogue politique renforcé, coopération économique et financière, valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine.

Surtout, ce qui rencontre notre intérêt, c'est la prise en considération de l'interdépendance entre ces dimensions et le fait que le projet d'avis semble s'écarter d'une vision strictement économiste posant le social et le culturel comme conséquence possible du progrès économique. L'avis analyse en effet l'impact de l'investissement éducatif, culturel et social, non seulement comme résultat mais comme source du développement économique. Nous ne pouvons que nous réjouir de la façon dont est à ce titre affirmée la nécessité d'une politique éducative et culturelle, ciblée en priorité sur les jeunes, de même que des politiques de renforcement de la francophonie, comme assises du développement de coopérations et partenariats entre la France et les Pays Tiers Méditerranéens, dans le cadre des programmes euro-méditerranéens.

Certes, rien ne se fait sans une solide base économique et l'avis développe à cette fin des propositions semble-t-il judicieuses, mais celle-ci ne suffit jamais à elle seule à peser sur le présent et à préparer l'avenir, si elle n'est pas comprise comme élément d'un projet global. L'Europe, première puissance commerciale, n'est pas que cela. Tout autant que la somme de ses activités marchandes, sa richesse dépend du niveau de formation, de la santé, de la qualité humaine, de la culture de ses populations. Elle est une certaine manière de concevoir la vie, une civilisation qui peut et doit se démarquer du modèle de société matérielle imposant à l'espace méditerranéen l'importation, l'imitation et la reproduction d'une modernité occidentale uniformisée. Appuyant et renforçant ses capacités économiques, son niveau de démocratie des systèmes politiques et sa conception des relations internationales inspirées du respect de la culture de l'autre peuvent être des atouts majeurs assurant la réussite d'une dynamique partenariale pensée

autant en termes de solidarités dans la liberté qu'en termes d'organisation de marché.

Notre groupe tient aussi à saluer les analyses et prises de position de l'avis s'agissant des migrations. Le CES s'honore en s'éloignant d'une pensée venue de l'extrême selon laquelle les migrations sont dangereuses pour le pays d'accueil, que l'immigré pervertit la culture française car il ne peut se fondre dans sa culture. Avoir peur des migrations, c'est avoir perdu confiance dans sa propre culture, dans la culture vivante qui se transforme en permanence par des apports extérieurs. C'est pourquoi nous partageons la priorité accordée par l'avis aux actions facilitant le dialogue entre les cultures et la connaissance des partenaires de l'autre rive. Certes, cette éducation a un coût, mais il sera toujours moindre que celui de l'ignorance, source de xénophobie et de rejets. Nous appuyons les propositions appréhendant la présence des populations immigrées comme un vivier d'où peut émerger un moyen efficace de développement et de solidarités, comme vecteur de relations inter-méditerranéennes justifiant des programmes appropriés de formation, de mise en place de conventions de développement, de soutien à la création d'activités et d'entreprises au retour dans le pays d'origine.

Enfin, nous sommes en accord pour favoriser l'ensemble des partenariats, ceux des entreprises quel que soit leur statut, en souhaitant qu'il s'agisse d'abord de créations communes d'activités nouvelles, et plus largement ceux de la société civile. C'est bien dans cette mobilisation de l'ensemble des acteurs, à laquelle appelle l'avis, que réside la clef de la réussite de la politique proposée. Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

Intensifier, améliorer les relations de l'Union européenne avec les pays du Sud et de l'Est méditerranéens est un enjeu stratégique majeur qu'avait bien compris la Conférence de Barcelone de 1995. Son objectif était de donner une impulsion nouvelle aux échanges économiques, culturels, sociaux pour favoriser la paix et la sécurité, si nécessaires dans cette région.

Or, le partenariat euroméditerranéen est en panne, stagne, le bilan des suites de Barcelone est décevant, malgré quelques petites avancées.

Le mérite principal de l'avis est de ne pas se résigner à cette situation et de présenter de façon détaillée tout ce qui milite en faveur d'un rapprochement euroméditerranéen : liens historiques, marché de 250 millions d'habitants, fortes ressources énergétiques, échanges commerciaux équivalents à ceux des pays du Sud-Est asiatique, nécessité de favoriser une zone de paix et de sécurité.

La CFDT approuve l'avis lorsqu'il montre l'importance, tant pour l'Europe que pour la France, de mieux prendre en compte le Sud méditerranéen, alors qu'elles privilégient surtout actuellement l'élargissement à l'Est et les relations avec les PECO (pays d'Europe centrale et orientale). De même, la CFDT appuie l'avis lorsqu'il aborde, avec un certain courage, des sujets aussi sensibles que les migrations, le dossier agricole, les droits sociaux. Il faut effectivement trouver une alternative à l'option de fermeture totale et aveugle des frontières, aussi

appuyons-nous, comme le rapporteur, les propositions des Conseils économiques et sociaux euroméditerranéens et celles du rapport Naïr.

Concernant les droits sociaux et l'emploi, l'avis insiste avec raison sur l'aide au développement économique des PTM (Pays Tiers Méditerranéens), en particulier dans le domaine de l'emploi, de la formation, le rapprochement dans le temps des droits sociaux, une meilleure application des conventions de base de l'OIT. La CFDT, pour sa part, a signé avec l'Union syndicale du Maghreb (USTMA) un protocole en faveur de la formation professionnelle continue.

Pour le dossier agricole, enjeu considérable, l'avis a bien analysé les complémentarités et la vocation multifonctionnelle des agricultures euroméditerranéennes. Par contre, l'important problème de la dette des PTM réclamerait des mesures plus hardies : programmes de conversion, rééchelonnement, etc... Sur ce point, la vision est trop exclusivement libérale, liant surtout le problème aux privatisations, pas forcément toujours adaptées à ces pays.

La CFDT regrette que l'avis sous-évalue le volet « politique ». La difficulté pour l'Europe d'avoir une politique extérieure commune (PESC) augure mal d'une relance de la politique euroméditerranéenne, face aux Etats-Unis qui jouent un rôle croissant dans cette région. De même, il paraît indispensable d'inscrire cette politique dans le cadre plus large du monde arabe qui, malgré sa fragmentation politique et ses divisions, a une identité forte et incontestable. Il aurait fallu, à l'instar de la Déclaration de Barcelone, rappeler plus fermement la nécessité pour les PTM et l'Europe d'appuyer fortement le règlement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La CFDT votera cependant cet avis, car il est un outil très utile pour redynamiser le partenariat euroméditerranéen.

Groupe de la CFE-CGC

Le groupe de la CFE-CGC a relevé qu'il est urgent de redonner un second souffle à la politique initiée à la Conférence de Barcelone de novembre 1995, qui vise à intensifier les relations entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens.

Les enjeux sont en effet essentiels pour toutes les parties concernées.

L'avenir des pays méditerranéens, mais aussi celui de la Communauté européenne et des Etats qui la composent, en dépend.

Vu sous l'angle économique, la création d'une zone de libre-échange constitue un défi considérable. Les pays méditerranéens portent en eux des marchés potentiels importants. Encore faut-il qu'ils puissent attirer les investisseurs étrangers.

Mais la réussite économique doit s'accompagner d'un développement social, ce qui implique, comme le souligne le rapporteur, que les principales conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail soient appliquées.

Enfin, l'Europe se doit d'adopter une politique globale, afin de créer un nouvel équilibre dans son développement vers le Sud comme vers l'Est.

Il est clair que la réussite du partenariat dépendra de la capacité de l'Europe de se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune.

L'enjeu est également important pour la France qui doit conforter sa présence dans une zone avec laquelle elle a historiquement noué des liens étroits.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

Comme le souligne très bien le rapport, les relations entre l'Europe et les pays des rives sud et est de la Méditerranée se sont construites sur la base de liens historiques millénaires dans lesquels la France est très étroitement impliquée même si aujourd'hui son influence y a diminué, notamment dans la zone du Moyen-Orient.

La Déclaration de Barcelone constitue l'acte fondateur d'un partenariat mieux défini entre les pays de la région, représentant en cela un événement important puisqu'elle associe les domaines politiques et de sécurité, économique et financier ainsi que les domaines social, culturel et humain.

Le groupe CFTC regrette que la notion de développement durable n'ait pas été suffisamment soulignée dans l'avis, notamment en ce qui concerne le dossier agricole, étroitement lié au problème de l'eau. Dans ce domaine, le débat ne peut se limiter aux aspects immédiats des échanges commerciaux. L'eau peut constituer dans le moyen terme l'objet de conflits graves au sein des pays-tiers méditerranéens. Son exploitation, si elle n'est pas rapidement maîtrisée, risque d'hypothéquer gravement l'avenir des générations futures et de générer des conflits aux répercussions imprévisibles pour l'équilibre politique, social et économique de toute la région. Cette menace est d'ores et déjà présente.

Comme le souligne l'avis, le problème des migrations est le fait essentiellement du sous-développement. Négocier avec les pays d'origine des « conventions de développement » organisant la formation des migrants pour transformer ceux-ci en agents et acteurs de développement nous paraît constituer une proposition très intéressante.

Le groupe CFTC approuve l'avis lorsqu'il suggère une amélioration des législations sociales nationales et une attention plus affirmée des Etats des pays tiers aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail. C'est en permettant aux corps intermédiaires - et notamment aux organisations syndicales - d'exister librement et de négocier que ces buts seront atteints.

La langue française (et son enseignement) représente un atout considérable pour la présence de notre pays dans les pays du pourtour sud de la Méditerranée. Nous insistons sur le fait que tout ce qui sera initié pour encourager les échanges entre les hommes et les femmes des deux rives, pour permettre une plus grande connaissance et une plus grande reconnaissance mutuelle ne pourra que contribuer à une mise en oeuvre progressive mais sûre de ce véritable partenariat que nous appelons de nos voeux. C'est pourquoi nous faisons nôtre la conclusion

de Monsieur le rapporteur lorsqu'il dit que c'est une zone de confiance plus encore qu'une zone de libre échange qu'il faut construire d'abord et avant tout entre les hommes et les femmes des pays riverains de la Méditerranée. L'économique doit être un moyen et non un but pour le bien-être humain.

Le groupe CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

L'ouverture aux pays du Sud-Est est pour l'Europe à la fois un besoin urgent et une question d'avenir à long terme. Il ne s'agit pas seulement pour l'Union européenne, pour la France, de faire oeuvre humaniste, ou bien de répondre à des calculs d'intérêts financiers, mais plutôt de véritables enjeux de co-développement. Deux remarques découlent de cette orientation de co-développement d'après nous.

Première remarque : on ne peut voir d'abord et exclusivement dans les Pays Tiers Méditerranéens, un « vaste marché », mais d'abord et surtout des peuples, des hommes et des femmes qui veulent vivre, travailler dignement, être respectés...

Deuxième remarque : il y a des différences profondes entre les Pays Tiers Méditerranéens eux-mêmes. Nous devons reconnaître les spécificités des besoins et des atouts de chacun de ces pays, éviter de penser à leur place leurs relations mutuelles. Nous devons regarder en face les crises qui existent, et en tenir compte, d'autant plus qu'elles s'enracinent dans la pauvreté, le chômage, l'éclatement des structures sociales et publiques. Le projet d'avis note d'ailleurs que les plans d'ajustement structurel ont pu avoir des conséquences négatives, en particulier sur l'emploi et qu'il y a risques « d'effondrement des sociétés par rupture des relations personnelles et solidarités ».

De quelle ouverture doit-on parler dans ces conditions ?

Un type libéral d'ouverture peut mettre beaucoup de ces pays encore plus en difficulté !

Or le projet d'avis prône encore plus de « libéralisme », de privatisations, avec la proposition de lier les accords relatifs à la dette à des mesures allant dans ce sens. S'il est vrai qu'on peut partager les bonnes intentions affichées à la conférence de Barcelone, « pour un espace de paix, de prospérité, de sécurité », les préoccupations des firmes dominantes réapparaissent cependant avec brutalité dès qu'il s'agit de décrire une mise en oeuvre pratique des relations entre les pays.

La coopération euro-méditerranéenne a besoin d'autre chose que de la mise en oeuvre de l'Accord Multilatéral sur l'Investissement, dont nous ferons d'ailleurs tout pour qu'il ne voit jamais le jour ! A force de lister les droits dont devraient bénéficier les investisseurs, on finit par ne plus voir quels droits pourraient bien conserver les nations ! L'enjeu de co-développement exige, d'après nous, une ouverture régulée.

En résumé, il nous semble qu'au-delà des « bonnes intentions » partagées, nous devons trouver des solutions en rupture avec les remèdes traditionnels du

Fonds Monétaire International, remèdes dangereux, même accompagnés de « mises en garde ». La CGT se prononce contre ce projet d'avis.

Groupe de la CGT-FO

Le groupe de la CGT-FO estime, comme le rapporteur, que la France doit jouer un rôle déterminant dans les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens. Mais les enjeux ainsi relevés passent-ils pour autant par la voie privilégiée d'une zone de libre échange ou doivent-ils emprunter le chemin de la coopération régionale ? Là peut résider une divergence d'analyse sur la déclaration de Barcelone évoquée dans le projet d'avis. Nous sommes cependant d'accord pour estimer que le partenariat ne peut se résumer aux seuls acteurs étatiques, il doit être global. De même nous croyons à la nécessité d'insister sur la nécessité du respect des principes essentiels de la déclaration de Barcelone. Faut-il rappeler que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est loin d'être assuré dans de trop nombreux pays ? Le respect des traditions, auxquelles nous sommes conviés par le rapporteur, ne doit pas être trop souvent un alibi commode pour entraver la marche difficile de ces pays vers une véritable démocratie. Dans les enceintes internationales où les représentants français, employeurs et salariés, tiennent toute leur place, les droits de l'homme ne sont plus discutés ; sont encore en débat les modalités concrètes de leur application effective. Or, nous savons d'expérience qu'il ne peut y avoir de développement économique pour ces populations sans progrès démocratique. Sur d'autres points nous exprimons notre accord avec le projet d'avis ; telle la question agricole ou la recommandation d'alléger les dettes des Pays Tiers Méditerranéens aussi bien que la recherche de mesures visant à pallier l'insuffisance des investissements ou la volonté exprimée de soutenir l'accompagnement social du développement économique. Nous apprécions également l'attention particulière portée à l'application des principales conventions fondamentales de l'OIT.

Nous émettons, en revanche, deux réserves importantes : d'une part, les analyses des syndicalistes de la zone ALENA ou des pays de la périphérie du Japon nous amènent à être critiques envers les conséquences sociales d'un vaste espace économique intégré. D'autre part, notre réticence porte sur l'ouverture préconisée de la privatisation de l'économie et de la gestion des services publics d'intérêt collectif. En tout état de cause, c'est aux pays eux-mêmes qu'il appartiendra d'en décider.

Il demeure, pour nous, que l'économie générale de l'avis présenté a le mérite de proposer une relance de la coopération euro-méditerranéenne en veillant à préserver sa cohérence et la globalité du projet.

Soucieux de rappeler fortement la défense des droits de l'homme, le groupe de la CGT-FO a déposé deux amendements qui ont été acceptés. En conséquence notre vote final a été positif.

Groupe de la coopération

Si le groupe de la coopération est acquis au programme adopté à Barcelone en 1995 visant à la constitution d'un espace de paix, de stabilité et de prospérité partagée, il ne lui semble pas que la création d'une zone de libre échange en 2010 entre le Nord et le Sud suffise à elle seule pour y parvenir.

Ce programme doit permettre aux PTM de surmonter les conséquences de leur ouverture au marché mondial et à l'ensemble des partenaires, de bénéficier de la dynamique de développement.

Le volet agricole représente un enjeu considérable pour l'Europe et notamment pour les pays méditerranéens membres. Le marché des produits, tels que les fruits et légumes peuvent être perturbés par des volumes d'importation relativement faibles, et avoir une incidence disproportionnée dans les régions fortement tributaires d'une production donnée. A l'intérieur même des accords commerciaux, il faut donc mettre l'accent sur le partenariat, le complément de gamme, plutôt que sur la concurrence, en précisant les types de produits concernés et les calendriers des importations réciproques.

Le développement de l'agriculture dans les PTM ne doit pas seulement être axé sur l'exportation, nécessaire pour l'obtention de devises, mais également basé sur une agriculture diversifiée permettant de répondre au marché local et de satisfaire les besoins alimentaires par un accès à l'auto-suffisance.

Par ailleurs, pour être profitable aux agriculteurs, l'expansion de la production doit être assortie d'une véritable organisation des producteurs et des marchés, maîtrisée par les agriculteurs eux-mêmes.

Les coopératives agricoles sont ouvertes à tout partenariat et sont probablement les plus à même d'apporter leur savoir-faire et leurs expériences tant au niveau technique (conservation des céréales, irrigation...), que commercial ou de la formation.

Enfin, soulignons qu'un véritable partenariat durable entre l'Union européenne et les PTM, en matière agricole, notamment, ne saurait s'instaurer sans un respect des normes sociales, qualitatives et environnementales en vigueur, ce qui nécessite d'améliorer les législations de ce pays.

Groupe des entreprises publiques

Notre groupe approuve les principales conclusions de l'avis présenté par M. Périgot. Cependant il aurait souhaité qu'au-delà des relations avec les entreprises privées françaises, soient mises en valeur celles fortes et régulières entre le secteur public - et particulièrement les services publics français - et les pays méditerranéens énergie, transports urbains et interurbains, ingénierie urbaine, etc.

Sur le plan économique les relations euro-méditerranéennes doivent se développer, même si beaucoup a déjà été fait par nos entreprises, tant publiques que privées. A ce titre nous aurions souhaité que le rôle majeur joué par l'énergie fût davantage développé dans le rapport et le projet d'avis. Sur un plan plus général, des perspectives considérables sont ouvertes par l'accord conclu avec

l'Union européenne prévoyant l'instauration d'une zone de libre-échange complète entre les deux rives de la Méditerranée d'ici 2010.

Cinq observations peuvent être faites :

- il y a nécessité à recentrer les efforts de coopération vers le développement des ressources alimentaires autochtones,

- l'allègement de la dette des Pays Tiers Méditerranéens est une vraie question et il est souhaitable que l'Union européenne prenne des mesures spécifiques en ce sens. Toutefois le passage à la convertibilité externe depuis 1993 des monnaies tunisienne et marocaine leur a permis d'asseoir une crédibilité qui pourrait être mise à mal par de nouveaux rééchelonnements de dettes,

- le rapporteur donne à juste titre une grande place aux mesures de simplification et de clarification du cadre réglementaire des investissements,

- il faut insister sur le rôle que pourrait jouer la monnaie unique européenne pour aider les économies du Sud à se rapprocher,

- et il convient également d'appuyer les interventions dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.

Enfin il paraît souhaitable d'améliorer qualitativement et quantitativement le dispositif français d'intervention.

Le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

Groupe de la FEN

Faire le point sur les relations entre l'Union européenne et les pays de la Méditerranée, trois années après la déclaration de Barcelone, était une nécessité tant le processus et les enjeux ouverts à l'époque étaient ambitieux.

Le groupe de la FEN-UNSA considère que la France a un rôle particulier à jouer dans la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence de 1995, en raison des liens historiques qu'elle entretient avec cette partie du monde. Pour la FEN-UNSA, le rôle de la France doit être moteur au sein de l'Union européenne voire complémentaire. A ce sujet, le groupe FEN-UNSA regrette que l'avis semble osciller entre l'approche européenne et une approche plus nationale.

Faire de la zone des Pays Tiers Méditerranéens un espace de « paix, de stabilité et de prospérité partagée », nécessite des relations politiques, sociales, humaines et culturelles transcendant des relations jusqu'alors cantonnées aux domaines financiers et économiques.

Le rapport montre qu'il est nécessaire de surmonter les obstacles afin de dépasser les résultats actuels qui sont en deça des ambitions initialement affichées.

Le groupe FEN-UNSA partage la philosophie générale de l'avis et approuve les propositions que celui-ci recèle.

Il approuve particulièrement qu'il soit fait référence à la reconnaissance dans les PTM, des organisations professionnelles et des règles fondamentales établies par l'Organisation Internationale du Travail.

Il regrette cependant que l'avis préconise le développement des PTM par une spécialisation dans la fabrication et la sous-traitance dans les secteurs de moyenne technologie sans évoquer les questions de formations et les filières éducatives permettant d'envisager ce type de spécialisation.

Considérant que ces remarques ne s'opposent pas fondamentalement à l'avis, le groupe FEN-UNSA a voté en faveur de son adoption.

Groupe de la mutualité

Le groupe de la mutualité constate que l'étude des rapports entre l'Union européenne - et plus particulièrement la France -, et les pays du bassin méditerranéen, relève d'une vision globale de géo-politique. De ce point de vue, il ne s'agit pas d'adopter l'optique des règles d'un commercialisme libéral, mais bien d'englober l'ensemble des facteurs politiques, sociologiques, culturels **mais aussi économiques**, qui entrent dans une telle perspective. Avec le groupe des associations, le groupe de la mutualité remarque avec intérêt que l'environnement social est pris en compte, bien que trop superficiellement, dans cette analyse qui fait ressortir l'inéluctable nécessité de la création d'un espace social comme condition d'un développement économique harmonisé entre les deux groupes de pays. Le projet d'avis exprime également l'idée que le modèle du tout libéral anglo-saxon de la zone de libre-échange est tout à fait inadéquat : il semble trouver dans l'impact de l'investissement éducatif, culturel et social, **une source** du développement économique et non pas seulement une de ses **résultantes**. Cette constatation reste d'ailleurs d'actualité dans les relations intra-européennes, ce que le monde économique libéral ne semble pas avoir encore tout à fait intégré. La région méditerranéenne, berceau de nos civilisations modernes, a entretenu tout à la fois des liens d'échanges entre les nations riveraines, et des germes constants de déséquilibres et de tensions. Cette situation justifiait donc qu'une vision globale s'interroge sur les conditions actuelles de rapprochements entre les pays « des deux blocs », les conditions économiques restant accessoires par rapport aux obstacles culturels, du genre de vie et même philosophiques et religieux qu'il faudra surmonter pour créer d'authentiques synergies.

Le groupe de la mutualité, avec celui des associations, approuve la présentation qui est faite des populations immigrées comme « un puissant moyen de développement » d'où peuvent émerger des solidarités et comme un vecteur de relations inter-méditerranéennes, et non pas comme un poids pour la vie du pays. Il approuve également les propositions visant à favoriser l'ensemble des partenariats, ceux des entreprises, quel que soit leur statut, mais plus largement aussi, ceux de la société civile. Seule la mobilisation de l'ensemble des acteurs, apportera la réussite de la politique appelée de ses vœux par le Conseil économique et social.

Le groupe de la mutualité a voté favorablement.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Giscard d'Estaing : Ce thème est essentiel, compte tenu des enjeux. Le rapport contient une analyse historique de la Méditerranée et en distingue les

parties orientales et occidentales. On trouve deux idées fortes dans les propositions de l'avis : l'aspect tridimensionnel de la déclaration de Barcelone et l'ampleur des difficultés à surmonter. J'insisterai sur deux points :

- la création d'une zone de libre échange, celle-ci doit s'intégrer dans le cadre d'une zone de stabilité, de paix et de sécurité. Le coût du libre échange sera plus lourd pour les pays du Sud que pour ceux du Nord. J'aurais tendance à laisser les progrès de la libération des échanges dans le cadre multilatéral de l'OMC, de même pour l'évolution de la PAC.

- l'immigration : il me semble plus judicieux de préférer le mouvement des hommes et des femmes entre tous ces pays, dans le cadre de leurs activités professionnelles et culturelles. C'est essentiel pour la création de cette nouvelle zone de paix et de stabilité

On ne peut que souscrire aux propositions tant dans leur esprit que leurs applications pratiques. Elles devraient permettre d'élaborer des accords de coopération, je pense particulièrement à trois pays occidentaux du Sud.

Il est urgent d'agir. L'Union européenne doit avoir une politique étrangère cohérente et viser à éviter des conflits potentiels. Les causes profondes de nos difficultés proviennent de la peur réciproque entre nos pays du Sud et du Nord. Ces craintes doivent être combattues, et les obstacles levés entre nos populations. Le vrai enjeu de notre construction euro-méditerranéenne est d'établir une confiance mutuelle, gage d'une coopération indispensable. C'est pourquoi j'émet un vote positif.

M. Bêche : les événements qui affectent le monde méditerranéen ont des répercussions importantes sur l'espace européen. Une politique euro-méditerranéenne n'en est que plus essentielle, c'est un défi pour la France de la remettre au coeur de l'actualité car le processus de Barcelone intéresse inégalement les pays de l'Union. Deux sujets sensibles, le dossier agricole et les migrations évoqués dans le rapport sont souvent occultés. Le rapporteur fait en ce domaine qui touche à la fois, à la dignité des hommes, au respect des droits de l'homme et à la démocratie, des propositions s'inspirant du rapport Naïr. Tout est dit lorsqu'il écrit « qu'il ne peut y avoir de partenariat sans confiance mutuelle, sans objectif commun, sans vision partagée de la place et du rôle qu'il faut donner à la personne dans nos sociétés modernes ». Mais la France est-elle certaine de toujours montrer le bon exemple ? La voilà prête à exporter ses modèles de gestion y compris dans le domaine des collectivités locales et, dans le même temps, elle continue de refuser le droit de vote des immigrés aux élections locales. Comment vouloir d'un côté coopérer et de l'autre rejeter ? Cette incohérence est choquante vis-à-vis des pays tiers. Pourquoi la France ne leur adresserait-elle pas quelques signes positifs ? Pourquoi par exemple n'aiderait-elle pas l'Algérie à surmonter la crise qu'elle traverse, en proposant un traité d'amitié entre nos deux pays ?

Malgré les divergences, les propositions avancées sont une contribution utile pour une négociation et permettent d'exprimer une volonté politique globale en direction des PTM, c'est pourquoi j'émet un vote positif.

Groupe des professions libérales

L'Europe ne peut se concevoir que comme un ensemble équilibré entre différentes zones géographiques. L'entrée dans l'Union européenne des pays d'Europe du Nord et d'Europe centrale impose un rééquilibrage des forces en présence. L'élargissement ne sera pas exempt de difficultés. Dans ce processus, la France, pour un certain nombre d'enjeux, doit s'appuyer sur les pays méditerranéens mais une intégration accrue pose des problèmes, notamment dans le secteur agricole. C'est pourquoi, l'orientation vers les Pays Tiers Méditerranéens devait faire l'objet d'une démarche différente de l'élargissement. C'est l'originalité du programme adopté à Barcelone.

Dans ce contexte, les enjeux sont à la fois politiques, économiques et culturels. Les enjeux politiques sont délicats notamment pour les pays où le risque de changement de régime est élevé. Les enjeux économiques sont de nature à faire évoluer rapidement les relations entre l'Union européenne et les PTM et à créer des relations privilégiées sur le modèle de l'ALENA. Les économies des pays méditerranéens restent dépendantes des économies européennes en produits manufacturés et en échange de services, avec un commerce extérieur déséquilibré au profit des produits agricoles et miniers. Les enjeux culturels ne sont pas minces. L'intervention active des Etats-Unis en la matière montre le lien étroit entre domination culturelle, d'une part, affinité politique et relations commerciales d'autre part. La question est donc aujourd'hui de savoir si la culture européenne peut équilibrer, autour du bassin méditerranéen, la présence américaine. La France a des atouts à faire valoir dans ce domaine.

La politique méditerranéenne de la France doit privilégier plusieurs axes : le maintien de relations privilégiées avec le Maghreb - le développement de liens avec les pays de la Méditerranée orientale - l'intensification de la politique d'exportation culturelle par le biais des satellites, de la diffusion radio (RMC Moyen-Orient) mais ces outils restent faibles par rapport à ceux déployés par les Etats-Unis - la mise à disposition des compétences françaises dans les secteurs où les PTM ont un besoin primordial (télécom, eau et assainissement...) - l'exportation des services, appuyée sur la proximité culturelle et linguistique. Dans ce domaine, il est du devoir des pouvoirs publics d'aider à la reconversion administrative. Mais, les professions libérales ont aussi un rôle irremplaçable à jouer dans la formation des cadres économiques et sociaux des pays méditerranéens (avocats, médecins, auditeurs...). En outre, leur implication dans les instances de coopération internationale leur permet d'accompagner la mise en place d'instances de régulation et de transparence favorables au développement de l'économie et à l'exigence démocratique (contrôles légaux des comptes, amélioration du travail des barreaux..).

Les pays méditerranéens peuvent constituer, pour l'Europe, un atout dans le cadre de l'OMC. La libéralisation des échanges doit pouvoir promouvoir un modèle euro-méditerranéen qui ne soit pas du simple libre-échange, mais une véritable coopération. Il est enfin essentiel, pour ne pas laisser s'enliser la politique promue à Barcelone, de fixer des échéances contraignantes (2010) et

d'exiger de nos partenaires des efforts réels d'adaptation. Les professions libérales approuvent sans réserve les propositions contenues dans l'avis.

Groupe de l'UNAF

La question des relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens est au coeur des problèmes d'équilibre des développements Nord-Sud. Le rapport présenté par M. Périgot pose de façon claire et précise la nature des liens économiques et sociaux à tisser entre des économies dont les intérêts, malgré les écarts constatés, convergent. La déclaration de Barcelone a réactualisé un partenariat justifié, tant par des liens historiques que par un intérêt commun et la nécessité d'une approche « globale et solidaire ».

L'UNAF souscrit à l'objectif ambitieux qui est de faire du pourtour méditerranéen une zone de stabilité et de prospérité. La France doit jouer un rôle privilégié par la nature des relations historiques et économiques fortes qui ont été et sont encore les siennes, en direction du Maghreb, mais aussi du Proche et du Moyen-Orient. Un développement équilibré est le moyen de résoudre un problème humain né des courants migratoires forts entre les pays de l'Union européenne et ceux des rives méditerranéennes, méridionales et orientales. La maîtrise des flux ne peut se concevoir sans un renforcement de la croissance dans les pays émetteurs.

De même, le rôle de la francophonie et le rayonnement de la culture française nous conduisent à établir des relations privilégiées, dans le domaine économique, certes, et surtout dans le domaine de la formation des hommes : formation générale et formation professionnelle qui sont des moyens d'intégration et de prévention contre toute forme d'exclusion et d'intolérance. Notre pays doit, en accord avec les Etats, veiller à maintenir une présence forte, en particulier dans le monde des universités et de la recherche dont ces pays ont besoin pour assurer leur développement.

Dans le domaine économique, social et culturel, le tourisme est une carte que nous ne saurions négliger à la fois par la proximité géographique, les affinités linguistiques et les complémentarités culturelles car, bien conçu ou ouvert sur la vie des pays d'accueil, c'est un bon outil de rapprochement entre nos sociétés.

L'UNAF, enfin, partage totalement les propositions concernant la formation des jeunes, en particulier par leur accueil en France, les échanges qui peuvent être organisés entre nos pays, au plan scolaire ou universitaire, industriel ou culturel, car c'est grâce à la jeunesse que nos sociétés s'interpénétreront et qu'elles apprendront à mieux se connaître.

Le groupe de l'UNAF s'est prononcé en faveur de l'avis.

RAPPORT

**présenté au nom
de la section des Relations extérieures
par Monsieur François PÉRIGOT, rapporteur**

Le 28 mai 1996, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des Relations extérieures la préparation d'un rapport et d'un avis sur « les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ? ».

La section a désigné M. François Périgot comme rapporteur.

Pour son information, la section a procédé à l'audition de :

- M. Paul Chabrier, Directeur du département Afrique du Nord et Moyen-Orient au Fonds monétaire international ;
- M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois, Chargé de mission auprès du Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères ;
- M. Jacques de Lajugie, Directeur des relations économiques extérieures au ministère de l'Economie et des Finances ;
- M. Marc Pierini, Chef de l'unité programmation et coopération économique, pour la Méditerranée et le Moyen-Orient à la DG IB de la Commission européenne ;
- M. Ghassan Salamé, Directeur de recherche au CNRS (CERI), Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

Toutes les personnalités françaises et étrangères² qui, par leurs travaux, la communication d'informations ou leurs entretiens, ont contribué à la préparation de cette saisine voudront bien trouver ici l'expression des remerciements du rapporteur.

² Voir à la fin de ce rapport la liste des personnalités rencontrées.

INTRODUCTION

La Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone³ a ouvert la voie à un processus destiné à intensifier, à tous les niveaux, les relations entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens.

Ce processus va bien au-delà des intérêts économiques, politiques, de sécurité ou liés à des traditions historiques. Il « pose la problématique d'un enjeu global qui est celui de l'avenir de la Méditerranée au cours des quinze ou vingt prochaines années et de nos relations avec cette région où nous avons des intérêts tout à fait majeurs »⁴. Il est l'aboutissement d'une réflexion sur l'importance de cet enjeu géostratégique.

Dans un monde où les regroupements tendent à affirmer les spécificités et les originalités, se produit une prise de conscience croissante d'une interdépendance dont la conséquence est que les objectifs de développement, l'amélioration du niveau de vie, du respect de la dignité de la personne humaine recherchés en commun servent le progrès économique, social et humain de tous les pays. Dans le cadre de cette recherche qui ne peut qu'être fondée sur une coopération entre pays, l'Europe doit contribuer de manière décisive à la croissance économique du Sud et de l'Est méditerranéens afin qu'ils maîtrisent leurs problèmes de niveau de vie et d'emploi et, par ailleurs, s'engager dans des actions permettant d'approfondir l'indispensable dialogue culturel : c'est pour elle un devoir historique, c'est aussi son intérêt.

Or, le bilan des trente dernières années de politique méditerranéenne de la Communauté est dans l'ensemble mitigé, pour ne pas dire décevant.

Les deux conflits séculaires entre Israël et les pays arabes et entre la Grèce et la Turquie ne sont pas sensiblement plus proches d'une solution satisfaisante et, pour autant que des progrès aient été enregistrés, ceux-ci ne peuvent être inscrits au crédit de l'Union européenne.

Si elle n'a pas pu contribuer suffisamment à la recherche de la paix et de la stabilité au Sud, faute de se doter des moyens d'une politique extérieure commune, la Communauté n'a pas réussi davantage dans des domaines qui lui sont propres comme le développement et les échanges qui restent encore très fortement déséquilibrés. La plupart des Pays Tiers Méditerranéens (PTM) ont engagé une remise en ordre de leurs économies, mais l'écart de niveau de vie avec l'Europe, au lieu de se réduire, s'est accru, aggravé par la pression démographique.

³ La conférence euro-méditerranéenne s'est tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995. Voir en annexe n°1, la Déclaration de Barcelone.

⁴ M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois, chargé de mission auprès du Secrétaire Général du ministère des Affaires étrangères, au cours de son audition devant la section des Relations extérieures le 17 décembre 1996.

C'est face à ce constat inquiétant que l'Europe et les Pays Tiers Méditerranéens ont mis en place le processus de Barcelone dont on verra qu'il a créé un cadre visant à répondre aux défis de la Méditerranée du XXI^e siècle. La France a donné une impulsion décisive à ce projet, elle peut y jouer un rôle moteur et spécifique en raison notamment de sa position géographique et de ses liens historiques.

Parce qu'elle est un des principaux acteurs de l'Union européenne et un partenaire privilégié des Pays Tiers Méditerranéens, la France doit être présente dans le processus, elle a une responsabilité historique à en être l'inspiratrice et le moteur au sein de la Communauté européenne.

L'histoire de ces pays et la nôtre, sont faites de tant d'événements vécus ensemble, de tant d'échanges d'hommes, de biens et d'idées, de tant de périodes d'amitié et de conflits, de tant de convergences d'intérêt de part et d'autre de la Méditerranée qu'il est exclu d'être un seul moment indifférent à ce qui s'y passe. Il est nécessaire d'assurer en toute modestie mais aussi en toute conscience les responsabilités qui sont les nôtres vis-à-vis de l'avenir qui nous unit à des millions d'hommes et de femmes : cet avenir dépend largement de la qualité du partenariat que l'Europe est en mesure de leur offrir et de la forme que doit prendre notre concours pour leur permettre de jouer le rôle qu'ils méritent.

Cette contribution à la réflexion et à l'action se veut sans complaisance et sans naïveté.

Sans complaisance, car elle tente d'identifier les prodigieux obstacles qui nous séparent encore d'un côté et de l'autre de la Méditerranée des objectifs que la communauté des pays riverains s'est fixé à Barcelone.

Sans naïveté, car à côté des domaines économiques, auxquels ce rapport s'est volontairement limité, existent de multiples facteurs d'ordre politique, spirituel, culturel qui peuvent influencer l'évolution des sociétés du Sud de la Méditerranée dans leur marche vers cette « mise à niveau ».

Ce texte ne représente pas un jugement, il s'efforce simplement de décrire, d'éclairer le débat, et en définitive de mettre l'accent sur certains problèmes qui risquent de rendre vaines nos ambitions communes s'ils ne sont pas résolus.

Dans cette optique, le présent rapport, qui s'inscrit dans le cadre des travaux des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires euro-méditerranéens⁵, s'articulera autour de quatre chapitres :

- le premier est consacré à un historique des relations entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée et du rôle particulier joué par la France ;
- le second analyse la réalité du partenariat euro-méditerranéen tel qu'il résulte aujourd'hui de la politique d'intégration économique poursuivie par l'Europe depuis de nombreuses années et renouvelée par le processus de Barcelone ;
- le troisième examine les conditions d'application de la déclaration de Barcelone et les obstacles qu'il convient de surmonter pour atteindre les objectifs fixés ;
- le quatrième concerne la place et le rôle de la France dans le processus engagé, ses atouts et ses moyens, la signification de son action dans sa stratégie internationale.

⁵ Il s'agit notamment des études présentées par M. Bernard Calvet sur « *la question de l'énergie dans l'espace euro-méditerranéen à l'horizon 2005* », JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 22 du 29 octobre 1996 et sur « *les ressources, utilisation et traitement des eaux dans les zones industrielles et urbaines dans l'espace euro-méditerranéen de libre-échange* », JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 18 du 8 novembre 1997, ainsi que de l'étude présentée par M. Hubert Bouchet sur « *la gestion agricole de l'eau dans les pays méditerranéens : situation actuelle et perspectives* ». JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 18 du 8 novembre 1997.

CHAPITRE I

LE CADRE HISTORIQUE DES RELATIONS EURO-MÉDITERRANÉENNES : LA PLACE PARTICULIÈRE DE LA FRANCE

C'est sur la base de liens historiques millénaires que se sont construits les rapports de l'Europe avec ses voisins du Sud et de l'Est méditerranéens.

Au-delà des épreuves et des conflits, la Méditerranée constitue en effet une unité organique au point de vue de son histoire, de sa géographie physique et humaine, de ses conditions climatologiques.

Les exemples foisonnent qui démontrent qu'en dépit des confrontations qu'ont été les Croisades, l'expansion arabe, etc... la Méditerranée a été jusqu'au XVI^e siècle, un carrefour d'échanges et de convergences.

C'est déjà autour de la Méditerranée que se développèrent et s'épanouirent les civilisations de l'Antiquité classique grecque et romaine. Au premier millénaire avant notre ère, elle devint l'axe du monde antique grâce aux Phéniciens, aux Carthaginois et surtout aux Grecs. Rome recueillit ensuite cet héritage et en groupant sous son autorité toutes les rives de la mer intérieure, elle porta à son achèvement cette tendance à l'unité méditerranéenne que les Grecs avaient développée. La rupture de cette unité, lors des invasions barbares, fut l'une des composantes essentielles de la fin du monde antique. A partir de là, la Méditerranée allait connaître les premières divisions, d'abord avec les Croisades et la Reconquista. La séparation entre les deux rives, accentuée par le décentrement du monde consécutif aux grandes découvertes, allait entraîner, à partir du XVI^e siècle, le lent déclin d'une région qui fut pendant longtemps une référence. Alors que les activités vitales de l'Europe se concentrent désormais sur la partie occidentale et les façades atlantiques du continent, la Méditerranée devient lieu de confrontations et d'antagonismes d'abord entre la chrétienté (Venise, Naples, Rome, Malte) menée par l'Espagne et l'Islam ottoman expansionniste.

A partir du XVIII^e siècle, de nouveaux protagonistes non méditerranéens, les Provinces unies et plus encore le Royaume-Uni, la font entrer dans la trame du grand jeu européen. La Révolution secoue et remodèle l'Italie, amorce le réveil grec et prépare celui de l'Égypte. Objet des rivalités internationales avec la montée des ambitions italiennes, la vocation maritime de l'Autriche et la poussée de la Russie, la Méditerranée est au XIX^e siècle, une des principales zones d'affrontement entre la France et le Royaume-Uni. Elle apparaît alors et plus encore entre les deux guerres mondiales comme un prolongement de l'Europe. Marquée par le partage colonial, elle est sous influence directe (au Maghreb et en Égypte) ou indirecte, des pays européens.

La seconde guerre mondiale et ses suites modifient ces données. Les pays arabes de la Méditerranée accèdent à l'indépendance ; la décolonisation commence dans le bassin oriental et gagne progressivement le Maghreb, les anciennes puissances coloniales sont remplacées par de nouvelles influences. La VI^e flotte américaine s'installe en Méditerranée où pénètrent de plus en plus nombreux les navires soviétiques. Face à la poussée des grandes puissances, les jeunes nations émancipées sont parfois tentées de se rapprocher de l'ancienne métropole à laquelle les attachent - au-delà des antagonismes - des liens culturels, un passé récent commun. Ainsi, la Méditerranée revient-elle au coeur des rivalités internationales et de leurs nouvelles formes culturelles, économiques.

Mais le monde méditerranéen n'est pas seulement le théâtre de débats entre puissances voisines ou lointaines. Il est profondément ébranlé par des forces propres. La confrontation d'entités, appartenant à la fois à un ensemble plus vaste - islamisme, judaïsme - et soucieux de leurs spécificités nationales, menace un équilibre précaire. La manne pétrolière enrichit des pays précédemment parmi les plus pauvres. La forte croissance démographique et ses conséquences sur le marché du travail et les flux migratoires constituent un facteur supplémentaire de déstabilisation. La Méditerranée se trouve ainsi placée au coeur des mutations du monde moderne auxquelles s'ajoutent les conflits hérités de l'histoire (conflit israélo-arabe, politique de déstabilisation de la Libye, affrontement entre l'Irak et l'Iran, problème du Sahara occidental, question chypriote). A la fracture Est-Ouest, à l'évolution divergente entre le Nord et le Sud, s'ajoutent les différends Sud-Sud.

C'est sur cette toile de fond que se sont tissés les liens entre la France et les Pays Tiers Méditerranéens.

Après avoir retracé les fondements historiques des relations entre la France et les pays méditerranéens le présent chapitre les illustrera par deux exemples : l'Egypte décrite sous un angle essentiellement culturel et le Maghreb sous un aspect plus économique.

Il analysera enfin le rôle de la France dans l'émergence d'une politique régionale et méditerranéenne.

I - LES FONDEMENTS HISTORIQUES

La position géographique de la France a déterminé largement sa vocation « naturelle » à asseoir sa présence en Méditerranée.

Cet objectif a néanmoins été contrarié par l'influence de puissances extérieures - Grande-Bretagne puis Etats-Unis - et il a évolué au fil du temps : de l'expansion commerciale au statut de protecteur des minorités chrétiennes d'Orient, de la colonisation et de la lutte pour le contrôle des détroits à l'intérêt stratégique des zones pétrolières jusqu'à l'expression contemporaine d'une stratégie collective régionale.

Deux périodes peuvent être distinguées dans l'histoire des relations entre la France et les pays du pourtour méditerranéen. Jusqu'à la Révolution, la France occupe une place prépondérante dans les échanges, qu'ils soient économiques ou culturels. Avec l'émergence sur la scène méditerranéenne d'une puissance extérieure - la Grande-Bretagne - dont l'expansionnisme va aboutir à un partage de la région, la fin du XVIII^e siècle marque une rupture. Au XX^e siècle, de nouveaux enjeux rompent les équilibres traditionnels.

A - LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

On retrouve la trace des premiers contacts entre la France - et plus largement l'Europe - et le monde arabo-musulman au VIII^e siècle, début de l'expansion musulmane. Depuis cette date, les relations ne seront pas interrompues entre Islam et Chrétienté.

1. La découverte de l'Orient

Les premières relations suivies remontent à Charlemagne et Haroun al Rachid qui échangent des ambassades.

Les Croisades qui conduisent les Francs à Jérusalem, Antioche, Edesse et Tripoli et à la fondation d'Etats latins en Palestine et sur la côte syrienne n'empêchent pas la poursuite et le développement d'échanges commerciaux entre les villes de Provence, du Roussillon et le Levant ou le Maghreb. Premier contact direct entre l'Orient et l'Occident, les Croisades permettent aux occidentaux de découvrir une nature et des ressources inconnues (canne à sucre, dattes, bananes, plantes aromatiques), de nouveaux produits tels les tissus de soie, le damas, les brocarts et la moire.

Le commerce profite surtout aux grands ports italiens de Venise, Pise et Gênes mais Marseille, Narbonne puis Aigues-Mortes et Sète y trouvent une place de premier plan.

Philippe III, fils et successeur de Saint Louis, mort en 1270 devant Carthage, signe avec Abou Abdallah Mohamed el Mostancer Bellal, roi de Tunis, le plus ancien traité connu entre la France et un Etat du Maghreb.

Jacques Coeur est à la tête d'un empire commercial fondé sur les échanges avec le Levant, lorsqu'il devient en 1440 le Grand Argentier de Charles VII.

L'apport le plus visible est l'expansion du commerce avec ce qu'il entraîne : richesse des ports, progrès dans la navigation, modification de la vie quotidienne, mais la vie intellectuelle et artistique va également subir l'influence de l'Orient.

Il faut en effet rappeler que, vers l'an 1000, une brillante civilisation arabo-musulmane se développe. Souvent ignorée des manuels scolaires de l'Occident moderne, elle apporte pourtant au monde les sciences de la physique et de l'astronomie, l'optique, la chirurgie et les mathématiques sans oublier la philosophie et l'architecture. Le deuxième Calife abbasside Al-Mansour instaure à Bagdad au VIII^e siècle la Maison de la Sagesse, première académie des sciences du monde. De prodigieux foyers de culture, de vie intellectuelle se

développent, faisant les « très riches heures de la civilisation arabe »⁶ : Damas et Cordoue sous les dynasties Ommeyyades, Bagdad sous les Abbassides, Kairouan sous les Aghlabides, Le Caire sous les Fatimides... L'héritage antique (surtout hellénique), ainsi que les apports d'autres cultures (persane, indienne) sont valorisés par la civilisation musulmane qui en assume également la diffusion vers la chrétienté occidentale. Les Croisades, au-delà d'un formidable affrontement religieux, furent aussi l'occasion d'échanges et de découvertes qui contribuèrent durablement à la renaissance littéraire et scientifique des latins.

2. François 1er : une nouvelle étape, les premières bases de l'enseignement des langues orientales

Par son alliance avec Soliman le Magnifique, François 1er brise les diverses tentatives d'hégémonie de la Maison d'Autriche en Méditerranée marquant ainsi une étape déterminante. Il obtient, grâce aux Capitulations⁷, le droit pour les négociants français de commercer et de s'installer librement dans tout l'empire ottoman, il n'oublie pas d'asseoir sa position de partenaire privilégié des Turcs par la consolidation des liens culturels avec la région. Ainsi s'efforce-t-il le premier d'établir officiellement des professeurs de langues orientales. A la fondation du Collège de France (1530), il fait ouvrir une chaire de grec et une chaire d'hébreu.

Il faut toutefois noter que les centres d'enseignement jouent déjà un rôle considérable dans la connaissance mutuelle des langues et des civilisations puisque l'école de médecine et l'université de Montpellier, successivement créées en 1221 et 1289, accueillent de nombreux étudiants étrangers dont la plupart proviennent du bassin méditerranéen.

En 1539, Guillaume Postel, qui a voyagé comme ambassadeur de François 1er en Syrie et en Turquie, enseigne l'arabe au collège de France où une chaire d'arabe est créée.

Désormais, l'ouverture d'ambassades et la conclusion de traités politiques s'accompagnent systématiquement d'échanges, de collectes de livres et manuscrits qui vont enrichir les fonds de la Bibliothèque nationale.

3. Le XVII^e siècle : un regain d'intérêt pour la Méditerranée

A partir du XVII^e siècle, l'activité commerciale se développe également avec le Maghreb. Dès 1577, Henri III ouvre un consulat à Tunis pour stimuler les échanges avec Marseille qui importe en quantités croissantes soie, parfums, corail, produits du Soudan via Tunis. La valeur exportée décuple entre 1700 et 1775.

Les épisodes conflictuels - blocage des ports tunisiens par le marquis de Montel de 1670 à 1672, incendie des vaisseaux tripolitains à Chio par Duquesne

⁶ J. Wolf et P. Heim, « *Les très riches heures de la civilisation arabe* », Cujas édit., Paris 1969.

⁷ Les Capitulations sont des traités de commerce qui étaient conclus avec l'empire ottoman. Les premières furent négociées entre Ibrahim Pacha et l'ambassadeur français Jean de la Forêt en 1536 et restèrent en vigueur jusqu'en 1923. Elles procuraient des avantages honorifiques, juridiques et surtout financiers comme l'exemption de certaines taxes perçues à Constantinople à l'encontre des marchands étrangers.

en 1681, expédition contre Alger en 1682 - alternent avec les traités et les trêves : 17 avec la Régence d'Alger, une douzaine avec celle de Tunis, cinq avec le Royaume du Maroc et quatre avec la Régence de Tripoli.

Cette période est marquée par la création par Richelieu de la flotte du Levant, ce qui montre l'importance qu'il accordait à l'équipement naval de la Provence et au commerce avec l'Orient. Colbert favorise l'éclosion des compagnies marseillaises pour le commerce méditerranéen: la compagnie du Levant est fondée en 1670.

L'aspect culturel n'est pas oublié : Louis XIV souhaitant disposer d'interprètes dans les consulats des échelles du Levant, Colbert crée en 1669 une institution ayant pour mission de former six jeunes français qui étudieront les langues orientales aux couvents des capucins de Constantinople et de Smyrne, constituant ainsi le « corps des secrétaires interprètes du roi aux langues orientales » ou « drogman », de l'arabe « trujuman » qui signifie traducteur. Parallèlement, Colbert enrôle de jeunes Levantins pour les former à la traduction. En 1721, le nombre d'étudiants est porté à dix, l'étude de l'arabe et du turc ayant lieu au collège Louis le Grand alors que le perfectionnement se fait sur place. L'école des Jeunes Langues prendra le nom d'Ecole spéciale des langues orientales (ancêtre des « langues-O », aujourd'hui INALCO) par un décret-loi du 10 germinal an III (30 mars 1795).

Parallèlement à l'institutionnalisation de l'apprentissage des langues, certaines missions catholiques implantées de longue date au Proche-Orient retrouvent un regain d'activité dû, entre autres, aux Jésuites.

En 1578, deux représentants de l'illustre compagnie foulent les terres libanaises et dans la première moitié du XVII^e siècle, les Jésuites fondent cinq monastères : le premier à Alep en 1625, le second à Damas en 1643, un à Tripoli et un à Saïda en 1644 et le cinquième à Aitaroun en 1657.

En s'installant ainsi durablement au Levant, les missionnaires jettent également la base d'un autre type de présence française sur les rives orientales de la Méditerranée : celle des écoles religieuses, élément majeur de la création du grand et prestigieux réseau que forme encore aujourd'hui l'enseignement français dans le monde.

D'une manière générale, l'Europe du siècle des Lumières va regarder pour la première fois l'Orient musulman sans hostilité et même avec admiration. L'Islam lui apparaît comme une religion rationnelle qui accepte les minorités religieuses. A. Galland publie au tout début du siècle une traduction des « *mille et une nuits* », qui donne une impulsion décisive au goût de l'Orient. A la fin de « *Candide* », les héros assagis trouvent la paix près de Constantinople en suivant les conseils « *d'un derviche très savant qui passait pour le meilleur philosophe de la Turquie* »... En 1721, Montesquieu utilise habilement dans ses « *Lettres persanes* » un oeil oriental pour décrire de façon très critique les moeurs et coutumes de l'Europe. Le terme « orientaliste » est créé en France en 1799. Il sera admis au Dictionnaire de l'Académie Française en 1839.

B - L'INFLUENCE DE LA RIVALITÉ FRANCO-BRITANNIQUE

Ainsi, au cours du XVII^e siècle et jusqu'à la Révolution, la France a occupé une position tout à fait privilégiée dans les échanges avec le monde musulman méditerranéen et plus particulièrement avec le Levant. Elle va désormais revendiquer son rôle de grande puissance et son influence sur la zone.

Au XVIII^e siècle cette influence est toutefois contrecarrée par les prétentions expansionnistes de la Grande-Bretagne pour qui la Méditerranée est la voie de passage vers le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient. Les différents traités signés par la France avec les divers régimes ottomans du Maghreb ne suffisent pas à contenir l'avancée britannique. En 1702 les anglais prennent possession de Gibraltar, contrôlant ainsi la porte de la Méditerranée sur l'Atlantique, alors qu'à la fin du siècle Bonaparte entreprend la campagne d'Égypte (voir infra chapitre I, II-, A- « L'Égypte »).

La rivalité entre les deux grandes puissances européennes s'exacerbe au XIX^e siècle et se trouve confrontée à la pression exercée par la Russie pour accéder à la Méditerranée. La révolution industrielle augmente le volume de la production et permet la création de nouveaux débouchés tout en garantissant la primauté militaire des Européens en Méditerranée. La grande force de l'Angleterre est de disposer d'une flotte maritime très importante et de contrôler la quasi totalité des Détroits. La France doit peu à peu se cantonner à la domination qu'elle exerce au Maghreb. Malgré son rôle essentiel dans l'édification du canal de Suez, elle échouera dans ses tentatives de percées au Moyen-Orient, à l'exception de la Syrie et du Liban. L'accord franco-britannique du 21 mars 1889 délimite respectivement les zones d'influence en établissant un *modus vivendi*, la France renonçant à ses prétentions au Proche-Orient et consolidant sa présence au Maghreb.

Cette entente tacite sera juridiquement légitimée lors du démantèlement de l'empire ottoman par les accords franco-anglais de Sykes-Picot, le 16 mai 1916, puis par les mandats délivrés par la Société des Nations en 1922. Les Etats qui composent la Syrie et le Liban passent sous mandat français alors que la Grande-Bretagne voit sa puissance confortée en Transjordanie, en Palestine, dans certaines régions irakiennes et sur le port de Haïfa. « *Le sacre de la Grande-Bretagne en Méditerranée orientale est la conséquence directe de l'identification française à la Méditerranée occidentale au sein de laquelle elle peut maximiser sa stratégie fédérative puisqu'elle n'est susceptible d'y rencontrer aucune rivalité et produire une idéologie méditerranéenne sans risque de concurrence* »⁸.

Deux exemples illustrent ce partage de l'espace méditerranéen en même temps qu'ils attestent de la continuité de l'influence française : l'Égypte et le Maghreb.

⁸ Hayète Chérigui, « *La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership* », édit. L'Harmattan 1997.

II - DEUX EXEMPLES DE L'INFLUENCE FRANÇAISE DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN : L'ÉGYPTE ET LE MAGHREB

L'Égypte connaît très tôt une présence française qui s'affirme militairement à la fin du XVIII^e siècle par la campagne de Bonaparte. Si ce sont les Anglais qui pourtant exerceront au bout du compte leur domination politique sur le pays, la présence française laissera une telle empreinte que la France restera longtemps le pays de référence, la nation des arts et des lettres avec laquelle il est bon d'échanger, de cultiver des liens culturels et d'amitié étroits. Le fort sentiment francophile des Égyptiens a réussi à traverser les vicissitudes de l'histoire ; de nos jours, l'importance de l'usage de la langue et du droit français dans la formation des hommes illustre tout le crédit dont notre pays bénéficie encore en Égypte.

Le Maghreb sera le lieu de prédilection de l'expansion française. Malgré les drames vécus par ces pays, les liens créés par la présence française auront donc une nature différente mais resteront également intenses, la France étant aujourd'hui de loin le partenaire privilégié des trois pays maghrébins.

A - L'ÉGYPTE

1. Des échanges culturels tissés de longue date

Très tôt, l'Égypte a constitué une terre de prédilection pour les Européens à la recherche d'aventures et d'exotisme. Les récits des voyageurs au pays du Levant vont profondément marquer leur temps et inspirer de nombreuses vocations.

1.1. Les explorateurs orientalistes

Parmi les premiers explorateurs célèbres, le Père Sicard, Jésuite arabisant, part en Haute-Égypte dans les années 1720 pour « ramener les coptes à la vraie foi ». Il découvre surtout lors de ses pérégrinations, le site de Thèbes à Louxor qu'il est le premier à identifier.

Le consul Benoît de Maillet rédige, quant à lui, trois quarts de siècle avant l'oeuvre monumentale qui portera le même nom, une « *description de l'Égypte* » qui est publiée en 1735. Claude-Etienne Savary, qui passa vingt ans sur place, tire de son expérience la conclusion suivante : « *Ce beau pays entre les mains d'une nation amie des arts deviendrait le centre du commerce du monde. Il serait le pont qui réunirait l'Europe à l'Asie. Cette contrée heureuse serait une nouvelle fois la patrie des sciences et le séjour le plus délicieux de la terre...* »⁹.

Cette conclusion, le Comte de Volney la reprend volontiers dans son récit « *Voyage en Syrie et en Égypte* », publié en 1787. Attaché à décrire le plus fidèlement possible les réalités qu'il côtoie, il traite avec une précision égale et quasi scientifique du commerce, des douanes, des impôts, de l'architecture et de l'ambiance des riches maisons du Caire. Dans ses analyses du contexte politique

⁹ Cité par Jean-Marie Carré, « *Voyageurs et écrivains français en Égypte* », Le Caire, IFAO, rééd. 1956.

et social, il fait preuve d'une étonnante sagacité, fournissant un document exceptionnel dont on dit qu'il inspira beaucoup le futur empereur.

1.2. *L'influence de l'Égypte dans le courant littéraire et artistique du XVIII^e siècle*

De grands auteurs français s'aventurent en Égypte et la littérature française du XVIII^e siècle en garde un goût prononcé pour « toutes les choses » de l'Orient.

De Damas à Constantinople, Lamartine s'attache à donner des pays musulmans qu'il traverse, Égypte comprise, l'image la plus positive possible. Décrivant avec beaucoup de soin les moeurs et coutumes des populations visitées, il cherche avant tout à pénétrer les mentalités et à s'approprier l'expérience qu'il tire de ses observations.

A travers les notes de voyage de son ami le peintre Dauzat, Dumas¹⁰ reste au contraire totalement extérieur à l'objet de son enquête. Toujours spectateur, il prend un soin particulier à ne jamais se départir de son point de vue d'Européen.

Gérard de Nerval visite l'Égypte en guise de thérapie. Il en rapporte le « *voyage en Orient* » qui fit dire à Victor Hugo, auteur lui-même des « *Orientales* », que la lecture de l'oeuvre de Nerval le dispensait d'aller sur place...

Puis c'est au tour de Gustave Flaubert et Maxime Du Camp, célèbre duo dûment mandaté par les ministères français et par l'Académie des belles lettres, d'effectuer d'Égypte en Palestine, de Grèce jusqu'en Syrie un périple d'une année. La tâche est confiée à Du Camp de répertorier les sites et monuments au moyen d'une toute nouvelle technique : la photographie. Quant à Flaubert, il reste définitivement marqué par son séjour qui lui inspira, entre autre, le célèbre « *Salammbô* ».

Théophile Gautier écrit son fameux « *Roman de la momie* » (1858) bien avant d'avoir visité les lieux (1869), en empruntant les éléments nécessaires à la rédaction de son ouvrage à Ernest Feydau et à sa savante « *Histoire des usages funèbres et des sculptures des peuples anciens* ».

« L'égyptomanie » devient alors très à la mode dans les salons européens, et nombre d'artistes sont fascinés par l'étrangeté de ce monde oriental, parmi lesquels des musiciens : ainsi, avant même l'expédition de Bonaparte, l'Égypte antique inspire plusieurs opéras dont « *La flûte enchantée* » de Mozart, représentée à Paris le 1801 sous l'appellation « *Les mystères d'Isis* ». Pendant la campagne d'Égypte, Guillaume-André Villoteau recense tous les aspects de la musique arabe moderne, donnant naissance à la musicologie égyptienne. En 1827 les Parisiens assistent à la représentation de « *Moïse* », de Rossini. Enfin, sur une idée de Mariette, un opéra est commandé à Verdi : *Aïda* est jouée au Caire pour la première fois en 1871.

¹⁰ Alexandre Dumas, « *Quinze jours au Sinai* ».

2. Une présence française qui impulse un fort développement scientifique et technique au Levant

2.1. Le caractère particulier de la campagne d'Égypte

Lorsque Bonaparte débarque à Alexandrie le 2 juillet 1798, réalisant le projet de Talleyrand (et plus curieusement celui du philosophe allemand Leibniz qui avait en son temps conseillé à Louis XIV d'envoyer une armée à la conquête du pays des pharaons : « *l'Égypte est la mieux située pour acquérir l'empire du monde et des mers...* »), il entend donner à sa campagne une dimension scientifique et artistique sans précédent et fonder son autorité non seulement sur la force mais aussi sur le savoir¹¹. De fait, « *Jamais pareille armée partant à la conquête d'un pays n'avait amené à sa suite pareille encyclopédie vivante* ».¹²

Un mois après son arrivée, Bonaparte crée sur le modèle de l'Institut de France, l'Institut Français du Caire. L'activité de cet organisme conçu pour découvrir et révéler l'Égypte à l'Europe, mais surtout pour apporter une aide technique aux militaires et administrateurs du pays, fut prodigieuse et variée¹³. De la centaine de savants de l'Institut, une partie resta sur place, assurant la permanence de la présence française tout au long du XIX^e siècle.

Ces trois années d'occupation militaire de l'Égypte, dont il résulta la fameuse « *description de l'Égypte* » préfacée par Bonaparte (qui demanda 25 ans de mise au point) furent ainsi le théâtre d'une prodigieuse activité intellectuelle et scientifique dont les répercussions seront considérables tant du côté français qu'égyptien.

2.2. Les Saint-Simoniens choisissent l'Égypte

Le mouvement créé par le Comte de Saint-Simon¹⁴, mort en 1825, va jouer également un rôle important dans l'apport technique et scientifique français à l'Égypte. En effet, les premiers Saint-Simoniens arrivent en Égypte en 1833 et leur chef, Prosper Enfantin, les y rejoint afin de mettre en oeuvre les principes de

¹¹ Le payeur général de l'armée recense avant la traversée la présence de quelque 167 civils appelés « savants » : « 21 mathématiciens, 3 astronomes, 15 naturalistes et ingénieurs des mines, 17 ingénieurs civils, 15 géographes, 4 architectes, 3 élèves ingénieurs-constructeurs, 8 dessinateurs, 1 sculpteur, 10 artistes mécaniciens, 3 poudres et salpêtres (sic), 10 hommes de lettres et secrétaires, 2 artistes musiciens... ». Source : « Histoire et bibliographie critique de la Commission des sciences et des arts et de l'institut d'Égypte », Le Caire, 1936.

Parmi eux, de très nombreuses célébrités de l'époque : le mathématicien Gaspard Monge, le chimiste Claude-Louis Berthollet, le naturaliste Etienne Geoffroy de Saint-Hilaire, des orientalistes renommés comme Venture-Paradis et aussi des artistes tels Vivant-Denon et Redouté.

¹² François Charles-Roux, « *Bonaparte gouverneur d'Égypte* », Paris 1936.

¹³ L'Institut français du Caire a notamment contribué à la réfection de digues, l'amélioration du réseau d'irrigation et de régulation des cours d'eau, la création d'ateliers de fabrication de poudre à canon, l'observation des couches géologiques, l'analyse des sables, la classification méthodique des animaux et des plantes, la recherche médicale et premières fouilles, la collecte de manuscrits hébreux, turcs, persans, coptes et arméniens...

¹⁴ Le Comte de Saint-Simon (Claude Henri de Rouvroy), philosophe et économiste français, naît en 1760. Se fondant sur une religion de la science et la constitution d'une nouvelle classe d'industriels, il chercha à définir un socialisme planificateur et technocratique (voir « *Le cathéchisme des industriels* » - 1823) qui eut une grande influence sur certains industriels du second Empire.

la nouvelle philosophie religieuse (« à chacun selon ses capacités, à chaque capacité selon ses oeuvres »).

Parmi eux se trouvent de nombreux ingénieurs, médecins, artistes, ainsi que des femmes très en avance sur leur temps. Ils obtiennent la création d'une école de génie civil et réussissent, dans le droit fil de leurs idées, à convaincre Méhémet-Ali de constituer un conseil supérieur de l'instruction publique et un comité consultatif des sciences et des arts. Ils entreprennent également des travaux hydrauliques de grande envergure.

S'ils quittent quelques années plus tard le pays, déçus de n'avoir pu réaliser leur rêve, après avoir de surcroît essuyé une terrible épidémie de peste, ils laissent derrière eux de très nombreux ingénieurs, techniciens et médecins¹⁵ dont le rôle sera déterminant dans l'avènement de l'Etat moderne voulu par Méhémet Ali.

2.3. Les techniciens de Méhémet-Ali

Nommé gouverneur d'Egypte en 1805, le « vice-roi » Méhémet-Ali a en effet pour principal souci la création d'un Etat moderne. Il choisit alors de se tourner vers la France, en premier lieu pour l'aider à constituer son armée. Ayant rendu le service militaire obligatoire, il a besoin d'instructeurs militaires et fait appel à Joseph-Anthelme Sève (futur « Soliman Pacha ») qui réunit et forme une centaine de Mamelouks. D'autres officiers français participeront à la restructuration des armées en dirigeant des écoles de cavalerie (Varin), d'artillerie (Rey), et l'état-major (Gaudin). Lefébure de Cerisy sera très officiellement envoyé par Charles X pour créer l'arsenal d'Alexandrie.

Pour maintenir les troupes dans un état sanitaire et social satisfaisant, Méhémet Ali fait appel au médecin marseillais Antoine Barthélémy Clot qui dresse lui-même les plans d'un nouvel hôpital-école dont il prend la direction. L'hôpital militaire d'Abou Zaabal et son école qui rassemble 150 étudiants musulmans, sera à l'origine du renouveau de la médecine égyptienne et contribuera à l'enseignement en français des disciplines techniques. Le Docteur Clot crée également une école de sages-femmes, un Conseil général de la santé et met en place, par l'intermédiaire des barbiers, un réseau de vaccination contre la variole.

Louis Linant de Bellefonds, qui entre au service du gouvernement égyptien en 1830, est associé à divers titres à tous les grands travaux réalisés dans le pays. Spécialiste de l'irrigation, il est l'auteur d'un nombre considérable de canaux, digues, ponts, réservoirs. Promu « Bey », « il fait figure d'ingénieur et d'homme à tout faire de Méhémet-Ali »¹⁶ et aura un rôle essentiel dans le percement du

¹⁵ « Bruneau, commandant de la garde du vice-roi ; Lambert, directeur de l'école d'artillerie ; Urbain, directeur de l'école du génie civil de Boulaq ; Linant, ingénieur des Ponts et Chaussées ; Perron, directeur de l'école de médecine »... « le travail accompli est immense. Tourneux s'occupe des chemins de fer, Descharmes des Ponts et Chaussées, Lefèvre de la prospection des minéraux ; Javary et Gondet se consacrent aux industries naissantes ; Olivier améliore l'irrigation ; Machereau, Achard et Alric peignent des toiles réalistes... Au cours de l'année 1837, les Saint-Simoniens fondent 29 usines... » in « *Idéologie et renaissance nationale* », l'Egypte moderne Anouar Abdel-Malek, Anthropos édit. Paris 1969.

¹⁶ Robert Solé, « *L'Egypte, passion française* », édit. Seuil, Paris 1997.

canal de Suez. Il finira Pacha et ministre des travaux publics sous le règne d'Ismail.

La première école de travaux publics est également créée par l'architecte français Pascal Coste¹⁷, qui édifie une fabrique de salpêtre et une poudrière avant d'entreprendre le périlleux creusement du canal reliant Alexandrie au Nil, inauguré en 1821.

Louis Alexis Jumel, promoteur du fameux coton de qualité qui porte son nom, est engagé en 1817 pour la construction d'une usine de tissage. Il édifie, à Boulaq, la fameuse « Malta », ainsi dénommée à cause du fort contingent de travailleurs maltais qui y sont employés.

Enfin Méhémet-Ali a conscience de l'insuffisance du niveau d'éducation des étudiants égyptiens même si la fameuse mosquée Al Azhar prodigue des cours d'arabe et de religion renommés. Parallèlement à l'envoi d'instructeurs européens en Egypte, il décide d'envoyer des étudiants égyptiens et turcs dans les universités italiennes, puis françaises. En 1826 une quarantaine d'étudiants se rendent ainsi en Europe, dont la majorité en France. De retour en Egypte, ces étudiants restent profondément marqués par le modèle français et en deviennent souvent de talentueux propagateurs¹⁸.

2.4. Le percement du canal de Suez

Aboutissement du rêve Saint-Simonien, le percement de l'isthme de Suez constitue l'apogée de la présence française sur le sol égyptien. Saïd Pacha, le nouveau vice-roi, a reçu l'éducation moderne d'un précepteur français, Koenig Bey. Il parle donc le français avec beaucoup d'aisance et cultive une forte francophilie. Aussi se laisse-t-il convaincre par Ferdinand de Lesseps de l'opportunité du creusement d'un canal qui réduirait de moitié la distance de Londres à Bombay, diviserait par trois le temps à parcourir entre Istanbul et les Indes.

L'entreprise n'est pas facile : d'abord techniquement, la réalisation semble assez périlleuse même si un canal indirect communiquant avec le Nil a déjà existé et fonctionné à plusieurs époques. Financièrement, il faut réunir une masse considérable de capitaux et mobiliser les actionnaires. Politiquement, le pouvoir ottoman qui touche à sa fin ne voit pas d'un bon oeil une entreprise qui, d'une part, donnera à l'Egypte un poids international nouveau qui risque de la rendre plus indépendante et, d'autre part, la coupe physiquement de l'Asie. L'Angleterre, qui a misé sur le développement du chemin de fer, est bien évidemment hostile au projet. Il y a même des négociants français installés à Alexandrie pour s'opposer à un projet qui, à terme, signifie le déclin du port qui assure leur prospérité.

¹⁷ On doit également à cet homme ingénieur la mise en place d'un efficace dispositif de signaux qui permettait, par l'intermédiaire de 19 tours dans lesquelles étaient installés des sémaphores, de communiquer un message d'Alexandrie au Caire en 45 minutes. Coste est enfin l'auteur d'un ouvrage très richement détaillé sur l'architecture musulmane et les monuments du Caire.

¹⁸ Ainsi, Rifaa el Tahtawi qui rapporte de son voyage une « description de la France », premier pendant à la fameuse description de l'Egypte de Bonaparte. De retour en Egypte, Tahtawi devient un fervent défenseur de la condition féminine et un promoteur de l'instruction publique.

Une souscription est finalement ouverte dans tous les pays, (y compris les Etats-Unis) le 5 novembre 1858. 400 000 actions représentant 200 millions de francs or sont mises sur le marché et connaissent immédiatement un grand succès en France. Comme cet engouement n'est pas partagé, l'Egypte est contrainte de s'engager lourdement dans le financement du canal, ce qui aura des conséquences importantes sur l'économie du pays, vite contraint à l'emprunt.

Les travaux débutent le 25 avril 1859. Trois entreprises sont simultanément menées : l'établissement d'un port sur la Méditerranée, le creusement du canal maritime chargé de relier ce port à Suez et le creusement d'un autre canal pour alimenter le campement en eau douce du Nil. Port-Saïd est créé, qui comprend déjà 2 000 habitants au printemps 1861.

Le vice-roi meurt pendant les travaux et Ismaïl lui succède. Encore plus européenisé que son oncle, il n'est toutefois pas un fervent partisan du canal. Un durcissement des relations se fait sentir pendant un temps mais le chantier se poursuit. La Compagnie est obligée de lancer un nouvel emprunt de 100 millions de francs mais l'inauguration du canal a tout de même lieu fin 1869 en présence de l'impératrice Eugénie. La carte du monde vient d'être modifiée à tout jamais...

A la fin des années 1860, l'Egypte, peuplée de 5 millions d'habitants, compte 15 000 résidents français. Au Caire, à Alexandrie et bien sûr à Port-Saïd et Ismaïlia (siège de l'administration centrale de la compagnie), **les Français sont présents dans tous les domaines de l'économie et occupent des postes clés dans l'administration.**

3. Deux pays intimement liés au plan culturel

3.1. L'usage et l'enseignement du français

L'usage du français en Egypte est toujours très vivant. On le doit principalement au grand nombre d'établissements privés religieux fondés par les congrégations chrétiennes qui, très vite, ont attiré l'élite égyptienne.

La très bonne qualité d'enseignement de ces écoles en ont fait des lieux prestigieux d'enseignement.

A l'origine, un premier pensionnat est créé au Caire en 1854 par des religieuses d'Angers (école du Bon-Pasteur). A leur tour les « frères des écoles chrétiennes » ouvrent un collège au Caire, suivi par la fondation d'autres établissements Jésuites et Franciscains. Pour l'éducation des jeunes filles « de bonnes familles », de nombreux pensionnats ouvrent leurs portes : pensionnat de la Mère de Dieu, des filles de la Charité, de Notre-Dame de la Délivrance, etc...

Se sont bientôt ajoutés à ce réseau d'établissements d'enseignement trois lycées français répartis entre le Caire, Alexandrie et Port-Saïd.

Aujourd'hui, même si la diffusion du français s'opère principalement par l'ouverture de classes en français dans des établissements égyptiens et que le français est très concurrencé par l'anglais, la France reste sans conteste le pays le mieux implanté dans le secteur éducatif égyptien (voir infra chapitre IV, II, A- les points forts de la politique culturelle de la France dans les PTM).

3.2. *L'Égyptologie*

Illustration des liens privilégiés tissés par le passé entre la France et l'Égypte, la science de l'égyptologie est un bon exemple d'un domaine où la prééminence de la France, qui s'y était investie très tôt, ne s'est jamais démentie.

En effet, parmi les voyageurs qui sillonnent l'Égypte, on trouve très tôt des amateurs d'antiquités attirés par de nouvelles curiosités ou ayant compris l'intérêt financier de leur commerce. Les momies deviennent rapidement très en vogue et la « poudre de mummie », chargée de toutes les vertus, fait l'objet d'un intense trafic.

C'est toutefois avec Jean-François Champollion, déchiffreur des hiéroglyphes (1822) que s'éveille réellement l'intérêt de cette nouvelle science dont on détient désormais les clefs de l'écriture. Le mérite de Champollion est double : non seulement il révèle au monde le secret des mystérieux signes égyptiens mais il mène une dure bataille pour doter le musée du Louvre (alors « musée Charles X ») dont il est le conservateur, d'une collection égyptienne digne de ce nom¹⁹.

Auguste Mariette, autre grande figure de l'égyptologie, s'initie à l'archéologie grâce aux notes rapportées par Nestor Lhôte, compagnon de Champollion. Parti en 1828 à la recherche de manuscrits coptes en Égypte, il découvre presque par hasard le Sérapeum²⁰ de Memphis (1851). Il devient le premier défenseur du patrimoine égyptien une fois nommé directeur des Antiquités égyptiennes par Saïd Pacha, en 1858, non sans avoir au préalable fourni au musée du Louvre des centaines de pièces remarquables dont la très célèbre statue du scribe.

Lorsqu'en 1880 la santé de Mariette décline, on envoie Gaston Maspéro sur place étudier les modalités de création d'une école française sur le modèle de celles qui existent déjà à Rome et à Athènes. On craint en effet à Paris qu'à la disparition de Mariette, la France ne perde définitivement le service des Antiquités. La création d'une telle école est le moyen le plus efficace d'assurer quoi qu'il arrive, la présence française dans le milieu archéologique égyptien.

À la mort de Mariette, quelques jours seulement après l'arrivée de son compatriote, Maspéro lui succède pourtant sans difficulté comme directeur au service des antiquités et conservateur au musée de Boulaq. Il devient ainsi le premier directeur de l'École française d'archéologie du Caire qui prendra en 1898, le nom d'Institut français d'archéologie orientale (IFAO). Maspéro poursuit les fouilles, fait déblayer le Sphinx de Guizeh, réorganise le musée de Boulaq et publie diverses études. Il devient, avec le poète orientaliste Pierre

¹⁹ Le consul « antique » de France en Égypte, le piémontais Drovetti, devant le refus de Louis XVIII de débloquer les fonds nécessaires, a déjà cédé à son pays d'origine quelques 8 000 objets qui ont été enrichir le musée de Turin. Champollion convainc finalement Charles X d'acquiescer pour la somme de 200 000 F la collection d'un autre consul « antique », l'anglais, Henry Salt. S'y ajoutent d'autres pièces appartenant encore à Drovetti. Champollion se retrouve ainsi à la tête de quelques 5 000 pièces dont il dressera d'ailleurs lui-même l'inventaire.

²⁰ Le sérapeum est une nécropole abritant dans de longues galeries souterraines les sépultures de taureaux Apis.

Loti, un défenseur acharné du sauvetage du temple de Philae, menacé par l'édification du premier barrage d'Assouan qui débute en 1898.

Au début des années 1880, la France possède donc **une position tout à fait privilégiée dans le domaine de l'égyptologie**, grâce à deux importants leviers : l'Ecole du Caire et la direction des antiquités.

Encore de nos jours, l'importance des chantiers de fouilles, le prestige des institutions qui y sont rattachées et l'implantation au Caire de l'IFAO donnent à la France une place de premier plan dans le domaine de l'archéologie et de l'égyptologie, symboles forts de l'étroitesse et de la pérennité des relations culturelles France-Egypte (voir à ce sujet chapitre IV, II - « Un facteur particulier d'influence : le domaine culturel »).

B - LE MAGHREB, CHAMP PRINCIPAL DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE

La conquête de l'Algérie en 1830 marque le début de la présence française au Maghreb. L'occupation militaire puis la conquête se prolongeront de longues années avant que n'intervienne la colonisation proprement dite et l'intégration administrative de l'Algérie à la République française jusqu'en 1962 (accords d'Evian).

1. Une conjonction de facteurs favorables au développement de la présence française

C'est en réalité à partir de 1880 que l'expansion coloniale connaît une accélération décisive sous l'impulsion de Gambetta puis de Jules Ferry.

Gambetta est le véritable initiateur de ce renouveau : il affirme en 1878 que la seule voie du relèvement du pays et la seule qui permette d'échapper à la lancinante question de l'Alsace-Lorraine passe par la défense et le développement des intérêts français proprement dits. L'Algérie qui apparaît comme un territoire dont l'essor doit permettre de compenser les pertes subies en Europe, fait l'objet d'une colonisation officielle.

A la différence de Gambetta, la pensée coloniale de Jules Ferry est essentiellement d'ordre économique, même si les considérations morales, humanitaires, égalitaires et universalistes, héritées de la Révolution, lui permettent d'obtenir la caution morale de cette politique et de rassembler largement l'échiquier politique et l'opinion publique. Conformément à sa célèbre formule « *la politique coloniale est fille de la politique industrielle* »²¹, sa doctrine repose sur deux principes : la poursuite de l'industrialisation de la France et la lutte contre les protectionnismes américain et allemand en recherchant d'autres débouchés pour l'industrie.

Cette période correspond en effet à un ralentissement de la croissance qui fait qu'elle a souvent été désignée (avant 1929) sous le nom de « grande dépression du capitalisme ». Plus précoce en France que dans les autres pays, elle s'y caractérise également par une exceptionnelle intensité. En favorisant enfin des tendances protectionnistes, elle a suscité la constitution de zones commerciales préférentielles dont la conquête coloniale a été une des modalités.

²¹ In « *Le Tonkin et la mère patrie* » - 1890.

Cette période coïncide en outre avec **l'ouverture du monde arabo-musulman** aux produits, aux capitaux, aux idées occidentales. L'oeuvre des beys réformateurs à Tunis, les velléités modernistes du Sultan du Maroc, le régime du Tanzimat²² sont l'illustration de cette volonté de rénovation.

Cette conjonction n'a pu que favoriser l'expansionnisme français. Si les modalités varient selon les pays, un certain nombre d'éléments communs apparaissent. Dans les trois pays, la présence française s'est traduite par une mise en valeur, d'importants investissements et des intérêts financiers conséquents ainsi que par un développement des échanges entre les deux rives.

2. La mise en valeur du Maghreb

Les dernières années du XIX^e siècle vont être marquées par la transformation de l'agriculture, le développement de l'industrie extractive et un certain nombre de réalisations dans le domaine de la santé et de l'éducation.

2.1. L'agriculture

Concernant l'agriculture, l'Algérie, terre de peuplement, apparaît comme un territoire permettant de compenser les pertes de la métropole : des Alsaciens qui avaient fui l'occupation allemande s'installèrent sur des lots de 40 à 60 hectares. Ils furent relayés plus tard par des Espagnols.

La ruine du vignoble français par le phylloxéra favorisa le développement du vignoble, passé de 150 000 à 181 000 hectares de 1900 à 1914.

En Tunisie où, à la différence de l'Algérie, le champ libre fut laissé à l'initiative individuelle, ce fut la culture de l'olivier qui prit son extension dans le Sud²³.

Les récoltes de céréales (blé, orge et avoine), présentes dans les trois pays, progressèrent sensiblement grâce à l'adoption de nouvelles méthodes de culture et à l'introduction de matériel moderne.

2.2. L'industrie

Dans l'industrie, alors que la production se limitait pratiquement à la transformation de produits agricoles et à l'extraction de minerais, à la veille de la Première Guerre mondiale, l'Afrique du Nord était devenue le second producteur de phosphates du monde. L'extraction du minerai de fer atteignait à la même date 1 350 000 tonnes en Algérie, autant au Maroc, 600 000 tonnes en Tunisie.

De grands chantiers sont réalisés dont certains sont impressionnants par leur envergure : la construction de la ville et du port de Casablanca, les transformations du Maroc entre les deux guerres en font le fleuron de l'Empire. Autre manifestation de la puissance industrielle au Maghreb, la société Sfax-Gafsa, qui exploite la région phosphatière du Sud tunisien. On comprend ainsi les conditions d'implantation d'activités modernes et le fonctionnement des

²² Le Tanzimat du mot arabe et turc qui veut dire « ordre » est la réorganisation du système juridique et commercial qui donna notamment l'entière liberté de commerce et de circulation aux négociants étrangers.

²³ Il y avait 300 000 oliviers autour de Sfax en 1881, on en recensait 2 800 000 en 1914.

sociétés industrielles actuelles. Jusqu'à la mise en exploitation des gisements de Kouribgha, ceux de la région de Gafsa sont les plus importants du monde, après la Russie.

2.3. *Le domaine social et éducatif*

Dans le domaine social et éducatif, la Tunisie constitue une bonne illustration des réalisations françaises.

Des établissements scolaires sur le modèle français - écoles primaires, supérieures, lycées, écoles normales d'instituteurs - sont ouverts même si les élèves qui les fréquentent sont en très grande partie issus des communautés européennes et israélites, les musulmans restant la plupart du temps fidèles à l'enseignement traditionnel des écoles coraniques conduisant à la Zitouna ou Grande Mosquée de Tunis. Le collège Sadiki, établissement secondaire franco-arabe, forme une élite occidentalisée ayant vocation à entreprendre des études dans le système universitaire français.

En Tunisie, comme ailleurs, des résultats spectaculaires sont obtenus dans le domaine sanitaire. Les travaux accomplis dans le secteur de l'urbanisme, les progrès de l'hygiène, l'assainissement des médinas permettent de lutter contre les épidémies. Créé en 1903, l'Institut Pasteur de Tunis organise des campagnes de vaccination dans les villes et dans les campagnes. La création d'un hôpital à Sadiki est suivie par l'ouverture d'autres établissements à Kairouan et dans les autres villes principales. Des dispensaires de campagne se multiplient et une école d'infirmières est ouverte à Tunis en 1923.

La présence française se traduit également par une refonte des systèmes économiques et administratifs. La justice est réorganisée sur le modèle français avec sept tribunaux de première instance et une cour d'appel. Les affaires entre Tunisiens continuent toutefois à relever de juridictions musulmanes traditionnelles. Au niveau financier, des emprunts garantis par l'Etat français permettent de racheter des titres de la dette tunisienne et d'assainir les finances, ce qui conduit l'administration à procéder, à partir de 1910, à un allègement notable de l'impôt sur le revenu, très impopulaire dans le pays.

Cette mise en valeur du Maghreb s'accompagne d'importants investissements et d'un afflux de capitaux.

3. L'importance des intérêts financiers²⁴

Les investissements européens dans les divers pays du Maghreb ont été analysés avec assez de précision pour démontrer l'importance des intérêts financiers. Selon Jacques Marseille²⁵, 4 milliards de francs or, sur un total de 45 milliards placés à l'étranger, ont été exportés en 1914 dans l'empire français, ce qui met celui-ci au troisième rang des placements après la Russie (12,4 milliards) et l'Amérique latine, l'Empire ottoman venant au sixième rang avec 2,8 milliards. Ces 4 milliards se répartissent à peu près également entre

²⁴ Source : Claude Liauzu - « *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne de Suez à nos jours* » - Editions Complexe - 1994.

²⁵ Jacques Marseille - « *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce* » - Albin Michel 1984.

capitaux privés et capitaux publics. La tendance à long terme est à une augmentation des investissements coloniaux. Dans les années 1920, l'empire reçoit 30 à 40 % des investissements extérieurs, et en 1939, 40 à 50 %.

La part du Maghreb français - 362 millions de francs d'emprunts marocains, 339 tunisiens, 251 algériens - représente près de la moitié des capitaux publics placés dans l'empire. Le Maghreb vient aussi en tête des investissements privés et il compte 182 sociétés recensées dans l'annuaire Desfossée sur un total de 469 sociétés coloniales, contre 113 pour l'Afrique noire.

L'Algérie concentre à elle seule la moitié des échanges et des capitaux entre la France et ses colonies, mais c'est au Maroc que se développent les formes les plus modernes du capitalisme. Un consortium international s'y constitue à partir de 1905, sous le contrôle de la Banque de Paris et des Pays-Bas, parce qu'elle seule a la surface lui permettant de drainer les ressources nécessaires à l'échelle de l'ensemble de l'Europe et d'organiser la coopération des milieux d'affaires. Elle supprime le groupe Schneider, représentant des intérêts industriels qui doivent se soumettre à cette prédominance des investissements financiers, et s'impose à Delcassé, qui en fait un partenaire étroitement associé à la politique marocaine²⁶.

La place des capitaux français va encore progresser. On ne dispose pas de chiffres sur le seul Maghreb mais d'après Jacques Marseille, l'investissement dans l'Empire représentait entre 40 et 50 % des placements français à long terme à l'étranger. Il convient de noter toutefois que c'était essentiellement à la croissance de l'investissement public qu'était due cette augmentation. A partir de 1945, le volume des capitaux placés outre-mer ne mesure plus que la volonté de la puissance publique de mettre en valeur les territoires dont elle assume, pratiquement seule, la charge d'équipement (transports et télécommunications, recherche pétrolière et minière).

L'exemple de l'Algérie est particulièrement révélateur à cet égard. Après la deuxième guerre mondiale les dépenses publiques de la France en Algérie représentaient en effet plus de la moitié des dépenses publiques totales de la France dans son empire. La découverte tardive des hydrocarbures comme le lancement du plan de Constantine à la fin des années cinquante ont encore renforcé cette tendance. Ce constat préfigure déjà celui fait actuellement sur la difficulté d'attirer les investissements privés nécessaires au décollage économique de ces pays.

Des intérêts matériels grandissants sont donc en jeu : armateurs, compagnies de chemins de fer, banquiers, exportateurs ont partie liée.

²⁶ Les capitaux français s'investissent aussi dans les autres pays méditerranéens, près de 5 milliards de francs dans l'Empire ottoman et en Egypte en 1914, soit une quantité comparable à celle des investissements coloniaux, voire supérieure. Ils y représentent 54 % des financements étrangers, contre 25 % pour les Anglais. En regroupant ces informations, on peut considérer que les intérêts méditerranéens français - coloniaux et non coloniaux - atteindraient en 1914 environ 7 milliards de francs, soit 16 % des placements publics et privés exportés. Voir annexe n° 2.

Parallèlement, la multiplication des projets va conduire à une accumulation d'emprunts aboutissant à la banqueroute et à l'instauration d'une main mise étrangère sur les finances.

La Tunisie subit la première ce scénario. Une commission financière y est créée en 1868, où les représentants des créanciers étrangers sont majoritaires, pour gérer les ressources nécessaires au remboursement.

Au Maroc, trois emprunts sont lancés entre 1902 et 1910 par un consortium associant intérêts français - dominants -, allemands et espagnols sous la direction de Paribas. En 1907, une administration du contrôle de la dette, qui atteint 253 millions de francs en 1910, est mise en place ; elle gère d'abord en partie, puis totalement, les douanes. A ce dispositif s'ajoute, comme dans l'Empire ottoman et en Egypte, une banque d'Etat du Maroc, disposant du privilège exclusif d'émission et d'un droit de préférence en matière d'emprunt, banque sur laquelle le makhzen²⁷ n'a aucune autorité²⁸.

Une interdépendance très étroite se crée ainsi entre les deux rives, favorisée également par le développement des cultures commerciales - vin en Algérie, olivier en Tunisie -, la construction de routes, de barrages, de voies ferrées.

4. L'essor des échanges

Les échanges ont connu une progression rapide même si cette évolution a été tributaire des fluctuations de récoltes irrégulières. Le commerce algérien est passé de 369 à 566 millions de francs entre 1880 et 1900. Le cap du milliard était franchi en 1910 et, en 1913, la valeur totale des échanges atteignait 1 292 millions. Les progrès du commerce tunisien étaient plus rapides encore, puisqu'il triplait presque entre 1900 et 1913. Tandis que la balance du commerce algérien demeurait déficitaire, celle de la Régence était devenue régulièrement positive. En 1900, la valeur des exportations algériennes couvrait à peine les trois quarts de celle des importations, 77 % en 1913. Grâce à ses phosphates, la Tunisie vendait désormais plus qu'elle n'achetait, 178 600 000 francs en 1913, contre 144 millions.

Fig. 1 : LE COMMERCE DE L'AFRIQUE DU NORD FRANÇAISE EN 1913
(en millions de francs)

Pays	Importations	Exportations	Total
Algérie	729,1	562,9	1 292
Tunisie	144,2	178,6	322,9
Maroc	181,4	40,1	221,6
Afrique du Nord	1 054,7	781,7	1 836,5

Source : Jacques Marseille « *Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce* » Albin Michel 1984.

²⁷ Au Maroc, il s'agit du Trésor.

²⁸ La Sublime Porte aussi tombe dans la dépendance en novembre 1881, quand certaines de ses ressources sont bloquées aux fins de remboursement et gérées par une administration de la dette publique. Celle-ci compte plus de fonctionnaires que le ministère turc des Finances et contrôle près du tiers des revenus publics. La Banque Impériale Ottomane, fondée en 1863 pour émettre un papier-monnaie et faire fonction de banque d'Etat, est en même temps une banque privée franco-anglaise, à l'instar de la National Bank of Egypt.

Dans ce commerce, la France se taillait la part du lion. Elle recevait plus de la moitié des exportations de la Régence et fournissait près des deux tiers de ses importations. Elle assurait 70 % du commerce algérien, plus des trois quarts des importations, les trois cinquièmes des exportations. La métropole, il est vrai, bénéficiait d'un régime d'union douanière que complétait un monopole de pavillon pour les échanges entre la France et l'Algérie²⁹.

Une étude réalisée sur l'Algérie³⁰ montre qu'au cours de la dépression des années 1930, l'Algérie est devenue dans l'empire le premier client et le premier fournisseur de la métropole. Elle assurait en moyenne 40 % des expéditions coloniales vers la France et achetait 45 % des exportations françaises à destination des colonies.

Ainsi que l'indique Jacques Marseille³¹, « *aux fluctuations conjoncturelles du commerce avec l'étranger, le marché impérial oppose sa sécurité. Il joue le rôle d'amortisseur, de volant régulateur de la conjoncture* ». C'est ainsi que la crise qui a ébranlé le commerce extérieur à partir de 1928 n'a pas affecté le débouché colonial.

Sur le long terme, le commerce franco-maghrébin a donc connu une augmentation régulière, quelquefois freinée mais jamais stoppée, sauf par les deux guerres mondiales.

En quelques décennies, la France a ainsi tissé des liens durables avec les pays du Maghreb au point que même après les indépendances et le redéploiement de l'économie française vers l'Europe et l'Atlantique, les échanges de toute nature et les relations entre les deux rives se sont maintenus.

Certes, le contexte géopolitique issu de la seconde guerre mondiale va infléchir ces relations mais la France reste de loin le premier investisseur et le premier partenaire (voir chapitre IV - « *Quelle place et quel rôle pour la France dans le partenariat euro-méditerranéen ?* »). Progressivement, l'idée d'une régionalisation des rapports va émerger pour aboutir au projet de système régional prévu par la Conférence de Barcelone.

III - L'ÉMERGENCE D'UNE POLITIQUE RÉGIONALE ET MÉDITERRANÉENNE

La seconde guerre mondiale et ses suites vont bouleverser définitivement l'ordre régional et marquer l'irruption sur la scène méditerranéenne de nouvelles puissances - les Etats-Unis et l'URSS - dont la confrontation va déterminer les relations en Méditerranée. La position dominante des Etats-Unis sur le plan diplomatique et stratégique, la création de l'Etat d'Israël et par là l'émergence de la question palestinienne, le mouvement de décolonisation au Maghreb vont s'accompagner d'une baisse de l'influence de la France. Le conflit algérien va lourdement peser sur ses rapports avec les Etats arabes.

²⁹ Source : Jean Ganiage : « *L'expansion coloniale de la France sous la IIIème République (1871-1914)* ». Payot 1968.

³⁰ Etude réalisée pour le colloque organisé à l'Université de Paris VII par C. Coquery-Vidrovitch et H. d'Almeida Topor les 9 et 10 avril 1976 sur « *L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938)* ».

³¹ Jacques Marseille, op. cité.

Par ailleurs, les aspects économiques - et plus particulièrement la question des approvisionnements en pétrole - vont constituer un facteur non négligeable dans l'évolution de la politique française en Méditerranée.

A - DU DIALOGUE EURO-ARABE À LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE

Le Général de Gaulle dont la politique est marquée par la décolonisation et la volonté d'indépendance vis-à-vis des deux Grands, ne se préoccupera pas de développer une politique régionale en Méditerranée³².

L'Europe n'a pas encore de politique méditerranéenne. Elle va songer à s'en doter à la fin des années soixante à la faveur de la détente et du relâchement des liens avec l'Amérique. Georges Pompidou va s'imposer comme l'architecte d'une politique bilatérale et multilatérale méditerranéenne tout en confortant la France dans sa position de leader.

Parallèlement à la protection de ses intérêts industriels et économiques, la France tente de regrouper ses partenaires européens autour d'une politique énergétique et d'instituer ce qui devait être « un dialogue euro-arabe ». Le projet de dialogue euro-arabe est né en effet après la guerre d'octobre 1973 et le premier choc pétrolier.

Il devra surmonter deux obstacles majeurs : tout d'abord la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et ensuite la position ambiguë de la CEE qui, tout en reconnaissant le caractère politique évident du dialogue, cherche à le confiner à ses aspects économiques et commerciaux (approvisionnements pétroliers, ouverture des marchés et recyclage des pétrodollars).

La déclaration de Venise (juin 1980)³³ illustre une convergence sans précédent entre les Neuf sur les problèmes du Moyen-Orient, mais la baisse puis l'effondrement du prix du pétrole en 1985, la réduction des débouchés qui s'ensuit dans le monde arabe vont affaiblir le dialogue euro-arabe.

Sa relance se fera à la fin des années quatre-vingt à la faveur notamment de la recomposition du système régional arabe autour de quelques sous-systèmes régionaux : Conseil de Coopération du Golfe (créé en 1981), Union du Maghreb arabe (février 1989) et Conseil de Coopération arabe (1989). La conférence ministérielle de Paris, le 22 décembre 1989 donne une nouvelle impulsion en mettant l'accent sur le dialogue politique. Elle atteste en même temps le besoin de la France de prouver sa vocation méditerranéenne et la nécessité de contrebalancer le rôle géopolitique de l'Allemagne en Europe Centrale.

La guerre du Golfe interrompra cet élan en brisant le consensus arabe autour de la question palestinienne et en favorisant le retour des Etats-Unis au Moyen-Orient. Parallèlement « la politique arabe » de la France, référence gaullienne et produit de la rivalité Est-Ouest, fait place à une politique

³² Le Général de Gaulle cherchera à modifier l'équilibre de la politique française au Proche-Orient en sortant d'une relation franco-israélienne trop étroite et exclusive à ses yeux et, après la guerre d'Algérie, à reprendre pied dans le monde arabe.

³³ La déclaration de Venise a reconnu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

méditerranéenne et à une nouvelle forme de relations, largement inspirée des initiatives françaises dans le cadre des « Forums ».

B - LE RÔLE DE LA FRANCE DANS L'AVÈNEMENT D'UNE POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE AMBITIEUSE

De par ses liens historiques et culturels, sa position géographique de proximité immédiate avec les PTM, la France a toujours entendu jouer un rôle de premier ordre dans les relations entre les pays de la rive Nord et ceux du Sud du bassin méditerranéen.

Elle a néanmoins harmonisé ses positions avec celles de l'Italie et de l'Espagne qui ont aussi affiché leur intérêt et leur volonté de tirer le projet méditerranéen en avant, notamment par le biais du thème de la sécurité, avec la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM).

Toutefois, c'est le modèle français qui prône l'informalité et le dialogue au sein d'un espace géographique restreint, adopté lors des premières rencontres (Forum méditerranéen, « 5+4 » et « 5+5 », Forum pour le dialogue et la coopération en Méditerranée), qui posera les bases du futur partenariat euro-méditerranéen.

1. Le Forum méditerranéen (1988-1989) : un dialogue global

1.1. Les origines : le rôle du Conseil économique et social

Le premier projet de coopération régionale que préconise la France cherche à substituer à des accords bilatéraux et sectoriels un dialogue plus global entre les deux rives, basé sur l'identité méditerranéenne. « *L'espace conçu par la France s'identifierait à un modèle institutionnel collectif proprement méditerranéen au sein duquel les acteurs étatiques partageraient des valeurs communes humanitaires (respect des droits de l'Homme, tolérance culturelle et religieuse), politiques (démocratie, pluralisme), et économique (économie de marché, zone de libre-échange)* ». ³⁴

Pour la France, il convient d'établir avant tout une solidarité avec la zone maghrébine, à laquelle elle est très liée, pour que cette région trouve sa place parmi les divers regroupements régionaux afin de s'intégrer dans le système économique international.

C'est autour d'un « Forum », création *sui-generis*, que les échanges vont se concrétiser. Ce concept, poussé par la France, vise à orienter ces échanges vers une formule plus souple que la coopération entre Etats, en accordant une large place à la société civile ³⁵.

³⁴ Hayète Chérigui, « *La politique Méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership* », l'Harmattan 1997.

³⁵ Document élaboré par J. Huntzinger, adressé aux participants du Forum méditerranéen. En prenant pour axe la référence méditerranéenne, il s'agit d' « *associer dans un cadre non gouvernemental, informel et libre mais bénéficiant de l'intérêt des États concernés, des responsables administratifs, hommes politiques, milieux socio-professionnels, universitaires, experts pour faire oeuvre de réflexion et de propositions afin de développer la coopération et les échanges dans les domaines économique, social et culturel* ».

La mise en place de ce processus est confié par le chef de l'Etat à un non diplomate, Jacques Huntzinger, universitaire, membre du Conseil économique et social. Cette mission s'effectue en étroite collaboration avec le ministère des affaires étrangères.

Par le biais du Forum, le Conseil économique et social se trouve donc directement impliqué dans ce premier type de concertation entre acteurs méditerranéens³⁶. C'est sous son patronage que se tient à Marseille, du 25 au 27 avril 1988, la première rencontre sur le thème « *Réalités et perspectives des relations entre pays européens de la Méditerranée occidentale et les pays du Maghreb associés à la Communauté économique européenne* ». Sont représentés la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les trois pays du Maghreb.

Si le Forum s'inscrit bien dans une perspective communautaire, il n'en reste pas moins que les acteurs français (opérateurs économiques, experts, universitaires, hommes politiques, et fonctionnaires) sont de loin les plus nombreux³⁷.

Le deuxième Forum se déroule à Tanger en mai 1989. Des réunions préparatoires ont lieu à Paris, largement initiées par la diplomatie française sur les thèmes du « *Financement du développement dans le bassin méditerranéen* », et de « *L'épargne, la dette, l'environnement financier en Méditerranée* ». Deux journées sont également consacrées au « *Projet culturel en Méditerranée* » où l'approche francophone domine largement.

1.2. *Les limites du Forum*

Il existe dans cette démarche une dichotomie entre le Maghreb et la Méditerranée orientale, ce qui exclut une approche globale du bassin et ne permet pas de traiter des questions de sécurité commune.

L'aspect commercial est privilégié, il n'y a pas d'ébauche de programme commun d'échanges mais plutôt une mise en perspective des échanges franco-maghrébins.

La formule même du Forum génère ses propres limitations : il n'existe pas vraiment de pouvoir d'action des participants, pas d'engagement réel des acteurs ; peu de moyens financiers et techniques sont dévolus à cette action.

Ces Forums auront constitué, dans le dialogue euro-méditerranéen, une étape originale et utile sous forme de débats préparatoires et exploratoires. A l'issue du second Forum, les participants se sont interrogés sur la poursuite de discussions informelles ou sur l'enclenchement d'un processus plus diplomatique impliquant les ministres des Affaires étrangères, proposition soutenue par

³⁶ Trois études ont été élaborées sur les relations de la France avec chacun des pays du Maghreb : « *Les perspectives de développement des relations économiques entre la France et l'Algérie* », M. Duhamel, JO avis et rapports du Conseil Economique et Social n. 23 du 14 décembre 1983, « *Les relations économiques entre la France et la Tunisie* », M. Valensi, JO avis et rapports du Conseil Economique et Social n° 6 du 11 mai 1984, « *Les relations économiques entre la France et le Maroc* », J. Huntzinger, JO avis et rapports du Conseil Economique et Social n° 10 du 21 mai 1987.

³⁷ 45 Français pour 4 Italiens et 5 Espagnols, 9 Marocains, 9 Algériens, 4 Tunisiens et 4 représentants de la Commission européenne.

l'Algérie. Avec la chute du mur de Berlin, c'est la deuxième solution qui est retenue. Les Etats ont convenu de promouvoir une rencontre diplomatique qui donne naissance au groupe de 9, puis au groupe des 10³⁸.

2. L'institutionnalisation d'un espace méditerranéen : les « 4+5 » et les « 5+5 »

La première rencontre ministérielle, dite des « 4+5 » se tient à Rome le 10 octobre 1990. Elle réunit la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et Malte (comme pays associé), et les cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe : Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Mauritanie.

Pour la France, ce processus des 9, puis des 10, constitue la meilleure forme d'approche multilatérale pour traiter des questions méditerranéennes. Si cette nouvelle forme de dialogue recueille l'adhésion des pays du Maghreb, elle suscite en revanche des réticences de l'Italie et de l'Espagne.

La déclaration de Rome reflète ces divergences : elle comporte deux textes bien distincts, l'un relatif à la CSCM, porté par l'Italie, largement ouvert à des acteurs non européens (Etats-Unis, Union soviétique) et axé sur les questions de sécurité. L'autre texte qui porte sur « le dialogue et la coopération en Méditerranée » reste plus fidèle à l'esprit français et à la ligne tracée par les Forums, qui prend notamment en compte la spécificité reconnue à la Méditerranée occidentale même si, pour agréer l'Italie, référence est faite à « la Méditerranée globale et indivisible ».

Le groupe du « 4+5 » se fixe pour objectif le renforcement de la coopération et du dialogue dans la sous-région pour résorber les disparités de développement et éviter la marginalisation de cette zone³⁹.

Le « 4+5 » devait se traduire par l'adoption de programmes et de projets méditerranéens spécifiques, par une coopération interparlementaire et par « l'encouragement au développement économique ».

La Déclaration de Rome qui énumère trois domaines prioritaires de coopération (économique, humain et écologique) est un compromis entre les positions françaises et italiennes. Elle intègre les recommandations des Forums de Marseille et de Tanger, en particulier celles qui concernent le traitement de la dette et la mise en place d'un instrument financier proprement méditerranéen.

Conformément à la Déclaration de Rome, la seconde rencontre ministérielle (désormais « 5+5 ») se tient à Alger, les 26 et 27 octobre 1991. Toutefois, elle s'inscrit plutôt en recul par rapport aux engagements pris un an auparavant et souffre des conséquences de la guerre du Golfe qui a mis en lumière les divergences entre les pays de la rive Sud. Des débats politiques s'engagent sur le processus de paix au Moyen-Orient. Les ministres des affaires étrangères des pays européens annoncent la mise en oeuvre de « mécanismes appropriés qui facilitent les flux d'investissements publics et privés nécessaires à la réalisation

³⁸ Malte a été associée à part entière à compter de 1991.

³⁹ Des rencontres annuelles des ministres des affaires étrangères sont instaurées ainsi que la création de cinq groupes de travail, qui n'auront d'ailleurs pas l'occasion de fonctionner car le processus sera interrompu.

des projets dans les pays du Maghreb ». Mais les principales revendications de ces derniers, l'étude d'une charte migratoire et l'allégement de la dette, sont écartées.

Les participants au « 5+5 » prévoient une réunion des chefs d'Etat et de gouvernements à Tunis, en janvier 1992. Toutefois les relations tendues entre la Libye et la communauté internationale bloquent le processus et ne permettent pas à cette rencontre institutionnelle multilatérale d'avoir lieu.

3. Le Forum méditerranéen pour le dialogue et la coopération en Méditerranée ou « Forum méditerranéen »

C'est à l'initiative de l'Italie que le processus de concertation est relancé en 1993, sous l'égide des diplomaties française et égyptienne. La France n'est plus chef de file du nouveau dialogue mais son rôle important dans les relations entre les pays méditerranéens depuis 1983 en fait toujours un acteur essentiel et influent.

Lors d'une réunion préparatoire aux nouvelles négociations, au Caire en novembre 1993, l'Egypte, qui depuis son ralliement aux alliés occidentaux durant la guerre du Golfe a acquis un poids diplomatique nouveau et entend occuper une place importante dans le sous-ensemble régional, propose à ses partenaires d'établir une « communauté » des pays méditerranéens. Un groupe restreint de neuf pays « stables » a pour mission d'examiner les modalités d'une conférence et de traiter en amont de problèmes d'intérêt commun touchant au domaine politique et économique.

Le premier Forum se tient à Alexandrie les 3 et 4 juillet 1994. Il réunit les ministres des affaires étrangères de France, d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de la Grèce ainsi que les chefs de la diplomatie du Maroc, de l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte et de la Turquie⁴⁰.

L'idée italienne de créer un mécanisme de « coopération politique européenne » qui s'inscrirait définitivement dans le cadre européen a été rejeté par la France qui a tenu à ce que le Forum conserve sa qualité d'unique instance réunissant des **pays strictement méditerranéens**, lieu de débat souple et **informel** bien distinct des activités de l'Union européenne (UE).

Bien entendu, l'avènement du partenariat euro-méditerranéen n'a pas été ignoré. Le Forum a apporté un **soutien total** au processus de Barcelone et a organisé son travail autour des thèmes pouvant favoriser son succès. Ainsi des contributions ont-elles été apportées par cette instance sur l'examen de la création d'une zone de libre-échange, la réduction des disparités économiques, la nécessité d'instaurer des phases transitoires.

Dans leurs diverses conclusions les participants du Forum ont mis en lumière **l'importance de l'aspect culturel** et se sont attachés à lui donner une dimension nouvelle et forte : les Etats, soucieux de promouvoir une « culture

⁴⁰ La seconde rencontre ministérielle, qui se déroule à Sainte-Maxime les 8 et 9 avril 1994, réunit dix pays car Malte a rejoint le processus. Les troisième et quatrième Forums se tiennent respectivement à Ravello (Italie) en mai 1996 et à Alger en juillet 1997, un cinquième Forum devant avoir lieu au premier trimestre 1998 en Espagne.

méditerranéenne commune » ont élaboré une série de propositions qui constituent actuellement autant de pistes pour le troisième volet du Partenariat⁴¹.

Il convient de remarquer l'originalité de la promotion d'une culture « méditerranéenne » proposée par la France : dépassant les habituels clivages entre les deux rives, la « culture commune méditerranéenne » rassemble autour de l'appartenance à un même espace géographique les valeurs communes des peuples qui l'entoure. La « méditerranéité » devient une valeur fédératrice qui confère aux pays du bassin une identité propre, l'identité « méditerranéenne ».

A noter aussi que manifestant leur inquiétude suite à la dégradation du processus de paix, les ministres ont récemment convenu d'un projet « d'acte solennel » pour le renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région.

Les participants au Forum ont toujours réaffirmé, dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, que « Le Forum méditerranéen garde toute sa validité et son utilité comme cadre spécifique pouvant aider à la réussite des différents processus existants en apportant sa contribution propre en tant qu'enceinte spécifique de réflexion et de maturation d'idées »⁴².

4. Bilan et perspectives

Le modèle prôné par la France a donc prévalu dans ces Forums. L'Italie a renoncé à la CSCM en 1992, se ralliant à l'idée française d'un processus limité, progressif et informel. L'Espagne, de son côté, a lancé une dynamique en proposant, dès février 1992, la tenue d'une Conférence euro-méditerranéenne. Une multitude d'initiatives se succèdent (dont la réunion des conseils économiques et sociaux ou institutions équivalentes).

Pour agir efficacement, les Etats doivent désormais se concerter et s'associer. Le cadre européen devient incontournable.

Cette évolution marque aussi la nouvelle ambition de l'Union européenne qui, au-delà d'une approche strictement économique, entend désormais agir politiquement et assurer la sécurité des régions qui lui sont proches.

Au sein de ce nouveau modèle, de même que l'Allemagne a joué un rôle moteur vis-à-vis des Pays d'Europe centrale et orientale (PECO), la France trouve ici une fonction de médiateur et de porte-parole des PTM à l'égard de ses partenaires européens. Elle se doit d'oeuvrer pour que l'action extérieure de la Communauté demeure prioritairement tournée vers les rives sud de la Méditerranée.

⁴¹ Ainsi les participants reconnaissent-ils « le rôle important que le théâtre, les festivals musicaux et cinématographiques, les échanges de jeunes, le sport et autres initiatives peuvent jouer pour favoriser l'amitié entre les pays méditerranéens » ainsi que « l'importance politique du dialogue interculturel en Méditerranée en tant qu'élément primordial pour le rapprochement et la compréhension des peuples et pour le renforcement des relations politiques, économiques, sociales et humaines entre les pays méditerranéens ».

⁴² In : Forum méditerranéen, 4ème réunion des ministres des affaires étrangères du Forum méditerranéen, conclusions orales, Alger, 12 juillet 1997 ; documents d'actualité internationale n° 17 du 1er septembre 1997.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE DE L'EUROPE

Le partenariat euro-méditerranéen a représenté un tournant de la politique méditerranéenne de l'Union européenne. Celle-ci est passée par des étapes successives et a été fortement marquée par l'histoire. Le passé colonial a généré des rapports particuliers et des actions inscrites dans un cadre bilatéral ; les politiques des Etats-membres ont longtemps été différentes, voire concurrentes.

La politique méditerranéenne de l'Union européenne se caractérise par ailleurs par une interdépendance complexe : d'abord ordonnée autour d'accords d'association, elle ne comportait que des dispositions d'ordre commercial. L'élargissement de la Communauté vers le Sud a conduit à lui donner une dimension politique et de stabilité. En même temps, la compétition commerciale s'est accentuée, les déséquilibres se sont aggravés et cette zone s'est trouvée relativement marginalisée. Il a fallu la volonté des pays du Sud européen - France, Espagne, Italie et Grèce - pour replacer la Méditerranée au centre des préoccupations européennes.

Le présent chapitre présentera la politique menée par l'Europe avant d'en examiner les résultats.

I - UNE POLITIQUE : UNE INTÉGRATION ÉCONOMIQUE PROGRESSIVE

A - DES LIENS ÉCONOMIQUES PARTICULIERS

Dès sa création, la Communauté économique européenne, devenue successivement la Communauté européenne, puis l'Union européenne, a mis en place une politique à l'égard des pays du Sud et de l'Est méditerranéens.

Placée sous le signe de l'économie, cette politique pêche par son manque de vision. Elle s'est en effet appuyée à ses débuts sur les liens économiques privilégiés de certains Etats membres, notamment la France, avec leurs anciennes colonies. La reconnaissance de tels liens répond au souci de certains Etats de ne pas compromettre leur situation et leur influence outre-mer. Il s'agit alors pour les anciennes puissances coloniales de faire respecter les accords tarifaires passés même si le Traité de Rome insiste sur l'action de promotion du développement économique et social des territoires concernés⁴³.

Dès 1963, le Maroc et la Tunisie demandent l'ouverture de négociations qui aboutissent en 1969 à des accords d'association d'une durée de cinq ans. Par la suite, d'autres accords commerciaux préférentiels furent conclus avec la plupart des Pays Tiers Méditerranéens⁴⁴, les premiers avec la Grèce (1er novembre 1962) et la Turquie (12 septembre 1963) « afin de stabiliser le flanc Sud contre ce qui était, à l'époque, le grand danger, à savoir l'expansion soviétique en Méditerranée »⁴⁵.

B - LA POLITIQUE GLOBALE MÉDITERRANÉENNE (1972-1992)

Il faut en fait attendre les années 1970 pour que se dessine une véritable politique méditerranéenne répondant à une résolution du Parlement européen qui appelait en 1971 à une « politique commune ».

1972 représente un tournant fondamental pour le bassin méditerranéen. C'est au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté européenne d'octobre 1972 à Paris (organisé à l'occasion du premier élargissement) qu'est décidée l'adoption d'une « **politique globale et équilibrée** » à destination des pays tiers riverains du bassin méditerranéen auxquels étaient adjoints la Jordanie et le Portugal. Il est expressément prévu que l'approche globale ne concernerait pas la Grèce et la Turquie dont les liens avec la Communauté européenne étaient conçus dans une perspective d'adhésion.

Il s'agit de la première tentative de création d'une structure commune pour les deux rives. Elle repose sur deux piliers :

- un système de préférences commerciales ouvrant l'accès du marché communautaire aux produits industriels des PTM, à l'exception de

⁴³ L'article 131 du Traité de Rome indique que : « *Les Etats membres conviennent d'associer à la Communauté les pays et territoires non européens entretenant avec la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni des relations particulières. Ces pays et territoires, ci-après dénommés « pays et territoires », sont énumérés à la liste qui fait l'objet de l'annexe IV du présent traité. Le but de l'association est la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et la Communauté dans son ensemble. Conformément aux principes énoncés dans le préambule du présent traité, l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent.* »

⁴⁴ Au titre du processus de Barcelone, les Pays Tiers Méditerranéens sont l'Algérie, Chypre, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et l'Autorité Palestinienne.

⁴⁵ Eberhard Rhein : « *La politique méditerranéenne de la Communauté européenne* » in Confluences Méditerranée n° 7 - Été 1993.

quelques produits sensibles comme le textile (régime de quotas favorable dans le cadre de l'accord multifibres en 1984-1985), et d'autre part, offrant pour les produits agricoles des concessions tarifaires souvent assorties de restrictions sous forme de calendriers ou de limitations quantitatives afin de préserver les intérêts des producteurs européens ;

- une coopération financière répartie entre des fonds budgétaires non remboursables et des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) à des taux bonifiés.

De 1978 à 1991, trois protocoles ont été mis en place pour un montant total de 3,169 milliards d'écus financés à hauteur de 42 % sur le budget de la Communauté et le solde par des prêts de la BEI principalement destinés au développement agricole, au soutien aux Petites et moyennes entreprises (PME), à la protection de l'environnement ; les troisièmes protocoles ont introduit une enveloppe de 37 millions d'écus pour le développement du capital-risque afin de promouvoir les joint-ventures liant des entreprises communautaires et des Pays Tiers Méditerranéens.

Chaque protocole était attribué pour une durée de cinq ans, et adopté par le Conseil à l'unanimité, ce qui a permis à la Grèce d'empêcher depuis 1981 l'octroi d'un quatrième protocole financier à la Turquie⁴⁶.

La globalité de l'approche est donc double. On s'est efforcé d'établir une « large coopération » **en allant au-delà du simple aspect commercial et en étendant la coopération**, mise en oeuvre pour une durée limitée, aux différents domaines susceptibles de contribuer au **développement socio-économique** des PTM : coopération économique, technique, financière, sociale. Par ailleurs, sur la base de considérations politiques concernant la stabilisation de la zone et le renforcement des liens de la Communauté avec l'ensemble du bassin méditerranéen, on a essayé de donner une structure homogène aux différents accords existants, marqués par une certaine absence de coordination.

La coopération ne s'est cependant pas faite dans le cadre d'une **approche multilatérale ou régionale**, comme avec les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), mais dans le cadre de négociations parallèles entre la Communauté européenne et chacun des Pays Tiers Méditerranéens.

Trois types d'accord ont été conclus entre 1972 et 1977 :

- des accords d'association avec Chypre (1972) et Malte (1977), alors qu'un accord de ce type existait déjà avec la Turquie depuis 1963 (avec un protocole additionnel signé en 1970) ;
- des accords de coopération avec l'Algérie (1977), le Maroc (1977), la Tunisie (1976) et, pour le Machrek, l'Égypte (1977), le Liban (1977), la Jordanie (1977) et la Syrie (1977) ;
- un accord commercial de quasi-libre-échange industriel avec Israël en 1975.

⁴⁶ La « quatrième génération » de protocoles a porté sur la période 1992-1996. Voir b)- « La politique méditerranéenne rénovée (1992-1995) » infra.

Fig. 2 : LES ACCORDS MÉDITERRANÉENS

1962	1er novembre	Grèce	accord créant une association
1963	12 septembre	Turquie	accord créant une association
1970	5 décembre	Malte	accord créant une association
1972	19 décembre	Chypre	accord créant une association
1975	11 mai	Israël	accord de libre-échange et de coopération
1976	25 avril 26 avril 27 avril	Tunisie Algérie Maroc	accord de coopération globale accord de coopération globale accord de coopération globale
1977	18 janvier - - 3 mai	Egypte Jordanie Syrie Liban	accord de coopération globale accord de coopération globale accord de coopération globale accord de coopération globale
1980	2 avril	Yougoslavie	accord de coopération

Source : Bichara Khader. « *L'Europe et la Méditerranée - Géopolitique de la proximité* » in : Les Cahiers du Monde Arabe n° 112 - Centre d'études et de recherches sur le monde arabe contemporain - Université catholique de Louvain - 1994.

Cependant, en dépit des efforts déployés par la Communauté ainsi que par les Etats-membres, **les écarts de développement économique et social se sont creusés entre la Communauté européenne et ses voisins du sud et de l'est méditerranéens**. Face à cette situation, l'Europe a considéré qu'une nouvelle stratégie s'imposait pour soutenir le développement dans cette région dont la prospérité et la stabilité sont vitales pour elles. Ce constat a été à l'origine de la « politique méditerranéenne renouvelée ».

C - LA POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE RÉNOVÉE (1992-1995)

Son adoption par le Conseil de décembre 1990 a marqué la volonté d'aider à la réduction des déséquilibres économiques et socio-culturels entre les différents pays méditerranéens et de privilégier une approche régionale et non plus seulement bilatérale.

Outre la promotion de la **dimension régionale**, la « politique méditerranéenne renouvelée » introduisait deux innovations majeures :

- le développement de **financements horizontaux**, hors protocoles financiers bilatéraux, consacrés à des projets d'intérêt commun à plusieurs pays dans des secteurs tels que les transports, les télécommunications, l'audiovisuel, l'énergie, avec une attention particulière à l'environnement ;
- le **soutien aux réformes économiques** pour compenser les effets négatifs dans le domaine social des Programmes d'ajustement structurel (PAS) mis en place dans certains PTM sous les auspices de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international (FMI).

Le système des protocoles financiers est maintenu mais l'enveloppe globale de la « quatrième génération » (1992-1996) est en forte augmentation (+ 40 %)

(cf. annexe n° 3). Quatre priorités ont été déterminées pour orienter cet effort financier :

- la réduction de la dépendance alimentaire ;
- le développement du secteur productif ;
- la protection de l'environnement ;
- le développement des infrastructures économiques.

Fig. 3 : QUATRIÈMES PROTOCOLES FINANCIERS
1992-1996 (8 PAYS)¹

	Montants (millions d'écus)
Crédits budgétaires :	
- à inscrire dans les protocoles	775
- appui aux réformes économiques	300
Prêts BEI	1 300
Total	2 375
Coopération financière horizontale :	
- Crédits budgétaires	230
= environnement	
= autres (assistance technique, études, coopération régionale)	-
Prêts BEI hors protocoles	1 800
Total	2 030
Total général	4 405

¹ Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie.

Source : Bichara Khader. « *L'Europe et la Méditerranée - Géopolitique de la proximité* » in : Les Cahiers du Monde Arabe n° 112 - Centre d'études et de recherches sur le monde arabe contemporain - Université catholique de Louvain - 1994.

La politique méditerranéenne rénovée s'est caractérisée également par l'apparition d'une dimension nouvelle : la **coopération décentralisée** reposant sur la participation active de la société civile. D'où la mise en place des différents programmes « MED » qui ont représenté 43 % des financements réalisés⁴⁷ :

- MED-CAMPUS, programme de soutien à la coopération entre les universités des PTM et de la Communauté européenne ;
- MED-INVEST, programme de soutien aux petites et moyennes entreprises des PTM en association avec les PME et les organismes professionnels de la Communauté européenne ;
- MED-URBS, programme de soutien de la coopération entre les collectivités locales des PTM et de la Communauté européenne ;
- MED-MEDIA, programme de soutien aux organismes médiatiques des PTM et de la Communauté européenne ;

⁴⁷ MED-CAMPUS : 6,5 millions d'écus ont été consacrés au programme en 1992-1993, 210 universitaires de la Communauté et 120 des PTM ont été impliqués. En 1993/1994, ces chiffres sont de 8 millions d'écus, 335 universitaires de la Communauté et 288 des PTM.
MED-MEDIA : 1993/1994, 5 millions d'écus, 11 projets consacrés à la formation, 1 aux échanges, 15 à la coproduction, 4 à des séminaires.
AVICENNE : la Commission a dégagé un budget de 5 millions d'écus pour ce programme en 1994.

- MED-AVICENNE, programme de soutien aux institutions de recherche des PTM et de la Communauté européenne ;
- CIHEAM, programme de soutien des institutions de formation et de recherche agricole des pays méditerranéens Sud et Est.

Par ailleurs, la BEI a mis en oeuvre une opération sur capitaux à risques portant sur un montant de 9 millions d'écus et destinée à financer partiellement les participations d'entrepreneurs européens dans le capital de joint-ventures. Ces financements ont été mis en place en utilisant les intermédiaires financiers gestionnaires des capitaux à risques prévus dans le cadre des protocoles financiers par pays.

La politique méditerranéenne rénovée a été saluée comme une réforme nécessaire mais incomplète, dans la mesure où **elle n'a pas répondu à certains problèmes essentiels.**

Les **protocoles** ont été contestés à deux titres : de par leur **caractère bilatéral** qui a entraîné une certaine concurrence entre PTM, de par **leurs modalités** (établissement exclusivement projet par projet à l'instar de ce que fait la Banque mondiale), ce qui peut se traduire, en l'absence d'un programme global, par un certain saupoudrage et un effet d'entraînement limité sur le développement.

Par ailleurs, deux questions n'avaient pas été traitées par la politique méditerranéenne rénovée : celle de la **réduction de la dette** des PTM et celle des **migrations internationales.**

Ces deux lacunes étaient soulignées dans un avis du Comité économique et social européen du 27 novembre 1991⁴⁸ qui rappelait par ailleurs le **manque d'autonomie** de la Commission vis-à-vis des institutions de Bretton Woods dans le domaine du règlement de la dette et de l'ajustement structurel des PTM.

Le Comité considérait en outre nécessaire de développer « *la dimension sociale de la politique méditerranéenne (valoriser les ressources humaines, notamment par la formation, ... empêcher que les disparités sociales et les conditions de travail ne s'écartent du seuil minimal représenté par les droits sociaux fondamentaux des travailleurs, ... considérer l'émigration des PTM vers la Communauté comme un phénomène dont il faudrait tenir compte, ... développer dans l'ensemble du bassin méditerranéen un système moderne de relations syndicales, ... promouvoir la participation des forces sociales et économiques à la mise en oeuvre de la politique méditerranéenne à tous les niveaux : local, national, régional, communautaire), ... renforcer un dialogue permanent entre les forces économiques et sociales* ».

Le Comité se prononçait également sur la notion de développement : « *Ces accords (de développement) qui devront être conclus entre la Communauté et un ou plusieurs PTM et qui incluront d'autres organismes publics (communautaires, nationaux et locaux) et privés, de part et d'autre, devraient être orientés vers la mise en oeuvre d'actions dans le cadre de programmes de développement prévoyant un ensemble cohérent de projets de développement (si*

⁴⁸ JOCE C40 du 17 février 1992.

possible intégrés, et réalisés aussi bien dans les PTM que dans la Communauté), d'engagements commerciaux et d'engagements financiers, à commencer par ceux visant la formation et l'assistance technique ».

On observera enfin que la comparaison entre **l'effort** consenti par la Communauté en faveur des pays d'Europe Centrale et Orientale et les engagements pris vis-à-vis des PTM a mis en lumière une **réelle disparité**. L'aide communautaire représentait en 1990 6,8 écus/an/habitant pour les PECO, 4,7 écus/an/habitant pour les ACP et 4,1 écus pour les PTM⁴⁹. En 1993, les PTM représentaient 10 % des actions extérieures de la Communauté, les PECO 24 %. Dès lors, les déséquilibres entre les deux rives ne pouvaient que persister, voire s'aggraver.

Dès 1991, plusieurs événements dont la guerre du Golfe remettaient la Méditerranée au centre des préoccupations de la Communauté européenne, la conduisant à élargir le champ de la coopération euro-méditerranéenne. Cette évolution a trouvé son aboutissement dans le processus de Barcelone.

D - LA CONFÉRENCE DE BARCELONE (NOVEMBRE 1995)

1. Les origines : un nouveau contexte géopolitique et économique

A la fin des années quatre-vingt, les relations Nord-Sud s'inscrivent dans une perspective différente de celle qui prévalait auparavant.

Les événements politiques du tournant de la décennie, l'évolution des relations économiques internationales du fait de la mondialisation et de la libéralisation des échanges ont incité l'Union européenne à reconsidérer ses relations de voisinage et la place que pourraient y occuper les pays méditerranéens.

Trois types d'événements ont modifié profondément la situation et ont conduit la Communauté européenne à revoir ses engagements vis-à-vis des Pays Tiers Méditerranéens. Il s'agit tout d'abord de l'adhésion à la Communauté européenne de la Grèce en 1981, puis de l'Espagne et du Portugal en 1986, trois pays méditerranéens ayant des spécialisations voisines de celles des PTM, notamment dans le domaine agricole. C'est la raison pour laquelle un protocole additionnel réaménageant les restrictions à l'entrée des produits agricoles est signé en 1988.

Ensuite, l'aboutissement des négociations du cycle de l'Uruguay en 1993 a entraîné l'érosion des avantages tarifaires et contingentaires dont bénéficiaient les PTM sur les marchés européens.

Enfin, tout le contexte géopolitique mondial s'est transformé : la guerre du Golfe et ses prolongements, les crises algérienne et yougoslave et leurs conséquences sur l'environnement méditerranéen, ont réveillé des craintes en Europe et ont en même temps fait percevoir à quel point les liens entre les deux rives sont étroits et les relations dominées par la dimension humaine et

⁴⁹ Source : « *L'impact sur le développement régional et l'aménagement de l'espace communautaire des pays du Sud et de l'Est méditerranéen* ». Commission européenne - 1996.

géographique de la proximité. Le processus de paix au Proche-Orient a poussé également l'Union européenne à aller au-delà de son rôle économique pour affirmer une influence politique plus forte, notamment face à l'omniprésence d'une puissance extra-méditerranéenne, les Etats-Unis. Le rôle de ces derniers dans le processus de paix au Moyen-Orient, leur poids décisif dans le règlement du conflit en Yougoslavie, leur rôle dans le maintien de l'embargo contre la Libye et l'Irak ont inquiété, d'autant que ce jeu géopolitique s'est doublé d'une composante économique à travers les conférences économiques pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord qui se sont tenues à Casablanca puis à Amman et au Caire.

Ce nouveau contexte et le constat de l'inadaptation de la politique euro-méditerranéenne amorcée dans les années 1960 ont conduit à la nécessaire révision des relations euro-méditerranéennes.

Le processus de rénovation des relations euro-méditerranéennes a commencé dès le Conseil européen de Lisbonne en juin 1992 qui a mis en avant le concept de partenariat. Il s'est développé à Corfou (juin 1994), Essen (décembre 1994) et Cannes (juin 1995). Ce dernier se plaçant dans la perspective de la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone a constitué une étape décisive en fixant à la hausse la nouvelle enveloppe financière, destinée aux PTM pour la période 1995-1999, mais l'acte fondateur de la nouvelle politique est réellement la Conférence de Barcelone (27-28 novembre 1995).

2. La déclaration de Barcelone

La Conférence interministérielle de Barcelone qui a regroupé 27 pays - dont 12 pays méditerranéens -⁵⁰ a été l'occasion de débattre de deux projets de texte : une déclaration finale et un programme de travail qui traduisent la volonté des partenaires européens et méditerranéens d'**élargir** le champ de leur coopération, jusqu'alors essentiellement économique et financière.

2.1. Un partenariat ambitieux

Les décisions prises à Barcelone ont jeté les bases d'un partenariat ambitieux puisqu'il couvre pratiquement **tous** les domaines de nos relations : politiques, économiques, financières, sociales, humaines, culturelles etc...

La déclaration de Barcelone comporte en effet trois volets :

- un premier volet dit « **de politique et de sécurité** » par lequel les Etats-membres de l'Union européenne se sont donnés pour objectif de faire de cette zone « un espace commun de paix et de stabilité ».

Ainsi que l'indique la Commission européenne, « ce partenariat politique à l'échelle régionale s'est donné pour objectifs de créer un climat de coopération durable à travers la mise en place de mécanismes de prévention des crises et de développer des habitudes de dialogue et de travail en commun. »

⁵⁰ Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité Palestinienne. La Mauritanie avait un rang d'observateur. La Ligue Arabe et l'Union du Maghreb Arabe étaient présentes en tant qu'invitées spéciales. La Libye était absente officiellement parce qu'elle n'entretient pas de relations institutionnelles avec l'Union européenne, en fait essentiellement en raison des séquelles de l'affaire de Lockerbie.

En outre, les 27 partenaires ayant souscrit à la déclaration de Barcelone se sont engagés à respecter un certain nombre de principes, en particulier :

- agir conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ;
- développer un système politique conforme aux normes internationales communément admises en matière de Droits de l'Homme et de démocratie ;
- prendre des mesures concrètes pour l'application effective des libertés fondamentales ;
- respecter la diversité et le pluralisme et lutter contre l'intolérance, en particulier le racisme et la xénophobie, et contre les discriminations en fonction de la race, de la religion et du sexe.

Le cadre privilégié de discussion sur l'avancement des Droits de l'Homme et de la démocratie est celui des accords euro-méditerranéens d'association. Ils prévoient que « *le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'homme constituent « un élément essentiel » de l'accord* », clause qui ne figurait pas dans les accords de coopération antérieurs⁵¹.

- un deuxième volet qui vise à favoriser le développement économique et social notamment grâce à la constitution d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010 ;

- le troisième volet représente une innovation importante puisqu'il prévoit l'intensification des échanges et la coopération dans les domaines culturel, humain et social.

« Pour la première fois, l'Union européenne et les partenaires méditerranéens font du dialogue entre leurs cultures et leurs civilisations l'un des axes essentiels du partenariat. Pour la première fois aussi, les partenaires méditerranéens ont exprimé le sentiment d'être reconnus dans le respect des identités et non plus seulement comme un marché, un fournisseur d'énergie ou une source d'immigration. Cette novation a une signification symbolique forte au moment où se développe l'idée d'un caractère inconciliable des cultures.

La reconnaissance fondamentale de la dimension culturelle a pour objectif de faire reculer de part et d'autre les attitudes de rejet fondées le plus souvent sur l'ignorance ou les préjugés. L'enjeu est de faire de la Méditerranée une zone de liens pour éviter qu'elle ne devienne une ligne de fracture.

*Cette dimension globale se retrouve également au niveau des acteurs impliqués. En confiant un rôle important à la société civile et au secteur privé, le partenariat euro-méditerranéen ne se limite plus aux seuls gouvernements et institutions publiques. »*⁵²

⁵¹ Suite à la Conférence de Barcelone, le Parlement européen a décidé de créer le programme MEDA-Démocratie pour soutenir des projets locaux ou régionaux destinés à promouvoir chez les douze partenaires de l'Union les droits politiques liés à la démocratie et à l'Etat de droit et les droits civils tels que la liberté d'expression, de réunion et d'association.

⁵² Commission européenne - Direction générale IB « *Le partenariat euro-méditerranéen* », mars 1997.

Ainsi que l'indiquait l'Ambassadeur Courtois⁵³ « *cet universalisme du cadre de Barcelone, ainsi que la globalité de son contenu en partenariat complet, constitue une différence tout à fait essentielle par rapport aux autres initiatives qui avaient été lancées au cours de ces dernières années sur la coopération en Méditerranée. Que ce soit le projet de Conférence sur la sécurité, la coopération en Méditerranée (projet CSCM), ce que l'on a appelé le « dialogue à cinq plus cinq»⁵⁴ ou même une instance qui existe encore à l'heure actuelle et à laquelle nous tenons, le Forum Méditerranéen, toutes ces initiatives, à la différence de Barcelone, avaient une surface tout à fait limitée puisque, géographiquement, elles ne comprenaient pas tout le monde et qu'il n'y avait pas de moyens financiers et pas d'articulation avec la coopération* ».

2.2. Le volet économique : un exercice souffrant de certaines insuffisances

La Conférence s'est cependant sans doute trop focalisée sur les questions à caractère géopolitique (la paix au Proche-Orient), politique (non prolifération nucléaire) et sécuritaire (terrorisme, lutte contre la criminalité et la drogue) et sans doute insuffisamment sur les questions économiques, sociales et humaines.

Les questions économiques, qui sont pourtant au coeur du projet euro-méditerranéen ont fait l'objet de peu de débats : qu'il s'agisse de la question de la zone de libre-échange et de ses éventuels **effets pervers**, de la libéralisation des **échanges agricoles**, de la **dimension sectorielle** des relations ou encore de **l'instabilité des monnaies**.

Dans le domaine économique, la politique méditerranéenne de l'Union européenne repose sur trois éléments :

- la déclaration de Barcelone, qui définit les objectifs du partenariat au niveau régional ;
- les accords d'association euro-méditerranéens, à travers lesquels se développe la coopération « bilatérale » entre l'Union européenne et chacun des pays du Sud ;
- le règlement MEDA, qui constitue le cadre d'intervention des financements communautaires.

Ces trois composantes se complètent et s'articulent. Ainsi, dans le domaine économique :

- la déclaration de Barcelone fixe l'objectif de la constitution d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010 ;
- les accords euro-méditerranéens définissent les modalités du passage au libre-échange entre l'Union européenne et chacun des pays concernés ;
- le programme MEDA finance les mesures d'accompagnement de la transition économique.

⁵³ Au cours de son audition devant la section des Relations extérieures le 17 décembre 1996.

⁵⁴ Le groupe des 5 + 5 comprend la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et Malte, d'une part, et l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie, d'autre part.

2.3. Les objectifs économiques

Prenant acte de l'échec relatif du système de préférences commerciales asymétriques mis en place dans les années 1970 - et de sa fragilité manifeste à l'égard des règles de l'OMC - l'Union européenne a proposé une stratégie nouvelle qui repose sur la stimulation de l'offre par une ouverture maîtrisée des économies méditerranéennes à la concurrence internationale dans le cadre de l'instauration **progressive** d'une zone de libre-échange.

Le projet de constitution, **à l'horizon 2010**, d'une zone de libre-échange, doit ainsi être considéré non comme une fin en soi, mais comme un moyen pour atteindre deux objectifs :

- le premier objectif est la modernisation des économies. L'ouverture sur l'extérieur doit constituer une incitation forte à l'adaptation des entreprises comme des structures administratives. Ce sera également le moyen de rendre les économies plus compétitives et aptes à investir de nouveaux marchés, pas seulement ceux de l'Union européenne mais aussi ceux de l'Europe centrale par exemple ;

- le deuxième objectif est la **coopération régionale**. La libéralisation des échanges devra concerner non seulement les échanges Nord-Sud mais aussi les échanges Sud-Sud. Les relations commerciales euro-méditerranéennes devront évoluer vers un véritable multilatéralisme régional, ce qui suppose que les relations s'intensifient dans le cadre d'ensembles régionaux au Maghreb et au Machrek. En effet, les flux commerciaux restent encore très polarisés vers l'Union : les échanges entre les pays méditerranéens, représentent entre 5 % et 10 % de leur commerce, alors qu'avec l'Union, ils dépassent les 50 %. Le seul accord de libre-échange conclu entre pays du Sud l'a été entre Israël et la Turquie. Cependant, sans mésestimer les obstacles politiques qui sont considérables, il faut noter que des mesures techniques peuvent favoriser le développement des échanges Sud-Sud : c'est le cas notamment de l'harmonisation des règles d'origine ou de la coopération en matière statistique.

Les modalités de passage au libre-échange sont négociées avec chacun des pays dans le cadre des accords d'association.

Des **phases de transition**, pouvant aller jusqu'à douze ans, sont prévues. Elles permettront de prendre en compte le degré de préparation de chaque secteur, de protéger des industries fragiles, ou naissantes. Des clauses de sauvegarde, en cas de perturbation grave de l'économie sont également prévues.

Enfin l'Union européenne appuiera les efforts d'adaptation des pays méditerranéens, en apportant son expérience en matière de structures administratives et de soutien aux tissus industriels, ainsi que des financements substantiels pour aider aux ajustements et compenser les conséquences négatives à court terme.

La **réussite du processus** dépendra avant tout de la **pertinence des politiques d'accompagnement et de l'accroissement des investissements, locaux et étrangers**, dans les pays méditerranéens. A cet égard l'amélioration de l'environnement des entreprises (infrastructures, cadre institutionnel...) constitue un enjeu essentiel et doit mobiliser en priorité l'action publique.

3. Le contenu

3.1. Les coopérations sectorielles

Pour accompagner l'émergence de l'espace économique euro-méditerranéen de libre-échange, la déclaration de Barcelone prévoit la mise en place de coopérations sectorielles.

S'agissant du seul **partenariat économique et financier**, de nombreuses réunions ministérielles ont eu lieu, préparées par les organes communautaires compétents sectoriellement.

Les secteurs concernés sont :

- **l'industrie** : les ministres ont adopté une déclaration visant la création d'un climat plus favorable aux flux d'investissement dans la région méditerranéenne : adaptation du cadre réglementaire, amélioration de la formation professionnelle, développement de la culture d'entreprise, développement de centres de services spécialisés à l'intention des PME... ;
- **l'énergie**⁵⁵ : les ministres sont convenus d'établir des cadres réglementaires favorables à l'investissement, d'examiner la possibilité d'étendre à tous les pays méditerranéens les dispositions de la charte européenne de l'énergie et d'encourager les projets d'intérêt commun, notamment en matière d'interconnexion des réseaux ;
- **la société de l'information** : il s'agit de promouvoir l'interconnexion des réseaux, d'encourager les transferts de technologies et d'utiliser les technologies de l'information dans le domaine de l'éducation et de la formation ;
- **le tourisme** : les réunions ministérielles ont souligné la nécessité de développer la formation, d'échanger les expériences et les informations notamment sur le cadre législatif, tout en préservant le patrimoine naturel et culturel ;
- **l'eau** : elle constitue à l'évidence une question d'intérêt majeur pour l'ensemble des pays de la région et peut servir de support au développement de solidarités concrètes. Dans un discours prononcé au Caire le 8 avril 1996, le Président de la République indiquait ainsi qu'après avoir été une source de conflit, l'eau devait devenir un facteur de coopération. La conférence de Marseille (26 novembre

⁵⁵ Sur ces questions, voir notamment les études présentées par M. Bernard Calvet sur « *la question de l'énergie dans l'espace euro-méditerranéen à l'horizon 2005* ». JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 22 du 29 octobre 1996 et sur les « *ressources, utilisation et traitement des eaux dans les zones industrielles et urbaines dans l'espace euro-méditerranéen de libre-échange* », JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 18 du 8 novembre 1997, ainsi que l'étude présentée par M. Hubert Bouchet sur « *la gestion agricole de l'eau dans les pays méditerranéens : situation actuelle et perspectives* ». JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 18 du 8 novembre 1997.

- 1996) a permis l'adoption d'une déclaration et le lancement d'un système d'échange d'information sur l'eau en Méditerranée⁵⁶ ;
- dans le domaine du **partenariat social, culturel et humain**, l'objectif est de renforcer le partenariat culturel et de préparer la mise en oeuvre de projets conjoints de conservation et de mise en valeur du patrimoine ;
 - la **dimension sociale** de l'espace euro-méditerranéen a fait l'objet d'une réunion à Catane en mai 1996. Elle a notamment permis d'aborder la question du respect des droits sociaux fondamentaux ;
 - enfin, des réunions sur le **dialogue des religions** ont également eu lieu.

3.2. Les accords d'association de la nouvelle génération

Ces accords prévoient :

- les modalités d'un dialogue politique ;
- la mise en place d'un libre-échange industriel (à côté de concessions agricoles) ;
- des coopérations sectorielles étendues et renforcées ;
- une coopération financière accrue.

a) **Les accords déjà signés** concernent la Tunisie, Israël, le Maroc, l'Autorité Palestinienne et la Jordanie. Il faut noter que le cas d'Israël est un peu particulier dans la mesure où, d'une part, le libre-échange industriel était déjà prévu par l'ancien accord et où, d'autre part, aucun financement n'est mis à disposition de ce pays. Les nouveautés ont donc surtout porté sur l'accès aux programmes communautaires de recherche et la libéralisation en matière de services et de marchés publics.

Avec le Maroc, les négociations ont été plus difficiles du fait du renouvellement concomitant de l'accord de pêche. Elles se sont finalement conclues à la veille de la Conférence de Barcelone et l'accord a été formellement signé le 26 février 1996.

b) **Les négociations en cours** concernent l'Egypte et le Liban.

Egypte. Il s'agit de la négociation la plus difficile. L'écart reste grand entre les attentes égyptiennes sur le volet agricole et l'offre européenne, même si celle-ci a été récemment améliorée. D'autres questions restent encore en suspens : Droits de l'Homme, réadmission⁵⁷, sécurité sociale, propriété intellectuelle.

⁵⁶ Le Secrétariat général du Conseil Mondial de l'Eau, chargé notamment d'actualiser le Plan Bleu méditerranéen et de rédiger un rapport international sur l'eau pour les Nations Unies, est situé à Marseille, alors que l'Office International de l'Eau se trouve à Paris.

⁵⁷ Dans le domaine de l'immigration clandestine, les partenaires du processus de Barcelone ont décidé « d'établir une coopération plus étroite. Dans ce contexte, les partenaires, conscients de leur responsabilité pour la réadmission, conviennent d'adopter par la voie d'accords ou d'arrangements bilatéraux les dispositions et les mesures appropriées pour la réadmission de leurs ressortissants en situation illégale. A cet effet, pour les Etats membres de l'Union européenne, seront considérés ressortissants les nationaux des Etats membres tels que définis aux fins communautaires » (Déclaration de Barcelone, 27/28 novembre 1995).

Liban. Les termes de la négociation sont largement semblables, avec toutefois une sensibilité libanaise particulière sur les services et la réadmission.

Par ailleurs, deux autres **négociations restent à engager**. Le mandat de négociation avec **l'Algérie** a été adopté en juin 1996. Des conversations exploratoires sont en cours avec **la Syrie** ; elles conditionnent largement la négociation avec le Liban.

c) Le volet agricole

Dans la négociation des accords euro-méditerranéens, les discussions les plus difficiles concernent généralement le volet agricole (cette question est développée au chapitre III - I - B - 3.- « l'enjeu agricole »).

L'Union européenne - et en son sein les pays du Sud - est souvent désignée comme excessivement restrictive dans la négociation du volet agricole de ces accords, alors que les pays du Sud acceptent un effort considérable d'ouverture dans le domaine industriel.

Cependant un libre-échange dans le secteur agricole ne serait pas compatible avec le maintien de la PAC telle qu'elle existe actuellement. C'est pourquoi les accords prévoient des concessions commerciales décidées au cas par cas sur la base des flux traditionnels et une clause de rendez-vous au bout de cinq ans.

3.3. Le financement de la politique méditerranéenne : un effort non négligeable de l'Union européenne

a) Les montants en jeu

Le Conseil européen de Cannes a arrêté l'enveloppe financière consacrée à la Méditerranée pour la période 1995-1999. Elle s'élève à 4,685 milliards d'écus. Cette somme, qui a vocation à être doublée par des prêts de la BEI, représente une forte augmentation par rapport à la période précédente (les dons font plus que tripler) et un net rééquilibrage par rapport à l'Est (l'enveloppe MEDA atteindra 70 % de l'enveloppe PECO).

Ces crédits doivent être engagés selon un échéancier qui a également été défini à Cannes :

-	1995 :	550 millions d'écus ;
-	1996 :	900 millions d'écus ;
-	1997 :	1 000 millions d'écus ;
-	1998 :	1 092 millions d'écus ;
-	1999 :	1 143 millions d'écus.

b) L'adoption d'un nouveau règlement financier

L'objet du règlement financier MEDA est de définir les modalités de gestion de l'aide communautaire aux Pays Tiers Méditerranéens à compter de 1996. Son adoption est intervenue en juillet 1996, après plusieurs mois de blocage politique de la Grèce du fait de son contentieux avec la Turquie.

- Les aspects budgétaires :

Le règlement MEDA au sens strict porte sur une enveloppe de 3,425 milliards d'écus jusqu'en 1999. Ce chiffre correspond à l'annonce faite à Cannes (4,685 milliards d'écus) diminuée du montant des crédits restant à engager, de l'action financière spéciale pour la Turquie, de l'aide aux Palestiniens et des protocoles affectés à Chypre et à Malte.

- La répartition de l'enveloppe par pays :

L'autre changement important que connaît depuis 1996 l'aide communautaire aux Pays Tiers Méditerranéens est l'abandon des protocoles bilatéraux par pays.

Ceux-ci, négociés et conclus sur une base pluriannuelle, constituaient des montants garantis pour les bénéficiaires, quelle que soit leur capacité à les dépenser, c'est-à-dire à présenter des projets finançables par la Communauté. Ainsi, les reliquats se sont accumulés, immobilisant des ressources pouvant atteindre des sommes importantes pour les pays les moins dynamiques (Algérie, Egypte, Liban pendant les conflits), au détriment des autres.

La Commission a donc proposé de leur substituer une enveloppe globale, où **chacun serait servi à proportion de sa capacité à présenter des projets**. La France a souhaité que des **Programmes indicatifs nationaux (PIN)**, triannuels, soient arrêtés, en **concertation avec chacun des bénéficiaires**. A ces PIN sont associés des montants financiers indicatifs.

Une répartition indicative, qui n'a donc pas valeur d'engagement ferme, de l'enveloppe par pays pour la période 1996-1998 a été présentée par la Commission :

- Algérie : 250 millions d'écus ;
- Maroc : 440 millions d'écus ;
- Tunisie : 250 millions d'écus ;
- Egypte : 500 millions d'écus ;
- Jordanie : 100 millions d'écus ;
- Syrie : 120 millions d'écus ;
- Liban : 100 millions d'écus ;
- Turquie : 225 millions d'écus.

En règle générale, ces enveloppes triennales font **plus que doubler** par rapport aux enveloppes de dons prévues pour quatre ans dans le cadre des quatrièmes protocoles financiers. Dans certains cas elles font même plus que tripler : Algérie, Syrie, Liban. Le pays le moins bien traité est la Turquie, en partie pour des raisons d'affichage puisque la Commission a minoré la part qui lui revenait sur la période 1996-1998 pour lui assurer une part plus importante au titre de l'année 1999. La Turquie devrait pouvoir compter sur 375 millions d'écus pour la période 1996-1999 (sans compter l'aide financière spéciale⁵⁸ qui reste bloquée par la Grèce).

- La répartition sectorielle de l'aide :

Les priorités des PIN qui ont été agréés en 1996 font apparaître un souci d'équilibre entre deux axes d'interventions privilégiés :

- l'appui à la **transition économique** (soutien aux programmes d'ajustement structurel, appui au secteur privé) ;
- le **soutien aux équilibres sociaux** (services sociaux, éducation, formation, santé, assainissement, habitat, développement rural...).

En revanche, même si MEDA vise à « contribuer à des initiatives d'intérêt commun dans les trois volets du partenariat méditerranéen : renforcement de la stabilité politique, mise en place d'une zone de libre-échange, prise en compte de la dimension humaine et culturelle », les pays bénéficiaires privilégient clairement, dans le choix de leurs priorités, les actions relevant du **deuxième volet**. L'ampleur des défis qu'ils ont à relever pour accompagner l'ouverture de leur économie explique qu'ils ne mettent que fort peu l'accent sur les domaines relevant du troisième volet (à l'exception de la formation) et délaissent nettement ceux du premier volet.

Ce type d'action a ainsi davantage vocation à être traité dans le cadre du programme régional qui représente environ 10 % de l'enveloppe

⁵⁸ L'aide financière spéciale fait partie des mesures devant accompagner l'ouverture du marché turc aux produits de l'Union européenne, résultant de l'Union douanière instituée le 1er janvier 1996.

MEDA. Le premier volet du partenariat repose sur le programme MEDA-démocratie et un projet de mise en réseau des instituts de politique étrangère. Et au titre du troisième volet un programme concernant le **patrimoine culturel** a été lancé.

- Trois types d'interventions majeures :
 - **le programme MEDA** financera des actions de coopération financière et technique (assistance technique, études, formation, conseil, capital risque...) plus que des projets d'infrastructures ;
 - **les prêts de la BEI** constitueront le canal privilégié pour le financement de projets d'**infrastructures** d'une certaine envergure. Il convient de noter que ces projets peuvent faire l'objet de bonifications d'intérêt (à hauteur de 3 %) dans la mesure où ils relèvent du secteur de l'environnement. Le montant des interventions de la BEI en Méditerranée devrait au cours des prochaines années approcher le milliard d'écus par an ;
 - le volet **ajustement structurel** occupera une place importante, au moins durant la phase de lancement du programme MEDA. **Différents programmes d'ajustement structurel** ont été décidés ces derniers mois (100 millions d'écus pour la Jordanie et pour la Tunisie, 120 millions d'écus pour le Maroc déboursables en 3 tranches et 125 millions d'écus pour l'Algérie financé en partie par des reliquats de programmes antérieurs).

Ces programmes ont pu susciter certaines interrogations : risque de dépenser par ce biais des sommes considérables, sans contrôle ni visibilité particulière ou au contraire excès de rigueur des conditions qui s'attachent au déboursement des fonds.

L'ambition du processus de Barcelone est immense dans la mesure où il s'agit de remédier aux déséquilibres qui menacent la stabilité de l'ensemble de la région. Il représente une approche nouvelle et implique un changement de nature qualitative puisqu'un véritable partenariat tenant compte des intérêts des deux parties s'est substitué à la seule coopération. Sa dimension est globale : il couvre dorénavant les questions de politique et de sécurité, et il s'étend au domaine culturel et social.

Cette nouvelle vision part du constat de l'insuffisance des politiques antérieures axées autour des seules questions économiques et financières dont on verra ci-après qu'elles n'ont pas permis d'assurer une croissance économique et un développement mieux réparti dans la région.

II - UN CONSTAT : DES ÉCONOMIES FORTEMENT INTÉGRÉES À L'EUROPE, MAIS DES RELATIONS DÉSÉQUILIBRÉES

Les relations économiques entre l'Union européenne et les pays du Sud et de l'Est méditerranéens, que ce soient les échanges ou les flux financiers, font apparaître une forte intégration de ces pays à l'Europe mais des relations fortement déséquilibrées. Ce constat se vérifie particulièrement avec les pays du Maghreb et la Turquie, il est moins vrai au Machrek, tourné vers d'autres partenaires tels que les Etats-Unis ou les pays arabes.

A - LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS

1. Les échanges commerciaux euro-méditerranéens

L'Europe constitue l'espace naturel d'intégration des pays méditerranéens⁵⁹ à l'économie internationale. Petits par la taille économique (en 1994, leurs PIB agrégés représentaient 5,6 % de celui des Quinze), ces pays gravitent autour du pôle européen avec lequel ils réalisent la plus grande partie de leurs échanges. Essentiel pour les économies méditerranéennes, le commerce euro-méditerranéen est loin d'être négligeable pour l'Union européenne, ne serait-ce que par l'excédent commercial qu'il dégage au profit des pays de l'Union.

Cette intégration naturelle a été renforcée par les accords de coopération ou d'association, qui prévoyaient un accès préférentiel des produits méditerranéens au marché européen.

Cette préférence a contribué à faire évoluer les complémentarités. D'abord inter-sectorielle, les pays européens échangeant leurs produits manufacturés contre les produits primaires des pays méditerranéens, cette complémentarité s'est transformée grâce à l'émergence d'un petit nombre d'exportateurs méditerranéens de produits manufacturés. Une nouvelle complémentarité interbranche s'est mise en place. Un exemple de cette complémentarité est celui du secteur textile entre la France, le Maroc et la Tunisie.

Il faut néanmoins constater que les résultats de cette politique commerciale n'ont pas été à la mesure ni de l'attente des pays méditerranéens, ni de l'ambition affichée par l'Europe. Celle-ci a limité l'accès à son marché là où la concurrence de ses voisins était la plus sensible. Mais surtout les pays méditerranéens n'ont pas tous su utiliser le levier commercial qui leur était fourni. De surcroît, cette préférence est aujourd'hui remise en cause par les avancées de la libéralisation multilatérale (Cycle de l'Uruguay) et par l'intégration des pays d'Europe Centrale et Orientale dans l'espace européen.

1.1. L'évolution des échanges euro-méditerranéens depuis vingt ans : un risque d'éviction

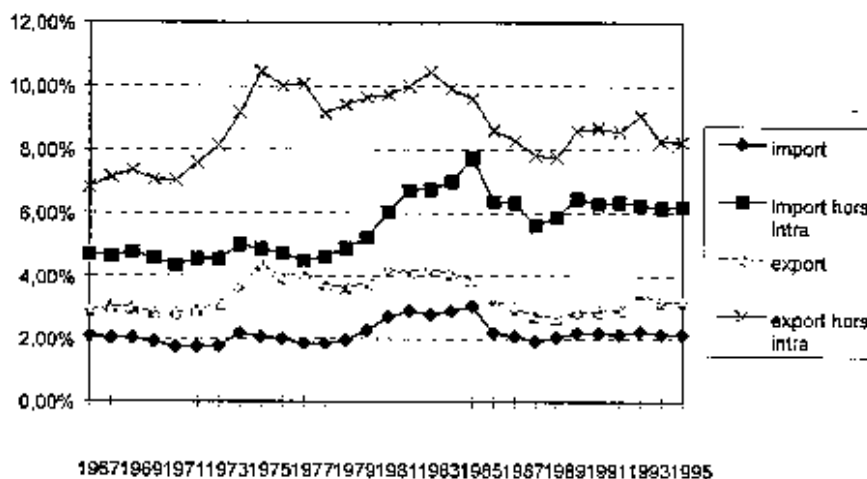
La nature des exportations méditerranéennes et la situation d'endettement de la plupart des pays de la région ont soumis les échanges euro-méditerranéens

⁵⁹ Maghreb + Machrek (Egypte, Jordanie, Liban, Syrie) + Turquie + Israël + Territoires Palestiniens.

aux trois phénomènes majeurs du commerce Nord-Sud des vingt dernières années : chocs et contrechocs pétroliers, émergence des pays en développement dans les exportations de produits manufacturés, conséquence de la crise de la dette sur les importations des pays contraints à l'ajustement structurel.

Ainsi, la part des pays méditerranéens dans le commerce européen (hors commerce intra-communautaire), a sensiblement augmenté du début des années soixante-dix jusqu'en 1985. A partir de cette date, la chute des cours du pétrole a fait reculer la part de la Méditerranée dans les importations européennes. En même temps, la progression de quelques pays méditerranéens sur le marché européen des produits manufacturés qui avait été forte au début des années quatre-vingt s'est trouvée sensiblement ralentie. Du côté des exportations européennes, la diminution des achats des pays les plus contraints financièrement, particulièrement l'Algérie et l'Égypte, a sensiblement réduit la part de la Méditerranée par rapport aux niveaux atteints entre les deux chocs pétroliers (fig. 4).

Fig. 4 : PART DE LA MÉDITERRANÉE DANS LES ÉCHANGES DE LA CE

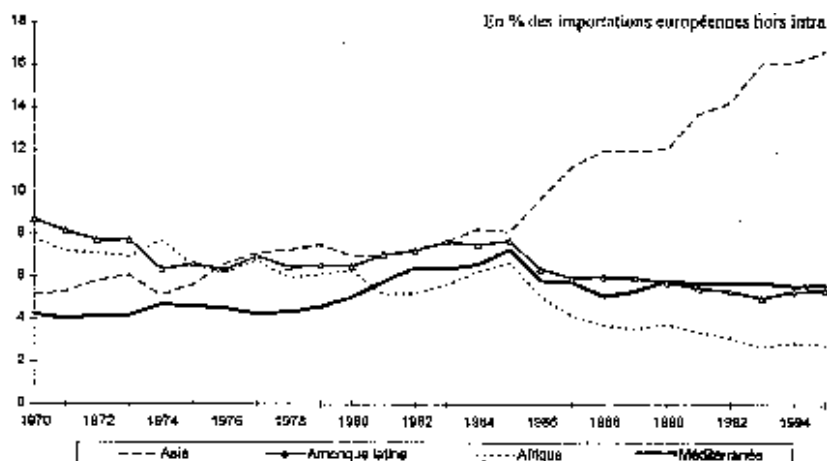


Source : CHELEM du CEPII, Mission INSEE.

Le recul de la Méditerranée contraste alors avec la puissante montée de l'Asie. Sur les vingt dernières années, les échanges euro-méditerranéens n'ont certes pas subi un déclin relatif semblable à celui qui a touché les échanges de l'Europe avec l'Amérique Latine ou l'Afrique subsaharienne, mais depuis le milieu des années quatre-vingt, les performances méditerranéennes apparaissent très médiocres.

A partir de 1980, on constate que la part de l'Asie dans les échanges de la Communauté européenne ne cesse d'augmenter pour atteindre près de 13 % des échanges extra-communautaires en 1992, tandis que la part de la Méditerranée stagne autour de 6 %.

Fig. 5 : PART DES RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT
DANS LES IMPORTATIONS DE LA CE



Source : CEPIL, base de données CHELEM.

Cette évolution s'est accompagnée d'un déséquilibre croissant entre les deux rives de la Méditerranée.

1.2. Des échanges déséquilibrés

Le double déséquilibre dans les échanges euro-méditerranéens semble se renforcer. Le premier déséquilibre tient au fait que l'Europe est la principale région partenaire de la Méditerranée alors que la Méditerranée vient, selon les années, en quatrième ou cinquième position dans les échanges de la Communauté. Le second est lié au fait que l'Europe exporte de plus en plus vers la zone Méditerranée alors que les exportations de cette dernière stagnent rendant cette zone structurellement déficitaire.

L'année 1995 en est l'illustration. Les échanges commerciaux euro-méditerranéens se sont montés à 103 milliards de dollars dont 63 milliards de dollars pour les exportations de la CEE et 40 milliards de dollars pour ses importations.

En effet, les PTM se fournissent à hauteur de 51,1 % sur le marché européen alors que leurs exportations ne représentent pour l'économie communautaire que 6,2 % du total des importations extra-communautaires et 2,2 % des achats totaux de l'Union européenne (fig. 6). Cet écart est particulièrement marqué entre les pays du Nord de l'Europe (Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Pays-Bas) dont les échanges avec les PTM sont réduits et certains pays du Sud de la Méditerranée, notamment les trois pays du Maghreb, dont le taux « d'intégration commerciale » à l'Europe est supérieure à 50 % (voir annexe n° 4).

Fig. 6 : ÉCHANGES DE LA CE PAR GRANDES RÉGIONS
1995 (en milliards de dollars)

Pays	Exportations de la CEE	Importations de la CEE	Soldes	Exportations en % du total hors intra	Importations en % du total hors intra
CE	1 216	1 216			
Autres Europe de l'Ouest	150	106	44	19,6 %	16,5 %
Amérique du Nord	151	127	24	19,7 %	19,7 %
Europe de l'Est	88	82	6	11,5 %	12,7 %
Méditerranée	63	40	23	8,2 %	6,2 %
NPI d'Asie	87	66	21	11,4 %	10,2 %
Amérique Latine	51	39	12	6,7 %	6,1 %
Golfe	33	26	7	4,3 %	4,0 %
Autres Asie	28	25	3	3,7 %	3,9 %
Japon	45	67	- 22	5,9 %	10,4 %
Australie-Nelle Zélande et Afrique du Sud	30	16	14	3,9 %	2,5 %
Afrique Noire	21	20	1	2,7 %	3,1 %
Chine	19	30	- 11	2,5 %	4,7 %
Monde	1 982	1 860	122		

Source : CHELEM du CEPII - Mission INSEE.

Par ailleurs, la Communauté européenne enregistre **un excédent croissant** vis-à-vis des Pays Tiers Méditerranéens. Passé de 2 milliards de dollars en 1972 à près de 10 milliards en 1980, il a atteint 23 milliards en 1995. A ce titre, il représente le troisième excédent de l'Union européenne après les pays tiers d'Europe Occidentale et l'Amérique du Nord (fig. 3 et 6).

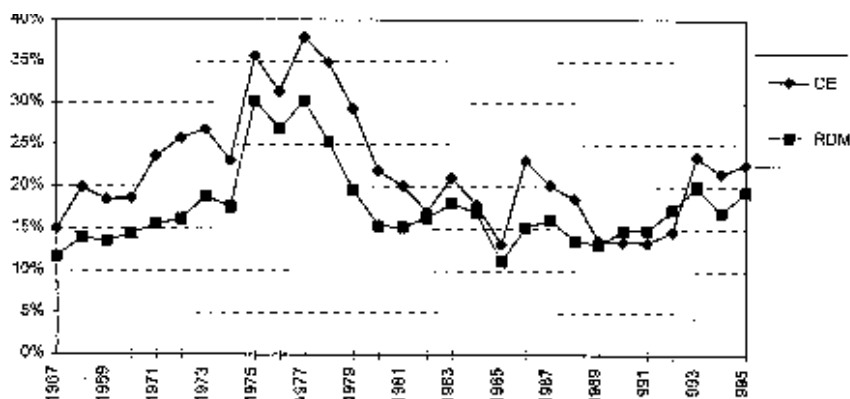
Fig. 7 : ÉCHANGES ENTRE LES PTM ET L'UNION EUROPÉENNE
(en milliards de dollars)

	1972	1980	1990	1992	1994	1995
Importations	4,8	26,6	40,3	43,4	49,1	63,1
Exportations	2,8	16,7	31,4	32,9	32,2	39,8

Source : CHELEM - Mission INSEE.

Réciproquement, depuis la fin des années 1980, il constitue pour les PTM leur premier déficit (fig. 8).

Fig. 8 : DÉFICIT COMMERCIAL DE LA MÉDITERRANÉE VIS-À-VIS DE LA CE ET DU RESTE DU MONDE
(en pourcentage des échanges avec chacune des zones)



Source : CHELEM du CEPPII, mission INSEE.

1.3. Une spécialisation sectorielle et une diversification croissantes

En dépit de l'accroissement substantiel des exportations méditerranéennes de produits manufacturés, les échanges euro-méditerranéens restent encore fortement marqués par les structures traditionnelles d'échanges inter-sectoriels entre Nord et Sud, et par un excédent européen massif sur les produits manufacturés (fig. 9).

Fig. 9 : COMMERCE EURO-MÉDITERRANÉEN EN 1995
(en milliards de dollars)

Secteurs	Exportations CE vers Méditerranée	Exportations Méditerranée vers CE	Soldes CE
Agro-alimentaire	7,0	5,1	1,9
Manufacturier	49,8	21,0	28,8
Energie	0,9	11,2	- 10,3
Minerais	0,8	0,8	0,0
Tous produits	63,1	39,8	23,3

Source : CHELEM du CEPPII - Mission INSEE.

L'examen de la répartition sectorielle des exportations des PTM montre néanmoins la part croissante des biens manufacturés dans leurs exportations totales (fig 10). La part de l'énergie (62 % en 1980) a, du fait du choc pétrolier, fortement gonflé dans les importations européennes jusqu'au contrechoc de 1986, pour se trouver en 1995 à un niveau bien inférieur à celui de 1970 (28 %). Celle des produits agro-alimentaires a fortement baissé et reste depuis 1980 voisine de 15 %.

Fig. 10 : EXPORTATIONS MÉDITERRANÉENNES VERS LA CE :
RÉPARTITION SECTORIELLE
(en %)

Secteurs	1970	1980	1993	1995
Agro-alimentaire	40	15	12	13
Manufacturier	11	18	49	53
Energie	40	62	37	28
Minerais	9	5	2	2
Tous produits	100	100	100	100

Source : CHELEM du CEPII - Mission INSEE.

Cette forte croissance de la part des exportations manufacturières recèle cependant de **profondes différences selon les pays** (fig. 11). On peut classer les PTM en trois groupes : Israël qui dispose dès 1970 d'une base industrielle diversifiée, a des échanges extérieurs eux-mêmes diversifiés, de type pays industrialisé, comportant une proportion importante d'échanges de produits finis intra-branche, tandis que la Turquie, la Tunisie et le Maroc ont depuis les années 1980 des échanges de pays en voie d'industrialisation : ils exportent majoritairement des biens manufacturés, sur une gamme restreinte de produits venant de secteurs intensifs en main-d'oeuvre (comme le textile). L'Algérie et l'Égypte, quant à eux, effectuent des échanges de type pays en voie de développement, marqués par la primauté des exportations de produits primaires (hydrocarbures, auxquels s'ajoute pour l'Égypte le coton brut).

Fig. 11 : PART DES EXPORTATIONS MANUFACTURÉES DANS LES
EXPORTATIONS TOTALES DES PTM SELON LES PAYS

Pays	1970	1975	1980	1985	1990	1991	1995
Maroc	10 %	12 %	23 %	40 %	58 %	58 %	64 %
Algérie	5 %	2 %	1 %	1 %	2 %	2 %	3 %
Tunisie	25 %	24 %	39 %	53 %	72 %	72 %	80 %
Égypte	23 %	30 %	10 %	10 %	31 %	33 %	35 %
Israël	40 %	41 %	51 %	57 %	55 %	57 %	57 %
Turquie	10 %	23 %	27 %	61 %	70 %	67 %	76 %

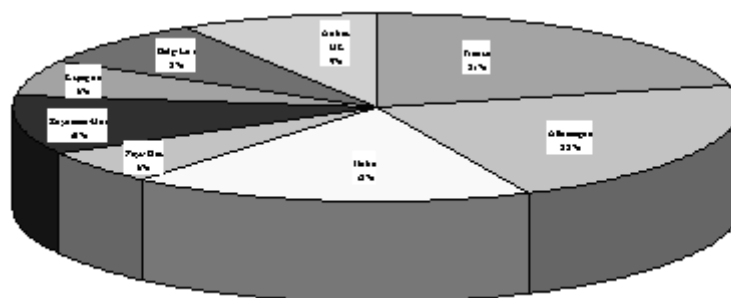
Source : CHELEM du CEPII - Mission INSEE.

Ainsi, contrairement à l'Algérie et à l'Égypte figées dans une spécialisation en produits primaires, le Maroc, la Tunisie et la Turquie ont su mettre à profit le système de préférences que la Communauté a accordé à l'ensemble des PTM. La croissance des exportations manufacturières, qui correspond pour ces trois pays à une modification importante dans la spécialisation de leur système productif, s'est réalisée principalement dans le segment « habillement » du secteur textile. Mais la signature des accords du Cycle de l'Uruguay en 1994 entraîne la disparition progressive du système de préférences, notamment dans ce secteur. Le démantèlement de l'Accord multifibres (AMF) intégrera progressivement ces produits dans les règles de l'OMC d'ici à 2004.

1.4. Des relations polarisées

Au sein de l'Union européenne, la France, l'Allemagne et l'Italie sont les principaux partenaires des PTM. A eux trois, ils absorbent plus de 60 % des échanges commerciaux avec les PTM. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Espagne, loin derrière, se partagent environ 30 % des échanges (fig. 12).

Fig. 12 : STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES ÉCHANGES AVEC L'ENSEMBLE DES PTM (1996)



Source : Partenariat euro-méditerranéen. Echanges et enjeux économiques. Direction de la Prévision - Direction des relations économiques extérieures - Ministère de l'économie et des finances, novembre 1995.

La **France** commerce essentiellement avec les **pays du Maghreb**. En dehors des importations énergétiques en provenance d'Algérie, les échanges sont concentrés sur les biens de consommation (essentiellement textile) et les biens d'équipement avec le Maroc et la Tunisie. Avec l'ensemble des Pays Tiers Méditerranéens, elle dégage un solde positif de 24,5 milliards de francs en 1996 (4 milliards d'écus), ce qui en fait le premier excédent de la France devant celui dégagé avec la Suisse (21,6 milliards de francs) et le Royaume-Uni (19 milliards de francs). Alors que le Maghreb représentait la moitié de cet excédent jusqu'en 1991, l'instauration de l'Union douanière avec la Turquie au 1er janvier 1996 a fait de ce pays notre premier solde positif parmi les PTM (7 milliards de francs en 1996), suivi par l'Égypte (6 milliards de francs).

L'**Allemagne** privilégie les échanges d'abord avec la **Turquie** et ensuite avec **Israël**. Les importations de l'Allemagne en provenance de la Turquie sont axées sur le textile alors qu'avec Israël, elles se diversifient en faveur des produits de l'électronique notamment. En 1996, l'excédent avec l'ensemble des PTM atteint + 4,1 milliards d'écus dont 1,6 milliard avec la Turquie.

L'**Italie** est un important fournisseur de produits de la mécanique auprès des PTM, et un client privilégié de l'**Egypte** et de l'**Algérie** en produits énergétiques. Avec l'ensemble des PTM, elle réalise un excédent de 5,4 milliards d'euros en 1996 dont plus de 2 milliards avec la Turquie.

Ces relations bilatérales expliquent que la part de la Méditerranée dans les échanges européens soit **nettement différenciée selon les Etats-membres**. Moins de 5 % des exportations (extra-communautaires) allemandes se dirigent vers la Méditerranée, alors que plus de 11 % des exportations françaises ont des débouchés méditerranéens. C'est évidemment là une des raisons de l'intérêt porté à la Méditerranée par la France et ses partenaires d'Europe du Sud et du rôle particulier qu'ils ont joué dans la définition d'une politique communautaire à l'égard de la région.

2. Les flux financiers

Ils sont de trois types : l'aide publique au développement, les investissements directs et les transferts financiers des émigrés.

2.1. L'aide aux Pays Tiers Méditerranéens : une répartition inégale

a) Les différents bailleurs de fonds

Sur la période 1987-1990, l'aide européenne (Communauté + Etats membres) représentait 28 % de l'aide au développement reçue par les PTM. L'Union européenne était largement devancée par les Etats-Unis (42 %), les pays arabes se situant en troisième position avec 10 % des apports totaux nets. Le Japon avec 6,5 % arrivait après l'Allemagne et le Royaume-Uni, mais devant la France (cf. annexes n° 5 et 6).

Au niveau multilatéral, les apports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) sont deux fois et demi supérieurs à ceux de la Communauté européenne qui ne représentaient par ailleurs que la moitié de l'aide apportée par la Banque africaine de développement (BAD).

Ces chiffres révèlent les stratégies des différents bailleurs de fonds : l'importance de l'aide des Etats-Unis tient au soutien apporté à Israël qui absorbe plus de 60 % de l'aide américaine à cette région du monde et dans une moindre mesure à l'Egypte (27 % de l'aide des Etats-Unis à la zone). En revanche, l'Union européenne et notamment la France est, de très loin, le principal donneur d'aide pour le Maghreb (60 à 70 % des apports nets d'aide publique au développement, le Machrek quant à lui n'en reçoit que 19 % (fig 13).

On observe également que si les Etats-Unis consacrent à la Méditerranée un tiers de leurs apports publics alors que les Européens ne lui accordent - aussi bien dans les flux bilatéraux que multilatéraux - que 10 % de leurs financements, l'inverse apparaît en matière de financements privés. Ceci démontre probablement l'intérêt plus politique qu'économique des Etats-Unis dans la région.

Enfin, ces chiffres traduisent la faiblesse relative de l'aide communautaire multilatérale dans le soutien de l'Europe aux PTM : elle ne représente en effet que 7,1 % de l'aide totale de l'Europe.

Fig. 13 : AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)
(Flux cumulés des versements, de 1989 à 1993, en millions de dollars et en %)

Aides	Maroc + Algérie + Tunisie		Egypte + Israël + Jordanie		Turquie		Total 7 PTM	
APD (nette)	7 696	100 %	28 380	100 %	3 773	100 %	39 849	100 %
dt CCE ¹ et Etats-membres	4 883	63 %	5 350	19 %	1 162	31 %	11 395	29 %
dt CCE	657	9 %	864	3 %	121	3 %	1 642	4 %
dt Etats-mbres	4 226	55 %	4 486	16 %	1 041	28 %	9 753	24 %
dt France	2 195	29 %	986	3 %	259	7 %	3 440	9 %
dt Allemagne	448	6 %	2 598	9 %	660	17 %	3 706	9 %
dt Japon	316	4 %	1 948	7 %	849	23 %	3 113	8 %
dt USA	291	4 %	15 932	56 %	128	3 %	16 351	41 %
dt pays arabes	1 173	15 %	4 015	14 %	1 441	38 %	6 629	17 %

¹ CCE = Commission des Communautés européennes.

Source : OCDE 1995 : « Répartition géographique des ressources financières attribuées aux pays bénéficiaires de l'aide ».

b) L'aide européenne : la prédominance de l'aide bilatérale

L'aide communautaire accordée aux PTM, mise en oeuvre à travers une série de protocoles financiers périodiques, est très largement inférieure à la somme des aides bilatérales européennes.

De 1978 à 1992, les protocoles financiers accordés par la Communauté européenne aux pays méditerranéens ont atteint un montant cumulé de 5,7 milliards d'écus. La coopération financière multilatérale des Douze représente une faible part de l'ensemble des financements publics reçus par les six principales économies méditerranéennes (Maghreb, Egypte, Israël, Turquie) auxquelles la Communauté a consacré plus de 80 % des sommes allouées à la région. Cette faiblesse peut être illustrée par deux chiffres : en moyenne, les financements communautaires n'ont pas atteint 0,1 % du PIB agrégé des six pays (fig. 14) ; ils n'ont représenté que 3 % de l'ensemble des financements publics dont ceux-ci ont bénéficié (fig. 15). Deux pays se distinguent de ces moyennes : Israël, compte tenu de son niveau de développement, reçoit peu de financements communautaires ; la Turquie pour sa part se différencie par des apports européens importants : la contribution communautaire a représenté 0,35 % de son PIB.

Fig. 14 : APPORTS PUBLICS NETS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
rapportés aux PIB des pays méditerranéens, cumul 1978-1992
(en pourcentage)

Pays	CE multilatéral	CE membres
Algérie	0,03	0,35
Maroc	0,17	1,86
Tunisie	0,35	1,47
Maghreb	0,10	0,85
Egypte	0,18	0,86
Israël	0,01	0,24
Turquie	0,04	0,28
6 pays	0,08	0,55

Source : OCDE, répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement.

Par contre, pour la même période, l'**aide bilatérale** en provenance des différents Etats-membres a eu un impact plus important puisque pour les six pays elle représentait 0,55 % du PIB (fig. 13) et 20,7 % de l'ensemble des financements publics dont ceux-ci ont bénéficié (fig. 14).

Fig. 15 : STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES APPORTS PUBLICS NETS
Cumul 1978-1992
(en pourcentage du total)

APN	Algérie	Maroc	Tunisie	Maghreb	Turquie	Egypte	Israël	6 pays	PED ¹
CE Multilatéral	4,3	2,9	8,1	4,3	3,3	3,2	0,4	3,0	4,0
CE Membres	45,2	31,5	34,3	34,9	26,4	15,1	6,6	20,7	26,9
CE Total	49,5	34,4	42,4	39,2	29,7	18,4	7,0	23,7	30,9
Autres Multilatéral	29,2	28,4	36,0	30,2	37,6	10,3	-0,7	17,8	27,9
Autres Bilatéral	21,3	37,2	21,6	30,6	32,7	71,3	93,7	58,5	41,2
- Etats-Unis	0,8	9,0	6,1	6,7	6,0	53,5	93,4	41,1	16,1
- Autres CAD	13,3	3,2	6,5	5,9	14,4	7,1	0,3	6,5	16,2
- Pays arabes	7,1	25,0	9,0	18,0	12,3	10,7	-	10,9	8,8
Autres total	50,5	65,6	57,6	60,8	70,3	81,6	93,0	76,3	69,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

¹ Pays en développement.

Source : OCDE, répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement.

Les chiffres les plus récents confirment cette situation. En 1995, l'aide bilatérale des 14 Etats-membres du Comité d'Aide au Développement (CAD)⁶⁰ a atteint 20 469 millions de dollars, celle de la Communauté européenne 4 723 millions de dollars.

Toutefois, ce constat peut être nuancé de deux façons :

- si la faiblesse relative des apports communautaires est évidente, il faut rappeler que la « qualité » des apports est différente selon l'origine des flux. Tous les flux publics ne sont pas de l'aide au développement et, parmi cette aide, la proportion des dons peut être plus ou moins importante. Or cette dernière est particulièrement élevée dans les apports de Bruxelles : elle va de 33 % en Algérie à 74 % en Egypte, alors que pour l'ensemble des sources publiques de financement, cette proportion va seulement et pour les mêmes pays de 12 à 47 %⁶¹ ;
- la moyenne de 3 % citée dans la figure n° 15 marque une progression : la part du fonds communautaire dans l'ensemble des apports de source publique est passée de 2,2 % sur les années 1978-1981 à 3,5 % sur les années 1987-1988. Alors qu'en 1989/1990, la Communauté européenne consacrait 7,9 % de son aide publique au développement à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en 1994/1995 elle y a affecté 25,3 % de ses versements. Cette progression a pour conséquence une « communautarisation » accrue des apports européens, qui est renforcée encore aujourd'hui du fait du nouveau partenariat euro-méditerranéen établi à la suite de la conférence de Barcelone de novembre 1995.

Malgré les deux nuances qui viennent d'être apportées, la conclusion reste inchangée : **la participation des pays européens au développement de ses voisins du Sud et de l'Est de la Méditerranée apparaît modeste au regard des besoins de certains de ses partenaires**. Si l'Union européenne est le principal partenaire commercial des PTM, avec 4 % des flux de 1989 à 1993, elle n'en a pas été le principal pourvoyeur d'aide. Elle y est largement devancée par les Etats-Unis et dans une moindre mesure le Japon.

En matière d'investissements, la présence européenne est relativement plus marquée, notamment au Maghreb.

2.2. Le poids des investissements européens dans les investissements reçus par les PTM est non seulement dominant mais il tend à croître

a) Le poids des investissements européens

Les Pays Tiers Méditerranéens exercent une faible attractivité sur les flux d'investissements à destination des pays en développement (voir infra chapitre III, I, A, 4.1. « la faiblesse des investissements productifs » et annexe n° 7). Néanmoins et même si les investissements européens à destination des PTM ne constituent qu'une part réduite des investissements européens dans

⁶⁰ La Grèce n'est pas membre du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

⁶¹ « Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture » - I. Bensidoun et A. Chevallier.

le monde⁶², ils n'en représentent pas moins, pour la majorité des PTM, l'essentiel de ceux qu'ils reçoivent.

Les cas du Maroc, de la Turquie et de la Tunisie sont significatifs à cet égard.

Au début des années 1980, les flux d'investissements étrangers reçus par le **Maroc** provenaient de deux sources principales : l'Europe communautaire et les pays arabes du Golfe. La part des investissements directs étrangers (IDE) en provenance des pays du Golfe, en l'occurrence l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis et le Koweït, localisés surtout dans le secteur immobilier, fut même certaines années (1985-1986) plus élevée que celle en provenance d'Europe. Mais à partir de 1987, la tendance s'inverse : la part des investissements européens tend à croître nettement, tandis que régresse celle des pays arabes du Golfe. En 1993, la répartition par pays des flux d'investissements étrangers reçus par le Maroc acquiert la même structure que les échanges commerciaux extérieurs de ce pays : près du quart des IDE reçus par le Maroc proviennent de France, les deux cinquièmes de l'Europe latine (France, Espagne, Italie), les deux tiers de l'Union européenne et les quatre cinquièmes de l'Europe en général. Les deux principaux pays investisseurs au Maroc sur les cinq dernières années ont été la France (21,7 %), suivie de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de la Suisse et des Etats-Unis (fig. 16).

Fig. 16 : LES CINQ PREMIERS INVESTISSEURS AU MAROC
Moyenne entre 1992 et 1996 (en MDH)

Pays	Moyenne	Moyenne en %
France	978	21,7
Grande-Bretagne	658	14,6
Espagne	427	9,5
Suisse	411	9,1
Etats-Unis	348	8,5

Moyenne des investissements sur les cinq dernières années : 4,491 MDH.

Source : Mission économique et financière. Ambassade de France au Maroc.

En Turquie, le poids des investissements directs communautaires est largement dominant. Les principaux pays européens investisseurs y sont les Pays-Bas (17,9 % du stock de capital), la France (13,1 %), l'Allemagne (12,2 %) et la Grande-Bretagne (10,8 %).

Les investissements étrangers à destination de la **Tunisie** proviennent également pour l'essentiel des pays de l'Union européenne (70 % des flux étrangers). Ceux-ci restent concentrés dans le secteur des hydrocarbures (80 % des IDE de 1987 à 1993) et loin derrière, dans le tourisme et l'immobilier (5,5 %

⁶² Source : La dynamique des investissements en Méditerranée. Fouad Zaïm et Larbi Jaïdi dans « *Euroméditerranée - une région à construire* ». Publisud 1995.

du total), alors que l'industrie manufacturière en recueille moins de 1 %. La France vient largement en tête avec 30,6 % des investissements suivie par l'Allemagne (19,9 %) et l'Italie (15,6 %).

b) La présence européenne est moins marquée en Méditerranée orientale

Avec notamment une forte présence des pays arabes, la configuration des investissements étrangers est différente dans la **partie orientale de la zone**.

En **Egypte**, où effectivement les premiers investisseurs sont les pays arabes, les Européens se situent derrière les Etats-Unis. Parmi eux, le Royaume-Uni arrive en tête devant ainsi la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. La reprise du processus de privatisation depuis le début de 1996 semble être de nature à encourager de nouveaux investisseurs.

En **Syrie**, où la libéralisation économique est encore inachevée, à part quelques joint-ventures arabes et hors recherche pétrolière (2 milliards de dollars y ont été investis dont 50 % par le consortium Shell-Deminex-Pecten), les investissements privés étrangers sont inexistant, la quasi-totalité des investissements concernés sont le fait de Syriens.

Au **Liban**, où le premier investisseur étranger serait l'Arabie Saoudite tant au niveau industriel et bancaire qu'immobilier, la France est le premier investisseur non arabe. Le programme de reconstruction du Liban, rebaptisé « Plan 2000 » et qui porte sur près de 60 milliards de dollars d'investissements dont 42 milliards à la charge du secteur privé, devrait susciter d'importants investissements.

En **Jordanie**, les investissements étrangers représentent 15 % des sommes globalement investies dans le pays dont les deux tiers sont en provenance des autres pays arabes.

En **Israël**, où les investissements étrangers ont connu une croissance spectaculaire après les accords d'Oslo en 1993, la part des investissements américains qui occupent toujours la première place (33 %), a baissé récemment, alors que celle des pays européens (environ 20 %) est constante avec une recomposition au profit de la France et surtout du Royaume-Uni, loin devant les Pays-Bas et l'Italie.

2.3. Les transferts financiers des émigrés vers les PTM représentent des flux substantiels

En 1991, les immigrants non européens (9,6 millions)⁶³ représentaient 4,2 % de la population européenne.

La population immigrée est constituée à 54 % de méditerranéens. Parmi eux, on dénombre 59 % de Yougoslaves (0,8 millions) et de Turcs (2,2 millions) (essentiellement en Allemagne) et 41 % de Maghrébins, établis en majorité en France (1,1 million de Marocains, 0,6 million d'Algériens et 0,3 million de Tunisiens).

⁶³ Les immigrants non européens représentent 2/5ème de l'ensemble de la population immigrée.

On peut distinguer trois grands flux migratoires : la Méditerranée occidentale qui relie les trois pays du Maghreb à l'Union, et plus particulièrement à la France ; le Proche-Orient qui relie les pays exportateurs de main d'oeuvre (Egypte, Territoires Palestiniens, Jordanie, Syrie, Liban) aux pays pétroliers d'accueil (Libye et surtout pays du Golfe) ; la Méditerranée du Nord qui relie la Turquie et l'ex-Yougoslavie à l'Union européenne, principalement à l'Allemagne.

Ces populations émigrées effectuent d'importants transferts financiers vers leur pays d'origine. Ces transferts ont connu une forte croissance depuis le début des années 1970 mais plafonnent depuis le début des années 1990, sous l'effet de la diminution des flux migratoires, limités pour l'essentiel aux regroupements familiaux qui distendent les liens avec le pays d'origine. Cumulés de 1971 à 1992, les flux nets des transferts des émigrés représentent 125 milliards de dollars pour les 6 PTM, dont près de 34 milliards à destination du Maghreb, en provenance de France essentiellement et 39 milliards vers la Turquie, en provenance d'Allemagne. Sur la même période, l'Egypte recevait plus de 52 milliards de dollars en provenance des pays pétroliers.

Pour le Maroc et l'Egypte, ces transferts ont représenté en moyenne 8 % et 13 % du PNB sur les années 1990/1993, et 99 % et 173 % du service de leur dette extérieure, tandis que la Tunisie et la Turquie, avec une structure de transferts comparable (4 % et 3 % de leur PNB et 42 % et 36 % du service de la dette), sont moins dépendants de cette ressource. Par ailleurs, les flux vers l'Algérie sont relativement faibles (1 % du PNB) en raison notamment de l'ancienneté de cette immigration et de l'existence, jusqu'à la fin du commerce administré, de forts courants commerciaux informels en provenance d'Europe.

Fig. 17 : LES TRANSFERTS FINANCIERS DES TRAVAILLEURS
ÉMIGRÉS AU SEIN DES PTM
Flux annuels nets en millions de dollars et en % (moyennes 1990-1993)

Flux annuels	Maroc	Algérie	Tunisie	Egypte	Israël	Turquie	PTM
Transferts	2 069	245	573	5 061	0	2 998	10 945
Transferts/PNB	8 %	1 %	4 %	13 %		3 %	-
Transferts/service de la dette extérieure	99 %	6 %	42 %	173 %		36 %	-

Source : CHELEM-CEPII et Banque mondiale (World Debt Tables).

A titre comparatif et pour l'année 1991, **l'envoi de fonds des travailleurs émigrés vers les pays du Maghreb est beaucoup plus important que les flux d'IDE reçus par ces mêmes pays**. Néanmoins, sous l'effet des restrictions à l'immigration, les envois de fonds des travailleurs émigrés devraient diminuer réduisant d'autant leurs apports à la balance des paiements de leur pays d'origine.

B - LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LES PAYS TIERS ET LES PAYS
MÉDITERRANÉENS : LA PLACE PRIVILÉGIÉE DES ÉTATS-UNIS

Les échanges des pays méditerranéens avec les pays tiers se font essentiellement avec les Etats-Unis et dans une moindre mesure avec le Japon, la Russie et les autres pays arabes (Arabie Saoudite).

1. Les Etats-Unis

Plusieurs des pays méditerranéens du processus de Barcelone constituent des partenaires tout à fait privilégiés des Etats-Unis.

Au premier rang figure **Israël**, seul pays extérieur au continent américain à avoir conclu (en 1985) un accord de libre-échange avec les Etats-Unis et qui représente de très loin leur principal partenaire commercial dans la région. Depuis le 1er janvier 1995, les droits ont été éliminés sur les produits industriels et le 4 décembre 1996 a été conclu un accord commercial sur les produits agricoles.

Israël et l’Egypte absorbent de surcroît la quasi-totalité des crédits de USAID⁶⁴ destinés à la zone.

La **Turquie** figure de son côté sur la liste des grands pays émergents, cibles prioritaires de l’action commerciale extérieure des Etats-Unis.

Enfin, les **Territoires Palestiniens** bénéficient de l’accès à droit nul de leurs produits sur le marché américain.

Les autres pays en revanche sont des partenaires modestes et la Syrie est sous le coup de sanctions économiques réduisant au minimum le champ des transactions possibles.

1.1. Les échanges

Le total des échanges entre les Etats-Unis et l’ensemble de ces pays représente une part encore minime, mais cependant non négligeable, du volume global du commerce extérieur américain, puisque les exportations vers les pays du processus de Barcelone (Chypre et Malte excepté) représentent 2,3 %⁶⁵ du total des exportations américaines en 1996 (fig. 18). Ce pourcentage est en légère diminution puisqu’il était de 2,4 % en 1995 et de 2,6 % en 1994.

Au niveau des importations américaines, les pays du processus de Barcelone représentent 3,5 % de l’ensemble des fournisseurs des Etats-Unis en 1996 (pourcentage assez stable, puisqu’il était de 3,2 % en 1995 et de 3,3 % en 1994). Le point saillant pour ce qui concerne les importations des Etats-Unis reste l’importance des fournitures de gaz naturel liquéfié et autres hydrocarbures en provenance d’**Algérie**, puisque ce pays représente plus de 50 % des importations américaines en provenance de l’ensemble de ces pays (fig. 19).

⁶⁴ Agence internationale pour le développement qui est en charge de la plus importante partie de l’APD.

⁶⁵ Source : Poste d’expansion économique à Washington.

Fig. 18 : EXPORTATIONS AMÉRICAINES VERS LES PAYS CONCERNÉS
(chiffres en millions de dollars)

Pays	1994	1995	1996	1997
Algérie	1 192	774	635	695
Egypte	2 855	2 985	3 153	3 840
Israël	5 006	5 593	6 012	5 992
Jordanie	287	335	345	402
Liban	442	592	627	551
Maroc	409	517	476	435
Syrie	198	223	226	180
Tunisie	327	215	189	251
Turquie	2 752	2 768	2 847	3 539
Total	13 468	14 002	14 510	15 885

NB - Les chiffres des exportations américaines vers les Territoires Palestiniens étaient respectivement de 1,2 million, 169 000 et 60 000 US\$ pour 1994, 1995 et 1996.

Fig. 19 : IMPORTATIONS AMÉRICAINES EN PROVENANCE
DES PAYS CONCERNÉS
(chiffres en millions de dollars, valeur en douane)

Pays	1994	1995	1996	1997
Algérie	-	-	2 126	2 439
Egypte	549	606	680	658
Israël	5 222	5 723	6 434	7 326
Jordanie	29	29	25	25
Liban	25	35	41	78
Maroc	192	239	247	296
Syrie	64	56	15	28
Tunisie	54	70	76	63
Turquie	1 575	1 798	1 778	2 119
Total	-	-	11 422	13 032

NB - Les chiffres des importations américaines en provenance des Territoires Palestiniens étaient respectivement de 23 000 et 147 000 US\$ en 1995 et 1996, et négligeables en 1994.

Source : Services d'expansion économique aux Etats-Unis.

Outre l'Algérie, la Turquie, l'Égypte et Israël constituent les principaux pays partenaires des États-Unis dans la région.

Deuxième partenaire de la **Turquie** en 1995, les États-Unis considèrent ce pays comme une cible prioritaire de leur action commerciale. Si, en tant que membre de l'OTAN, ce pays a joué un rôle stratégique de premier plan durant la guerre froide et a été un des alliés les plus précieux des États-Unis dans leur stratégie anti-soviétique, la disparition de l'Union soviétique l'a conduit à redéployer sa politique étrangère, notamment vers la région de la mer Noire et l'Asie centrale, et à s'affirmer comme puissance régionale.

La Turquie figure au deuxième rang dans le montant des exportations américaines dans la région après Israël et au troisième rang dans le montant des importations américaines après Israël et l'Algérie.

En 1997, le taux de couverture de la Turquie a atteint 60 %, son déficit commercial est passé de 972 millions de dollars en 1995 à 1 420 millions de dollars en 1997.

Les ventes américaines en Turquie restent essentiellement constituées de matériel militaire (aéronefs, armes et munitions, pièces détachées, composants...) pour environ 60 % des ventes.

Les exportations américaines vers la Turquie autres que les avions civils et les armements sont constituées de fer et d'acier (déchets, ferrailles) de cigarettes, de combustibles minéraux (coke de pétrole), de produits chimiques organiques et d'équipements médicaux.

Les exportations turques vers les États-Unis sont essentiellement composées de produits textiles et d'aliments (environ 45 % des exportations totales) d'une part, et de tabac brut (environ 15 % du total) d'autre part. Le solde est constitué de produits en fer ou en acier, de fruits, ou encore de métaux précieux.

Les États-Unis sont le premier fournisseur de l'**Égypte**.

L'Égypte, à l'instar d'Israël et de la Turquie, est un partenaire commercial important des États-Unis dans la région (deuxième client et quatrième fournisseur en 1996).

Du côté égyptien, les États-Unis sont les premiers fournisseurs et deuxième client (après l'Italie). Le déficit égyptien s'établit en 1997 à 3 182 millions de dollars (taux de couverture 17,1 %). Ce déficit structurel avec les États-Unis illustre la tendance générale de la balance commerciale égyptienne qui elle aussi est structurellement déficitaire. Les exportations américaines sont principalement constituées de biens d'équipement, de produits agro-alimentaires et de produits chimiques, tandis que les hydrocarbures constituent le gros des importations.

Les États-Unis sont également le premier fournisseur et le premier client d'**Israël**.

Ils représentent la destination d'environ 30 % des exportations israéliennes et ont un léger déficit commercial avec Israël. Ne disposant que de faibles ressources naturelles (potasse, phosphates, brome), Israël importe essentiellement des matières premières et de l'énergie, ainsi que des biens d'équipements non produits localement. Les exportations israéliennes soulignent l'importance du

secteur industriel au sein du tissu économique du pays. La grande force de l'économie israélienne demeure le secteur de l'électronique et de l'informatique (logiciels, systèmes d'exploitation).

1.2. Les flux financiers

a) L'aide publique au développement : le Moyen-Orient constitue toujours une priorité pour les Etats-Unis

L'examen de la répartition régionale de l'Aide Publique au Développement (APD) octroyée par le Comité d'Aide au Développement (CAD) est aussi l'occasion de rappeler l'importance de l'influence américaine dans la région (cf. annexes n° 7 et 8). Sur la période 1994/1995, les Etats-Unis ont engagé plus d'un tiers de leur aide dans la région Afrique du Nord et Moyen-Orient, qui constitue ainsi la **principale zone bénéficiaire** de l'aide américaine. Cette part est en baisse puisqu'elle était de 42 % pour la période 1984/1985 ; il convient de noter néanmoins que cette évolution se situe dans un contexte de réduction générale de l'aide américaine.

A titre de comparaison, l'Union européenne accorde 13,1 % de son aide à la région, pourcentage en légère hausse par rapport à 1984/1985 (11 %), mais le montant reste supérieur à celui accordé par les Etats-Unis (2 816 millions de dollars contre 2 091 millions de dollars pour 1994/1995).

L'aide américaine recouvre une certaine disparité géographique puisque la part du Maghreb est minime par comparaison avec celle d'**Israël** et de l'**Egypte**, principaux bénéficiaires.

b) Les investissements privés

La destination des investissements privés américains est similaire à celle de l'APD puisque les principaux pays concernés sont l'Egypte et Israël et, plus récemment, la Turquie.

En Egypte : les investissements américains portent sur 159 projets, représentant environ 11 % du total des investissements étrangers. Les dernières estimations officielles américaines, de juillet 1996, font état, pour l'année 1995, d'un stock total d'investissements américains de 1,4 milliard de dollars. La plupart des entreprises américaines présentes se sont introduites en Egypte dans les années 1980 et sont en majorité dans le secteur des hydrocarbures mais également dans le secteur des services financiers et des industries de transformation.

⁶⁶ Pour le CAD, la région Afrique du Nord et Moyen-Orient comprend des pays qui ne participent pas au processus de Barcelone : Yemen, Iran, Irak en sont les principaux. Seul l'Irak reçoit une aide notable de 1,3 % du total de l'APD américaine pour la période 1994-1995.

En Turquie, la présence des entreprises américaines sur le marché turc se développe fortement. On assiste à une volonté américaine de hisser leurs relations économiques (flux commerciaux et investissements) au niveau de leurs liens politiques, militaires⁶⁷ et culturels. Le tableau des investissements américains en Turquie en est une illustration puisque leur part ne cesse de progresser et est estimée à 1,5 milliard de dollars en 1996 (fig. 20).

Fig. 20 : LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN TURQUIE

Investissements	1994	1995	1996 ¹
Total investissements étrangers	7,572	8,636	9,300
Investissements américains	1,100	1,225	1,500
% du total	14	14	16

¹ Estimations.

Source : Services d'expansion économique aux Etats-Unis.

En Israël, on observe une baisse de la part relative des investissements américains (de 52 % en 1994 à 33 % en 1995). Cependant, ils occupent toujours la première place. Les Etats-Unis sont très présents dans les secteurs informatiques et les télécommunications (AT&T, IBM, Intel, etc.) et dans le secteur bancaire où de nombreuses banques d'affaires ouvrent des bureaux de représentation en Israël (Baron Chase, Smith Barney, etc.). Les statistiques américaines de juillet 1996 font état de 1,6 milliards de dollars de stock à la fin 1995 (1,1 milliard dans les industries de transformation, 183 millions dans les services, 8 millions dans le commerce, la répartition des autres grandes catégories n'étant pas disponible).

2. Les autres pays tiers

En dehors des Etats-Unis et de l'Union européenne, trois autres pays se distinguent dans les échanges avec les Pays Tiers Méditerranéens, se classant tantôt parmi les dix premiers fournisseurs, tantôt parmi les dix premiers clients.

C'est le cas du **Japon** dont la position la plus notable vis-à-vis des PTM est son rang de deuxième client d'Israël en 1996, mais c'est aussi le cas de la **Russie** dont les liens avec la Turquie se resserrent (quatrième client en 1995 et 1996), et enfin de l'**Arabie Saoudite** partenaire du Maroc, de la Turquie et de la Jordanie.

*

* *

⁶⁷ Le niveau des relations économiques entre les deux pays est toujours fortement lié à leur coopération sur le plan militaire et dans le domaine de la sécurité intérieure. L'aide fournie à la Turquie à ce titre est d'environ 350 millions de dollars par an.

Depuis près de 30 ans, l'Europe a pris conscience et a cherché à atténuer le déséquilibre de ses relations avec le Sud et l'Est méditerranéens.

Par le processus de Barcelone, elle a voulu ouvrir de nouvelles perspectives. La création « d'une zone de paix, de stabilité et de sécurité » en Méditerranée est dorénavant indissociable de la promotion d'une croissance économique et d'un développement plus homogène de la région.

Si en raison de ses liens avec ces pays, l'Union européenne, et la France en particulier, dispose de nombreux atouts et reste le principal partenaire, le projet euro-méditerranéen n'en pose pas moins un certain nombre d'interrogations et se heurte à des freins à la fois du côté des Pays Tiers Méditerranéens et de l'Union européenne elle-même.

CHAPITRE III

LA MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE BARCELONE

- Le partenariat euro-méditerranéen, initié à Barcelone, a pour objectif la constitution d'un espace euro-méditerranéen unifié et intégré grâce à la réduction des sources de conflits, au rééquilibrage des relations entre les deux rives de la Méditerranée, à la modernisation des économies et à la coopération régionale au Sud et à l'Est.

Or, deux ans après la Conférence de Barcelone, le bilan est modeste au regard des ambitions et les résultats sont fragiles. La mise en oeuvre du processus de Barcelone est en effet entravée par de multiples difficultés. Si les menaces qui pèsent sur le processus de paix au Moyen-Orient représentent le problème le plus évident, d'autres obstacles freinent le rééquilibrage des relations entre l'Union européenne et les Pays Tiers Méditerranéens.

La Conférence ministérielle de Malte (15 et 16 avril 1997) a été l'occasion de dresser un premier bilan - Voir annexe n° 9, le bilan établi par la Commission européenne à la veille de la Conférence ministérielle de Malte (avril 1997) -. Le dialogue multilatéral lancé à Barcelone s'est poursuivi ; il s'est traduit au niveau institutionnel par une multiplicité de réunions entre Européens et Méditerranéens, il a abouti à nombre de décisions et d'engagements, mais **les réalisations concrètes sont en deçà des objectifs recherchés.**

- Des trois volets du partenariat⁶⁸, **c'est la coopération politique et de sécurité⁶⁹** qui rencontre les plus grands obstacles. Dans ce domaine, les acquis restent précaires même si « le dialogue constitue aujourd'hui un forum sans équivalent de discussion des problèmes politiques et stratégiques entre l'ensemble de la région et l'Union »⁷⁰.

⁶⁸ Sur le partenariat euro-méditerranéen, voir supra chapitre II - I - D « *La Conférence de Barcelone* ».

⁶⁹ Ce volet vise à établir une coopération étroite entre les 27 partenaires en vue de renforcer la stabilité de la région, d'une part grâce à l'instauration d'un dialogue régulier et à haut niveau et, d'autre part, grâce à l'acceptation par tous des valeurs fondamentales que sont, sur le plan interne, le respect des Droits de l'Homme et l'évolution vers la démocratie et, sur le plan externe, le respect des principes essentiels du droit et des relations internationales.

⁷⁰ Communication de la Commission européenne - 19 février 1997.

Le dialogue a néanmoins progressé dans trois directions :

- l'élaboration **d'une liste de mesures de confiance**⁷¹ dont un grand nombre sont opérationnelles ou agréées en vue d'une application effective. Deux résultats se sont matérialisés dès 1997 : les travaux du réseau des instituts de politique étrangère (EuroMesCo), qui produit une analyse indépendante sur les aspects politiques et de sécurité de la région, et la mise en place d'un mécanisme de coopération en cas de catastrophes naturelles et humaines, qui permettra une liaison effective des services chargés de la prévention et des secours dans la région. En revanche, si le projet d'utilisation des forces armées dans des tâches humanitaires est toujours en cours de discussion, celui du réseau des instituts de défense est bloqué ;
 - un **Plan d'Action** sert de guide de travail interne au groupe et est régulièrement mis à jour. Etabli selon une méthode de travail graduelle, il est discuté et mis à l'ordre du jour de chaque réunion. Il comprend six secteurs d'activités sur le renforcement de la démocratie⁷², la diplomatie préventive, les mesures de confiance et de sécurité, le désarmement, le terrorisme et le crime organisé ;
 - objectif principal du volet politique et de sécurité du Partenariat euro-méditerranéen, la **Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité**, mise en chantier à l'initiative de la France en vue de devenir le mécanisme institutionnel de dialogue et de prévention des crises, n'est cependant toujours pas ratifiée.
- **Dans le domaine économique et financier**, la coopération entre l'Union européenne et les Pays Tiers Méditerranéens est à la fois bilatérale et multilatérale.

Bilatérale d'abord avec les **accords d'association** entre l'Union européenne et chacun des Pays Tiers Méditerranéens. Préalables indispensables à l'instauration, à plus long terme, d'une zone de libre-échange, cinq accords ont été conclus avec la Tunisie, le Maroc, Israël, l'Autorité palestinienne et la Jordanie. D'autres sont en cours de négociation avec le Liban, l'Egypte et bientôt l'Algérie puis la Syrie (Voir supra chapitre II - I - D - 3.1. « Les accords d'association de la nouvelle génération »).

Multilatérale ensuite avec le **suivi des actions** définies par les ministres des Affaires étrangères lors des conférences de Barcelone (novembre 1995) puis de Malte (avril 1997). Ce suivi se concrétise au niveau des pouvoirs publics d'une part et du secteur privé d'autre part, par des échanges d'informations et d'expériences.

⁷¹ Mesures de transparence sur les initiatives en matière de défense des différentes parties, susceptibles de créer un climat de détente. Ces solutions visent à atténuer la tension politique et à éviter les erreurs d'interprétation sur la signification de certains déplacements des forces armées.

⁷² Sur l'aspect plus particulier des Droits de l'Homme, voir annexe n° 9, note d'information n° 2 « *Meda-démocratie* ».

Au niveau gouvernemental, la méthode suivie pour mettre en oeuvre la Déclaration de Barcelone a consisté à faciliter le rapprochement des politiques sectorielles, à permettre les échanges de savoir-faire et à contribuer à faire émerger les éléments de politique commune nécessaire à la constitution de la zone économique euro-méditerranéenne. Ainsi, six réunions ministérielles sectorielles se sont tenues en 1996 ainsi que des réunions d'experts. Chacune de ces réunions a abouti, sous des formes diverses, à un accord sur des principes communs de politique sectorielle, ce qui constitue un acquis considérable en termes de rapprochement et de modernisation économiques, en particulier dans les domaines suivants : industrie et PME, énergie, gestion de l'eau⁷³, société de l'information, tourisme, pêche et transports maritimes. La réunion des ministres du tourisme a souligné l'importance de renforcer la coopération dans ce domaine et de poursuivre une série d'actions conjointes à l'avenir. Les actions ainsi entreprises ont permis d'amorcer un processus significatif de convergence entre les partenaires.

De même, le programme régional de coopération statistique MEDSTAT vise à la consolidation des systèmes d'information statistique des partenaires et à l'harmonisation des statistiques entre l'Union et les Pays Tiers Méditerranéens.

Au niveau du secteur privé, à l'initiative des opérateurs économiques, des réunions entre entités jouant un rôle similaire chez chacun des partenaires ont été organisées : fédérations industrielles, banques, chambres de commerce, instituts économiques, foires commerciales. Dans chacun de ces cas, la connaissance réciproque, le renforcement institutionnel et le transfert de savoir-faire ont été facilités.

- **Dans le domaine social, culturel et humain**, le partenariat a certes ouvert la voie à un certain nombre de projets communs (notamment en matière de patrimoine culturel et de formation). Mais les résultats ne sont pour l'instant pas à la hauteur des ambitions de Barcelone. Début avril, lors de son voyage à Tunis, M. Manuel Marin⁷⁴ a été clair : « *En plus du développement économique, il est temps de définir des objectifs plus concrets pour le volet humain de notre partenariat* ».

Parmi les priorités à mettre en oeuvre figurent les échanges entre jeunes de part et d'autre de la Méditerranée, ainsi que la culture et l'information :

⁷³ Sur ces questions, voir notamment les études présentées par M. Bernard Calvet sur « *la question de l'énergie dans l'espace euro-méditerranéen à l'horizon 2005* ». JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 22 du 29 octobre 1996 et sur les « *ressources, utilisation et traitement des eaux dans les zones industrielles et urbaines dans l'espace euro-méditerranéen de libre-échange* », JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 18 du 8 novembre 1997, ainsi que l'étude présentée par M. Hubert Bouchet sur « *la gestion agricole de l'eau dans les pays méditerranéens : situation actuelle et perspectives* ». JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 18 du 8 novembre 1997.

⁷⁴ M. Manuel Marin, vice-président de la Commission européenne est en charge des relations extérieures avec les pays de la Méditerranée du Sud, du Moyen et du Proche-Orient, de l'Amérique latine et de l'Asie (sauf le Japon, la Chine, la Corée, Macao et Taïwan).

17 projets de coopération associant à chaque fois plusieurs pays méditerranéens dans de multiples domaines (protection des sites archéologiques sous-marins et terrestres, inventaires des musiques traditionnelles arabes, etc.) ont été présélectionnés. Enfin, pour ce qui est de la diffusion de l'information, un site Internet a été ouvert à l'occasion de la deuxième conférence euro-méditerranéenne. Les pays méditerranéens auront un meilleur accès à l'information en général : l'Union a cofinancé la mise en place du service arabe de la chaîne télévisée d'informations continues *Euronews*.

Dans le domaine **social** à proprement parler, deux réunions des Conseils économiques et sociaux (ou des entités qui en tiennent lieu) se sont déroulées à Madrid en décembre 1995 et à Paris en novembre 1996⁷⁵ (voir infra chapitre IV- III- 6. Les Conseils économiques et sociaux), de même qu'une réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés des questions sociales à Catane. Quelques projets sont en cours d'exécution, notamment dans le domaine de la formation professionnelle, de l'enseignement élémentaire, des soins de santé primaires et de l'égalité des chances hommes/femmes.

Cependant, ainsi que le relève le Comité économique et social des Communautés européennes : *« c'est dans le domaine des mesures d'accompagnement social que les efforts les plus importants doivent être déployés... Aucune suite concrète n'a été donnée jusqu'à présent au mémorandum du ministre italien sur l'espace social euro-méditerranéen »*⁷⁶. Le Parlement européen, dans sa résolution sur le partenariat euro-méditerranéen approuvée avant la réunion de Malte, s'est également référé aux conclusions de Catane et a demandé au Conseil et à la Commission de présenter un programme d'action sur l'espace social euro-méditerranéen, mais rien n'a été fait en ce sens ».

*En ce qui concerne l'ajustement et la modernisation des structures économiques et sociales, la deuxième conférence ministérielle a jugé nécessaire " de rechercher et de mettre en oeuvre le plus rapidement possible des mesures permettant d'atténuer les conséquences sociales négatives ". Cette déclaration devrait être suivie de mesures concrètes prises au niveau de la Commission pour " rééquilibrer " les domaines de la coopération, en renforçant les moyens pour le secteur social. »*⁷⁷

Si les résultats sont réels, ils n'en demeurent pas moins partiels. Dans certains domaines, comme celui de **l'intégration Sud-Sud, ils sont même pratiquement inexistants**. Il convient donc de s'interroger sur les raisons de ces difficultés, notamment en ce qui concerne le partenariat économique et financier, et sur les conséquences prévisibles

⁷⁵ Le troisième sommet se tiendra au Maroc les 27 et 28 novembre 1997.

⁷⁶ Ce mémorandum a été présenté à la réunion tripartite de Catane les 24-25 mai 1996.

⁷⁷ « *Le rôle des milieux économiques et sociaux dans l'application des mesures d'accompagnement social (notamment en matière de formation professionnelle) au développement et à la mise à niveau des économies* ». Rapport d'information du Comité économique et social des Communautés européennes 575/97.

de la mise en place de la zone de libre-échange. Celles-ci peuvent également expliquer les difficultés de mise en oeuvre du processus.

I - LES FREINS AU DÉVELOPPEMENT DE RELATIONS ÉQUILIBRÉES

Le partenariat euro-méditerranéen implique une adaptation à la nouvelle donne des relations entre les deux rives et un effort considérable pour les Pays Tiers Méditerranéens mais également pour l'Union européenne.

A - LES FREINS DU CÔTÉ DES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS⁷⁸

Les difficultés du côté des Pays Tiers Méditerranéens peuvent être regroupées sous quatre rubriques : l'absence d'intégration régionale, l'hétérogénéité des douze pays se trouvant au Sud et à l'Est de la Méditerranée, l'accentuation de la concurrence et l'insuffisante attractivité de cette zone.

1. L'absence d'intégration régionale

Une des caractéristiques de la zone méditerranéenne est la coexistence d'un nord économiquement intégré et d'une rive Sud et orientale où les économies et les structures de décision politique sont disparates.

Indépendamment des problèmes socio-politiques, d'insécurité, de la déstabilisation chronique de la zone, comme facteurs d'explication possibles de cette faible intégration Sud-Sud, l'échec du régionalisme semble résulter de deux causes majeures au plan économique :

- l'hésitation à adopter une stratégie de développement tournée vers l'extérieur et la persistance d'un modèle de croissance autocentrée ;
- la divergence des intérêts économiques nationaux.

1.1. Un modèle de croissance autocentrée

Tous les PTM se caractérisent par des niveaux relativement élevés de protection, les avantages tarifaires européens accordés aux exportations de ces pays étant conçus de part et d'autre plus comme une forme d'aide au développement que comme une stratégie d'insertion internationale. Le modèle de développement qui a été adopté dans presque toute la Méditerranée, hormis quelques petits pays comme Malte (mais dans tous les pays arabes), a reposé sur une stratégie d'industrialisation par une **politique de protection** d'entreprises ressortissant pour l'essentiel du secteur public.

Cette stratégie trouve évidemment ses raisons profondes dans des facteurs historiques lourds (volonté de fonder économiquement l'indépendance nouvellement acquise, poids du nationalisme, attractivité pour certains pays du modèle socialiste). Dans le cadre de cette stratégie, l'intégration régionale ne pouvait avoir sa place.

⁷⁸ Cette partie ne prétend pas brosser un tableau exhaustif des économies du Sud et de l'Est méditerranéens, elle se limite à identifier les difficultés.

1.2. Des intérêts économiques nationaux divergents

En Méditerranée, les structures d'exportation des différents pays sont relativement semblables, et les produits que chacun exporte - produits primaires, biens de consommation - ne répondent pas à la demande d'importation en biens d'équipements des pays voisins. C'est ce que montrent les indicateurs de complémentarité (figure ci-dessous). La complémentarité entre pays méditerranéens est nettement plus faible que celle qui existe entre les exportations européennes et les importations méditerranéennes.

Fig. 21 : COMPLÉMENTARITÉ DES ÉCHANGES
INTRA-MÉDITERRANÉENS
Moyenne sur 1990-1993

Exportateurs→ Importateurs ↓	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie	Egypte	Israël	CE 12
Algérie	-	21	29	40	25	38	65
Maroc	17	-	38	43	45	41	63
Tunisie	11	27	-	45	38	41	69
Turquie	19	21	37	-	38	43	72
Egypte	5	21	29	38	-	43	68
Israël	12	20	32	34	33	-	73
CE 12	18	32	44	41	45	49	-

* La complémentarité des échanges entre deux pays i et j est définie à partir de l'indicateur suivant :

$$C_{ij} = [1 - 0,5 * \left| \frac{X_{ik}}{X_i} - \frac{M_{jk}}{M_j} \right|] * 100, \text{ où } k \text{ désigne le produit, } X \text{ les exportations}$$

et M les importations.

Cet indicateur est compris entre 0 et 100, la complémentarité est d'autant plus forte que l'indicateur est élevé.

Source : CEPII, base de données CHELEM.

C'est surtout le niveau de développement qui limite les échanges intra-méditerranéens. Les échanges commerciaux de pays dont le niveau d'industrialisation est faible sont essentiellement des échanges inter-branches qui reposent sur les différences de ressources naturelles et d'activités. Les échanges entre pays en développement dont les dotations en facteurs sont proches sont, dès lors, souvent peu dynamiques et ce, en dépit des efforts qui peuvent être faits pour les développer dans un cadre régional.

Aussi, on constate que **les échanges intra-PTM sont quasiment nuls**⁷⁹. Le pays le plus ouvert sur son environnement immédiat, la Tunisie, n'effectue que 5 % de ses échanges avec les autres PTM, tandis qu'Israël, soumis au boycottage commercial des pays arabes, ne réalise presque pas d'échanges avec les pays voisins. Le lancement du processus de paix a diminué l'intensité du boycott arabe. Aucune des multiples tentatives formelles (tant bilatérales que multilatérales) de libéralisation des échanges n'est parvenue jusque-là à stimuler

⁷⁹ J. Ould Aoudia - Document de travail « *Les enjeux économiques de la nouvelle politique euro-méditerranéenne* ». Direction de la Prévision - Ministère de l'Economie et des Finances. 1996.

les courants économiques entre ces pays, a priori faiblement complémentaires (Voir infra chapitre III - I - A - 3.3. « *L'absence de complémentarités* »).

1.3. De nouvelles perspectives

L'adoption progressive d'un autre mode de développement change aujourd'hui radicalement la donne en la matière. La généralisation d'une zone de libre-échange contribuera non seulement à faire disparaître les obstacles douaniers, mais se traduira également par la volonté d'afficher de nouvelles exigences économiques dans le but de paraître plus « crédible » auprès des investisseurs étrangers et d'établir en Méditerranée une voie stratégique nouvelle de développement donnant un sens à la construction d'un « sous-régionalisme » au Sud.

A cet égard, il faut citer certaines initiatives régionales prises récemment qui vont dans le sens d'une amélioration des relations bilatérales dans la région. La première concerne le rapprochement de l'**Egypte** et de la **Tunisie** qui envisageraient de mettre en place une zone de libre-échange dès l'année prochaine. Les deux pays sont ainsi déterminés à accroître le volume de leurs échanges commerciaux pour les porter à 300 millions de dollars d'ici deux ans, contre 55 millions actuellement. La Tunisie et l'Egypte avaient déjà conclu, en mars, neuf accords pour accroître leur coopération dans les domaines des marchés financiers, des transports, des communications, du logement, des infrastructures, de l'électricité, du tourisme et du commerce.

La seconde concerne le rapprochement entre **Israël** et la **Turquie**. Outre le rapprochement dans les domaines militaire et naval, les bonnes relations politiques entre les deux pays ne font que suivre une tendance économique déjà amorcée par le secteur privé dès le début des années 1990. Ce volet est moins connu mais tout aussi important. Les échanges commerciaux ont quintuplé depuis 1992 pour atteindre un volume d'un demi-milliard de dollars, et cette somme devrait augmenter rapidement après la ratification d'un accord de libre-échange⁸⁰ qui permettra à Israël de concurrencer l'Europe qui bénéficie déjà d'une union douanière avec la Turquie. Ces deux économies semblent complémentaires puisque la Turquie dispose d'une industrie lourde et Israël en revanche possède une haute technologie. Economiquement, les Israéliens perçoivent la Turquie comme un marché d'avenir.

Enfin la **Turquie** et l'**Egypte** connaissent des relations commerciales en forte accélération marquée par un doublement des échanges en 1993 et 1996. Ce rapprochement devrait être renforcé par les réunions du Conseil économique et commercial turco-égyptien qui rassemble des hommes d'affaires et des responsables des mouvements patronaux des deux pays.

Il est évident que tant que ces rapprochements ne se généraliseront pas, les investissements indispensables au décollage économique de la zone ne se feront pas. L'intégration au Sud et à l'Est de la Méditerranée constitue un préalable au développement de la région.

⁸⁰ Sur les cinq premiers mois de 1997, la perspective de la mise en place de l'Union douanière entre les deux pays a eu un effet positif sur les échanges qui ont progressé de 40,1 % par rapport à leur niveau de 1996.

2. La diversité et le manque d'homogénéité de la zone

Elle constitue un obstacle supplémentaire à la constitution d'un ensemble régional et à l'établissement d'un partenariat équilibré avec l'Union européenne. Elle se manifeste à différents niveaux : sur le plan institutionnel et juridique, mais aussi sur le plan économique, démographique et social.

2.1. Sur le plan institutionnel et juridique

Jusqu'aux années 1980, l'Etat a occupé une position économique dominante dans tous les PTM. La plupart des pays de la zone ont connu un fort secteur public productif, que ce soit sous inspiration socialiste, comme en Egypte et sur un mode spécifique en Israël, d'autres ont suivi une voie plus libérale comme le Liban et la Jordanie. Depuis la fin des années 1980, tous connaissent, à des rythmes divers, un mouvement de libéralisation de l'économie qui a conduit à des politiques d'ajustement macro-économique, dont les résultats, relativement synchrones, ont été significatifs dans les domaines de la réduction des déficits publics et de la maîtrise de l'inflation.

En revanche, l'investisseur potentiel est confronté à une diversité de situations en raison d'une évolution différente des pays au niveau du fonctionnement des systèmes judiciaires⁸¹ et du régime des investissements étrangers. Les contraintes réglementaires restent souvent dissuasives pour les investisseurs étrangers même si la plupart des PTM ont pris récemment des mesures pour simplifier les formalités d'accueil. Le Maroc, la Tunisie et la Turquie ont entrepris de réformer les procédures de règlement des litiges commerciaux et ont ratifié les conventions internationales de règlement des différends et d'exécution des sentences arbitrales. L'Algérie a ouvert au capital étranger, depuis le début des années 1990, le domaine des hydrocarbures, l'Egypte a exclu les banques.

Or, pour que la partie sud et est de la Méditerranée puisse constituer une zone homogène au plan institutionnel et juridique, il serait souhaitable que certains pays rattrapent ceux qui ont le plus progressé dans ce domaine.

2.2. Sur le plan économique

Le manque d'homogénéité de la zone se manifeste à plusieurs niveaux : celui du développement économique mesuré par le PIB par habitant, celui de l'état d'avancement des réformes et celui de la charge de la dette.

a) Une évolution différenciée du produit intérieur brut

La croissance du produit intérieur brut est aujourd'hui insuffisante dans l'ensemble de la zone méditerranéenne. Celle-ci génère difficilement la valeur ajoutée qui devrait rendre l'évolution démographique supportable.

⁸¹ Beaucoup d'investisseurs étrangers s'accordent à reprocher à la justice dans les pays du Sud de la Méditerranée sa lenteur, son engorgement et son imprévisibilité. Dans de nombreuses situations, les investisseurs étrangers se montrent sceptiques quant à l'efficacité, la transparence ou l'équité des juridictions locales et déplorent aussi la longueur excessive des procédures. Les carences de la justice seraient également à mettre au compte du système d'enseignement et de formation des magistrats qui n'est pas suffisamment adapté.

La croissance apparaît bridée dans bien des PTM : par les difficultés considérables des « *économies rentières* »⁸² à se transformer, en Turquie par les coups de frein imposés par les dérapages inflationnistes, au Maroc et dans une moindre mesure en Tunisie par un investissement insuffisamment dynamique (fig. 22).

Fig. 22 : CROISSANCE DU PIB
Moyennes annuelles en %

Pays	1970-1980	1980-1990	1990-1995
Algérie	5,7	2,8	0,1
Maroc	5,6	3,8	1,2
Tunisie	7,4	3,7	3,9
Turquie	4,1	5,2	3,2
Egypte	8,0	4,9	1,3
Syrie	nd	nd	7,4
Israël	nd	nd	6,4

Source : World Data, Banque mondiale.

Cependant, le Maroc, la Tunisie et la Turquie du fait de la spécialisation ont pu émerger dans les échanges internationaux. Même si leurs résultats restent modestes, les progrès qu'ils ont faits leur permettent aujourd'hui d'envisager de s'ouvrir aux produits européens et d'espérer ainsi élargir leur potentiel de croissance. Pour l'Algérie et l'Égypte, l'évolution politique nationale ou régionale sera déterminante.

Si l'écart relatif de revenu entre l'Union européenne et les pays méditerranéens est resté globalement le même depuis vingt-cinq ans (le revenu par tête moyen en Méditerranée atteint, en parité de pouvoir d'achat, à peine 30 % du revenu moyen européen - fig. 23 -), il s'est fortement accru pour certains d'entre eux, Algérie, Jordanie, Liban.

En revanche, Israël est le seul Pays Tiers Méditerranéen, avec 78 % du PIB/tête de la CE en 1994, qui soit économiquement proche du niveau de vie européen, comparable à celui de l'Espagne (77 %).

⁸² On qualifie « d'économie rentière », les économies bénéficiant d'une garantie de revenus réguliers provenant le plus souvent de secteurs protégés et étatiques (cas de l'Algérie avec le pétrole).

Fig. 23 : PIB PAR HABITANT EN PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT
en % du PIB PPA par habitant de la CE à 12

Pays	1970	1980	1994
Algérie	25	25	19
Maroc	21	23	21
Tunisie	23	29	30
Turquie	37	35	38
Egypte	18	24	24
Israël	74	77	78
Jordanie	38	39	26
Liban	53	30	21
Syrie	29	41	33
Chypre	45	50	73
Malte	25	48	67
Méditerranée	28	30	29
Med. en développement ¹	27	29	28
POUR MÉMOIRE			
Grèce	49	56	51
Espagne	72	72	77
Portugal	53	59	68
Corée du Sud	14	21	65

¹ Ensemble des pays méditerranéens à l'exclusion de Chypre, Israël et Malte.

Source : CEPIL, base de données CHELEM.

Ces chiffres indiquent par ailleurs qu'aucun décollage économique ne s'est produit dans les PTM entre 1980 et 1994, alors qu'en Asie (Corée du Sud) celui-ci s'est réalisé : le PIB par tête par rapport à celui de la CE est passé de 21 % en 1980 à 65 % en 1994.

b) Un mouvement de libéralisation de l'économie, général mais inégalement engagé⁸³

Au cours des années quatre-vingt, le modèle de développement autocentré jusque-là adopté, a montré ses limites : crise de la dette (Turquie, Maroc, Egypte, Jordanie, Algérie), contrechoc pétrolier (Algérie, Egypte). Tous ces pays, à l'exception de la Libye, ont entrepris de réduire l'emprise de l'Etat sur l'économie, soit à la suite de la mise en place de plans d'ajustement structurel en contrepartie de programmes de rééchelonnement de leur dette extérieure (Turquie en 1980, Maroc en 1983, Egypte en 1987 puis 1990, Jordanie en 1988 puis en 1992 et Algérie en 1994 et 1995), soit par leur dynamique interne (Israël en 1985, Tunisie en 1986 et, à la suite de l'effondrement du bloc soviétique, Syrie depuis 1990).

⁸³ J. Ould Aoudia. « *Les enjeux économiques de la nouvelle politique euro-méditerranéenne* ». Direction de la Prévision - Ministère de l'Economie et des Finances - 1996.

La première phase de ce mouvement de libéralisation a porté sur le rétablissement des équilibres macro-économiques globaux, selon le schéma classique de l'ajustement structurel visant à réduire l'excès de demande : diminution des déficits publics et courants, baisse du rythme de l'inflation.

Les résultats de cette première étape ont été inégaux.

En **Israël**, le plan de stabilisation de 1985 a enrayeré une inflation à trois chiffres, réduit les déficits publics et courants et diminué le ratio de la dette extérieure sur le PIB, tout en accélérant le mouvement de désarmement douanier prévu dans le cadre de l'instauration progressive d'une zone de libre-échange (ZLE) avec l'Europe de 1975, puis avec les Etats-Unis en 1985 et l'AELE en 1993.

L'assainissement macro-économique a été mené avec constance depuis le milieu des années 1980 au **Maroc**, en **Tunisie** et en **Jordanie**. Réduction du déficit budgétaire et du déficit courant, diminution du rythme de l'inflation ont été poursuivies malgré de fortes perturbations conjoncturelles depuis plus de dix ans et, pour la Jordanie, les effets de la guerre du Golfe de 1990/1991. Les premières réformes structurelles ont suivi : libération progressive des prix, amorce d'un désarmement douanier et d'une réforme fiscale, modernisation du système financier, tandis que le dirham marocain et le dinar tunisien devenaient convertibles pour les opérations courantes en 1993.

L'**Egypte** est parvenue à un rétablissement spectaculaire de ses équilibres macro-financiers (déficit budgétaire ramené à moins de 3 % du PIB, excédent courant substantiel, inflation à un chiffre) mais au prix d'une réduction drastique de l'investissement public et d'une quasi-stagnation de l'activité, c'est-à-dire un recul du revenu par tête.

En **Turquie** au contraire, ce sont les équilibres financiers que les autorités ne parviennent pas à maîtriser, tandis que le secteur privé fait preuve d'un grand dynamisme et d'une forte capacité d'adaptation, notamment à l'exportation.

En **Algérie** enfin, l'effondrement des recettes en devises après le contrechoc pétrolier de 1986 et les résistances des structures économiques ont freiné le mouvement de libéralisation confronté par ailleurs à l'instabilité politique et aux espoirs d'un rebond des recettes gazières à moyen terme.

En **Syrie**, les pouvoirs publics se sont engagés prudemment dans la voie de l'économie de marché. Le secteur privé occupe désormais une place prépondérante dans le pays mais son essor demeure freiné par un environnement institutionnel insuffisamment adapté à la libéralisation des échanges.

L'approfondissement des réformes structurelles bute partout sur de puissantes résistances. **A des rythmes divers, tous ces pays doivent maintenant s'engager dans le second volet de réformes structurelles portant sur la stimulation de l'offre par la réduction des obstacles au développement.** C'est essentiellement l'ouverture de l'économie à la concurrence interne et externe qui devrait favoriser la levée de ces blocages. L'assainissement macro-économique de la première phase a fait porter l'effort sur l'ensemble de la population. A l'inverse, la phase qui s'ouvre et qui nécessite une réelle ouverture du tissu

productif à la concurrence atteint directement des intérêts économiques qui se sont constitués à l'abri des protections de toute sorte (politiques, monopolistes, douanières...) et qui se trouvent menacés : perte des monopoles publics dans le cadre des privatisations, perte des protections aux frontières dans le cadre du désarmement douanier, mais aussi perte des exonérations fiscales de tous ordres. Les rigidités socio-économiques sont là à l'oeuvre qui freinent l'avancement des réformes.

De plus, l'amélioration de l'environnement des entreprises (progression du droit des affaires, accès à l'endettement bancaire et au capital-risque, augmentation de l'offre des titres sur le marché financier...) et les mutations des comportements dans la gestion des entreprises (recrutement selon les compétences, ouverture du capital des sociétés, sécurisation juridique des ententes entre associés...) relèvent de bouleversements culturels, lents par nature.

Même quand le secteur privé est déclaré porteur du développement économique, le poids de la bureaucratie, ajouté à des structures sociales qui freinent encore l'initiative individuelle et la dynamique de l'innovation et du risque, constituent autant de handicaps à surmonter pour qu'un décollage économique durable se produise.

c) La charge de la dette est variable même si elle reste lourde dans tous les pays du Sud et de l'Est méditerranéens⁸⁴

A l'exception de celle d'Israël, adossée à une solide garantie d'emprunt que lui ont accordée les Etats-Unis, les économies des PTM restent fragilisées par l'importance de la dette extérieure. En 1994⁸⁵, elle représente 91 % du PNB pour l'Egypte, 71 % pour le Maroc ; 60 % pour la Turquie et l'Algérie et 56 % pour la Tunisie (en Israël, la dette extérieure compte pour 55 % du PNB, mais compte tenu des créances détenues par le pays, la dette nette ne représente que 23 % du PNB).

La charge que génèrent ces dettes est très variable selon les pays. La Tunisie et Israël, seuls des six⁸⁶ à n'avoir pas eu recours à un rééchelonnement, supportent une charge de remboursement qui représente 20 % de leurs recettes d'exportation en biens et services. Les remises exceptionnelles accordées à l'Egypte ont réduit le service de la dette à 15 % de ses recettes d'exportation mais l'Algérie, avec une dette à très courte maturité, devait rembourser jusqu'en 1993 l'équivalent de 80 % de ses recettes d'exportation, avant que le rééchelonnement de 1994 ne réduise ce ratio à 50 %. Le Maroc et la Turquie affectent au remboursement 33 % et 30 % de leurs recettes.

La charge de la dette sera d'autant plus difficile à supporter pour ces économies que celles-ci seront confrontées à une baisse de leurs recettes douanières consécutives à la mise en place de la zone de libre-échange.

⁸⁴ Sur la question de la dette, on pourra se référer utilement à la monographie du Conseil national économique et social algérien « *La problématique de l'endettement des pays tiers méditerranéens* » présentée au Sommet de Paris en novembre 1996.

⁸⁵ J. Ould Aoudia - « *Les enjeux économiques de la nouvelle politique euro-méditerranéenne* ». Direction de la Prévision - Ministère de l'Economie et des Finances. 1996.

⁸⁶ Algérie, Egypte, Israël, Maroc, Tunisie, Turquie.

d) Des économies largement tertiairisées, une place de l'agriculture plus importante au Maghreb qu'à l'Est de la Méditerranée

La répartition des secteurs économiques dans le PIB des PTM montre que les activités de services représentent le principal secteur d'activité. Le fort impact du tertiaire dans l'économie des PTM résulte de causes diverses : à peu près partout, le secteur public est pléthorique au point que systématiquement les politiques d'ajustement structurel préconisent le « dégraissage » de l'administration et surtout des entreprises nationalisées comme c'est le cas en Egypte.

A l'exception de Chypre, Malte et Israël, le développement des services liés aux entreprises reste en effet très limité, ce qui freine le développement de ces pays. Leur place à Chypre, Malte et en Tunisie s'explique par la progression du secteur touristique, en Egypte et en Syrie par un secteur commercial traditionnel.

Fig. 24 : RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'ACTIVITÉ DANS LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS (1995)
(Part du secteur dans le produit intérieur brut)

Secteurs	Maroc	Algérie	Tunisie	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Turquie	France	Grèce
Agriculture	14	13	12	20	4	8	7	16	2	21
Industrie	33	47	29	21	28	27	24	31	27	36
Service	53	41	59	59	65	69	65	53	71	43

Source : Banque mondiale - Rapport sur le développement dans le monde 1997.

Cependant, même si la tendance générale est à l'augmentation des activités de services, les pays du Maghreb, notamment le Maroc, se distinguent par une forte composante rurale. Le cas de l'Algérie est particulier : près de la moitié du PIB provient de l'industrie en raison de la place des hydrocarbures.

2.3. Des relations différenciées avec l'Union européenne

Les relations de l'Union européenne avec chacun des pays méditerranéens non membres sont profondément différenciées. Ainsi, la Turquie est depuis janvier 1996 en union douanière avec la Communauté, tandis que Chypre et Malte qui sont en phase d'instauration progressive d'union douanière avec l'Union Européenne ont vocation à adhérer. Un accord de libre-échange est déjà en place avec Israël et le renouvellement récent (septembre 1995) de l'accord d'association permettra de resserrer les liens avec ce pays.

La proposition d'instaurer un libre-échange entre l'Union européenne et les pays tiers concerne donc un nombre restreint de pays puisque la Turquie, Israël, Chypre et Malte sont déjà à un stade plus avancé de leurs relations avec l'Union. D'un point de vue bilatéral, les échéances les plus importantes concernent ainsi la Tunisie et le Maroc (avec qui les accords ont été passés courant 1995), la Jordanie, l'Egypte et le Liban. Des conversations exploratoires sont en cours avec l'Algérie. La Syrie devrait être partie prenante des accords, avec l'avancée de sa participation aux accords de paix au Proche-Orient.

2.4. Une transition démographique inégalement avancée

La pression démographique dans les Pays Tiers Méditerranéens représente un défi considérable en raison de ses effets en termes économiques et sociaux : diminution du PIB par habitant, accroissement de la dépendance alimentaire, exode rural, urbanisation et émigration, endettement et sous-investissement dans les infrastructures, répercussion sur la population active et l'emploi (voir annexe n° 10).

Même si tous les PTM se sont engagés dans le processus de transition⁸⁷, ils y sont à des stades très différents.

Israël et le Liban constituent des cas à part : ils ont connu des évolutions démographiques perturbées par les guerres et les flux migratoires.

En dehors de ces situations exceptionnelles, la **Tunisie** est le pays le plus avancé dans la transition démographique : la scolarisation a bénéficié de la politique volontariste du président Bourguiba ; la fécondité s'est réduite au milieu des années soixante et les naissances ont commencé à diminuer en 1986 ; la croissance de la population serait nulle en 2040-2045.

La **Turquie** est dans le même cas : sous l'influence du kémalisme, l'éducation des filles a commencé très tôt ; la baisse de la fécondité y fut plus précoce que partout ailleurs en Méditerranée, mais à un rythme moindre qu'en Tunisie ; les naissances ont commencé à diminuer en 1985 ; le taux de renouvellement de la population sera atteint entre 2005 et 2010 et la population se stabiliserait entre 2040 et 2045.

L'**Egypte** constitue un cas un peu particulier, car la baisse de la fécondité amorcée au milieu des années soixante a marqué un temps d'arrêt avant de reprendre. Les évolutions se produisent, mais à un rythme lent ; les naissances diminueront légèrement à partir de 2000 ; le taux de renouvellement de la population ne serait atteint qu'en 2025 et la stabilisation de la population entre 2080 et 2085.

Au **Maroc**, la scolarisation des filles et la baisse du taux de fécondité ont été plus tardifs, mais les rythmes s'accélérent. Le taux de renouvellement de la population serait atteint en 2015 ; la stabilisation des naissances vers 2005, et celle de la population entre 2050-2055.

La **Libye, la Jordanie et la Syrie** commencent leur transition démographique : la baisse de la fécondité y est amorcée, la scolarisation des filles progresse lentement. Ainsi, en Syrie, la baisse de la fécondité a commencé au début des années quatre-vingt ; le niveau de renouvellement serait atteint après 2025 et la stabilisation de la population autour de 2085, celle des naissances ayant été atteinte en 1985.

Ces évolutions démographiques ont une incidence sur la population active. La croissance de celle-ci sera plus rapide que celle de la population totale, du fait

⁸⁷ La transition démographique marque le passage d'une phase d'expansion démographique à une place de stabilisation progressive pouvant précéder, elle-même, une troisième phase de déclin démographique.

de la modification de la structure par âge et de la progression du taux d'activité des femmes (Fig. 25).

D'ici à 2025 ce seraient entre 80 et 85 millions de nouveaux actifs qui arriveront sur le marché du travail des Pays Tiers Méditerranéens, soit largement plus du double que les actifs actuels. De 1990 à 2000, 20 millions d'actifs nouveaux seraient en quête d'emplois.

En trente ans (1990-2020), la population active **turque** croîtrait selon les hypothèses de 53 à 75 %, soit de 12 à 17 millions d'actifs. En **Egypte**, la fourchette de croissance s'étale entre 101 et 123 % soit 19,5 millions d'actifs, au **Maghreb** entre 98 et 160 %, soit 17 à 27,6 millions.

C'est le taux d'activité des femmes en **Algérie** qui explique en grande partie l'incertitude concernant le Maghreb. Aujourd'hui ce taux est très faible : moins de 10 % de la population active, contre plus de 30 % en Egypte, en Turquie et au Maroc ; dès lors, suivant que l'Algérie reste à ses taux actuels d'activité féminine ou qu'elle rejoint en 2020 les niveaux actuels des pays industrialisés, la population active féminine algérienne en 2020 sera de 1 à 8 millions, soit 7 millions d'écart. On comprend les enjeux sociaux et politiques du travail féminin en Algérie.

Fig. 25 : PROJECTION DE POPULATION ACTIVE
DANS LES PTM À L'HORIZON 2025
En milliers d'actifs

Pays	1990	2000	2010	2025	Taux de chômage 1990 en %
Maroc	9 052	12 000	15 100	18 700	15
Algérie	5 944	8 333	10 997	13 867	21
Tunisie	2 401	3 300	4 300	5 300	15
Malte	130	135	140	144	nd
Libye	1 100	2 000	2 900	4 500	nd
Egypte	19 257	25 020	32 800	44 200	20
Israël	nd	nd	nd	nd	10
Jordanie	nd	nd	nd	nd	25
Liban	810	1 050	1 360	1 880	nd
Syrie	3 089	4 700	6 900	10 400	nd
Chypre	320	342	360	387	2
Turquie	22 623	27 700	33 200	38 300	10
Total	64 726	84 580	108 057	137 498	nd

Sources : TAD-Fargues pour le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, la Syrie et la Turquie ; Nations-Unies pour Malte, la Libye, le Liban, Chypre et Israël.

Taux de chômage : diverses sources TAD. Pour le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, la Syrie et la Turquie, le chiffre résulte d'une variante moyenne entre une hypothèse haute et une hypothèse basse du taux d'activité des femmes (Fargues).

L'évolution de la démographie est inséparable des progrès de l'encadrement médical, de la nutrition et de l'éducation. Ceux-ci concourent avec les transformations socio-économiques à la modification des comportements démographiques. Or, dans ce domaine également, les situations diffèrent.

2.5. Une inégalité en matière de santé et d'éducation

Bien que l'on assiste à un net développement du nombre des médecins, la géographie de la **santé** reste très inégale : alors qu'Israël, le Liban et la Jordanie se rapprochent des standards occidentaux, les autres pays - souvent très peuplés - disposent de moins d'un médecin pour mille habitants. Il en est de même en ce qui concerne l'accès aux services de santé : la part de la population concernée est moins élevée au Maghreb que sur la rive orientale (Voir annexe n° 11).

Au développement sanitaire répondent les progrès de l'**éducation** qui se manifestent dans l'amélioration générale du taux de scolarisation avec cependant de grandes différences : le Maroc ne scolarise en 1991 que 36 % de sa jeunesse contre 81 % en Egypte et 83 % en Israël, du fait de différentiels démographiques, des disparités de moyens financiers disponibles, mais aussi des choix politiques faits par les autorités concernées (voir annexe n° 11).

L'effort de scolarisation se traduit par le recul de l'analphabétisme qui doit cependant être nuancé : 57 % de la population régionale reste analphabète en 1993. Dans la population âgée de plus de quinze ans, l'analphabétisme reste important (52 % en Egypte⁸⁸, 35 % en Syrie, 20 % en Turquie, en Jordanie et au Liban). A ces inégalités régionales, répondent des différences importantes selon les sexes, les régions et les catégories sociales. Les disparités géographiques jouent au profit des villes et au détriment des campagnes alors que leur impact sur la démographie est considérable.

Des progrès inégaux ont donc été réalisés qui restent à poursuivre, à intensifier et à généraliser malgré de nombreux acquis. Mais ceci exige une volonté politique claire et des moyens financiers, techniques (écoles, collèges, lycées) et humains énormes, en particulier du fait de la structure de la pyramide des âges. Ainsi, en Algérie, les effectifs scolarisés passent de 770 000 personnes en 1962 à 5,6 millions en 1992 (x 7,2). Les écoles doivent accueillir 700 000 nouveaux élèves par an dans les années 1990 et un million par an à la fin du siècle. Avant la crise actuelle, le budget algérien de l'éducation représentait un tiers du budget de fonctionnement de l'Etat.

L'ensemble des questions démographiques confère à la place et au statut de la femme dans la société un rôle central pour l'avenir. On a toutes les raisons de penser qu'à terme, la femme occupera la place qu'elle tient aujourd'hui au Nord de la Méditerranée avec les incidences que cette évolution implique au plan démographique.

L'avenir des PTM, et par là-même de l'Union européenne, dépend très largement des questions démographiques (voir infra chapitre IV- III- 5. La place des immigrants). Celles-ci ne sont pas sans lien avec l'existence de flux migratoires

⁸⁸ En Egypte, les dépenses publiques en matière d'enseignement ont été progressivement réduites à 6 % du budget alors qu'elles atteignaient 10 % dans les années 1980.

compte tenu des déséquilibres croissants entre les deux rives de la Méditerranée (voir annexe n° 12). En comparant l'évolution démographique prévue au Sud et au Nord de la Méditerranée, on constate que la population du Nord stagnerait autour de 175 millions d'habitants à l'horizon 2025, alors que la population des PTM passerait de 194 millions en 1990 à 345 millions en 2025, soit une progression de 77 % (voir annexe n° 10). A cet égard, l'intégration des pays d'émigration dans des ensembles supranationaux semble prometteuse dans la mesure où elle devrait se traduire par un développement des Etats du Sud et de l'Est et procurer du travail aux populations là où elles résident⁸⁹.

3. Une accentuation de la concurrence pour les PTM

Elle résulte de trois phénomènes : la libéralisation des échanges, l'émergence des pays d'Europe Centrale et Orientale et l'absence de complémentarités entre les PTM.

3.1. Les conséquences de la libéralisation des échanges

Pour les économies méditerranéennes, l'enjeu des années qui viennent est clair : elles devront accélérer leur croissance dans un environnement beaucoup plus compétitif qu'auparavant. Elles sont restées longtemps à l'abri de la concurrence, elles se trouvent aujourd'hui confrontées à un contexte nouveau : le marché unique et les perspectives d'élargissement à l'Est, la poursuite du processus de libéralisation multilatérale dans le cadre des négociations de l'OMC.

Des modifications dans les courants d'échanges se produiront inévitablement au détriment des Pays Tiers Méditerranéens, semblables à ceux qui ont pu être observés lors de l'élargissement à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce.

Les accords de Marrakech imposent une nouvelle donne. Ils remettent en cause les préférences inscrites dans les accords d'association. La baisse générale des droits et l'élimination des barrières non tarifaires contribueront à éroder la position préférentielle dont bénéficiaient les pays méditerranéens (en particulier dans le textile-habillement) et à aiguïser la concurrence (notamment Est-européenne et asiatique) sur les principaux marchés à l'exportation, et tout d'abord sur le marché européen⁹⁰. Les plus grands perdants à terme risquent

⁸⁹ Sur la question des flux migratoires dans le cadre de la création d'une zone de libre-échange, voir le rapport d'information « *Création d'une zone de libre-échange et flux migratoires* » élaboré par le Comité économique et social européen dans le cadre du Sommet économique et social euro-méditerranéen de Paris en novembre 1996.

⁹⁰ Voir annexe n° 13.

En dépit du processus de libéralisation commerciale déjà engagé par la plupart des Pays Tiers Méditerranéens - à partir de 1973 pour la Turquie, au cours des années quatre vingt au Maroc et en Tunisie plus récemment en Egypte -, la protection des pays méditerranéens reste élevée. Néanmoins les engagements pris au cours de l'Uruguay Round ne seront pas très contraignants. Comme la plupart des pays en développement, les pays méditerranéens ont augmenté sensiblement la proportion de leurs taux consolidés. En Tunisie, le taux de consolidation a été porté de 15 % à 63 % (100 % pour les produits agricoles et 51 % pour les produits non agricoles). Au Maroc, la consolidation atteint 100 %. En Egypte, elle ne concernait précédemment que 3 % des lignes tarifaires, elle atteindra 97 % pour les produits industriels. Mais le niveau des taux

d'être les pays qui ont jusqu'ici le mieux exploité cet avantage, notamment le Maroc et la Tunisie. Des travaux récents (L. Fontagné et N. Peridy) montrent que la réduction des exportations manufacturières de ces deux pays, provoquée par l'érosion de leur marge préférentielle pourrait être très substantielle, jusqu'à 22 % pour le Maroc et 40 % pour la Tunisie. Les effets sur la Turquie pourraient être sensiblement plus faibles du fait d'une plus grande diversification géographique des exportations turques. Quant aux pays dont les exportations manufacturières ont été jusqu'ici peu développées (Machrek, Algérie), l'érosion des préférences n'aura pas d'effet immédiat, mais elle signifie qu'ils ne pourront pas disposer d'un tel stimulant sur le marché européen.

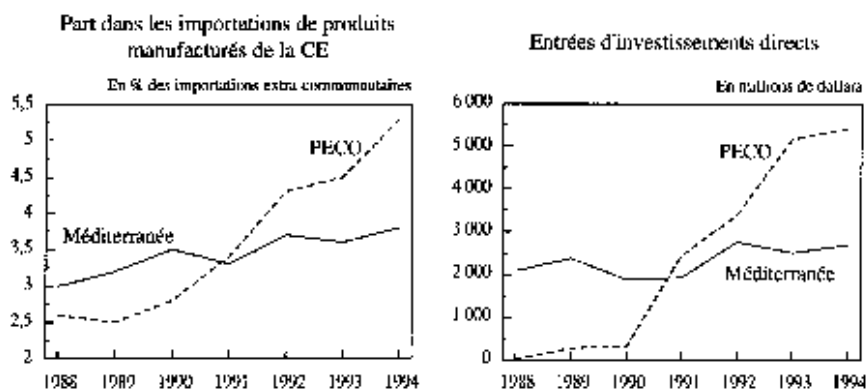
3.2. *L'émergence des pays d'Europe centrale et orientale*

Concernant la position « concurrentielle » des PECO, ceux-ci offriront à l'Union européenne, pour des raisons historiques et politiques évidentes des perspectives d'expansion régionale prioritaires. En même temps, ces pays se caractérisent par une spécialisation dans des secteurs où les PTM sont susceptibles de chercher à s'industrialiser rendant ainsi concurrents sur le plan économique les deux processus d'expansion de l'Europe « aux frontières », les PTM ayant moins d'atouts que les PECO en termes d'accroissement probable de compétitivité.

Toutefois, certaines observations sont de nature à tempérer cette crainte. Il est vrai que les PECO sont à la fois culturellement plus proches de l'Europe communautaire et présentent des coûts de main-d'oeuvre et des niveaux de productivité souvent très compétitifs par rapport aux PTM. Dans de nombreux secteurs, le savoir-faire, les qualifications, la maîtrise technologique et les infrastructures existantes constituent les éléments d'une concurrence difficilement soutenable pour les PTM. Si on y ajoute le facteur de proximité géographique et l'observation que les secteurs de spécialisation industrielle sur lesquels il y a concurrence sont souvent les mêmes (textile notamment), la région Méditerranée apparaît effectivement comme une zone alternative à l'Est (fig 26).

consolidés reste généralement sensiblement supérieur aux taux actuellement appliqués. Par ailleurs, les engagements pris en matière de « tarification » des barrières non tarifaires maintiennent, du fait du niveau élevé des tarifs qui seront appliqués, une protection forte. Cette question a été développée par Isabelle Bensidoun et Agnès Chevallier dans « *Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture* » p. 96 et suivantes.

Fig. 26 : COMMERCE ET INVESTISSEMENT DIRECT : COMPARAISON MÉDITERRANÉE ET PECO



Source : Comext, Eurostat.

Source : *World ata*, Banque mondiale.

En outre cette concurrence n'en est pas véritablement une si l'on considère à juste titre que les PECO feront à brève ou moyenne échéance partie intégrante de l'Union européenne et que, de ce fait, les conditions de rémunération de la main-d'oeuvre et les autres facteurs de production seront appelés à évoluer dans le sens d'une convergence avec les économies européennes actuelles comme cela s'est produit pour l'Espagne et le Portugal.

Certains vont même jusqu'à reconnaître, notamment dans le secteur agricole, une certaine complémentarité entre PECO et PTM, ce qui permet de penser que la concurrence entre les PECO-PTM n'est pas aussi marquée qu'il n'y paraît.

L'adhésion des PECO à l'Union européenne pourrait ainsi au contraire faciliter le rééquilibrage entre les deux rives économiquement et démographiquement.

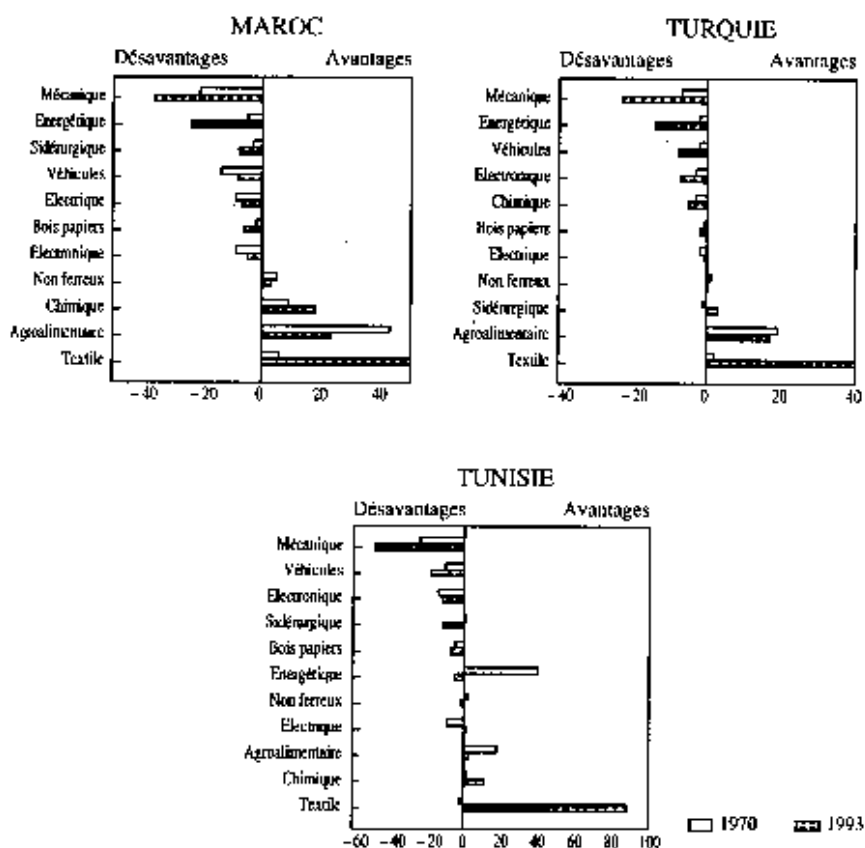
3.3. L'absence de complémentarités

Les PTM se caractérisent par des structures économiques qui semblent mal adaptées aux conditions nouvelles de la compétitivité et de la nouvelle donne en matière de spécialisation.

La structure de leurs exportations traduit, sauf exception (Israël), une spécialisation de type PVD : produits énergétiques et miniers, textile-habillement, produits agricoles. Malgré l'existence de quelques embryons d'une production plus sophistiquée (en Turquie et dans une moindre mesure en Tunisie et au Maroc), l'essentiel de l'offre compétitive de la région doit être construite ex nihilo.

La figure 27 sur les spécialisations par filières de trois pays, Maroc, Turquie et Tunisie, fait apparaître des schémas de spécialisation très semblables concurrents entre eux : avantages pour le textile, l'énergie, l'agro-alimentaire, la chimie, désavantages pour les autres filières.

Fig. 27 : MAROC, TURQUIE, TUNISIE : ÉVOLUTION DE LA SPÉCIALISATION PAR FILIÈRES en millièmes de PIB



Source : CEPIL, base de données CHELEM.

4. L'insuffisante attractivité de la zone malgré l'atout de la proximité géographique et culturelle

La faiblesse des investissements productifs et la place marginale qu'occupent les Pays Tiers Méditerranéens dans le commerce mondial expliquent et illustrent le manque d'attractivité qu'exerce cette région du monde.

4.1. La faiblesse des investissements productifs

Alors que le développement des investissements représente une condition essentielle de leur développement, les PTM se caractérisent par l'insuffisance des investissements tant locaux qu'étrangers.

Entre 1982 et 1992, les flux à destination des PTM n'ont représenté que 1,3 % des investissements directs étrangers (IDE) dans le monde et 6,7 % des flux reçus par les pays en développement.

Une étude⁹¹ réalisée sur 20 pays et sur l'ensemble « Europe de l'Est »⁹² constate la place très réduite prise par les PTM dans les flux d'IDE créditeurs. Sur la période 1971 à 1992, elle a été de 7 % contre plus de 27 % pour l'Espagne, le Portugal et la Grèce, 25 % pour le Mexique, le Brésil et l'Argentine, 39 % pour les nouveaux pays industrialisés d'Asie (NPI). Cette évolution s'est accentuée sur la période la plus récente puisque cette part qui était de 13 % en 1985 est tombée à moins de 3 % en 1995, et encore une bonne partie de ces 3 % est dirigée sur le seul secteur des hydrocarbures. C'est notamment le cas en Egypte, en Algérie et dans une moindre mesure en Tunisie (voir annexe n° 6).

Cette diminution est le reflet des efforts d'ajustement qui ont fortement contracté l'investissement public (pour réduire les déficits budgétaires, et par raréfaction du recours à l'emprunt extérieur après le déclenchement de la « crise de la dette » en 1982), sans que l'investissement privé prenne le relais de cet effacement relatif de l'Etat.

Fig. 28 : INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE)
Flux cumulés en millions de dollars et en %

1971 à 1992	6 PTM	Esp+Port+Gr	Mex+Bré+Arg	NPI d'Asie	Eur Est	Total
En millions de \$	24 381	94 956	85 685	135 201	6 606	346 829
En % du total	7 %	27 %	25 %	39 %	2 %	100 %

IDE entrants (IDE = capital social + réinvestissement des bénéfices + autres capitaux à Long Terme + capitaux à Court Terme)

Source : Direction de la Prévision - Ministère de l'économie et des finances.

Au sein des six PTM, certains pays se distinguent comme l'Egypte, la Turquie, le Maroc et la Tunisie qui ont reçu des investissements significatifs. Par contre, l'Algérie a connu un mouvement de désinvestissement tandis qu'Israël et la Turquie ont bénéficié d'investissements de portefeuille non négligeables.

Les PTM sont donc confrontés à la **nécessité de relever d'une façon significative leurs taux d'investissement pour effectuer leur décollage économique**. Cet effort d'investissement devra se faire dans un environnement modifié, tant en ce qui concerne les sources de financement externes (baisse des financements créateurs de dette, importance accrue des investissements directs étrangers), le rôle de la puissance publique (qui voit diminuer son rôle productif par la généralisation des programmes de privatisation) et le degré d'ouverture des économies.

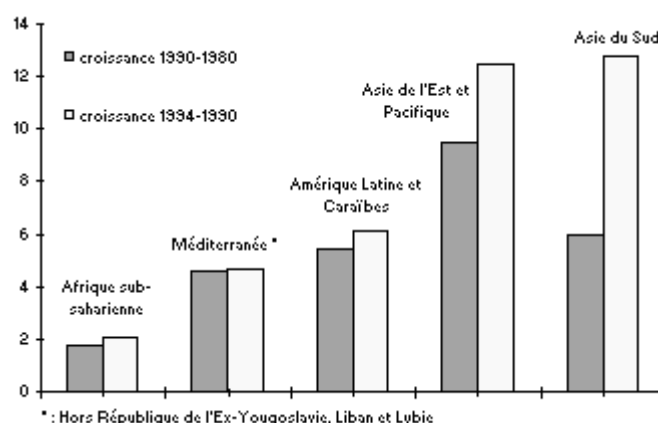
⁹¹ Jacques Ould Aoudia, « *Les enjeux économiques de la nouvelle politique euro-méditerranéenne. Un choc salutaire pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ?* ». Direction de la Prévision. Ministère de l'économie et des finances. 1996.

⁹² Les pays retenus dans l'échantillon sont : les 6 PTM (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Israël et Turquie), les 3 pays membres méditerranéens les plus récemment intégrés (Espagne, Portugal et Grèce), les 3 principaux pays d'Amérique latine (Mexique, Brésil, Argentine), les pays d'Asie en développement rapide (Indonésie, Corée du Sud, Singapour, Taïwan, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Chine) et l'ensemble des pays de l'Est y compris l'ex-URSS.

4.2. Une place marginale dans le commerce mondial

A l'heure de la globalisation et de la mise en place d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne, la part des PTM dans le commerce mondial apparaît marginale. Le modèle adopté de croissance tirée par les exportations a montré ses limites. L'absence de stratégie cohérente de promotion des exportations et la faiblesse de la capacité d'offre se sont traduites par des gains d'exportations relativement modestes (au total, les échanges concernant la zone représentent moins de 4 % des échanges mondiaux). Le graphique ci-après montre le retard pris par les PTM au cours de la période 1990/1994 au regard de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud.

Fig. 29 : L'INSERTION DANS LES ÉCHANGES MONDIAUX : 1990/1994



Source : Banque mondiale, Institut de la Méditerranée, 1996.

Néanmoins ce constat négatif mérite d'être tempéré en raison de l'atout que représente la proximité géographique et culturelle des Pays Tiers Méditerranéens.

4.3. L'atout de la proximité géographique et culturelle : l'exemple du textile-habillement

Si l'on considère que les délocalisations et la constitution de réseaux régionaux d'approvisionnement constituent les bases de la globalisation dans les prochaines années, cette évolution est susceptible de donner une nouvelle chance à la Méditerranée. On sait que les délocalisations des vingt dernières années tenaient au fait que les obstacles traditionnels (distance, coût de transport) ont été considérés de moins en moins importants en raison de l'abaissement des coûts de transport dû au progrès technique et à une certaine « banalisation » de la technique permettant de produire de façon indifférenciée dans n'importe quelle zone de l'économie mondiale.

Ces éléments commencent à jouer de façon moins décisive et le **facteur de la proximité semble redevenir un déterminant de la localisation.**

a) La proximité géographique représente un avantage pour les PTM

D'une façon générale, la délocalisation destinée à tirer avantage des bas coûts de la main-d'oeuvre ne présente un intérêt économique que si le produit concerné comporte beaucoup d'assemblage. La délocalisation est donc bien adaptée au produit standardisé correspondant à des séries importantes. Elle est en revanche mal adaptée aux commandes spéciales conçues pour des séries limitées.

Or, de ce point de vue, trois grands changements se sont produits durant les dernières années : la diffusion des nouvelles technologies de communication et d'information basées sur la micro-électronique ; la baisse de la part des coûts du travail peu qualifié dans les coûts totaux pour un grand nombre d'industries concurrentielles ; l'arrivée à maturité et l'essaimage dans le monde de systèmes nouveaux d'organisation du travail (modèles de « production flexible »).

Au plan géographique, ces changements se traduisent par un rôle accru de la proximité non seulement entre les lieux de production et de consommation mais également entre les lieux de conception et de fabrication. Ce rôle primordial de la proximité modifierait du tout au tout le positionnement des pays en voie de développement (PVD) dans l'économie mondiale.

Dans ces conditions, la tendance ne serait plus à la délocalisation de la production vers les zones à bas salaires au plan mondial, mais la tendance à établir des réseaux de production et d'approvisionnement régionaux. Ce mouvement modifie « l'avantage comparatif » des PTM et les oblige à se positionner différemment.

Le secteur du textile est de ce point de vue exemplaire⁹³. Le rapport Arthuis⁹⁴ mentionne à ce sujet qu'en Chine le problème le plus fréquemment rencontré, concerne les délais de livraison qui sont rarement respectés par les fournisseurs chinois, en raison des défauts inhérents au système économique de ce pays (manque de capacité de transport et fourniture d'énergie insuffisante). Or les délais sont des variables stratégiques dans le secteur textile et constituent par conséquent un paramètre important de la délocalisation. D'où la tendance à privilégier la délocalisation en direction du Maghreb (ou de la Pologne).

⁹³ Voir annexe n° 14. « *Le secteur textile-habillement* » a fait l'objet d'un rapport présenté par M. Jean-Pierre Clapin. JO rapports et avis du Conseil économique et social n° 14 du 7 mai 1996.

⁹⁴ Jean Arthuis : « *L'incidence économique et fiscale des délocalisations hors du territoire national des activités industrielles et de services* ». Rapport d'information du Sénat n° 337, 4 juin 1993.

b) L'avantage de la proximité culturelle⁹⁵

Un autre « avantage » est à prendre en compte, celui de la « proximité culturelle » au sens large. Ce facteur joue principalement dans le cas des services. Le secteur des « services » doit faire l'objet d'une attention particulière pour deux raisons : c'est le secteur ayant le plus fort potentiel de croissance ; les dimensions socio-culturelles y sont beaucoup plus importantes que dans les autres secteurs.

L'échec de la délocalisation d'Indosuez cité dans le rapport Arthuis qui concerne l'informatique prouve que l'activité de service est difficile à délocaliser dans des pays de culture différente, sauf à donner des tâches très spécifiées et très formellement définies.

L'internationalisation concerne de plus en plus l'offre de services modernes (télécommunications, informatique, comptabilité, services juridiques, services financiers, etc.)⁹⁶. Or les activités concernées ne sont pas délocalisables dans n'importe quelles conditions. L'internationalisation pousse souvent les fournisseurs à établir des relations directes et implique un bon réseau de distribution. Les facteurs linguistiques et culturels deviennent décisifs.

c) Les conditions d'une valorisation de la proximité géographique et culturelle

La Méditerranée paraît de ce point de vue présenter un profil attractif par rapport aux autres zones de l'économie mondiale mais pour constituer un avantage, la proximité géographique et culturelle suppose l'existence d'infrastructures et une main d'oeuvre qualifiée

Les potentialités qu'offre la proximité n'ont de chance d'être exploitées que **si un certain nombre de handicaps sont surmontés par les PTM**. Les systèmes flexibles sont sensibles à deux facteurs qui fragilisent les PTM malgré leur proximité géographique. Tout d'abord, ces systèmes deviennent extrêmement vulnérables à toute défaillance des infrastructures de communication et de transports ; la pertinence du principe « juste à temps » par exemple suppose un parfait fonctionnement du système des infrastructures.

En deuxième lieu, le système est encore plus vulnérable aux problèmes de qualification de la main-d'oeuvre.

Il en est de même en matière de services.

On peut donc dire que les variables stratégiques de la localisation ne sont plus, si tant est qu'elles l'aient jamais été, la considération du coût de la main-d'oeuvre, mais l'existence d'infrastructures et de ressources humaines dans une zone géographique proche. La Méditerranée présente donc des avantages géographiques certains du point de vue de la proximité, entendue comme facteur de localisation ; elle se trouve simultanément défavorisée si on considère le niveau des qualifications et l'état des infrastructures.

⁹⁵ On entend par « *proximité culturelle* » une similitude d'approche, de façon de raisonner ou de conceptualiser.

⁹⁶ Les services représentent aujourd'hui environ la moitié du stock global d'IDE selon les données de l'ONU et quelque 60 % du flux annuel.

Concernant les PTM, **l'avantage de la proximité doit donc être valorisé.** Cette nouvelle contrainte de la localisation fixe les priorités : les pouvoirs publics doivent avant tout se préoccuper de la **mise en place des infrastructures de communication et de transport et d'une politique de formation de la main-d'oeuvre.**

B - DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

La politique méditerranéenne de l'Union européenne a fréquemment été critiquée pour son absence de stratégie. Elle est souvent apparue comme le résultat d'initiatives de nature à la protéger des turbulences qui pourraient surgir de cet espace économique et politique incertain, fragile et instable. Elle a été considérée comme une réaction à l'événement, tout autre chose qu'une vision d'ensemble pensée et progressivement mise en oeuvre.

Le partenariat euro-méditerranéen mis en place à Barcelone apparaît comme une réponse de l'Europe à ces critiques : il a redéfini et organisé en termes de nouveaux rapports économiques et culturels, l'ensemble de la région méditerranéenne.

Il n'en demeure pas moins que la nouvelle politique européenne présente encore certaines limites. Elles tiennent à la fois à l'intérêt inégal des Etats-membres pour cette région, au caractère ambitieux du processus de Barcelone et à l'enjeu agricole.

1. Un intérêt inégal des Etats-membres

Contrairement à l'Europe centrale et orientale qui a fait l'objet, dès le début des bouleversements à l'Est, d'une vision globale ainsi que d'une perception commune des enjeux stratégiques et donc d'une réponse politico-économique coordonnée, notamment dans le cadre du G24 et grâce à un ensemble d'instruments communautaires (Phare, Tacis, accords européens), la région méditerranéenne n'a pas été considérée jusqu'en 1995 comme un enjeu central par tous les Etats-membres.

Trop souvent, par méconnaissance des conditions affectant sa stabilité, elle a même été considérée comme une zone périphérique, ne relevant pas du voisinage : « flanc Sud » pour l'OTAN, « région exotique » pour les Européens du Nord, champ clos de la VI^e Flotte et de la Flotte de la Mer Noire pour les riverains jusqu'en 1990.

En outre, les projets de type global visant à prendre en considération la sécurité de la Méditerranée dans son ensemble, par exemple le concept CSCM (Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée), ont additionné les problèmes déjà difficiles à résoudre individuellement (Chypre, conflit israëlo-arabe etc.). Or, ces projets ne semblent pouvoir constituer qu'une étape ultérieure à la solution de chacun de ces différends en prenant dans un premier temps la forme d'un Forum de dialogue, de prévention, de développement de « mesures de confiance en matière de sécurité » mais difficilement d'instrument de résolution des conflits en cours dont la solution individuelle relève d'une logique propre.

L'éventail très large des sensibilités européennes concernant la problématique méditerranéenne explique largement les limites de la politique européenne en Méditerranée. Alors que la France a toujours cherché à développer sa politique méditerranéenne, les autres Etats européens ont eu des perceptions différenciées de l'enjeu que représente cette région du monde.

Si la **Grande-Bretagne** a au Moyen-Orient une politique continue et cohérente depuis la Première guerre mondiale, (politique que les Etats-Unis ont repris à leur compte), son désintérêt pour la rive sud de la Méditerranée est quasi-total.

L'**Allemagne** considère qu'elle n'a pas d'intérêts suffisants au Proche-Orient pour prendre des risques et ne souhaite pas se trouver en difficulté avec les Etats-Unis. Depuis 1989, elle a consacré l'essentiel de ses efforts à la réunification, de sorte que la Méditerranée ne constitue pas un champ d'expansion prioritaire. Le Maghreb ne l'intéresse que dans ses dimensions périphériques (le tourisme et quelques intérêts économiques).

L'**Italie** est très sensible aux problèmes méditerranéens. Mais, très tôt, elle « a été contrainte d'inscrire ses ambitions méditerranéennes dans le sillage d'une alliance obligée avec d'autres puissances européennes plus décisives »⁹⁷ et d'une subordination quasi-totale à la stratégie militaire des Etats-Unis.

Le **Portugal** reste surtout tourné vers l'Europe et l'Atlantique.

L'**Espagne** a redécouvert sa vocation méditerranéenne au début des années 1980 mais sa politique manquait de moyens. Aussi s'était-elle concentrée sur le Maroc dont l'Espagne craignait les revendications sur Ceuta et Melilla et où elle redoute l'instabilité politique et sociale génératrice de flux migratoires. Depuis son adhésion à la Communauté européenne, qui a consacré son retour sur la scène internationale, et plus encore depuis sa présidence de l'Union européenne⁹⁸ (deuxième semestre 1995), elle a érigé en priorité la politique méditerranéenne et appuyé les initiatives françaises dans ce sens. « *Un hasard heureux a fait, au demeurant, que deux Etats de l'Union européenne - et c'est un autre élément circonstanciel important - ont successivement présidé l'Europe pendant l'année 1995 et ont pu ainsi coordonner très étroitement leur action pour lancer le projet et le faire aboutir : tout d'abord, pendant le premier semestre, la France a accompli la première étape obtenant, au Conseil européen de Cannes de juin 1995, l'accord des 15 Etats membres de l'Union pour l'augmentation de l'enveloppe d'aide... Ensuite, pendant le second semestre, l'Espagne s'est employée, à son tour, à faire aboutir la négociation - qui a été aussi, comme vous l'imaginez, difficile - pour l'adoption de la Déclaration de Barcelone à la fin novembre 1995* »⁹⁹.

Les raisons du dynamisme espagnol résident sans doute dans la proximité géographique et dans les relations historiquement complexes, mais denses, qui se

⁹⁷ Samir Amin. « *Les enjeux stratégiques en Méditerranée* ». L'Harmattan. Paris 1993.

⁹⁸ C'est au cours de la présidence espagnole que s'est tenue la conférence de Barcelone (27/28 novembre 1995).

⁹⁹ M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois, chargé de mission auprès du Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, au cours de son audition devant la section des Relations extérieures le 17 décembre 1996.

sont prolongées jusqu'à aujourd'hui. Par tradition, l'Espagne entend jouer un rôle de pivot dans l'institutionnalisation de la coopération entre l'Union européenne et les pays de la Méditerranée. Sa politique est également motivée par l'importance des échanges économiques bilatéraux avec ces mêmes pays. La Méditerranée constitue une priorité pour le gouvernement espagnol en tant qu'espace de développement économique. Les responsables politiques ibériques sont majoritairement convertis au discours actuellement dominant et relatif à l'intégration économique régionale.

La position de la **Grèce** est assez ambiguë : alors qu'aucun pays n'est plus méditerranéen qu'elle, c'est en Méditerranée que la Grèce connaît tous ses déboires, ce qu'illustre son conflit ancestral avec la Turquie à propos de la Mer Egée et de Chypre. La politique méditerranéenne de la Grèce est dès lors conditionnée par la pérennisation de ses différends avec son puissant voisin.

Le **Bénélux**, les **pays nordiques** se sentent moins ou peu concernés.

Ces différences d'approche des pays européens font que pendant longtemps, ils ont confiné leurs intérêts au seul champ économique. Elles expliquent qu'une politique de sécurité globale et commune n'ait vu le jour que récemment.

2. Les limites d'un partenariat ambitieux

La politique européenne antérieure au processus de Barcelone comportait des aspects économiques et financiers relativement limités. Désormais, le partenariat s'applique à une gamme élargie de thèmes puisqu'il couvre le domaine politique et de sécurité, ainsi que les questions d'ordre social, culturel et humain. Il bénéficie de financements accrus gérés selon de nouvelles modalités (voir supra, chapitre II-, I., D-, 2).

Or, en raison même de son caractère ambitieux, le projet euro-méditerranéen rencontre des difficultés. La progression des trois volets n'est pas équilibrée, la lourdeur et la complexité des procédures freinent la mise en oeuvre du dispositif.

2.1. Un partenariat à plusieurs vitesses

Des trois piliers sur lesquels repose le partenariat, c'est sans conteste le volet économique qui progresse le plus rapidement. Or, s'il est certain que l'instauration d'une zone de libre-échange constitue la base du partenariat et bien que les Européens aient dès le départ marqué leur volonté de dissocier le processus de paix israélo-arabe et le partenariat euro-méditerranéen, il est tout aussi vrai qu'un blocage des négociations de paix ou la non réalisation du volet culturel, social et humain pourraient remettre en cause les acquis économiques.

Le projet méditerranéen est en effet fondé sur la corrélation entre le développement socio-économique et la stabilité interne et externe de la zone et sur l'effet d'entraînement entre les différents volets.

Cependant, force est de constater que le premier et peut-être plus encore le troisième volet n'ont connu que peu de réalisations concrètes. Si l'Europe n'a pas la maîtrise du processus de paix qui conditionne en partie le premier volet, en

revanche les difficultés de mise en oeuvre des deux autres volets sont largement de son fait. Elles résultent en grande partie de la complexité et de la lourdeur du système.

2.2. Un dispositif lourd et complexe

Plusieurs raisons expliquent la lenteur observée dans la mise en oeuvre du processus de Barcelone.

a) En ce qui concerne les **accords d'association**, sur les neuf pays ayant vocation à conclure des accords, cinq ont abouti¹⁰⁰. Les retards dans les négociations sont largement imputables aux divergences sur les échanges agricoles, les droits de l'Homme, la réadmission¹⁰¹ ou la sécurité sociale. Ils tiennent également aux craintes que suscitent les conséquences sociales du démantèlement des droits de douane (voir infra chapitre III, II - B - 4°/- « Les conséquences sociales »). Le Liban considère ainsi que la période de transition de douze ans est insuffisante pour atteindre un niveau qui permettra à l'économie de supporter le choc du libre-échange.

En outre, une fois les accords signés, les délais de ratification que l'on peut estimer à deux ans environ retardent encore la mise en place du libre-échange¹⁰². A ce jour, aucun des accords déjà signés n'a encore été ratifié par la totalité des pays européens.

b) Pour ce qui est de **la mise en oeuvre des projets**¹⁰³, il convient de noter tout d'abord que le règlement MEDA qui définit les modalités de gestion de l'aide communautaire est resté bloqué jusqu'au 23 juillet 1996 suite au contentieux opposant la Grèce et la Turquie.

En ce qui concerne le **deuxième volet**, les projets économiques et financiers se mettent en place de manière relativement satisfaisante au niveau des engagements financiers mais non à celui des paiements. Les lenteurs dans la mise en oeuvre des projets, souvent imputées à la Commission par les bénéficiaires, s'expliquent dans une large mesure par le retard pris dans la négociation des conventions-cadres entre l'Union européenne et les pays méditerranéens (accords fixant les modalités de gestion à appliquer aux projets financés par la Communauté et la BEI, en vertu du règlement MEDA) ; deux conventions seulement (avec la Tunisie et le Maroc) ont été finalisées. Ce retard résulte notamment d'une divergence de vues sur les appels d'offres, que la Commission souhaitait contrôler depuis Bruxelles, alors que dans l'ancien système, les pays bénéficiaires disposaient d'une totale liberté de manoeuvre.

¹⁰⁰ Tunisie, Maroc, Israël, Autorité palestinienne et Jordanie.

¹⁰¹ Il s'agit de la réadmission par un des partenaires du processus de Barcelone de ses ressortissants en situation illégale dans un des autres pays partenaires.

¹⁰² Israël fait exception dans la mesure où il est en libre-échange industriel avec l'Union européenne depuis 1975.

¹⁰³ On rappellera que les financements MEDA appuient des projets dont les orientations ont été définies dans les programmes indicatifs nationaux (PIN) ou régionaux (PIR) triannuels, adoptés par le Conseil. Dans sa gestion du programme, la Commission est assistée par le Comité MED, composé de représentants des Etats membres et présidé par le représentant de la Commission. Il s'agit d'un Comité de réglementation qui permet au Conseil de veiller à la conformité des décisions arrêtées par la Commission aux avis rendus par le Conseil.

Pour ce qui est du **troisième volet**, le constat est plus sévère : les réalisations concrètes se limitent à une douzaine de réunions euro-méditerranéennes, à deux projets régionaux, au lancement d'une quinzaine de projets de valorisation du patrimoine culturel.

Cette faiblesse de réalisation tient à plusieurs causes :

- tout d'abord le sous-effectif du personnel d'encadrement de la direction « Méditerranée » de la Commission : 65 agents pour un programme d'environ un milliard d'euros par an. Les délégations de l'Union européenne dans les pays MEDA se composent quant à elles de 4 à 8 cadres expatriés ;
- l'absence quasi-totale d'expertise de ses cadres, économistes du développement, en matière d'ingénierie culturelle ;
- les projets du troisième volet relèvent « normalement » du PIR (programme indicatif régional) et supposent donc un consensus à 27 (15 Européens + 12 Etats méditerranéens), particulièrement difficile à réunir dans une zone aussi hétérogène et aussi divisée politiquement ;
- une collaboration insuffisante entre la Direction géographique de la Commission et les Directions générales opérationnelles.

Ceci a conduit à externaliser la gestion des programmes MEDA au moyen d'équipes d'assistance technique (MEDA TEAMS) qui, à Bruxelles comme dans les Etats partenaires, vont, sous le contrôle de la Commission ou de la Délégation, assurer le suivi des projets en voie d'exécution et la mise au point des nouveaux projets. Ces équipes se mettent en place actuellement.

Parmi les autres difficultés, il convient de rappeler qu'à la suite d'un rapport de la Cour des comptes européenne qui a mis en cause leur gestion, les programmes MED de « coopération décentralisée » ont été suspendus. Leurs modalités de gestion ayant été entièrement renouvelées, trois d'entre eux seulement - MED MEDIA dans le domaine de l'audiovisuel, MED CAMPUS pour la coopération inter-universitaire et MED URBS pour les relations entre les villes du pourtour méditerranéen - devraient subsister.

La plupart de ces difficultés devraient se résorber assez rapidement à l'issue d'une année de rodage.

En revanche, compte tenu de la faiblesse des résultats dans le cadre du volet politique, l'engagement du secteur privé - sous forme d'investissements directs étrangers notamment -, fondamental pour la réussite du partenariat économique, a toutes les chances de ne pas progresser sensiblement. Enfin, au plan économique, les limites de la politique européenne sont illustrées également par le maintien des restrictions aux échanges agricoles.

3. L'enjeu agricole¹⁰⁴

Le dossier agricole constitue un point sensible et complexe des accords. Il pose notamment la question de l'équilibre économique et social des régions méditerranéennes de la France et de l'Union soumises à la concurrence des productions des PTM mais également celle du rôle de l'agriculture dans le développement et la stabilité des pays du sud.

Pour l'essentiel, les productions agricoles sont exclues du libre-échange. Les accords euro-méditerranéens prévoient en effet une libéralisation progressive au moyen d'un élargissement des mesures préférentielles déjà en application¹⁰⁵ et un réexamen au bout de cinq ans.

C'est pourquoi dans la négociation des accords, les décisions les plus difficiles concernent généralement le volet agricole. L'Union européenne - et en son sein les pays du Sud - est souvent désignée comme excessivement restrictive dans la négociation agricole alors que les pays du Sud considèrent qu'ils acceptent un effort considérable d'ouverture dans le domaine industriel.

Deux exigences contradictoires expliquent cette situation. La première est le désir des pays européens et en particulier de ceux qui ont une façade méditerranéenne de maintenir une agriculture forte et une cohésion économique et sociale. La seconde exigence invoquée par les Pays Tiers Méditerranéens est d'ordre économique : elle préconise de laisser jouer le marché, ce qui permettrait aux spécialisations de s'opérer naturellement grâce aux avantages comparatifs de certains. Elle est également d'ordre social dans la mesure où l'agriculture dont le poids est considérable, peut jouer un rôle essentiel dans le développement et par la même fixer des populations dont l'essor démographique constitue un véritable défi (voir annexe n° 10 : Evolution et perspectives de populations autour de la Méditerranée, 1965-2025).

Aussi, dans la plupart des Pays Tiers Méditerranéens mais également en Europe, on observe des réactions extrêmement vives dès lors qu'il s'agit du volet agricole. Ce phénomène appelle donc un examen attentif des données du problème, notamment celui de la place de l'agriculture dans les PTM et de la structure des échanges afin de mesurer l'enjeu réel que représente ce secteur dans les relations euro-méditerranéennes.

¹⁰⁴ Sur l'agriculture méditerranéenne, voir notamment le rapport de M. Raymond Février « *L'agriculture française et l'agriculture des autres pays méditerranéens, complémentarités et concurrences* ». JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 19 du 9/10/1993.

¹⁰⁵ Les concessions commerciales sont décidées au cas par cas sur la base des flux traditionnels. En matière tarifaire, elles sont souvent assorties de restrictions sous forme de calendriers ou de limitations quantitatives.

3.1. L'agriculture dans les Pays Tiers Méditerranéens

Secteur à forte intensité d'emploi, l'agriculture des PTM constitue un enjeu important.

a) Un enjeu socio-économique majeur

L'agriculture a un poids considérable puisqu'elle représente selon les pays de 20 à 40 % de la population active. Au Maroc, 46 % soit près de la moitié de la main d'oeuvre travaille dans l'agriculture ; dans les pays européens, ce pourcentage est largement inférieur, il n'est que de 4 % en France méditerranéenne, 6 % en Italie, 9 % en Espagne, 14 % au Portugal et 21 % en Grèce.

Cependant, même si le secteur primaire contribue largement à la formation du PIB (de 8 % pour la Jordanie à 14 % au Maroc et 20 % en Egypte), la production est insuffisante et elle n'a que faiblement progressé ces dernières décennies. Certes, les conditions naturelles sont loin d'être favorables à l'agriculture, mais les politiques agricoles sont fortement mises en cause et le bilan des réformes agraires est décourageant. Dans les politiques de développement, l'agriculture n'apparaît pas comme un objectif prioritaire. Le système des prix a conduit à une aggravation de la crise. Afin de fournir du pain bon marché aux populations urbaines, les prix à la production ont été fixés à un niveau qui décourage les initiatives et la productivité. Cette évolution a conduit à une situation de dépendance alimentaire dans quasiment tous les pays.

b) Une dépendance alimentaire préoccupante

La situation agricole dans les PTM se caractérise par une stagnation de l'offre et une augmentation des besoins et les facteurs limitants que sont le sol et le climat. La production agricole¹⁰⁶ est en effet limitée par l'évolution des rendements, alors qu'en raison de la croissance démographique (2 à 3 % par an selon les pays¹⁰⁷), la demande de produits alimentaires progresse. Tous les Etats sont obligés de recourir à des importations massives de produits vivriers de base. Cette dépendance alimentaire touche tous les pays à des degrés divers. La production nationale ne couvre que 30 % des besoins en Algérie, 50 % en Egypte.

¹⁰⁶On trouve deux types de production dans les PTM :

- les productions de base (céréales, élevage) destinées à la consommation locale mais insuffisantes pour répondre aux besoins. On rappellera que les Maghrébins et les Orientaux sont de gros consommateurs de céréales qui entrent pour 60 % sinon davantage dans leur ration alimentaire moyenne ;
- les productions d'exportations (fruits, légumes, fleurs) pour lesquelles les Pays Tiers Méditerranéens bénéficient d'un avantage comparatif en raison des conditions climatiques et du coût très faible de la main-d'oeuvre.

¹⁰⁷Contre 0,6 à 0,7 % dans certains pays du Sud européens (France et Espagne).

La région est massivement importatrice de céréales. L’Egypte avec quelque 8 à 10 millions de tonnes annuelles est le plus important importateur de céréales de la zone et le troisième importateur mondial. L’Algérie importe 5 millions de tonnes par an (voir annexe n° 15). Seule la Turquie dégage un véritable excédent céréalier.

D’autres produits de base s’ajoutent à ces achats de céréales : les importations de sucre restent massives, celles d’huile végétale, de viande et de lait en poudre accusent de très sensibles augmentations.

En Egypte ou en Algérie, les importations agricoles en valeur représentent jusqu’à 30 % des importations totales. Le taux de couverture de l’ensemble des PTM pour les produits agricoles et alimentaires est de 43 %. La Turquie est le seul pays excédentaire, le Maroc est autosuffisant.

Ces importations pèsent sur la balance commerciale mais également sur les finances publiques du fait du soutien des prix mis en place il y a une vingtaine d’années pour les produits alimentaires de base¹⁰⁸.

Elles impliquent une politique de change contraignante. Du fait de taux d’importations (importations/PIB) élevés - résultant de leur dépendance alimentaire -, une bonne partie du gain compétitif d’une dévaluation est immédiatement annulée par les augmentations des prix internes et en particulier des biens alimentaires de base. Ces hausses de prix ne peuvent plus être évitées par le recours à des caisses de compensation comme cela pouvait être fait à une grande échelle il y a quelques années. A supposer que certains puissent être tentés de revenir à cette solution ils en seraient bien vite dissuadés par un coût difficilement supportable dans le cadre de la nouvelle donne budgétaire résultant du libre-échange (disparition du quart ou du cinquième des recettes budgétaires du fait de la très forte diminution des recettes douanières). La dévaluation signifie donc augmentation des salaires ou tension sociale.

3.2. Les échanges agro-alimentaires des PTM

Ils font apparaître la place des pays occidentaux et l’intérêt très inégal des Pays Tiers Méditerranéens pour le secteur agricole.

a) La Communauté européenne, premier partenaire commercial

Dans le domaine agro-alimentaire, la Communauté européenne est le principal partenaire commercial avec 25,2 % du marché des PTM contre 17 % pour les **Etats-Unis** et le **Canada, premiers fournisseurs** de céréales. Les Etats-Unis et les pays européens sont, à part égales, les deux fournisseurs de céréales à l’Algérie. Les Etats-Unis fournissent près de 40 % des importations égyptiennes, 20 % des importations marocaines et 18 % des importations tunisiennes, preuve qu’au travers de ce secteur vital, ils ont un rôle déterminant dans la zone.

¹⁰⁸Les charges de compensation induites par ces pratiques sont exorbitantes : dans les années 1980, elles représentaient selon les pays de 15 à 33 % du budget de fonctionnement.

C'est surtout en tant que **débouché** pour les PTM que la **Communauté européenne** se distingue puisqu'elle leur achète plus de la moitié de leurs exportations agricoles, l'Amérique du Nord n'en absorbant que 6,5 %.

Les importations agricoles en provenance de ces pays sont dominées par les fruits (31 % des importations en valeur) et les légumes (14 %), suivies des préparations à base de fruits et légumes (15 %) et des produits de la pêche (10 % en moyenne), tandis que les exportations de l'Union européenne à destination des PTM se composent essentiellement de céréales (15,5 % des exportations en valeur), de produits laitiers (14 %) et de sucres. Les pays de l'Union européenne les plus engagés dans le commerce avec la Méditerranée sont l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Les pays du Maghreb commercent plutôt avec la France, alors que l'Allemagne le fait plutôt avec la Turquie ; Israël, Chypre et la Jordanie avec le Royaume-Uni (voir annexe n° 16).

b) Un intérêt variable selon les pays

Si l'Union européenne constitue un débouché important pour les PTM, la place qu'occupe les produits agricoles dans les échanges avec la Communauté varie fortement. Pour certains pays comme la Syrie, la Jordanie et l'Égypte, ces exportations ont une faible importance. Pour d'autres au contraire, elles sont fondamentales et représentent une des sources principales de devises (pour le Maroc et Israël, le poids de l'agriculture dans les recettes commerciales avec l'Union européenne atteint respectivement 26 % et 17 %).

3.3. L'agro-alimentaire, enjeu du partenariat euro-méditerranéen

La libéralisation des échanges agricoles n'a pas fait l'objet d'un réel débat, révélant ainsi une des insuffisances du processus de Barcelone. Trois questions méritent d'être posées : quels sont les avantages économiques et sociaux du système actuel, quel est le poids exact de la concurrence des PTM dans les secteurs sensibles, comment favoriser au mieux la sécurité alimentaire des PTM ? Le volet agricole des accords soulève des enjeux qui recoupent ceux liés à l'évolution future de la PAC.

a) Le système actuel est économiquement et socialement coûteux

La limitation des concessions dans le domaine agricole limite la concurrence et l'accroissement des flux agricoles entre l'Union et les PTM. Elle se justifie toutefois par l'impératif de préserver l'équilibre social et économique des régions méditerranéennes de l'Europe et notamment des régions françaises : Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées.

Le système fonctionne sur des bases qui sont certes coûteuses en développement pour l'ensemble méditerranéen. Cette perte en développement est due à la fois à des ressources qui sont allouées de façon inefficace au Nord comme au Sud et à un rythme de croissance des échanges agricoles insuffisant. Or, un important potentiel existe si l'on en juge par le développement des échanges agricoles entre les pays méditerranéens membres de l'Union européenne. Bien que ce développement ait posé des difficultés, il a clairement profité à chacun des pays concernés. Ainsi, avec l'adhésion de l'Espagne, la

France a vu ses résultats globalement s'améliorer¹⁰⁹. Après la phase de concurrence, se développe une dynamique d'ensemble fondée sur des spécialisations plus fines qui engendrent des complémentarités, des approches de qualité, de marques. Il est vrai que ces avantages se sont révélés par la préférence communautaire liée à l'adhésion de l'Espagne à la Communauté européenne, ce qui n'est pas prévu pour les PTM.

Il convient par ailleurs de prendre conscience des conséquences prévisibles du maintien de la situation actuelle. Le contexte général est à l'ouverture du marché européen vers le reste du monde dans le cadre des négociations de l'OMC, vers l'Europe Centrale et Orientale dans le cadre de l'élargissement¹¹⁰. Se produiront inévitablement des détournements de trafics au détriment des Pays Tiers Méditerranéens semblables à ceux qui ont pu être observés lors de l'élargissement à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce.

Le coût économique et social de ces effets sur les pays du bassin risque d'être largement supérieur aux coûts associés à un renforcement de cet espace et aux efforts d'ajustements que cette opération implique. Ceci d'autant que l'impact concurrentiel devrait rester limité.

b) Une concurrence relativement limitée¹¹¹

Le secteur des fruits et légumes constitue le dossier le plus sensible car il représente une part importante des productions des PTM, ainsi que des pays méditerranéens de l'Union.

Il faut bien mesurer que chacun des PTM détient potentiellement (car la production de quelques milliers d'hectares irrigués y suffit) la possibilité de perturber des marchés de frais, fragiles par des apports même marginaux, suscitant ainsi de vives réactions des producteurs de l'Union européenne. En effet, il peut y avoir, dans un contexte général calme, des concurrences fortes sur **quelques créneaux**, de la part de quelques opérateurs entrepreneurs, notamment en joint-ventures.

Toutefois, la concurrence des PTM est à relativiser.

Dans le secteur des fruits et légumes, le vaste potentiel des PTM en cultures irriguées pour l'exportation est limité par la croissance démographique (2 % à 3 % par an) conjuguée à la progression de la consommation individuelle qui se traduit par une **augmentation interne de la consommation** annuelle de fruits et légumes de 1 million de tonnes, soit la production d'environ 50 000 hectares irrigués alors que ces derniers s'accroissent de près de 100 000 hectares depuis dix ans et sont destinés à toutes les cultures (céréales, légumineuses, fourrages,

¹⁰⁹ Entre 1988 et 1996, les exportations agro-alimentaires vers l'Espagne ont été multipliées par 2,5, alors que les importations progressaient de 0,7 %. Le solde déficitaire de 1988 (- 822 millions de francs) a fait place à un excédent de 2 973 millions en 1995 et 2 003 millions en 1996.

¹¹⁰ Dans le secteur des fruits et légumes qui est l'un des plus sensibles, le marché européen qui constitue le débouché le plus important connaît une concurrence de plus en plus vive liée à une mondialisation des échanges : une augmentation considérable des importations de fruits et légumes sur le marché communautaire en provenance des pays de l'hémisphère Sud a été constatée ces dernières années.

¹¹¹ Source : Commission européenne : « *L'impact sur le développement régional et l'aménagement de l'espace communautaire des pays du Sud et de l'Est méditerranéen* ». 1996.

etc.). Parfois la demande est telle que les prix intérieurs dépassent les prix d'exportation.

Par ailleurs, les **retards technologiques** sont évidents ; le suivi de l'évolution des rendements et les comparaisons entre pays montrent des décrochages sur des produits de bon potentiel (clémentines, fraises). Ces retards se retrouvent dans les structures de transformation et de conditionnement, en termes de performances qualitatives et de taille, empêchant une complémentarité entre le frais et le transformé. L'efficacité commerciale se heurte aux questions de logistique, de maîtrise des circuits et, parfois, de suivi de qualité.

De ces considérations, il découle que les zones productrices de l'Union européenne européenne **sont exposées à la concurrence des PTM de façon diverse.**

Tout d'abord, les zones exposées ne sont pas, en principe, seulement localisées dans le sud de l'Union : les productions sous serre de la Belgique et des Pays-Bas sont concernées (tomates, poivrons), mais leur avance technique et surtout leur efficacité commerciale les mettent à l'abri pour l'instant. Ces zones peuvent même avoir besoin de produits des PTM (ou d'ailleurs) pour compléter leurs assortiments¹¹². Les autres zones exposées de l'Union européenne sont méditerranéennes et ont plusieurs atouts. L'Espagne (Andalousie) et la Grèce bénéficient d'une avance technique dans la production (les rendements des fraisiers ont été multipliés par cinq entre 1970 et 1980 en Andalousie), d'une bonne complémentarité des industries agro-alimentaires et d'une bonne logistique de transport ; ainsi, la livraison des produits frais espagnols s'effectue dans pratiquement toute la Communauté européenne, dans les vingt-quatre heures qui suivent le conditionnement. Ces atouts sont toutefois fragiles et ne constituent pas une garantie contre la concurrence en particulier dans le cadre des marchés de frais à l'équilibre précaire.

Les zones les plus exposées de l'Union européenne restent le Portugal et le Mezzogiorno italien. Le Portugal, en pleine modernisation, accuse encore des retards techniques et organisationnels dans la production et les industries agro-alimentaires. La situation du Mezzogiorno est plus complexe, dans la mesure où la production de fruits et légumes se « méridionalise » en fonction de l'existence d'un potentiel productif réel : mais les retards constatés (taille des entreprises) dans les structures de transformation et de commercialisation par rapport à l'Italie du Nord, font que les grands opérateurs (exportation et transformation) peuvent décider de s'approvisionner dans les PTM plutôt que dans le Mezzogiorno à partir de joint-ventures.

Au-delà de ces régions particulièrement exposées, l'ensemble des régions méditerranéennes de l'Union européenne, et notamment le Sud-Est de la France (régions PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées), sont sensibles à la concurrence des productions des PTM. Mais, à l'heure actuelle, la

¹¹²Il faut noter que certains PTM, avec une grande capacité commerciale, constituent déjà des relais du commerce mondial ; ainsi, Israël commercialise des quantités significatives de jus d'orange d'origine brésilienne. Ils pourraient être un relais pour d'autres PTM (Turquie) si la situation politique le permettait. Le rôle des diasporas (libanaises, chypriotes...) n'est pas à négliger.

protection même relative apportée par les accords bilatéraux a permis à ces zones de préserver leur filière fruits et légumes. Si cette protection devait disparaître, la capacité compétitive des PTM envers les zones méditerranéennes de l'Union européenne s'accroîtrait.

Tout d'abord, si les échanges entre les PTM s'accroissent, les distorsions des situations nationales entre la demande et la production viendraient à s'atténuer et entraîneraient un accroissement de la consommation des PTM, diminuant d'autant la pression sur le marché communautaire.

Ensuite, le cycle de vie commercial des productions porteuses (variétés en demande) est estimé aux alentours de quinze ans en Europe. Or, les retards actuels des PTM en matière de recherche agronomique et de recherche-développement limitent leur capacité concurrentielle. Les joint-ventures très performantes (capitales et savoir-faire européen), sur certains créneaux, peuvent en revanche altérer significativement le marché des fruits et légumes de l'Union européenne.

c) Le vrai problème est celui de la sécurité alimentaire du Sud et de l'Est méditerranéens¹¹³

La question des concurrences et des complémentarités entre le Nord et le Sud de la Méditerranée ne peut pas se limiter aux aspects immédiats des échanges commerciaux compte tenu de la proximité géographique et de l'interdépendance des deux rives. La préoccupation principale à moyen terme est de contribuer à une plus grande sécurité alimentaire des pays du Sud, car il est évident que plusieurs pays ne pouvant assurer leur autosuffisance sont contraints à importer et ont besoin pour cela d'un pouvoir d'achat ; l'échec dans l'accroissement de la production agricole ou le manque de financement des importations alimentaires risquent d'entraîner des problèmes graves pour les pays concernés mais également pour l'Europe. Ce défi alimentaire des pays du Sud méditerranéen rend impérieuse la nécessité de mettre en oeuvre des politiques nationales appropriées mais aussi la recherche d'une coopération euro-méditerranéenne.

Deux questions fondamentales se posent.

La première question est de savoir où vont être produits les biens alimentaires qui nourriront les accroissements de populations des pays du Sud de la Méditerranée. En fait, ils ne pourront être produits à large échelle par les Pays Tiers Méditerranéens compte tenu d'un prix de revient élevé¹¹⁴ dont la compétitivité globale de ces pays pâtirait. Ils devraient donc être importés de l'Union européenne, mais également de pays tiers. Cette répartition sera fonction de la politique agricole commune, mais aussi de l'évolution de la parité entre la monnaie unique et le dollar.

La deuxième question est celle du prix des importations des PTM et de l'évolution des cours mondiaux des grandes productions agricoles. Des cours

¹¹³ Sur cette question, voir notamment le rapport de M. Antoine Herth « *L'Europe et les enjeux géostratégiques de l'équilibre alimentaire mondial* ». JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 1 du 17/1/1997.

¹¹⁴ En raison des conditions agroclimatiques et du retard technologique des PTM.

mondiaux élevés des céréales permettraient à l'Europe d'aligner ses prix sur ces cours dans le cadre d'une réforme de la PAC et de maintenir un niveau de surfaces emblavées satisfaisant. Mais un tel scénario ne serait pas forcément le plus favorable à l'ensemble euro-méditerranéen. En effet, la compétitivité des PTM serait compromise par rapport à celle de pays qui pourraient nourrir leur main d'oeuvre dans des conditions plus favorables du fait d'une plus grande indépendance alimentaire.

Les nombreuses interrogations que suscite le volet agricole du partenariat euro-méditerranéen sont en réalité liées à l'évolution de la politique agricole commune (PAC) et à celle des grandes parités au sein du système monétaire international.

d) Le volet agricole est lié à l'avenir de la PAC

L'impact du volet agricole des accords euro-méditerranéens sur la situation de l'agriculture européenne est étroitement lié aux choix qui seront faits pour les orientations futures de la PAC, actuellement en discussion au niveau communautaire. Quels que soient ces choix, il conviendra avant tout de reconnaître la vocation multifonctionnelle¹¹⁵ de l'agriculture européenne, et notamment de l'agriculture méditerranéenne.

Dans cette perspective, il convient de mieux intégrer l'agriculture méditerranéenne dans les politiques de l'Union (PAC et politique commerciale), d'envisager les échanges et les relations avec les PTM en jouant la complémentarité des productions, notamment en organisant la commercialisation et en visant l'amélioration de leur autosuffisance alimentaire.

II - LE PARI DE LA CRÉATION D'UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE

La création de la zone de libre-échange qui ne comporterait pas d'effort d'harmonisation des réglementations, constitue probablement l'un des principaux défis du partenariat. Le projet euro-méditerranéen offre la perspective pour les Pays Tiers Méditerranéens d'échapper à l'isolement, à l'échec économique et à l'aggravation des tensions, sous réserve qu'un certain nombre de problèmes soient résolus.

L'expérience démontre en effet que c'est « sans doute moins la situation économique de départ ou le potentiel dont semble disposer chaque pays qui fait la différence mais bien plutôt la capacité des Etats et des sociétés à supporter les coûts de la transition et à définir les nouvelles règles du jeu social. Car l'ouverture est d'abord une modification de l'équilibre socio-politique »¹¹⁶. C'est là tout l'enjeu.

Les freins à un rééquilibrage entre les deux rives sont certes multiples et les risques ne peuvent être ignorés mais, réciproquement, les effets positifs du libre-échange doivent être rappelés.

¹¹⁵ Outre sa vocation traditionnelle de nourrir les hommes, l'agriculture doit contribuer à l'aménagement et à la valorisation du territoire à l'entretien de l'espace et au respect de l'environnement.

¹¹⁶ Isabelle Bensedoun, Agnès Chevallier. « Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture ». Economica 1996.

A - DES EFFETS POSITIFS

La libéralisation des échanges industriels entre les deux rives devrait à terme conduire à une compétitivité accrue des productions des Pays Tiers Méditerranéens et à la mise en oeuvre d'un certain nombre de réformes visant à améliorer l'environnement des entreprises.

1. Une meilleure compétitivité du fait de la baisse des prix des intrants¹¹⁷

A moyen terme, l'ouverture progressive aux produits industriels de l'Union européenne devrait provoquer deux effets contraires.

En premier lieu, une baisse d'activité dans les secteurs jusque là protégés et qui auront des difficultés à supporter la concurrence extérieure, en second lieu une réorientation vers les secteurs exportateurs, stimulés par la hausse de compétitivité résultant des effets de la baisse des prix (par répercussion sur le niveau interne de la diminution des prix des produits importés).

Pour que l'effet net soit positif, y compris en intégrant les coûts économiques et sociaux de cette réorientation, il faudrait que l'ouverture ne cantonne pas ces économies dans des spécialisations peu porteuses. Il conviendrait au contraire qu'elle favorise une réelle progression des secteurs les plus compétitifs et le démarrage d'activités nouvelles dans des branches à forte demande interne et externe et comportant des transferts de technologie¹¹⁸.

2. Des réformes structurelles

Le libre-échange implique la poursuite de l'ajustement en profondeur et l'accélération des réformes structurelles des économies du Sud et de l'Est méditerranéens initiées sous l'impulsion du FMI et de la Banque mondiale.

En matière fiscale, la baisse des recettes douanières suppose d'être compensée essentiellement par une augmentation des autres recettes. Les pays qui sont déjà avancés dans la réforme de leur système fiscal (Maroc, Tunisie), auront intérêt à la faire par l'augmentation de la fiscalité directe : amélioration de la collecte à législation constante, taxation de revenus jusque là exonérés (immobiliers notamment et agricoles au Maroc), de façon à limiter le recours à une hausse de la fiscalité indirecte (TVA) qui pèserait sur le niveau des prix. En Egypte et en Jordanie a été créée une taxe sur les ventes, en vue de l'introduction de la TVA. En Turquie, la réforme du système des impôts se heurte à la forte inflation chronique qui érode les dettes fiscales. Quelle que soit la voie retenue, la pression sur l'équilibre des finances publiques restera forte. *« L'accélération des réformes fiscales est une des conditions de la mise en oeuvre de l'ouverture. Partout cependant le faible degré d'institutionnalisation de la société, l'importance de l'économie non-officielle et l'opposition de puissants intérêts rendent difficile l'application de ces réformes »* (G. Corm - 1995).

¹¹⁷Intrant : élément entrant dans la production d'un bien ou consommation intermédiaire.

¹¹⁸Isabelle Bensidoun, Agnès Chevallier. *« Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture »*. Economica 1996.

Fig. 30 : ORIGINE DES RECETTES FISCALES
DANS LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES¹
FISCALITÉ DIRECTE
(en pourcentage du total)

Pays	Date	Entreprises Publiques	Personnes	Patrimoines	Sociétés Privées
Egypte	1989	9,2	1,4	0,7	8,8
Jordanie	1990	23	2,6	2,5	10,2
Syrie	1986	38,9	7,2	3,4	22,4
Maroc	1987	9,3	10,6	2,7	7,6
Tunisie	1992	15	6	1,6	5
Israël	1991	8,4	23,9	0,5	4,3

¹ Ces données doivent être interprétées avec les plus grandes précautions en raison des déficiences des appareils statistiques, notamment en matière fiscale.

Source : G. Corm, Le Monde diplomatique, décembre 1994.

Au-delà de la réforme fiscale, l'ouverture implique de poursuivre les réformes du système **financier** pour augmenter l'épargne domestique¹¹⁹, faciliter le financement des entreprises tout en relançant les programmes de privatisation des entreprises publiques soumises à une concurrence accrue.

Dans le domaine **social**, la mise en place des régimes de protection sociale, l'orientation des mesures sociales de façon plus sélective vers les populations en difficulté apparaissent indispensables. Pour des effets à plus long terme, la réforme du système éducatif, en particulier de la formation professionnelle et l'amélioration des systèmes de santé, notamment dans les zones rurales semblent constituer des priorités.

La mise en oeuvre de ces réformes dépendra, in fine, de **la capacité des systèmes politiques de ces pays à conduire ces mutations**. C'est essentiellement sur ce critère que se distingueront les pays concernés.

¹¹⁹Au Maroc, à peine 15 % des adultes possèdent un compte bancaire.

B - MAIS UNE TRANSITION PROBLÉMATIQUE

Alors que pour l'Union européenne les implications du libre-échange sont limitées, il n'en est pas de même pour les PTM.

Pour l'Union européenne, les effets des accords de libre-échange seront de faible importance à court-moyen terme. Les réductions progressives des barrières tarifaires et non tarifaires des PTM pourraient provoquer une légère augmentation des exportations européennes, l'Union européenne étant déjà la zone qui commerce le plus avec ces pays.

A court terme, il ne devrait pas y avoir d'effets sur les importations européennes dans la mesure où le désarmement douanier du côté communautaire est déjà effectif dans le cadre des accords signés à partir des années soixante-dix (voir supra chapitre II - I - B - « *La politique globale méditerranéenne (1972-1992)*»). En revanche à moyen terme, l'évolution du taux de change des Pays Tiers Méditerranéens est susceptible d'entraîner une hausse des importations européennes. Néanmoins, cette progression doit être relativisée : si l'on prend le cas du textile-habillement, la forte compétitivité des pays asiatiques pourrait leur permettre de tirer un plus grand bénéfice du démantèlement de l'Accord Multifibres, que les PTM à qui le marché européen est déjà ouvert.

Le partenariat euro-méditerranéen ne semble donc pas présenter de risque majeur, en terme commercial, pour l'Europe.

Pour les Pays Tiers Méditerranéens, les effets seront bien plus sensibles, de nature diverse et selon un calendrier variable en fonction des pays. A court terme, il ne devrait pas y avoir d'accroissement notable des ventes européennes aux Pays Tiers Méditerranéens étant donné que, seuls cinq accords d'association¹²⁰, préalables indispensables à l'instauration en 2010 d'une zone de libre-échange, ont été signés mais ne sont pas encore ratifiés. En tout état de cause, leur caractère progressif vise précisément à éviter des bouleversements trop brutaux des économies des PTM. A court terme, les principaux effets se feront sentir sur les équilibres macro-économiques : dégradation de la balance commerciale, augmentation du déficit public, ce qui pourrait entraîner d'ailleurs un certain ajustement du taux de change.

Ces modifications affectant les équilibres macro-économiques devraient stimuler la mise en oeuvre de réformes structurelles visant à améliorer l'environnement des entreprises. Enfin, devraient intervenir des effets directs sur l'offre elle-même, par réallocation des facteurs¹²¹ sous l'effet de modifications des prix relatifs induits par la concurrence extérieure.

Les répercussions les plus sensibles pourraient concerner les secteurs jusqu'alors protégés et se traduire par un accroissement du déficit commercial, un déséquilibre des finances publiques et des conséquences sociales.

¹²⁰Tunisie, Israël, Maroc, Autorité Palestinienne, Jordanie.

¹²¹La réallocation des facteurs se traduit pour les travailleurs et les capitaux par l'abandon des secteurs en baisse d'activité et l'orientation vers les secteurs les plus dynamiques.

1. L'impact sur des secteurs jusqu'alors protégés

Certains secteurs risquent d'être fortement touchés par le démantèlement tarifaire comme le prévoit la simulation effectuée par la Banque mondiale pour le Maroc¹²².

Il ressort de cette étude qu'un nombre limité de secteurs pourrait connaître une croissance de leurs exportations vers l'Europe - les phosphates dans l'industrie par exemple - mais que la plupart des branches seraient durement affectées par le choc concurrentiel. Dans l'hypothèse d'un libre-échange généralisé, les plus grands perdants seraient le secteur des céréales, de la viande, des produits laitiers et du sucre.

Une étude similaire a été menée pour la Tunisie¹²³. Elle montre la forte croissance potentielle de secteurs comme le textile et simultanément le déclin important d'autres branches éliminées par la concurrence extérieure.

2. L'accroissement du déficit commercial

La baisse progressive des tarifs douaniers va entraîner une pression sur la balance commerciale des PTM (déjà déficitaires) par accroissement des importations de produits industriels en provenance de l'Europe communautaire et par la diminution des exportations due à la pression concurrentielle accrue des PECO.

La **hausse des importations** s'effectuera pour partie par des modifications dans le courant des échanges au détriment des autres pays industrialisés qui ne bénéficieront pas du désarmement tarifaire¹²⁴. Celui-ci ne concernera pas le marché du textile-habillement, car les intrants importés en admission temporaire (produits textiles) sont dédouanés. A moyen terme, l'accroissement des importations, résultant de la réorientation des activités vers des secteurs dynamiques que l'ouverture ne manquera pas de provoquer, devrait concerner les biens d'équipement et les biens intermédiaires.

A cette hausse des importations, **s'ajoutera une pression concurrentielle sur les exportations de produits industriels** vers l'Europe du fait de l'intégration accrue des PECO aux échanges communautaires et de la diminution des préférences jusque là accordées aux PTM, notamment dans le textile par le démantèlement de l'Accord Multifibres (AMF). Cependant, la réduction du différentiel d'inflation dû à la répercussion sur le niveau général des prix de la baisse du coût des intrants, devrait rendre les exportations des PTM plus compétitives.

¹²²Thomas F. Rutherford, E.E. Rutström et David Tarr. « *Marocco's Free Trade Agreement with the European Community : a quantitative assessment* ». Working Papers. Banque Mondiale. Septembre 1993.

¹²³Etude faite pour le ministère tunisien de l'Economie par M. Ennaïfa et G. Kedadjian - 1994.

¹²⁴Cependant, les institutions financières internationales poussent au démantèlement généralisé des PTM qui vont passer un accord avec l'Union.

3. Les conséquences budgétaires

La diminution des recettes douanières, importantes dans tous les Etats, entraînera automatiquement un déséquilibre des finances publiques. Cependant, les PTM seront diversement affectés.

Fig. 31 : PART DES RECETTES BUDGÉTAIRES CONCERNÉES PAR LE DÉSARMEMENT TARIFAIRE AVEC L'UE

Années	Maroc	Tunisie	Egypte	Turquie	Jordanie	Syrie
MOY 1987-92	10 %	18 %	4 %	2,5 %	10 %	3 %

Source : FMI 1994 et CHELEM - CEPIL.

Fig. 32 : PART DES RECETTES BUDGÉTAIRES DANS LE PIB CONCERNÉES PAR LE DÉSARMEMENT TARIFAIRE AVEC L'UE

Années	Maroc	Tunisie	Egypte	Turquie	Jordanie	Syrie
MOY 1987-92	2,5 %	5,5 %	1,5 %	0,5 %	2,5 %	0,6 %

Source : FMI 1994 et CHELEM - CEPIL.

C'est en Tunisie que la perte des recettes sera la plus lourde, avec environ 18 % des recettes de l'Etat prélevées sur les échanges extérieurs qui seront affectés par le désarmement tarifaire, représentant plus de 5 % du PIB.

Au Maroc, les effets seront moins sensibles : 10 % des recettes publiques seront concernées, soit 2,5 % du PIB. A l'opposé, la Turquie, dans la perspective de son entrée dans l'Union douanière avec la Communauté européenne, avait déjà réduit ses tarifs douaniers. Ainsi seulement 3 % des recettes de l'Etat seront touchées, soit un demi point de PIB.

Cette pression sur les finances publiques sera d'autant plus fortement ressentie qu'elle ne pourra pas être compensée par une diminution notable des dépenses, compte tenu de l'importance des besoins en infrastructures et des dépenses supplémentaires pour financer les effets des transformations de l'appareil productif entraînées par l'exposition accrue à la concurrence européenne.

4. Les conséquences sociales

Le libre-échange et la spécialisation renforcée qu'il implique peuvent avoir un effet positif sur l'emploi en améliorant la compétitivité des entreprises. Mais, à court terme, la concurrence extérieure peut conduire à des baisses d'activité et à des disparitions d'entreprises et de postes de travail. Le risque est en effet que la libéralisation commerciale se traduise par une réduction des emplois dans les secteurs orientés vers les marchés intérieurs qui subiront les premiers la concurrence des productions européennes¹²⁵, tandis que les créations d'emplois dans les secteurs exportateurs ne seront pas immédiates.

¹²⁵Au Maroc, les entreprises tournées exclusivement vers le marché local représentent près de 40 % des sociétés.

Cette question est d'autant plus sensible que les Pays Tiers Méditerranéens connaissent déjà un niveau de chômage élevé - les estimations vont de 15 % en Tunisie à 30 % en Algérie - et que le nombre de jeunes entrant chaque année sur le marché de l'emploi, est très important ¹²⁶.

Fig. 33 : TAUX DE CHÔMAGE¹
(en %)

Algérie (1994)	24,4
Egypte (1993)	20
Maroc (1993)	15,9 ²
Tunisie (1994)	17,2
Turquie (1995)	19,8 ³

¹ Les concepts de population active et de chômage n'étant pas partout identiques, les taux de chômage ne sont pas comparables d'un pays à l'autre.

² Taux de chômage urbain ; en milieu rural, le taux de chômage est très faible (5%) mais le sous-emploi est très important (20 à 25 % en moyenne).

³ En tenant compte du chômage partiel.

Source : Banque mondiale (publications diverses), OCDE (1995), FMI.

Compte tenu de l'extrême diversité des réglementations sociales dans les Pays Tiers Méditerranéens, les conséquences du libre-échange ne seront probablement pas de même ampleur partout.

Si l'on se réfère à l'état de ratification des principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) - voir annexe n° 17 - on observe que la Tunisie est le pays qui a ratifié le plus grand nombre de conventions alors qu'à l'opposé un pays comme la Jordanie est très en retrait sur ce point.

Jusqu'ici, c'est surtout en imposant des restrictions fortes aux licenciements et en fixant des salaires minima que les gouvernements ont cherché à protéger l'emploi. Au Maroc, les licenciements individuels pour cause économique sont interdits et les licenciements collectifs nécessitent une approbation préalable. En Egypte, les procédures de licenciements sont très lourdes et rendent les licenciements pratiquement impossibles. En Tunisie, en plus du coût des primes de licenciement, les entreprises sont contraintes par l'impossibilité d'ajuster les salaires.

Les risques que l'ouverture des marchés font peser sur les PTM ne doivent cependant pas être exagérés. Compte tenu de la période de transition de douze ans, à compter de l'entrée en vigueur des accords, la baisse et l'élimination des droits s'effectuera de manière graduelle et différenciée à partir de listes de produits, classés selon leur degré de sensibilité. En outre, une clause de protection des industries naissantes est prévue et il sera reconnu aux PTM la faculté de geler la mise en oeuvre du démantèlement tarifaire, et même de rétablir certains droits, dès lors que des secteurs économiques seraient confrontés à de

¹²⁶ En Tunisie par exemple, les créations d'emplois dépassent à peine 50 000 postes par an, alors qu'à moyen terme, 72 000 jeunes vont entrer chaque année sur le marché du travail in « *Le Maghreb sans dynamique régionale* » Jean-Pierre Tuquoi - *Le Monde* du 2 décembre 1997.

sérieuses difficultés risquant elles-mêmes d'entraîner de graves problèmes sociaux.

Néanmoins ainsi que le préconise le Comité économique et social des Communautés européennes¹²⁷, « l'engagement financier de l'Union européenne doit privilégier le renforcement de l'équilibre social et les mesures d'accompagnement social... Les contributions communautaires destinées aux secteurs sociaux qui ont été concentrées dans les domaines de l'éducation et de la santé seraient ainsi étendues à ceux de l'emploi et de la formation professionnelle... en associant davantage les partenaires économiques et sociaux des pays partenaires aux projets » alors que « jusqu'à présent, cette participation s'est limitée au niveau local, voire dans certains cas, n'a tout simplement pas eu lieu » (voir en annexe n° 18, les propositions du Comité économique et social des Communautés européennes).

Ce contexte met en lumière le rôle essentiel des Conseils économiques et sociaux européens et de leurs homologues des pays partenaires méditerranéens dans le partenariat euro-méditerranéen (voir infra chapitre IV- III- 6. Les Conseils économiques et sociaux).

*

* * *

Nouvelle dans ses objectifs et ses modalités, la coopération euro-méditerranéenne connaît des lenteurs et des difficultés d'organisation. Il s'agit d'un processus ambitieux et de longue haleine : « *A l'image de la construction européenne, il nous faudra sans doute plusieurs décennies pour lui donner toute sa substance* »¹²⁸. En raison de ses liens historiques et de sa position géographique, la France, qui a donné une impulsion décisive à ce projet, a un rôle à jouer pour en faciliter la réussite.

¹²⁷ « *Le rôle des milieux économiques et sociaux dans l'application des mesures d'accompagnement social au développement et à la mise en valeur des économies* » - Rapport d'information du Comité économique et social des Communautés européennes présenté au 3ème sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires à Casablanca les 27 et 28 novembre 1997.

¹²⁸ M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Courtois, chargé de mission auprès du Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, au cours de son audition devant la section des Relations extérieures le 17 décembre 1996.

CHAPITRE IV

QUELLE PLACE ET QUEL RÔLE POUR LA FRANCE DANS LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ?

La France, au sein de l'Europe, a un rôle spécifique à jouer pour que les Pays Tiers Méditerranéens parviennent dans les dix à quinze prochaines années à un développement économique, culturel et social qui permette de faire de cette zone « un espace commun de paix et de stabilité »¹²⁹.

La longue histoire commune que nous avons avec les pays du pourtour méditerranéen, l'impulsion que la France a imprimée aux initiatives européennes donnent un caractère propre à ses relations avec cette région et en même temps confèrent à notre pays une responsabilité particulière (voir chapitre I, I- « *Les fondements historiques* »).

La France occupe une place importante dans cette zone, elle y dispose d'atouts indéniables. Néanmoins la nouvelle donne créée par le partenariat euro-méditerranéen et le renforcement général de la concurrence peuvent affaiblir ces positions.

Il nous appartient en conséquence de développer notre influence et de la mettre au service du partenariat euro-méditerranéen afin de créer un esprit de coopération et de faciliter l'adaptation et la transition des pays du Sud et de l'Est méditerranéens.

A la différence de la plupart des pays occidentaux, nos relations couvrent un vaste champ : politique, économique et culturel. Elles sont le fait des pouvoirs publics mais également d'acteurs non étatiques. Elles sont enfin différentes selon les pays : la France occupe des positions clés dans certains d'entre eux mais est relativement absente ailleurs.

Les atouts dont nous disposons sont à la mesure de ces relations.

I - DES ATOUS A LA MESURE DE L'INTENSITÉ DES RELATIONS ÉCONOMIQUES¹³⁰

La France est particulièrement bien placée pour jouer un rôle déterminant dans la mise à niveau des PTM grâce à la position qu'elle y détient¹³¹.

¹²⁹Déclaration de Barcelone. 27/28 novembre 1995.

¹³⁰Les relations économiques ayant déjà été traitées au chapitre I, II-, B- « Le Maghreb, champ privilégié de la présence française » et au chapitre II, II- « Un constat : des économies fortement intégrées à l'Europe, mais des relations déséquilibrées », afin d'éviter des redites ce texte se limitera volontairement à la place et au rôle de la France, ses atouts et ses moyens.

¹³¹Source : Direction des Relations économiques extérieures - Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

A - UNE FORTE PRÉSENCE NOTAMMENT AU MAGHREB

1. En termes d'échanges*1.1. Des partenaires économiques majeurs*

Globalement, la **France est le premier partenaire commercial des PTM à égalité avec l'Allemagne**. En 1996, notre pays a réalisé 21 % des échanges de l'Union européenne avec cette zone (voir annexe n° 19). Cette tendance s'est confirmée en 1997.

Si nous sommes un partenaire essentiel pour les pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée, ceux-ci constituent également un débouché important pour les productions françaises. En 1996, la part des échanges de la France avec les PTM a représenté 20 % de la totalité de ses échanges hors OCDE : 22 % de ses exportations et 16 % de ses importations.

Quelques chiffres illustrent l'importance de ces pays pour notre commerce extérieur : nos exportations vers le Maroc sont supérieures à nos ventes à la Chine (12,4 milliards de francs) ; celles destinées à la Tunisie (9 millions d'habitants) dépassent de très loin nos exportations vers l'Inde (5,5 milliards de francs), peuplée de 930 millions d'habitants.

Fig. 34 : ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS (1996)
(en milliards de francs)

Pays	Exportations	Importations	Solde	Part de marché de la France en %
Turquie	13,1	6	7,1	7,0
Algérie	12,6	8,8	3,8	24,0
Maroc	12,3	13,1	- 0,8	25,0
Tunisie	9,6	7,7	1,9	26,0
Egypte	7,3	1,2	6,1	5,6
Israël	5,9	4,2	1,7	3,8
Liban	3,3	0,2	3,1	10,3
Malte	2,1	1,1	1	nd
Libye	1,6	2,3	- 0,7	5,9
Jordanie	1,4	0	1,4	8,8
Syrie	1,3	2,2	- 0,9	5,0
Chypre	0,8	0,3	0,5	4,2
Total PTM	71,3	47,1	24,2	9,5
sous-total Maghreb	34,5	29,6	4,9	24,9
Proche Orient Turquie	36,8	17,5	19,3	6,2
Monde	1 452,7	1 420,9	31,8	5,5
OCDE (hors Turquie)	1 126,4	1 129,6	- 3,2	6,1
Europe Centrale et Orientale	47,5	46,4	1,1	4,5
Asie Développement rapide	83,4	87,2	- 3,8	2,0
Amérique du Sud	26,5	24,6	1,9	3,8
Monde hors OCDE	326,3	291,3	35	4,1
part des PTM hors OCDE	22 %	16 %	69 %	--

Source : Douanes françaises - chiffres 1996, Caf-Fab hors militaire.

Sa **part de marché** s'y élevait à 9,5 %¹³² mais elle atteignait 25 % au Maghreb, 6,2 % au Moyen-Orient. Si dans certains pays tels que la Syrie, Israël ou la Turquie, la présence française apparaît encore modeste, on constate néanmoins qu'en valeur les échanges progressent¹³³.

D'autres paramètres illustrent le caractère privilégié de nos relations commerciales avec nombre de ces pays. Premier client et premier fournisseur du Maroc et de la Tunisie, premier fournisseur mais deuxième client de l'Algérie, la France détient ainsi des positions extrêmement fortes au Maghreb.

Ses relations commerciales avec le Proche et le Moyen-Orient sont moins intenses mais la France est néanmoins le deuxième client et le deuxième fournisseur de la Syrie, le sixième client et le troisième fournisseur (derrière les Etats-Unis et l'Allemagne) de l'Egypte, le deuxième fournisseur (derrière l'Italie) du Liban, le deuxième fournisseur (derrière les Etats-Unis, la Belgique, l'Italie et la Suisse) et le huitième client d'Israël.

En valeur, le premier partenaire de la France est le Maroc (25,4 milliards de francs d'échanges), suivi par l'Algérie (21,4 milliards de francs) et la Turquie (19,1 milliards). L'Est de la Méditerranée représente des montants sensiblement moins importants : Israël (10,1 milliards de francs), Egypte (8,5 milliards de francs), Liban et Syrie (3,5 milliards de francs chacun), Jordanie (1,4 milliard de francs). Ils se caractérisent de surcroît par un fort déficit de ces pays.

1.2. Notre premier excédent hors OCDE

Cette zone représente le **premier excédent commercial** de la France puisqu'elle y a dégagé un solde positif de 24 milliards de francs (hors matériel militaire), à comparer avec ses autres résultats de zone : + 13,9 milliards de francs avec l'OCDE, + 1,1 milliard de francs avec l'Europe Centrale et Orientale, - 2,6 milliards de francs avec l'Asie en développement rapide, 3,6 milliards de francs avec l'Amérique Latine et avec ses deux premiers excédents bilatéraux : la Suisse (21,5 milliards de francs) et le Royaume-Uni (19,3 milliards de francs). En 1996, cet excédent est particulièrement élevé avec la Turquie (+ 7,1 milliards de francs) et avec l'Egypte (+ 6,1 milliards de francs)¹³⁴. Le seul pays à avoir des échanges équilibrés est le Maroc.

1.3. Le développement des échanges

Si globalement les échanges ont progressé au cours des dernières années, l'évolution en est irrégulière et différente selon les pays (voir annexe n° 20).

On constate ainsi une augmentation des exportations françaises à la fin des années quatre-vingt puis une diminution générale au début des années quatre-vingt-dix. Ce phénomène n'est pas propre aux échanges avec la France. On a pu observer une baisse générale des achats des Pays Tiers Méditerranéens,

¹³²Contre 5,5 % en moyenne dans le monde.

¹³³Entre 1995 et 1996, les échanges ont progressé de 12 % avec Israël, de 20 % avec la Syrie et de 30 % avec la Turquie.

¹³⁴L'Egypte a constitué en 1996 le premier débouché du Proche et Moyen-Orient pour les exportations civiles françaises, grâce notamment à une forte reprise des ventes de blé (850 000 tonnes) et à la livraison de deux Airbus 340.

largement imputable aux contraintes financières auxquelles nombre d'entre eux étaient soumis dans le cadre des plans d'ajustement structurel.

D'autres facteurs peuvent expliquer l'irrégularité apparente des échanges : les aléas climatiques (sécheresse) se sont traduits par des importations indispensables et massives de produits alimentaires, notamment de céréales. Il faut rappeler que l'Égypte est le troisième importateur mondial de céréales et que l'Algérie achète 5 millions de tonnes par an (voir chapitre III, I-, B- « *une dépendance alimentaire préoccupante* »).

C'est avec la **Turquie** que nos relations se sont le plus développées. Nos exportations ont quasiment triplé entre 1988 et 1996. Ce mouvement s'est amorcé bien avant l'entrée en vigueur de l'Union douanière au 1er janvier 1996.

La progression des échanges avec le **Maroc** a également été notable et équilibrée. L'évolution est comparable avec la **Tunisie et Israël**.

La France importe essentiellement des produits pétroliers (d'Algérie, de Syrie, d'Égypte notamment) et des textiles (avec une forte concentration sur le Maroc et la Tunisie). Les biens d'équipements représentent le premier poste de nos exportations (voir les développements sur ce point au chapitre II, II-, A- « *une spécialisation sectorielle et une diversification croissantes* »).

Dans cette région, la France dispose de **marges de progression** plus importantes que sa principale concurrente sur la zone, à savoir l'Allemagne. En effet, deux-tiers de nos exportations sont dirigées vers les pays du Maghreb, marchés qui sont appelés à s'ouvrir, alors que deux-tiers des exportations allemandes vont vers la Turquie et Israël, marchés déjà largement ouverts aux échanges de produits manufacturés. C'est précisément l'ouverture de ces deux pays qui a permis à la France de voir le solde bilatéral de ses échanges progresser, entre 1995 et 1996, de 30 % avec Israël (1,2 milliard de francs contre 1,6 milliard de francs) et plus que doubler avec la Turquie (3,4 milliards de francs contre 7 milliards de francs).

2. En termes d'investissements : des secteurs clés, la prédominance des grands groupes

En termes d'**investissement**, la France occupe également une place prépondérante, même si, l'investissement étranger demeure extrêmement faible dans la région.

L'investissement français se concentre essentiellement **sur le Maghreb** : plus de 26 % du stock d'investissements directs étrangers (IDE) au Maroc, environ un tiers en Tunisie et en Algérie.

Au **Maroc**, la France est le premier investisseur étranger devant la Suisse (13 %), les États-Unis (11 %), les Pays-Bas et la Grande-Bretagne (8 % chacun).

Dans la seule industrie, les investissements français atteignent 40 % du total des IDE. 450 filiales d'entreprises françaises sont implantées dans ce pays. Elles occupent des positions de premier plan, notamment dans les secteurs bancaires (BNP, Société Générale, Crédit Lyonnais, Paribas, Worms et Indosuez), les assurances (Gan, UAP et les AGF), le tourisme (Club Méditerranée, Fram et Accor), l'automobile (Peugeot, Renault, Citroën), le textile (plus de cinquante

entreprises sont délocalisées au Maroc), les biens d'équipement (Schneider, Cegelec, Legrand, Alcatel) l'agro-alimentaire (Bel, Danone) et les semi-conducteurs (Thomson).

Parmi les investissements importants réalisés récemment, on signalera celui de Danone qui a pris une participation de 20 % dans le capital de la Centrale Laitière contrôlée par le groupe marocain ONA, ainsi que la prise de contrôle de la Soders (groupe public récemment privatisé du secteur agro-alimentaire) par la société Lesaffre. La reprise de la concession des activités de la RAD (distribution d'électricité, d'eau et d'assainissement) de la communauté urbaine de Casablanca par la Lyonnaise des Eaux a été finalisée en avril 1997¹³⁵.

En **Algérie**, compte tenu de l'étatisation de l'économie, l'investissement privé étranger dans le secteur productif privé est extrêmement faible.

Le processus de privatisation qui débute devrait permettre de pallier cette situation même si en raison de l'état de l'appareil productif, les opérations d'investissements apparaissent très lourdes. Parmi les secteurs porteurs figurent les télécommunications et la pharmacie.

En **Tunisie**, la France arrive largement en tête avec 400 implantations et 30,6 % des IDE, suivie par l'Allemagne (20 %) et l'Italie (15,6 %). Ici encore ce sont les grandes entreprises qui sont le plus largement représentées, notamment dans le secteur bancaire, dans celui des assurances, des hydrocarbures (Elf, Total), de la construction (Bonna, Dumez) et de l'industrie (Air Liquide, Valéo). La plupart d'entre elles sont implantées de longue date, les investissements récents étant davantage réalisés par les PME¹³⁶.

La France est également très présente en **Turquie** où elle se situe en deuxième position avec une part de 15 % (soit près de 5 milliards de francs d'investissements réalisés), derrière les Pays-Bas mais devant l'Allemagne et les Etats-Unis. Les firmes françaises occupent une place significative dans l'automobile, le ciment, la pharmacie et la cosmétologie, la grande distribution, les assurances, les banques, l'hôtellerie-tourisme, le matériel électrique et l'énergie. Quelques PME ont commencé à s'installer.

Même si la place de la France est moins importante au **Moyen-Orient**, elle est loin d'être négligeable.

Ainsi, au **Liban**, la présence française est caractérisée par sa continuité, sa longévité et sa densité. Les entreprises françaises sont les seules à être restées pendant la guerre (22 implantations en 1991). Notre réseau d'agents couvre à la fois toutes les régions du Liban (même si les entreprises françaises sont encore mal introduites auprès d'opérateurs émergents tels que les hommes d'affaires

¹³⁵Le développement de la présence française au cours de la période récente devrait être favorisé par l'accord d'encouragement et de protection réciproque des investissements signé entre les deux pays en janvier 1996. Celui-ci prévoit en effet la liberté de transfert total et établit un cadre juridique stable. L'accord signé concomitamment sur la conversion de 600 millions de francs de la dette marocaine en investissements privés au Maroc, devrait également y contribuer.

¹³⁶Un accord d'encouragement et de protection réciproque des investissements a été signé en octobre 1997 à l'occasion de la visite en France du Président Ben Ali. Ce texte devrait faciliter l'investissement français en Tunisie.

musulmans et chiïtes) et pratiquement toutes les productions françaises (plus de 2 500 marques représentées).

La reconstruction du pays offre à la France l'occasion de conforter sa présence en particulier en investissant, lorsque la législation libanaise le permet, dans la gestion des nouvelles infrastructures. Certaines entreprises l'ont déjà fait, par exemple dans les secteurs autoroutiers, aéroportuaires et les télécommunications. La signature d'un accord d'encouragement et de protection des investissements devrait inciter les milieux d'affaires des deux pays à progresser dans ce sens.

Avec près de quatre-vingt-dix implantations, la France est aujourd'hui le principal investisseur étranger au Liban, principalement dans le secteur des services. Les établissements bancaires et financiers constituent le noyau dur de la présence française. Toutes les grandes banques françaises sont en effet présentes : BNP, Crédit Lyonnais, Indosuez, Société Générale, Crédit Agricole, Paribas ; les assureurs UAP, AGF et Gras Savoye disposent de bureaux de représentation.

Dans le secteur industriel, seuls six groupes industriels français sont implantés au Liban : Air Liquide, Carnaud Metal Box, Alcatel Câbles, Sodap (Groupe Lafarge), France Portes et Saint Gobain Vitrage.

Quatre filiales ont été créées en 1996 dans le cadre de grands projets de réhabilitation ou d'extension des infrastructures : Alcatel Contracting (réseaux de télécommunications), Bouygues-ETDE et Clemessy (réseau de distribution d'électricité) et Polysius (extension d'une cimenterie).

Enfin, deux investissements importants ont été réalisés au cours de ces dernières années par :

- Total (100 millions de francs) en 1993 pour le rachat intégral de sa filiale de distribution, la modernisation de son réseau et la construction de dépôts pétroliers à Beyrouth. Aujourd'hui, Total reste la seule société pétrolière étrangère implantée au Liban où elle dispose du principal réseau de distribution ;
- France Télécom Mobile qui, en 1994, par le biais de sa filiale libanaise FTML s'est vu attribuer la réalisation d'un réseau de téléphone cellulaire à la norme GSM. Réalisée sur schéma BOT Build Operate Transfer (Construction, gestion et transfert), cette opération a permis à FTML de compter 95 000 abonnés à la fin de l'année 1996, elle a nécessité environ 1 milliard de francs d'investissements.

En **Egypte**, la France est un des principaux investisseurs occidentaux derrière les Etats-Unis, en concurrence directe avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie. Encore faut-il noter que, contrairement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à l'Italie, elle compte très peu d'investissements dans le secteur pétrolier. Le secteur bancaire domine (l'année 1996 a été marquée par le renforcement de la présence des banques françaises à la suite d'une modification de la loi bancaire), il est suivi du secteur touristique (Accor, Club Méditerranée) et d'implantations industrielles diverses.

**Fig. 35 : LES GRANDES RÉALISATIONS FRANÇAISES EN ÉGYPTE
DEPUIS 20 ANS**

Les autorités égyptiennes ont lancé à partir des années quatre vingt un vaste programme de développement et de modernisation (deuxième et troisième plans quinquennaux). La France y a largement participé, se distinguant dans de nombreux domaines où sa compétence est reconnue.

Si le métro du Caire est souvent cité en exemple de notre présence en Égypte, celle-ci s'est aussi affirmée dans de nombreux autres secteurs.

1.- Transports

Les entreprises françaises sont très actives en Égypte en matière aéronautique et ferroviaire et, avec des références plus anciennes, dans le domaine maritime.

Airbus a ainsi remporté depuis 1988 de nombreux contrats pour la fourniture d'Airbus 300, 320, 321 et 340 et la SNECMA a remotorisé les Boeing 737-500 d'Égyptair.

Les sociétés françaises sont aussi très présentes dans le domaine de l'aviation civile, puisqu'elles ont modernisé l'ensemble du système de contrôle du trafic aérien. Enfin, durant ces mêmes années, elles ont construit le terminal 2 de l'aéroport du Caire, inauguré en 1986.

Dans le domaine ferroviaire, le transport urbain se taille la part du lion avec le métro du Caire dont la deuxième ligne est en cours de construction.

La France est aussi présente dans le secteur du transport régional pour les voies, la signalisation et le matériel roulant : renouvellement et dédoublement de plus de 300 km de voies (Le Caire - Alexandrie, Faw - Louxor) et fourniture d'équipements pour voies, de matériel de signalisation correspondant à 300 km de voies (Benha-Alexandrie et Guiza-Beni Suef). Enfin, en matériel roulant, 109 voitures passagers et trois turbotrains ont été livrés par notre pays.

En matière de transport maritime, la France a fourni clé en main les 12 quais du nouveau port de Damiette, achevé en 1986. Elle a aussi équipé le port minéralier de Dekheila en matériel de manutention.

2.- Energie

La principale réalisation française dans ce secteur est la construction des 5 tranches de la centrale thermique d'Aboukir représentant une capacité totale de 930 MW. Pour la production d'électricité, il faut ajouter la fourniture de 3 turboalternateurs pour le passage en cycle combiné de la centrale de Damiette, de 2 chaudières pour celle de Suez et du génie civil de la centrale hydraulique d'Assouan II.

En matière de distribution du courant électrique, une dizaine de sous-stations ont été installées sur l'ensemble du territoire égyptien par les sociétés françaises.

3.- Télécommunications

La France est sans conteste un des « leaders » du marché égyptien des télécommunications. Le groupe ALCATEL a, dans les années 1980 installé près de 400 000 lignes, permettant de couvrir l'ensemble de la zone du delta (Zagazig, Tanta, Mansoura, Alexandrie, Damanhour, Rachid, Mahalla, Siouf, Benha...).

La collaboration avec l'opérateur public égyptien (ARENTO) s'est depuis poursuivie. Au total, plus d'un million de lignes ALCATEL ont ainsi été fournies, sont en cours d'installation ou commandées, ce qui assure au groupe français une part de marché de 25 à 30 %. Dans le cadre du programme exceptionnel de doublement du rythme d'équipement, ALCATEL a signé en novembre 1996 un protocole d'accord pour la fourniture de 800 000 lignes supplémentaires sur cinq ans. Elle a remporté en 1996 l'appel d'offres pour la fourniture de 70 000 lignes de GSM.

Par ailleurs, ALCATEL CABLE a installé la moitié du réseau égyptien de fibres optiques, dont notamment le câble SEA ME WE 2 traversant l'Égypte, qui relie Marseille à Singapour et en a signé le contrat de liaison sous-marine optique Alexandrie-Tartous (Syrie)-Beyrouth.

Dans un registre un peu différent, le consortium MATRA MARCONI SPACE/ALCATEL/ARIANESPACE a remporté en octobre 1995 l'appel d'offres pour la fourniture du satellite de télédiffusion Nilesat.

4.- BTP

En dehors des ouvrages spécifiques déjà mentionnés (port de Damiette, aéroport 2 du Caire, centrale thermique d'Aboukir, métro du Caire...), les constructeurs français se sont distingués dans les secteurs du tourisme et de la santé.

Cinq hôtels de luxe ont été livrés clé en main par des entreprises françaises, dont le plus important est le SEMIRAMIS INTERCONTINENTAL d'une capacité de 800 chambres. La rénovation et l'extension du SHERATON d'Héliopolis, vient de s'achever. Enfin, deux bateaux de

croisière réalisés pour la chaîne LE MÉRIDIEN, ont été livrés en 1993.

En matière de santé, 4 hôpitaux ont été construits au Caire par la France, représentant une capacité totale de 3 150 lits (hôpitaux universitaires d'Ain Shams et de Kasr El Aïni, Institut Nasser, hôpital du Croissant Rouge). Une quinzaine d'autres ont été équipés par des sociétés françaises sur l'ensemble du territoire égyptien.

La France a également remporté en 1984 la construction du WORLD TRADE CENTER situé au Caire sur la rive est du Nil.

5.- Eau

L'eau constitue une des toutes premières priorités de l'Égypte. Principale ressource, le Nil sert à la fois pour l'alimentation des populations en eau potable, pour la génération d'électricité, pour l'irrigation des cultures et pour l'alimentation des usines. La France est présente dans tous ces secteurs, plus particulièrement dans ceux du traitement de l'eau potable et de l'irrigation.

DEGREMONT, en Égypte depuis 1948, pourvoit, à travers ses stations de traitement installées durant les années 70 et 80, aux 2/3 des besoins en eau potable de la ville du Grand Caire. Cette société a également été très active à Alexandrie. De nombreuses stations ont été ou sont en cours d'installation, en province

Parmi les principaux succès français dans le domaine de l'irrigation figurent la signature en 1993 d'un contrat pour stations de pompage à Wadi El Nuqra, et celle, en novembre 1994 pour deux stations de pompage. Ces projets permettront d'irriguer une zone de 25 000 hectares près d'Assouan en Haute-Égypte, et une zone équivalente dans le nord du Sinaï à l'est d'Ismaleya.

Plus récemment, la France a remporté la station de pompage de Katia (1995) sur le Canal El Salam et s'est vu confier la rénovation de celles de Nubareya (1996).

6.- Industrie lourde

Les sociétés françaises ont emporté de très importants contrats dans les secteurs de la cimenterie, de la sidérurgie et de la chimie.

1996 a vu enfin la signature du contrat de construction de la première raffinerie privée du pays.

Source : Services d'expansion économique en Égypte.

En **Syrie**, du fait d'un environnement juridique et financier peu propice, les investissements étrangers sont peu nombreux. Bien que la France ait signé en 1977 avec ce pays, une convention visant l'encouragement et la protection réciproque des investissements, les investissements français sont limités au secteur pétrolier. Les industriels français semblent préférer pour l'instant s'implanter dans ce pays par le biais d'accords de fabrication sous licence ou opérer à partir des pays voisins¹³⁷.

En **Jordanie**, pays d'influence britannique, bien que la présence française reste relativement limitée, elle s'est sensiblement améliorée depuis deux ans puisqu'en l'espace de douze mois, le nombre des implantations est passé de 24 à 32.

Les banques, le traitement des eaux, la maintenance aéronautique, les assurances, l'agro-alimentaire sont présents. Dix chantiers français sont en cours de réalisation. Ces investissements devraient se développer à moyen terme dans le cadre du processus de privatisation industriel et du secteur des services.

¹³⁷Au début des années 80, Elf et Total ont activement participé aux campagnes d'exploration. Les efforts de Total ne se sont pas concrétisés et en 1994 la compagnie a cessé ses activités alors qu'Elf a mis en service 20 puits producteurs et cherche à développer son activité à la fois d'exploration pétrolière et de gaz. L'implantation et les succès d'Elf ont conduit les sociétés de services pétroliers (Compagnie générale de géophysique, Neyfor, Sedeo-Forex et Schlumberger) puis d'autres sociétés de services (EDF) à s'implanter. Les industriels travaillent à partir de pays voisins (Michelin au Liban, Roussel Uclaf et Gec Alsthom en Jordanie, Alcatel en Égypte ou s'implantent par le biais d'accords de fabrication déléguée (Rhône-Poulenc Rorer, L'Oréal, Dauphinex - marque Kickers -, Moulinex, Gec Alsthom Bergeron).

En **Israël**, la France se situait en 1995 en troisième position (avec 4 % des IDE), loin derrière les Etats-Unis (30 %) et la Grande-Bretagne (10 %). Les secteurs de prédilection des grands groupes français sont l'agro-alimentaire (Danone), le tourisme (Accor et Club Méditerranée) et les cosmétiques (L'Oréal). On rappellera que le boycott d'Israël a constitué un handicap pour les entreprises.

Dans les **Territoires Palestiniens**, l'eau et l'assainissement constituent les principaux secteurs bénéficiaires de l'aide française.

Les Pays Tiers Méditerranéens représentent donc des partenaires importants pour notre pays. Leur évolution démographique et leur développement économique ne feront que conforter ce constat sous réserve que nos opérateurs puissent faire face à une concurrence avivée.

B - UNE ACCENTUATION DE LA CONCURRENCE

Cette pression joue en matière de commerce courant mais plus encore en matière de grands contrats.

Dans le domaine du commerce courant, la France doit faire face à une concurrence accentuée en particulier de la part de principaux partenaires européens - Italie, Allemagne et plus récemment Espagne ¹³⁸. Ainsi en Algérie, si elle reste le premier fournisseur, sa part de marché qui était de plus de 40 % dans les années 70, est passée à 30 % dans les années 80, elle se situe désormais sur un palier de 25 %. Certaines parts de marché ont diminué (Syrie), stagné (Egypte) ou ne sont pas à la hauteur de la qualité des relations bilatérales comme au Liban (10,3 %) même si nous restons le deuxième fournisseur de ce pays.

La compétition est renforcée par l'ouverture des marchés tiers Méditerranéens et les perspectives qu'offre la libéralisation des économies.

C'est surtout en matière de grands contrats que les entreprises françaises doivent faire face à trois types de difficultés. Les Etats-Unis ont en effet engagé une offensive politique et commerciale notamment en Egypte, en Turquie et au Maroc, particulièrement accentuée dans les secteurs stratégiques que sont les télécommunications, les transports et l'énergie, qui constituent nos points forts traditionnels. Par ailleurs, la généralisation des appels d'offres internationaux tend à laminer les marges. Enfin, les difficultés récurrentes de financement incitent les clients, surtout publics, à opter pour des financements complexes (BOT) ou mal assurés en raison de faibles garanties.

Le cadre multilatéral du partenariat euro-méditerranéen va favoriser cette exacerbation de la concurrence. L'accès à des financements communautaires, la mise en concurrence des offres dans le cadre de MEDA renforce la compétition sur un terrain où les opérateurs français étaient implantés et n'avaient pas l'habitude d'être concurrencés. Il nous appartient donc de veiller à ce que la forte présence, que nous avons en particulier au Maghreb, ne soit pas mise en danger mais au contraire qu'elle soit valorisée et amplifiée. Pour ce faire, il faudrait réussir à persuader nos interlocuteurs locaux qu'il est de leur intérêt de conserver

¹³⁸En 1996, avec 22 % des échanges de l'Union européenne avec les PTM, l'Allemagne devance ainsi la France (21 %) et l'Italie (18 %). Voir annexe n° 18.

leurs liens traditionnels avec leurs partenaires français tout en jouant la carte européenne. Il conviendra aussi de convaincre nos opérateurs qu'ils ne doivent pas compter uniquement sur les financements bilatéraux et faciliter leur accès aux financements européens.

C - LA FRANCE A UN RÔLE DÉTERMINANT À JOUER DANS LA MISE À NIVEAU ET L'ADAPTATION DES ÉCONOMIES

L'intégration des Pays Tiers Méditerranéens dans une zone de libre-échange avec l'Europe constitue un pari difficile (voir supra chapitre III - II : « *Le pari de la création d'une zone de libre-échange* »). L'ampleur du défi implique une politique de soutien à la transition et à l'adaptation des économies du Sud et de l'Est méditerranéens.

D'ores et déjà la France leur apporte à titre bilatéral une aide conséquente. En effet, l'aide communautaire, sur la période 1992-1995 n'a représenté que 6 % de l'aide publique reçue par l'ensemble des PTM, contre 34 % pour les contributions bilatérales des Etats-membres. Parmi eux, la France fournit un effort particulier, dans le double but de préserver et développer ses positions d'une part, et de soutenir le difficile ajustement structurel des pays Méditerranéens, d'autre part. A 5 milliards de francs en moyenne annuelle sur la période 1992-1995, l'aide publique bilatérale française représente ainsi 14 % de l'aide publique reçue par les PTM (respectivement 37 % pour le Maghreb et 9 % sur les autres PTM). Au total, notre pays :

- contribue au programme MEDA à hauteur d'environ 20 % ;
- consacre aux PTM une part prépondérante de son aide bilatérale : ces derniers représentent, pour 1996, un peu plus de la moitié de l'enveloppe globale de protocoles financiers hors Fasep¹³⁹ et réserve pays émergents ; 30 % pour le Moyen-Orient, 22 % pour le Maghreb). S'agissant du Maghreb, cet effort est complété par les interventions de la Caisse Française de Développement (CFD) ;
- a pris en charge, en tant que membre du Club de Paris, des rééchelonnements de dettes : plus de 13 milliards de francs de créances françaises sur l'Algérie ont été rééchelonnées en juin 1994 et en juillet 1995. S'agissant du Maroc, la France a mis en place un mécanisme de conversion de dette en investissement portant sur 1 milliard de francs de créances, dont 400 millions de francs au profit des Provinces du Nord. Elle a également participé à l'annulation de près de la moitié de la dette égyptienne et de la dette jordanienne.

Même si le partenariat euro-méditerranéen se traduit par une montée en puissance des financements communautaires, l'aide bilatérale, notamment celle de la France, restera prédominante. Cependant, compte tenu de la contrainte budgétaire et de la baisse de notre soutien qui en résulte¹⁴⁰, il convient

¹³⁹Le Fonds d'Etudes et d'Aide au secteur privé (FASEP) a vocation à soutenir des opérations d'études, d'assistance technique et de coopération institutionnelle.

¹⁴⁰En 1989, l'enveloppe des prêts du Trésor était, tous pays confondus, de l'ordre de 8 milliards de francs. En 1997, il est de 2,2 milliards de francs.

d'optimiser les moyens financiers mis en oeuvre, tout d'abord en recherchant systématiquement un effet de levier avec l'aide communautaire et ensuite une simplification des procédures.

L'expérience que les administrations financières françaises ont acquise dans la mise en oeuvre des programmes Phare et Tacis, devra être mise au service de nos entreprises, dans le cadre du programme MEDA, en particulier pour le financement d'études.

Par ailleurs, dans un contexte local en profond bouleversement, privatisations et concessions doivent désormais être intégrées à la stratégie des entreprises comme à celle des pouvoirs publics qui les soutiennent. Les procédures publiques en faveur des entreprises françaises doivent s'adapter en conséquence : financements de projets (BOT), appui aux investissements.

La France a une longueur d'avance sur ses principaux partenaires et concurrents européens dans plusieurs pays méditerranéens. Elle doit mettre à profit l'influence et l'expérience acquises, de longue date, dans ces pays, pour s'adosser, au mieux, aux crédits communautaires et faciliter l'adaptation des économies méditerranéennes.

II - UN FACTEUR PARTICULIER D'INFLUENCE : LE DOMAINE CULTUREL

Au delà des liens d'amitié, de l'attachement manifesté par certains pays à la langue et à la culture, l'art de vivre, le mode de pensée d'un autre pays, le dynamisme des relations culturelles entre partenaires influence également d'une manière déterminante les échanges politiques et économiques.

Une des originalités de la Conférence de Barcelone est de faire de la culture, dans son troisième volet, un élément à part entière et déterminant dans la mise en oeuvre du Partenariat. **Or, la culture est un élément clé de la présence française dans les PTM.**

Certes, les liens culturels entre la France et les Pays Tiers Méditerranéens varient en fonction de l'histoire de la présence française dans la zone. Toutefois, à travers son excellent réseau d'établissements d'enseignement, ses centres culturels et alliances françaises, son dynamisme en matière de formation et de coopération scientifique et technique, la France a des positions fortes dans l'ensemble du bassin méditerranéen.

Elle bénéficie en outre de l'influence sur la région de plusieurs zones francophones et du lien solide qui l'unit à un certain nombre de pays très francophiles. Aucun autre Etat de l'Union européenne ne dispose de tels atouts.

L'ampleur toute nouvelle de l'aide apportée par l'Union européenne aux PTM dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen devrait toutefois sensiblement modifier les données de la politique culturelle de la France.

Pour ne pas prendre le risque de voir ses pôles d'excellence se diluer, voire disparaître dans la nouvelle forme de coopération induite par le processus de Barcelone, la France se doit de consolider ses positions, d'affirmer son image de haute technologie et de faire valoir ses projets dans le nouveau dispositif d'aide communautaire qu'elle finance à hauteur de 20 %.

A - LES POINTS FORTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA FRANCE DANS LES
PTM

1. Le premier budget de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) du ministère des affaires étrangères

Ayant longtemps concentré son action dans ses zones traditionnelles d'influence, la France module sa politique culturelle en fonction de la langue, de la culture, du niveau de vie et du développement économique des pays concernés.

Ainsi une forte coopération de substitution a-t-elle été pratiquée pendant longtemps au Maghreb avec la présence de nombreux coopérants dans les années 60. Aujourd'hui encore, les flux financiers sont toujours beaucoup plus importants en direction du Maghreb¹⁴¹ (23,2 %) qu'en direction du Proche-Orient (11,9 %).

Toutefois, on observe un rééquilibrage au profit de cette dernière zone.

Les trois pays du **Maghreb**, en termes d'enveloppe de crédits géographisés, constituent le premier engagement régional de la Direction Générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) du Ministère des affaires étrangères : 432 millions de francs en Titre IV¹⁴². 349 millions de francs de crédits pour les établissements de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) pour l'année 1996. L'enveloppe des crédits d'intervention accordés au Maroc est la première de la DGRCST et la Tunisie est le premier récipiendaire par habitant. Pour 1998, les chiffres devront vraisemblablement être révisés à la baisse en raison des restrictions budgétaires.

Les pays de la région **Proche-Moyen-Orient** constituent, après le Maghreb, l'Europe Centrale et Orientale, et de manière presque équivalente à l'Asie du Sud et du Sud-Est, le quatrième engagement de crédits géographisés de la DGRCST du ministère des affaires étrangères soit 222 millions de francs au Titre IV de la Loi de finances, auxquels s'ajoutent 88 millions de francs de crédits pour les établissements de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger¹⁴³.

¹⁴¹Quelques chiffres sur la zone : 12 centres culturels et une quarantaine d'établissements scolaires hors Algérie, 2 154 boursiers d'études, 6 750 boursiers de stage. Si on ajoute aux crédits d'intervention engagés par le Département le coût de la formation en France des étudiants maghrébins, celui de l'enseignement dispensé sur place aux élèves nationaux, les éléments tels le don des prêts, les crédits d'intervention de la Caisse Française de Développement ou au titre de l'accord de main d'oeuvre, et les crédits affectés à la coopération décentralisée, la totalité de l'assistance française au développement des pays du Maghreb peut, selon les années, représenter jusqu'à 7 ou 8 fois le montant des crédits engagés par la DGRCST. Source : « DGRCST du Ministère des Affaires étrangères, coordination Maghreb-Egypte ».

¹⁴²Le Titre IV reprend les interventions alors que le Titre III représente les dépenses de fonctionnement.

¹⁴³Ces chiffres recouvrent, en outre, un réseau de plus de 30 centres culturels et Alliances françaises, 13 centres de recherches en sciences sociales et humaines, 22 établissements d'enseignement (plus de 15 000 élèves et 230 professeurs détachés), et l'accueil chaque année en France de plus de 500 boursiers d'études et de 1 000 stagiaires. Le Liban et l'Egypte absorbent, à eux seuls, près de 50 % des enveloppes allouées dans cette zone. Enfin, l'accueil sur notre sol de 10 000 étudiants (87 % pour le Liban, l'Iran et la Syrie) représente un coût supplémentaire de 550

A l'heure actuelle, les objectifs prioritaires de l'action culturelle extérieure (défense de la place du français présenté comme une ouverture sur la modernité, promotion de l'image de la France), le choix des secteurs d'intervention (aide au développement, assistance à la restructuration administrative et technique) ainsi que la méthode d'intervention (formation des formateurs, articulation de la coopération autour de projets, cohérence des projets) tendent à uniformiser les modes d'action de la France dans le bassin méditerranéen. Les objectifs sont néanmoins modulés en fonction des besoins définis avec nos partenaires.

2. L'importance des zones francophones

Au **Maghreb** on estime autour de 30 %, le nombre de francophones réels auxquels il convient d'ajouter autant, si non plus, d'usagers occasionnels du français.

La survivance d'une forte francophonie est évidemment liée à l'histoire de ces pays et à la présence française au Maghreb. Toutefois, on remarque avec intérêt que même aux périodes les plus fortes « *d'arabisation* » de la société, les dirigeants des pays du Maghreb ont toujours veillé à ce que le français conserve une place privilégiée au sein du système éducatif.

Ainsi, l'apprentissage du français est aujourd'hui obligatoire en Tunisie dès le CM1. En outre il a été réintroduit comme épreuve principale au baccalauréat tunisien depuis 1994.

Au Maghreb le français est la langue privilégiée du domaine technique, économique et des échanges professionnels en général. Il est surtout employé dans un contexte urbain et demeure la langue des formations universitaires et de la haute administration.

Le contexte algérien est bien sûr actuellement très particulier. Si le français reste la langue des affaires, de l'université et de la fonction publique, son usage est actuellement menacé par la guerre civile qui prend souvent pour cible les intellectuels et journalistes s'exprimant en français, d'autre part l'arabe est en passe de devenir l'unique langue officielle de l'administration.

La **Syrie** et beaucoup plus encore le **Liban** forment avec l'**Egypte** une autre zone dans laquelle la francophonie connaît encore une forte vitalité.

Le français y est très couramment utilisé dans le monde des affaires et du commerce, de l'industrie et des banques, souvent grâce aux communautés chrétiennes ou juives qui occupent de nombreux postes dans ces secteurs.

Le Liban¹⁴⁴ et l'Egypte cultivent une très forte francophilie et font du français la langue de l'élite, de la littérature et de la poésie. Une presse

millions de francs. Si la région du Proche-Moyen Orient est plus vaste que la zone des PTM qui intéresse notre étude, il n'en demeure pas moins que les données restent significatives pour une approche globale des pays en question.

¹⁴⁴Sur un plus de 3 millions d'habitants on estime que le pays compte 560 000 francophones et 800 000 francisants.

francophone¹⁴⁵ très riche complète un bon réseau de librairies qui diffusent des ouvrages en français.

En Egypte, l'adoption en 1875 de la réforme judiciaire prévoyant la création de tribunaux mixtes (pour le jugement des ressortissants étrangers) a durablement favorisé l'usage du français et son enseignement dans les formations juridiques. Pendant longtemps tous les documents administratifs, codes, manuels de droit, contrats ont été exclusivement rédigés en français, le code Napoléon étant la référence unique. Le modèle français y est encore tout à fait prééminent, ce qui fait de l'Egypte un pays clé de la diffusion dans le monde arabe de la culture juridique française.

3. Un excellent réseau d'établissements d'enseignement français, de prestigieuses classes et filières universitaires francophones

3.1. Le réseau des établissements français

Le réseau des établissements d'enseignement français, qui compte parmi les meilleurs du monde, est la forme la plus visible de la présence française. L'objectif affiché par le ministère des affaires étrangères est donc de le consolider dans les zones francophones mais aussi de créer des points d'ancrage dans les pays traditionnellement moins influencés par sa langue et sa culture.

Ces établissements sont largement fréquentés par l'élite locale. Grand nombre d'hommes politiques, de diplomates, de scientifiques, économistes et hauts fonctionnaires conservent de leur passage à l'école française un goût prononcé pour la France, sa culture, son mode de vie et se tournent davantage vers notre pays lorsqu'il s'agit de développer des partenariats.

Ainsi le réseau des établissements d'enseignement français tire incontestablement en avant l'image de la France.

3.2. La place du français dans les établissements locaux

La France a également adopté comme stratégie de développement de l'enseignement du français une politique de coopération active avec les établissements locaux, en partenariat avec les autorités éducatives nationales, régionales ou encore avec des établissements privés.

La France a également oeuvré pour mettre en place de très nombreuses classes bilingues où l'enseignement des matières scientifiques et techniques se fait en français.

Ainsi, le nombre de jeunes Egyptiens formés dans les établissements d'enseignement secondaire français au sens strict ne dépasse pas 300¹⁴⁶. Ce

¹⁴⁵L'histoire de la presse égyptienne est d'ailleurs intimement liée depuis ses origines, à l'usage de la langue française. Voir à ce sujet la thèse de Rouchdi Fakkar, Professeur à l'Université de Rabat sur « *L'influence française sur la formation de la presse littéraire en Egypte au XIXe siècle ; aux origines des relations culturelles contemporaines entre la France et le monde arabe* » - Geuthner - Paris - 1973.

¹⁴⁶Les établissements d'enseignement secondaire français en Egypte sont au nombre de deux : le lycée français du Caire, qui compte un peu plus de 1 200 élèves dont 239 de nationalité égyptienne et l'école Champollion d'Alexandrie, école primaire qui, quoique non reconnue en tant

chiffre ne reflète absolument pas la place de l'enseignement français, et en français, dans le système secondaire égyptien. Il est à rapprocher des deux millions d'élèves qui, dans l'enseignement public égyptien, apprennent le français comme deuxième langue étrangère et surtout, beaucoup plus significativement, des 44 000 élèves scolarisés dans les écoles dites « *de langue française* ».

Ces établissements avec lesquels la France coopère sont pour la plupart, comme au Liban¹⁴⁷ des congrégations religieuses. L'élite égyptienne se reconnaît dans ce type d'établissements et les fréquente massivement (36 000 élèves au total soit près de 90 % des inscrits dans les écoles de langues). Viennent ensuite des établissements semi-privés¹⁴⁸ et enfin des écoles totalement privées dont le nombre se développe rapidement.

Les raisons de cet engouement pour les écoles de langues sont à chercher autant dans l'attachement à l'usage du français (apprentissage de la langue mais aussi étude en français de certaines matières, notamment scientifiques) qu'à l'idée de transmettre à ses descendants des principes « *de bonne éducation* » qui font la réputation de ces établissements ainsi qu'à pallier l'absence d'établissements nationaux réputés.

La situation de notre langue variant d'un pays à l'autre, sa promotion nécessite des actions ciblées ; ainsi, à titre expérimental, l'enseignement du français a été introduit dans plusieurs établissements secondaires publics de **Jordanie**. Dans les **Territoires palestiniens**, un expert français conseille le ministère de l'éducation dans sa tâche de définition d'un système éducatif palestinien, deux lycées pilotes sont financés par la France, qui assure parallèlement la structuration des programmes et la formation des enseignants. Au **Liban**, l'expertise et l'encadrement français sont étroitement associés à la remise en état du système éducatif local.

3.3. *La situation dans l'enseignement supérieur*

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la politique française vise surtout à développer des filières universitaires francophones dans les pays où notre présence est déjà significative au niveau secondaire (ex : Liban, Syrie).

En Egypte, des licences francophones de droit, gestion, sciences politiques ont été ouvertes dans les meilleures universités du Caire. L'axe stratégique de la France ici encore est de favoriser l'implantation de filières francophones

que lycée, organise avec le Centre National d'Enseignement à Distance des cours de niveau secondaire. Elle comptait au total, en mars 1996, 130 élèves.

¹⁴⁷Au Liban, dans l'enseignement primaire et secondaire près de 650 000 élèves apprennent le français, sur un total de 825 000. Près de 25 000 professeurs enseignent le français ou l'utilisent comme langue d'enseignement principalement pour les disciplines scientifiques (de la maternelle à la terminale dans les établissements privés chrétiens et de la sixième à la terminale pour les établissements musulmans et l'enseignement public). Dans l'enseignement supérieur 10 000 des 80 000 étudiants libanais apprennent ou utilisent le français. La priorité a été donnée de développer et d'améliorer la qualité de l'enseignement du -et en- français aussi bien dans le domaine public (1/3 des effectifs scolarisés) que dans les écoles privées, chrétiennes et musulmanes.

¹⁴⁸Il s'agit des lycées El Horreya, établissements semi-privés, créés après la nationalisation en 1956 des lycées de la Mission Laïque française. Au nombre de sept, ils regroupent environ 7 000 élèves.

performantes et prestigieuses et de développer des enseignements de spécialité en français.

La Turquie offre un exemple tout à fait intéressant d'un projet où la France s'est beaucoup impliquée et a réussi à mettre en oeuvre un système complet, original et pour l'instant unique d'enseignement en grande partie francophone : il s'agit de l'ensemble réputé du lycée et de l'université de Galatasaray.

Débouché pour les élèves des lycées congrégationnistes du XIX^e siècle et de ceux du petit réseau d'établissements d'enseignement turcs francophones, l'université de Galatasaray draine l'élite turque et concurrence vivement les universités anglo-saxonnes créées dans les années soixante-dix.

Ce succès est d'autant plus remarquable que la Turquie est beaucoup plus anglophone et germanophone (notamment du fait de la forte émigration des turcs en Allemagne) que francophone.

Les enjeux de cette nouvelle université vont bien au-delà d'une simple coopération bilatérale classique : en effet, non seulement ce projet tire désormais vers le haut notre coopération éducative et linguistique avec la Turquie par le caractère sélectif du recrutement et l'attention portée à la qualité de l'enseignement, non seulement il permet aussi à de jeunes Turcs, issus ou non des écoles francophones, de suivre sur place des études supérieures correspondant aux critères européens les plus exigeants mais surtout, par le fort rayonnement régional auquel il semble désormais voué, ce projet peut apporter une réponse aux besoins en formation des jeunes républiques turcophones d'Asie centrale.

Le rôle que la Turquie est appelée à jouer au cours des prochaines années dans la politique européenne et méditerranéenne de la France justifie ce projet d'envergure dont on imagine qu'il pourrait être transposable ailleurs.

Fig. 36 : LE LYCÉE ET L'UNIVERSITÉ TURCS DE GALATASARAY

Historique :

L'histoire de la création de l'université est intimement liée à celle du lycée Galatasaray qui trouve son origine dans l'École du Palais créée en 1481, sous le Sultan Bajazet II et destinée à former les élites de l'Empire Ottoman.

En 1868, cette école est transformée en « lycée impérial ottoman » par le Sultan Abdul Aziz qui s'inspire de la réforme du Ministre français de l'Éducation nationale, Victor Duruy, et aligne l'établissement sur le modèle des grands lycées parisiens. Le Sultan Abdul Aziz entend ainsi marquer sa volonté de former, dans notre langue et selon les principes d'une éducation « à la française » les hauts fonctionnaires de l'empire.

Devenu lycée public à l'avènement de la République en 1923, l'établissement poursuit son chemin dans la voie tracée par le Sultan en ajoutant à son caractère francophone ceux des principes fondamentaux de la jeune république turque : démocratie, laïcité, pluralisme, modernité et ouverture vers l'occident.

Depuis lors, la réputation du lycée ne cesse de croître. La France lui apporte son soutien constant, notamment en y détachant de nombreux professeurs dans toutes les disciplines, et en contribuant ainsi à la formation en français de nombreuses générations d'hommes d'État, d'hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires turcs.

A partir des années 1980, l'apparition de nouvelles élites formées dans les universités anglophones d'Ankara et d'Istanbul montre à l'évidence que la mise en place de débouchés universitaires à l'issue des études secondaires dispensées par le lycée devient une nécessité si l'on veut préserver la place de Galatasaray dans la société turque.

Conscients de cette nécessité, les anciens élèves de Galatasaray, regroupés au sein d'une Fondation, encouragent la création d'une université francophone dans le prolongement du lycée. Ces efforts aboutissent à la présentation par le Président Ozal d'un projet d'université francophone, lors d'un entretien avec l'ancien Président de la République française M. François Mitterrand, en juin 1991 à Paris.

La France ne pouvait que se réjouir d'un tel projet : certes il existait déjà un secteur francophone dans l'université turque, depuis l'ouverture en 1991 d'un master de géologie en français à l'université Hacettepe d'Ankara, et d'un département francophone des sciences politiques, administratives et financières à l'université de Marmara à Istanbul, mais le projet Galatasaray ouvrait des perspectives beaucoup plus larges.

En effet, l'enseignement du français en Turquie ne se limitait pas seulement au système éducatif turc et à Galatasaray, il concernait aussi (et concerne toujours) tout un réseau de lycées congrégationnistes, survivance de l'extraordinaire développement qu'ont connu les écoles confessionnelles francophones¹⁴⁹ dans l'empire ottoman du XIX^e siècle. Regroupés depuis 1985 en une « Fédération des écoles catholiques françaises de Turquie », ces lycées scolarisent aujourd'hui environ 4 300 élèves.

A ces lycées congrégationnistes sont venus s'ajouter à une époque plus moderne les deux lycées privés turcs de la Fondation Tevfik Fikret à Ankara et à Izmir qui scolarisent près de 1 500 élèves. Enfin, plus récemment encore, 4 lycées anatoliens qui accueillent des enfants d'immigrés et qui proposent chacun une filière francophone (parallèlement à des filières anglophones ou germanophones) se sont ouverts.

¹⁴⁹ Fermées pendant la guerre de 1914-18 parce que dirigées par des étrangers, ces écoles francophones de Turquie ont vu leur existence sauvegardée par le Traité de Lausanne de 1923. Une reconnaissance légale leur fut ensuite accordée par l'État turc qui les régit encore.

C'est au total un réseau scolaire de près de 12 000 élèves francophones auquel la France apporte depuis des années une aide importante (en crédit et en personnel) qui se trouvait directement concerné par le projet de création de cette université francophone au lycée Galatasaray.

En 1992 est donc signé un accord relatif à la création de l'établissement d'enseignement intégré de Galatasaray (EEIG) qui prévoit en aval la création d'une école primaire et en amont un établissement d'enseignement supérieur avec six filières francophones dans le domaine des sciences politiques et sociales (droit, administration publique, économie et finances publiques, gestion, relations internationales et communication) et deux filières francophones dans le domaine des sciences et technologies (informatique et génie industriel).

Deux écoles « post-universitaires », l'école de magistrature et d'administration conçues sur le modèle de l'ENA, et l'école d'études avancées en technologie inspirée de l'école Polytechnique, compléteront le cursus et formeront en deux ou trois ans quelques dizaines de hauts fonctionnaires de l'Etat.

Fonctionnement :

L'université ouvre en 1994 avec le soutien d'un consortium de sept établissements français de l'enseignement supérieur¹⁵⁰ qui s'engagent à répondre y compris sur le plan financier aux besoins en enseignants, à offrir une aide pédagogique et une expertise pour toutes les questions d'ordre scientifique, éducative et technique.

Un comité paritaire, organe bilatéral de concertation sur le fonctionnement de l'établissement se réunit deux fois par an, alternativement à Paris et à Istanbul.

Une mission de coopération éducative et linguistique (MICEL) installée à Istanbul et dotée de l'autonomie financière gère les ressources humaines liées au projet et permet de recueillir les fonds versés par les mécènes.

Bilan :

Depuis 1992, beaucoup de travail a été accompli et le projet est maintenant entré dans une phase opérationnelle très active : deux classes d'enseignement primaire ont été créées, ainsi que des classes de mise à niveau linguistique pour l'accès à l'enseignement supérieur ; la première année universitaire s'est ouverte à la rentrée de 1993 pour la filière scientifique et technologique, et à la rentrée 1994 pour les filières de sciences sociales.

En quelques années est née et s'est développée sur les rives du Bosphore la première véritable université francophone au monde. Même s'il reste encore beaucoup à faire et si ce projet représente pour la France un effort financier important, la création de cette université constitue une ouverture tout à fait exceptionnelle au plan des relations politiques, économiques et culturelles de la France avec la Turquie, et une occasion à ne pas laisser échapper pour le retour en force de notre langue et de notre culture dans ce pays.

Source : L'Université francophone de Galatasaray - ministère des affaires étrangères, DGRCSST, coordination géographique - Europe de l'Ouest.

4. Une coopération scientifique et technique créatrice de valeurs communes

Le renforcement de la coopération scientifique et technique est devenu une priorité de l'action culturelle extérieure de la France. Déterminante pour aider à la mise à niveau des Pays Tiers Méditerranéens, elle est un élément important de la consolidation de valeurs communes entre les deux rives.

¹⁵⁰Panthéon-Sorbonne, Picardie-Jules-Vernes, Provence-Aix-Marseille-I, Sciences et technologies de Lille, et trois grandes écoles (l'Institut d'études politiques de Paris et la Fondation des sciences politiques, l'Ecole nationale supérieure de génie industriel de l'Institut polytechnique de Grenoble, l'Ecole internationale de sciences du traitement de l'information).

A ce titre la France participe en effet d'abord activement à **la restructuration des systèmes locaux d'enseignement** dans le primaire et le secondaire (ex. Liban, Territoires Palestiniens...) grâce aux appuis qu'elle apporte à la formation des enseignants, la refonte des programmes, l'instauration de partenariats pédagogiques.

Des multiples actions concernant l'enseignement supérieur, on peut citer la mission confiée par le Conseil de la reconstruction Libanais au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) en 1996 pour la reconstitution sur trois ans de l'université libanaise (définition du projet pédagogique, des besoins en équipements, écriture des programmes). Ce projet est financé par l'Etat français à hauteur de 36 millions de francs.

Notre pays contribue à **la formation des élites intellectuelles** en aidant au développement de filières d'enseignement pointues, de classes préparatoires aux hautes études comme celles d'ingénieur ou d'agrégés. Ainsi le Maroc est-il doté depuis une dizaine d'années de centres réputés de préparation aux agrégations grâce à l'aide de l'Inspection Générale du ministère français de l'éducation nationale¹⁵¹. L'Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignement Supérieur (ENES) de Rabat, qui forme des enseignants, a bénéficié du concours de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan. Au Liban, une Ecole Supérieure des Affaires destinée à former et à perfectionner les cadres gestionnaires et financiers du pays a été créée avec l'aide de la France, il y a un peu plus d'un an ; en outre, la coopération universitaire et scientifique franco-libanaise est très active, par le biais du programme CEDRE qui affiche près d'une centaine de projets.

La France apporte également son aide à **la création sur place de formations nouvelles** qui débouchent sur des métiers porteurs dans des secteurs à dynamiser : ainsi en est-il du tourisme, de l'urbanisme, des secteurs technologiques. En ce domaine le service culturel français en Jordanie mène, en collaboration avec la Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) du ministère de l'économie et des finances et un consultant français, la rénovation de l'école hôtelière d'Amman. Dans le cadre de cette coopération, des conférences sont organisées pour former des guides touristiques et une action de mise en valeur du patrimoine jordanien (toujours à des fins touristiques) a été mise en oeuvre¹⁵².

¹⁵¹ Ainsi compte-t-on désormais neuf concours d'agrégation préparés au Maroc dans les matières suivantes : mathématiques, sciences physiques, français, fabrication mécanique, construction mécanique, génie électrique, sciences naturelles, éducation physique et sportive, traduction. En dix ans ce programme a permis de former 400 agrégés marocains, toutes disciplines confondues.

¹⁵² La France contribue par ailleurs, dans ce domaine, au développement de la cartographie touristique en collaboration avec le Royal Jordanian Geographic Center.

Pour répondre au besoin de formation des techniciens supérieurs, de nombreux Instituts Universitaires de Technologie (IUT) français ont contribué au développement de filières technologiques dans les PTM. Une fructueuse collaboration s'est établie entre les établissements français et les établissements d'enseignement locaux¹⁵³. Des projets de même nature sont actuellement élaborés en Egypte, dans les Territoires Palestiniens, au Liban. De nombreux cadres techniques des PTM viennent également se former dans notre pays.

La France **accompagne également l'évolution politique des PTM** en menant des actions qui visent à moderniser l'administration publique, le droit, la gestion... A cet égard, une collaboration très étroite s'est nouée entre les experts français et les autorités Palestiniennes pour la structuration d'un Etat de droit sur les terres occupées. On peut aussi mentionner la formation de fonctionnaires et de magistrats en Egypte.

Dans les secteurs traditionnels de la coopération la France intervient au niveau **de l'expertise, du financement des projets** et en apportant son **savoir-faire**.

Cette coopération touche de très nombreux domaines : la santé (gestion, maintenance des équipements...), la protection du patrimoine (notamment grâce à l'action des Instituts français réputés que sont l'Institut Français d'Archéologie Orientale (IFAO)¹⁵⁴ et l'Institut Français d'Archéologie du Proche-Orient (IFAPO)¹⁵⁵, la recherche¹⁵⁶, le développement agricole, l'aide à la traduction et à la publication, les échanges de jeunes et les échanges artistiques.

A titre d'exemple, un important programme concernant l'économie de l'eau, d'irrigation et la maîtrise de la pollution agricole et urbaine a été mis en oeuvre en Jordanie. La France y a engagé en 1996 plus de 2 millions de francs. A

¹⁵³Pour donner cohérence aux multiples actions développées par les IUT, les directeurs des établissements français concernés se sont regroupés au sein d'une association dont l'activité porte essentiellement sur le Maroc : une centaine d'enseignants, agents administratifs et techniciens de laboratoire marocains issus d'établissements équivalents aux IUT ont été accueillis en France alors qu'une cinquantaine de professeurs et directeurs d'IUT français se sont rendus au Maroc pour participer à des séminaires, organiser des ateliers ou mener des évaluations de programmes de formation. Près de 50 IUT français se sont impliqués ainsi que des écoles d'ingénieurs et des laboratoires de recherche.

¹⁵⁴L'IFAO occupe toujours une place de premier plan dans le domaine de l'Égyptologie. La France ne compte pas moins d'une trentaine de missions scientifiques sur le terrain. (Voir chapitre I- II- 3.2. « *L'Égyptologie* »).

¹⁵⁵Créée en 1946 au Liban et implanté à Amman. Après avoir subi les vicissitudes de la guerre, l'Institut est redevenu un des dispositifs français parmi les plus importants du monde : responsable de vastes programmes de fouilles archéologiques il collabore étroitement avec les autorités locales en matière de formation, de conservation et de mise en valeur du patrimoine. L'IFAPO joue aussi un rôle d'expertise dans le domaine de la restauration et apporte son appui à la recherche dans le domaine archéologique.

¹⁵⁶Concernant la recherche, il convient de noter l'importance d'un autre institut français basé au Liban : le Centre de Recherche sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC), créé en 1977 dont la vocation est de favoriser les recherches sur le devenir des sociétés du Moyen-Orient. Le CERMOC accomplit, par ses travaux de recherche, une mission scientifique ; il coopère avec les institutions universitaires des pays de la région en liaison avec les équipes françaises et européennes. Il assure également une mission de formation en préparant aux diplômés de recherche en sciences sociales. Enfin, il publie « *Les cahiers du CERMOC* ».

partir de ce pays, la coopération visant à la formation et à l'envoi d'experts touche aussi les pays voisins comme l'Égypte, le Liban, les Territoires occupés.

Il convient de remarquer que la politique de coopération française s'oriente progressivement, comme dans le cas du programme jordanien, vers le choix **d'un pays base** qui sert d'appui à **des opérations à caractère régional**.

La notion **de projet** est également privilégiée pour éviter autant que faire se peut le saupoudrage des crédits et le nombre **d'experts permanents** envoyés sur place diminue au profit d'actions de formation des acteurs sur place (formation de formateurs).

Il convient enfin de noter que les **centres de ressources**, nés de la modernisation des centres culturels français, nouvelles vitrines de la France dotées de moyens d'information les plus récents, contribuent à promouvoir l'image de la France. Cette transformation des centres permet de donner de la France une image moderne, axée sur les technologies de pointe dans lesquels elle est performante (TGV, nucléaire, Ariane, La Villette, Futuroscope...). Ces centres de ressources sont dotés de médiathèques équipées des nouvelles technologies d'accès à l'information. Les équipements sont rénovés et les collections audiovisuelles renforcées et réorientées vers des sujets qui touchent davantage l'actualité française.

Ces centres de ressources sont aussi conçus pour devenir de véritables ponts entre les postes et les opérateurs commerciaux.

5. L'action audiovisuelle

L'action audiovisuelle est devenue une priorité de l'action culturelle extérieure de la France. Vecteur efficace de diffusion de la francophonie, le canal audiovisuel permet de toucher largement les populations qui peuvent ainsi accéder au monde de l'information et de la culture françaises. L'équipement des ménages en postes de télévision et antennes paraboliques ne fait que croître et la possibilité qui leur est offerte de se connecter à l'univers francophone ne peut qu'asseoir l'influence de notre pays dans le bassin méditerranéen.

Ainsi, *Canal France International (CFI)*, créé en 1989 pour moderniser l'action télévisuelle extérieure française, est devenue une vitrine mondiale de la télévision et du cinéma français. Banque de programmes télévisuels français s'adressant aux opérateurs du monde entier, *CFI* est un outil de coopération avec de très nombreuses télévisions nationales. Sa programmation est constituée d'une sélection d'émission des chaînes françaises publiques et privées. *CFI* couvre le Maghreb, le Proche et le Moyen-Orient par le biais du satellite Arabsat 1C. Outre sept journaux d'informations quotidiens dont deux en anglais, *CFI* diffuse de nombreux événements culturels et sportifs (jeux olympiques, tournois de tennis de Roland Garros, Tour de France cycliste...).

Depuis 1994 *CFI* met en place des programmes adaptés à la diffusion internationale : magazines et journaux proposés en anglais et en français et renforce la régionalisation de sa programmation. Il est en effet primordial que des pays traditionnellement d'influence anglophone puissent recevoir des productions françaises diffusées en langue anglaise.

Les antennes paraboliques collectives ou individuelles se sont banalisées depuis une dizaine d'années, surtout autour du bassin méditerranéen ce qui permet aux PTM de recevoir les programmes de *TV 5*, société constituée de deux chaînes de télévision (*TV 5 Europe* dont le siège est à Paris et *TV 5 Québec-Canada*) qui diffuse ses programmes grâce à un ensemble de satellites.

La couverture d'un maximum de pays et la production de programmes de qualité pour fidéliser les téléspectateurs du pourtour méditerranéen est donc un objectif qui s'inscrit pleinement dans la volonté affichée par la France d'accroître l'effort public en faveur de son action audiovisuelle. C'est dans ce sens que le Conseil audiovisuel extérieur de la France (CAEF) a arrêté en 1994 un plan quinquennal permettant de débloquer 500 millions de francs sur 5 ans en la matière (voir cependant infra ; chapitre IV-, B- « *Les insuffisances et les menaces qui pèsent sur l'influence française* »).

Il convient encore de noter que dans tous les PTM comme d'ailleurs dans le reste du monde, il est possible d'écouter *Radio France International (RFI)* en français.

La société financière de radiodiffusion (SOFIRAD), outre ses participations dans *CFI* et *TV 5*, est actionnaire d'autres sociétés parmi lesquelles la chaîne de télévision à péage marocaine M. Internationale qui diffuse en français et en arabe sur toutes les grandes villes du Maroc ; la SOFIRAD est de surcroît également actionnaire de Médi 1, société de Radio Méditerranéenne en International qui diffuse des programmes généralistes en arabe et en français sur le Maghreb.

A noter que les chaînes de télévision françaises elles-mêmes coopèrent avec de nombreux pays. Ainsi *France 2* est-elle accessible à une grande partie de téléspectateurs maghrébins. La diffusion par satellite lui permet notamment une reprise en direct de ses programmes en Tunisie, touchant les trois-quarts de la population.

Enfin, la chaîne européenne d'information Euronews émet simultanément en cinq langues 24 heures sur 24. Ses émissions peuvent être reçues en Afrique du Nord, en Égypte, en Israël grâce aux antennes paraboliques.

6. Les manifestations culturelles

La France accueille régulièrement, dans le cadre de manifestations culturelles pluridisciplinaires fédérées autour d'une saison culturelle, un ou plusieurs pays de la zone méditerranéenne. L'année de l'Égypte a ainsi succédé à celle de la Tunisie, une saison culturelle israélienne s'ouvrira en octobre 1998 et 1999 sera déclarée « année du Maroc ».

Ces manifestations, qui connaissent toujours un grand succès, sont l'occasion d'échanges très riches entre la France et les pays qu'elle accueille ; véritables vitrines pour le pays invité, elles proposent des événements de genres multiples dont la composante artistique tient bien sûr une large place : danse, musique, théâtre, littérature, cinéma, peinture ... mais qui permet également la découverte de patrimoines, de savoir-faire, et comporte parfois même un volet économique important. A titre d'exemple un colloque est prévu à la Chambre de

commerce et d'industrie de Marseille l'année prochaine sur l'industrie marocaine.

Ces événements culturels sont l'occasion d'associations fructueuses entre les pays concernés qui deviennent partenaires sur un projet commun. Les manifestations sont dotées d'un budget global composé à parité de fonds alloués par la France¹⁵⁷ et le pays invité. Ce budget qui, à titre d'exemple, s'élève à 4 millions de francs pour la saison culturelle israélienne et 6 millions de francs pour l'année marocaine, - ces sommes étant exclusivement affectées à l'organisation et la promotion de la manifestation -, est géré par un Commissariat exécutif à la tête duquel sont nommés par les plus hautes autorités politiques, deux présidents.

Un Comité mixte dirigé par deux commissaires est créé pour mettre en place la programmation et assurer la labelisation des manifestations. De multiples opérateurs culturels se joignent au projet pour un type de manifestation donné. Ainsi, parmi la centaine de manifestations prévues à l'occasion de l'année marocaine, le musée du Petit Palais prendra-t-il en charge une exposition sur les arts et traditions et l'Institut du Monde Arabe (IMA), qui joue un rôle de premier ordre dans la diffusion de la culture du monde arabe, une exposition sur l'architecture. La lisibilité des échanges est variable : les grandes expositions, très médiatisées et qui attirent un public nombreux, masquent probablement des échanges plus confidentiels comme l'invitation de jeunes artistes dans les galeries d'amateurs.

Ce type de manifestation culturelle est un outil précieux pour favoriser la connaissance de l'autre, et il est important qu'elles puissent se développer, notamment dans une dimension multilatérale plus large. Malheureusement de nombreux projets initiés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen n'ont pu voir le jour à cause du blocage actuel du financement MEDA. Il pourrait également être utile de mettre l'accent sur la formation : en effet, si de nombreuses créations artistiques sont aidées par des financements français, d'aucuns déplorent l'insuffisance de crédits mis à disposition des pays tiers pour des actions de formation de directeurs artistiques, chefs opérateurs, preneurs de son et techniciens divers du spectacle.

On peut également se féliciter des actions entreprises conjointement par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Coopération et celui de la Culture notamment par le biais du Centre National de Cinématographie (CNC) pour promouvoir le cinéma du Sud. En développant depuis 1984 une collaboration avec des réalisateurs des pays du Sud par le biais d'une aide sélective à la production de longs métrages à forte identité culturelle, la France contribue au développement du cinéma des pays du Maghreb et du Proche-Orient, et ce d'une manière très significative : l'aide accordée, qui s'élève autour de un million de francs par projet, a ainsi aidé à la production du « *Destin* » de Youssef Chahine ainsi qu'au « *Silence des Palais* » de Moufida Tlatli. Près d'une cinquantaine de films sur la zone des PTM ont ainsi bénéficié

¹⁵⁷Les crédits sont alloués pour moitié par le Ministère des affaires étrangères et pour moitié par le Ministère de la culture.

des fonds Sud cinéma. Le CNC participe également au financement du festival du film de Carthage et permet, par l'aide qu'elle prodigue, à de nombreux professionnels du métier du cinéma de participer en tant qu'invités au festival de Cannes.

La société civile joue également (infra chapitre IV- III- « *Les initiatives de la société civile* ») un rôle fondamental dans la promotion des cultures méditerranéennes en organisant grand nombre de forums, colloques, rencontres au nombre desquelles on peut citer le Maghreb des livres, les Méditerranéennes... Dans le domaine sportif les Jeux méditerranéens peuvent aussi être cités comme la manifestation et l'affirmation de cette conscience régionale.

B - LES INSUFFISANCES ET LES MENACES QUI PÈSENT SUR L'INFLUENCE FRANÇAISE

1. Des moyens insuffisants

1.1. *La diminution des crédits de la DGRCST du ministère des affaires étrangères*

Les crédits de la coopération culturelle, scientifique et technique font l'objet de diminutions et de régulations budgétaires importantes depuis l'année 1993. En 1994 et 1995, ces régulations ont notamment sensiblement affecté les projets de coopération avec le **Maghreb**.

Cette zone, qui bénéficiait du tiers des interventions de la Direction générale de la Coopération culturelle scientifique et technique (DGRCST) en 1992 n'en reçoit plus que le quart en 1997. A cet égard, il convient de noter que la baisse de la proportion des crédits affectés au Maghreb s'explique en partie par une modification des profils de coopération (passage d'une coopération de substitution à une coopération sur projets) ainsi que par une diminution forcée des actions sur l'Algérie, compte tenu des événements qui s'y déroulent.

Si le redéploiement des crédits bénéficie légèrement au Proche et Moyen-Orient qui englobe plusieurs Pays Tiers Méditerranéens, il profite surtout à l'Asie du Sud et du Sud-Est et à l'Europe occidentale.

Fig. 37 : ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE LA DGRCSST SUR LE TITRE IV
(en milliers de francs)

Régions	1992		1997	
	Montant	%	Montant	%
Europe Occidentale	174 969	7,8	185 409	10,6
Europe Orientale ¹	422 902	18,8	307 812	17,7
Afrique du Nord	735 239	32,8	391 639	22,5
Proche et Moyen-Orient ²	205 029	9,1	219 275	12,6
Afrique Sub-Saharienne	116 270	5,2	91 390	5,2
Asie du Sud et du Sud-Est	210 335	9,4	230 873	13,2
Extrême orient et Pacifique ³	130 448	5,8	123 009	7,1
Amérique du Nord ⁴	67 516	3,0	43 645	2,5
Amérique Latine ⁵	180 985	8,1	109 843	8,6
Total	2 243 693	100,00	1 742 895	100,00

¹ En 1992, les crédits pour les PECO comprennent également les crédits « parisiens ». A partir de 1993, ils ne regroupent que les dépenses géographisées.

² Ici encore si la région du Proche-Orient est plus vaste que la zone des PTM qui intéresse notre étude, il n'en demeure pas moins que les données restent significatives pour une approche globale des pays en question.

³ Inclus Fonds Pacifique.

⁴ TV 5 Québec (20 millions de francs) était intégré dans l'enveloppe de 1992.

⁵ Inclus Fonds Caraïbes.

Source : Avis présenté par M. Patrick Bloche, député, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1998 ; tome 1, Affaires étrangères, relations culturelles internationales et francophonie.

Globalement il y a donc une diminution de l'aide bilatérale de la France aux PTM ; cette diminution est bien sûr compensée par l'augmentation de l'aide multilatérale qui, avec l'instauration du partenariat euro-méditerranéen, est amenée à croître sensiblement.

Toutefois, les pays récipiendaires restent très attachés à l'aide bilatérale, à laquelle ils sont en outre habitués. Elle seule constitue à leurs yeux la mesure de l'effort consenti par leurs partenaires.

La dilution de l'effort financier français dans cette aide plus large attribuée par l'Union européenne est incontournable mais rend l'aide globale apportée par la France moins lisible. Il ne faut pourtant pas oublier que cette dernière contribue à hauteur de près de 20 % au financement de cette aide multilatérale.

C'est pourquoi il est nécessaire que la France maintienne ses positions à travers ses réseaux et puisse continuer à monter des projets pour lesquels elle est identifiée comme pilote. A cet égard, la tendance marquée depuis quelques années à l'absorption de la majeure partie des crédits de la DGRCSST en dépenses de fonctionnement constitue une limite importante aux actions du ministère des affaires étrangères sur le terrain. Cette évolution qui affecte tous les crédits d'intervention touche plus particulièrement les crédits alloués à la francophonie, le paiement de personnel dans les centres culturels et les postes à l'étranger, en général, l'envoi et le maintien d'experts permanents sur place.

Concernant le plan quinquennal arrêté en 1994 par le Conseil audiovisuel extérieur de la France (CAEF), pour accroître l'effort public en faveur de l'action

audiovisuelle extérieure de 500 millions de francs (cf. supra chapitre IV-, II-, A-, 5. « *l'action audiovisuelle* »), il convient aussi de noter que des régulations sont intervenues en 1996 et 1997. En 1998 le phénomène devrait se répéter et force est donc de constater que si ce plan n'est pas abandonné dans ses axes stratégiques, il l'est par la disparition des enveloppes financières qui lui étaient consacrées. Sa mise en oeuvre devrait, dès lors, se faire par une optimisation de l'existant.

1.2. La nécessaire implication financière du ministère de l'éducation nationale

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), qui assure, par le biais d'un réseau scolaire très dense l'accueil des enfants français de l'étranger, ainsi qu'à un nombre non négligeable d'élèves étrangers, est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère des affaires étrangères et du secrétariat d'Etat à la coopération.

Si des représentants du ministère de l'éducation nationale siègent au Conseil d'administration de l'établissement, tout comme ceux de la fonction publique, de la francophonie, du commerce extérieur et du budget, le budget de l'AEFE (2,1 milliards de francs) reste principalement à la charge du ministère des affaires étrangères et des familles.

Ainsi le coût des établissements français à l'étranger¹⁵⁸ est-il respectivement supporté par l'AEFE (49,76 %), les familles (47,61 %), le pays d'accueil (2,22 %) alors que le ministère de l'éducation nationale n'en supporte, au titre de la rémunération des personnels titulaires, que 0,41 %.

Les propos tenus par Monsieur Pierre Biarnès, sénateur (PS), lors de la séance du 28 novembre 1997 consacrée au budget des affaires étrangères, illustrent bien la problématique :

« Le fait que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger soit sous la tutelle exclusive du ministère des Affaires étrangères - ce que symbolise la présidence à qualité de directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques -, et, donc, que son financement ne dépende par voie de conséquence que du budget, bien trop insuffisant, de ce ministère éminemment pauvre - et, secondairement, de son « annexe », le ministère de la coopération, qui est encore beaucoup plus mal loti - est la cause fondamentale de cette situation de plus en plus intolérable.

Comme il est difficile d'imaginer que les crédits alloués aux affaires étrangères seront augmentés de façon substantielle dans le futur ni que la part de ceux-ci qui est affectée à l'enseignement du français à l'étranger augmentera de façon suffisante dans les prochaines années, il en découle que, pour assurer son avenir, l'Agence doit être libérée de cette tutelle exclusive et impécunieuse...

La tutelle des affaires étrangères doit être maintenue du seul fait qu'il s'agit d'activités françaises à l'étranger qui s'exercent dans le cadre de

¹⁵⁸Source : avis présenté par M. Patrick Bloche, député, au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi de finances pour 1998; tome 1, affaires étrangères - relations culturelles internationales et francophonie.

conventions internationales. Mais l'éducation nationale doit être beaucoup plus impliquée qu'aujourd'hui où elle n'a en charge que la responsabilité pédagogique du réseau ; en fait la charge financière de celui-ci doit également lui être confiée progressivement, au moins jusqu'à un certain point. En contrepartie la cotutelle devrait lui être attribuée...

Dans un budget qui représente à peu près 20 % du budget total de la nation, dont environ 17 % au seul titre de l'enseignement primaire et secondaire, contre 0,91 % pour les ministère des affaires étrangères, le financement au moins pour partie, de l'enseignement des enfants français à l'étranger ne représenterait vraiment pas un montant excessif. »

La pertinence de la thèse développée par le sénateur Biarnès prend toute son ampleur au regard des difficultés rencontrées par le ministère des affaires étrangères en matière d'investissements immobiliers. La relative incapacité du ministère à assurer l'entretien des établissements (31 millions de francs de crédits de paiement prévus au projet de loi de finances 1998), reporte cette charge sur l'Agence ou les parents des élèves scolarisés.

1.3. Le problème des coopérants du service national en administration

La suppression de l'obligation du Service National sous forme militaire fait peser des incertitudes sur notre réseau diplomatique donc sur le remplacement d'une part des quelques 1 200 coopérants (CSN) employés par la DGRSCT, et, d'autre part, des 420 enseignants employés par l'AEFE.

Or, comme le montre le tableau ci-dessous, les CSN représentent un poids non négligeable des effectifs de l'Agence dans les PTM.

Fig. 38 : STATISTIQUE SUR L'ANNÉE SCOLAIRE
1997-1998

Pays	Personnels AEFE enseignants	
	C.S.N.	Total
Libye	3	8
Israël	3	15
Jordanie	2	5
Liban	1	75
Syrie	2	21
Tunisie	24	277
Maroc	55	885
Egypte	2	55

L'utilité de ces enseignants CSNA ne doit pas être évaluée seulement en fonction des critères quantitatifs de ce tableau. Beaucoup de ces jeunes CNSA enseignent des matières indispensables à l'accomplissement des études secondaires ; ils sont volontaires pour coopérer pendant deux ans dans des pays dits à risques : il ne serait pas possible de les remplacer mutatis mutandis par des

fonctionnaires titulaires métropolitains. De ce fait leur présence s'est révélée indispensable.

Pour espérer maintenir un contingent suffisant de coopérants, sachant que ces derniers s'engagent désormais réellement sur la seule base du volontariat, il conviendrait de leur offrir de véritables garanties incitatives, notamment quant à leur déroulement de carrière.

Ainsi, donner à ces coopérants la priorité du choix d'affectation lors de leur retour en métropole serait la mesure la plus incitative. Une indemnisation correcte de leurs frais et l'attribution d'une solde réévaluée correspondant à leur niveau (beaucoup viennent de l'Ecole Normale Supérieure) pourraient aussi concourir à renforcer l'attrait de cette forme de volontariat.

2. La concurrence des autres pays occidentaux

La France occupe dans les PTM une position tout à fait privilégiée et même si l'histoire l'avait plutôt écartée de la zone Proche-Orientale nous avons vu la place de choix qu'elle conserve en Egypte et au Liban où l'élite locale plébiscite notamment ses établissements d'enseignement.

Toutefois, depuis quelques années, on peut observer un affaiblissement de ses positions largement dû aux politiques très offensives menées par certains pays au nombre desquels on trouve tout d'abord les **Etats-Unis**.

L'Université américaine du Caire est un parfait exemple de l'attrait exercé par les Etats-Unis sur les pays du bassin méditerranéen : cette université privée fondée en 1919 est financée à plus de 60 % par les droits de scolarité, ce qui représente aux yeux des Egyptiens (qui constituent près de 80 % de la « clientèle ») une garantie de sérieux et d'efficacité.

Les formations dispensées par les universités américaines ont des systèmes à la fois simples et souples de niveaux (grades, crédits) et sont certifiées par des diplômes (Bachelor of arts/science, Masters...) qui sont identifiés. Dans nombre de pays, certains employeurs sont plus familiarisés aux différentes catégories de diplômes américains alors que le système français de Licences, Maîtrises, DESS, DEA, Diplômes des Ecoles de Commerce et d'Ingénieurs est moins clairement perçu.

Ces diplômes sont en outre souvent reconnus par protocole à la fois dans le pays d'origine de l'étudiant et aux Etats-Unis. Ainsi, au total le rôle joué par les Etats-Unis dans la formation des élites égyptiennes est aujourd'hui sans commune mesure avec celui de la France : importante dans l'enseignement secondaire, la place des Etats-Unis est écrasante dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs les étudiants voulant perfectionner leur formation dans les universités françaises se trouvent souvent confrontés à des capacités d'accueil très insuffisantes, les établissements étant surchargés.

De même au Liban, on constate une perte sensible de l'influence française. Les quatre universités francophones sont confrontées à une baisse de niveau et les Etats-Unis s'imposent progressivement dans les filières techniques.

Toutefois, on observe un renversement de cette tendance depuis quelque temps ; les étudiants retournent volontiers vers les établissements français qu'ils

avaient un moment délaissés, et dont le type d'enseignement correspond parfois mieux à leurs attentes.

Dans le domaine des sciences, et essentiellement pour des formations doctorales ou post-doctorales (laboratoire de recherche), le développement des capacités d'accueil des établissements français en langue anglaise serait un moyen d'attirer un public de jeunes chercheurs, souvent brillants, pour qui serait levée l'hypothèque de l'obstacle linguistique.

De plus, dans la perspective de la montée en puissance des programmes communautaires, ce maintien de l'exclusivité du français pourrait bien vite apparaître comme un frein, voire un handicap au développement de la coopération entre la France et ses partenaires dans le secteur universitaire.

Il faut aussi noter que si la France développe ses filières techniques au niveau universitaire, elle reste largement en retard par rapport à d'autres pays comme l'Allemagne notamment pour les filières techniques du niveau secondaire. En outre, si certaines études comme celles de médecine attirent beaucoup de jeunes, elles ne correspondent pas forcément à la demande existante et aux besoins réels des pays qui manquent souvent de techniciens supérieurs et de cadres intermédiaires.

Dans le domaine de la formation professionnelle l'**Allemagne** est également très en avance sur la France, privilégiant la formation en alternance et offrant ainsi aux entreprises locales des apprentis ayant une compétence professionnelle reconnue, « *labelisée* ».

On voit ici toute l'importance du lien écoles-entreprises : le dialogue doit être entretenu avec les industriels et chefs d'entreprise pour que les sociétés soient d'avantage présentes dans la mise en oeuvre de formations adaptées à la demande.

Concernant enfin la formation des étudiants il convient d'évoquer la difficile question des visas qui influence de plus en plus le choix de filière d'études non francophones. En effet, comme les postes diplomatiques appliquent de façon très stricte les textes en vigueur, les étudiants se spécialisant en langue française ont parfois de grandes difficultés à se rendre en France ; certains se tournent alors vers la Belgique ou la Suisse. Toutefois, on peut noter que le Président de la République a annoncé au VII^e sommet de la francophonie à Hanoï sa décision de faciliter pour les étudiants et chercheurs les procédures d'obtention de visas pour la France.

Cet aspect ne doit pas être négligé, surtout en ce qui concerne les étudiants maghrébins dont la venue en France pour une spécialisation s'avère de plus en plus délicate.

3. Une préparation incertaine aux nouveaux modes de financement bilatéraux des projets prévus dans le cadre du Partenariat

La concurrence qui d'ores et déjà affecte les positions françaises dans ses actions de coopération bilatérales avec les PTM risque de connaître une exacerbation avec l'augmentation des actions financées dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

En effet, à côté de l'aide financière bilatérale de l'Union européenne aux PTM, qui représente 90 % des crédits MEDA pour la période 1995-1999, une enveloppe régionale correspondant à près de 10 % de ces crédits est prévue par le partenariat pour financer des programmes et projets d'intérêts communs notamment dans les domaines relevant du « troisième volet » de la déclaration de Barcelone (partenariat culturel, social et humain).

Les secteurs concernés par ce troisième volet sont pour la France des domaines d'excellence où, se fondant sur ses expériences de la coopération bilatérale, elle devrait asseoir ses positions. Les opérateurs français devraient donc s'imposer sur les projets financés par le programme MEDA. De plus, les services de la Commission qui sont peu préparés pour le montage de programmes relevant du troisième volet reconnaissent d'emblée à la France une expertise réelle dans ce domaine.

Pourtant les nouvelles procédures prévues par le partenariat diffèrent sensiblement des modes classiques d'intervention auxquels les opérateurs étaient familiarisés dans le cadre de la coopération bilatérale.

Au delà d'un montant supérieur à 2 millions d'écus, les projets sont en effet soumis à l'avis du comité MED qui se prononce à majorité qualifiée sur leur opportunité et leur viabilité.

Après adoption par le Comité, ces projets supérieurs à 2 millions d'écus font l'objet d'appels d'offres. En deçà, la Commission a la faculté mais non l'obligation de lancer un appel d'offres. En tout état de cause elle procédera généralement par l'établissement d'une liste restreinte d'opérateurs et attribuera le projet au moins disant. Pour les projets de faible montant (inférieurs à 200 000 écus) la Commission devrait attribuer le marché par la procédure du gré à gré.

Dans les deux derniers cas de figure (projets inférieurs à 2 millions d'écus et inférieurs à 200 000 écus) l'opacité qui entoure l'établissement de la liste restreinte ou de la procédure de gré à gré n'est pas, d'expérience, particulièrement favorable aux opérateurs français moins accoutumés que certains de nos partenaires à la formule des consortia¹⁵⁹.

La mise en oeuvre des financements européens privilégie le recours au secteur privé sur appels d'offres internationaux alors que notre coopération bilatérale repose essentiellement sur l'expertise et les systèmes publics de formation et de qualification : les modalités de gestion de ces actions apparaissent assez éloignées de la culture française de coopération. En outre, la France doit être particulièrement attentive à ce que les projets financés par l'Union européenne ne se trouvent pas en contradiction avec ses propres projets

¹⁵⁹Dans la mesure où un certain nombre de projets nécessitent l'intervention de plusieurs compétences, il pourrait être difficile pour une seule société de répondre à l'ensemble des demandes. Certains projets nécessitent une approche européenne globale et requièrent une expertise de la part de plusieurs Etats-membres. Parfois, également, le projet requiert une expertise locale qui impose d'élargir l'équipe à des partenaires locaux. En outre, la Commission encourage la constitution de consortium dans le but de favoriser les échanges de savoir-faire et de donner aux projets une réelle dimension européenne. La constitution de consortia permet enfin de ne pas être constamment « chef de file » et de répondre à un plus grand nombre d'appels d'offres.

sur la zone. La carte de la complémentarité doit être jouée pour qu'une articulation correcte s'effectue entre des projets dont les modes de financement sont différents.

La France a tout intérêt à ce que le système de financement MEDA reprenne à son compte des projets pour lesquels elle a déjà une expérience probante. Or les opérateurs qui participent à la définition d'un projet ne peuvent plus, dans le règlement MEDA, participer à l'appel d'offre, d'où une certaine frilosité des acteurs français à se positionner en amont des projets. L'association avec d'autres partenaires doit pourtant ouvrir aux opérateurs français la possibilité d'être présents dès la définition du projet tout en préservant leur capacité à soumissionner lors de l'appel d'offre.

D'une manière générale on peut critiquer la trop faible pénétration de la France dans les organismes internationaux. La France connaît mal les arcanes du multilatéral et cède souvent à ses partenaires des PTM qui préfèrent la coopération bilatérale classique plus lisible et peut être aussi plus « prestigieuse » pour notre pays.

Nos partenaires italiens et allemands semblent mieux s'accommoder des nouvelles procédures impliquées par le financement MEDA. La France ne doit pas rester en retrait de cette nouvelle donne en adoptant, comme cela semble être pour l'instant le cas, une position plutôt attentiste.

4. L'insuffisance des résultats du troisième volet de Barcelone

Des retards importants ont été pris dans la mise en oeuvre du troisième volet de Barcelone. Tout d'abord, ce n'est que tardivement (en juillet 1997) que la Commission, mal préparée à monter des programmes dans un domaine qui ne lui est pas familier a présenté au Comité MED le Programme Indicatif Régional (PIR) censé constituer le cadre de cette coopération jusqu'en 1999. Ce projet paraissant encore trop flou, la Commission a dû revoir et préciser ce programme qui n'a été adopté qu'à la mi-octobre 1997.

Les déboursements devraient s'opérer progressivement pour atteindre 252 millions d'écus sur trois ans.

A la lenteur s'ajoute la suspension des programmes MED de coopération décentralisée, initiée lors de la Politique Méditerranéenne Rénovée (PMR). Ces programmes qui associaient pleinement les partenaires de la société civile (orientation confirmée dans la Déclaration de Barcelone), ont connu une interruption suite à un rapport critique de la Cour des Comptes européenne qui a mis en cause leur gestion.

Trois d'entre eux (MED-MEDIA dans le domaine de l'audiovisuel, MED-CAMPUS pour la coopération inter-universitaire et MED-URBS pour les relations entre les villes du pourtour méditerranéen) ont des chances de subsister pour être inclus au Programme Indicatif Régional.

On peut également déplorer, outre la complexité des procédures, le manque d'initiatives significatives dans les domaines relevant du troisième volet.

Conscient de ce problème, notre pays a avancé dès 1995, un certain nombre de propositions concrètes. La valorisation du patrimoine culturel a été le premier

domaine à faire l'objet d'une concertation à 27, à l'occasion de la Conférence ministérielle de Bologne, sous Présidence italienne, en avril 1996 : une quinzaine de projets devraient être financés à ce titre cette année.

Lors de la seconde Conférence euro-méditerranéenne à Malte (15-16 avril 1997), la France a fait une série de propositions complémentaires concernant en particulier la rénovation des systèmes éducatifs, le secteur de la santé, les échanges de jeunes, la coopération en matière audiovisuelle.

Toutes ces propositions ont été avalisées par la Conférence et devraient donner lieu à de futures consultations entre les Quinze et leurs douze partenaires, selon le modèle adopté pour le patrimoine (Conférence à 27 puis réunions d'experts). C'est ainsi que, pour l'audiovisuel, une Conférence a eu lieu du 14 au 16 novembre à Thessalonique, à l'invitation conjointe de la Grèce et de l'Italie. Les opérateurs français, sensibilisés notamment par le ministère des affaires étrangères, se sont bien préparés à cette réunion (conclusions en annexe n° 21) dont l'importance n'a pas échappé aux PTM, soucieux de faire entendre leur propre voix.

Dans le domaine de la santé, la présidence néerlandaise a organisé une consultation à 27, en décembre 1997 aux Pays-Bas, qui devrait également déboucher sur un programme de travail alimenté par des projets régionaux en matière de santé.

A noter enfin qu'un certain nombre de projets développés dans le cadre du Forum méditerranéen (cf. supra chapitre I-, III-, B-, 3) pourraient être repris dans le cadre de ce troisième volet, parmi lesquels existent plusieurs projets pilotés par des Français¹⁶⁰.

Les Pays Tiers Méditerranéens constituent donc des partenaires importants, culturellement et géographiquement proches et qui le resteront. On ne saurait trop insister sur la nécessité de ne pas réduire nos efforts pour y conforter notre présence et ne pas accentuer la tendance de ces dernières années qui a conduit à redéployer prioritairement nos moyens vers d'autres destinations telles que les pays émergents d'Asie¹⁶¹.

III - LES INITIATIVES ET LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La Conférence de Barcelone a confirmé le rôle essentiel joué par la société civile dans le partenariat euro-méditerranéen, notamment comme facteur d'une meilleure compréhension entre les peuples de la région.

Force est de constater en effet que l'Etat n'est plus le seul à occuper la scène internationale et que son monopole est battu en brèche par l'avènement de nouveaux types d'acteurs regroupés sous le terme générique de « *société civile* ». **Sous cette appellation, sont aujourd'hui rangées des réalités très diverses où**

¹⁶⁰A noter en ce domaine les divers projets relatifs au domaine de la traduction et qui ont fait l'objet de propositions formulées par le groupe culturel et social du Forum méditerranéen.

¹⁶¹C'est ainsi que 40 % des effectifs du réseau des postes d'expansion économique se trouvent dans les pays émergents alors que ceux-ci ne représentent que 6 % des exportations françaises.

la frontière entre initiatives publiques et privées se révèle difficile à tracer¹⁶².

Cependant même si la notion de société civile comporte des ambiguïtés et si des différences existent dans la perception et la pratique qu'en ont les pays riverains, il n'en demeure pas moins que cette référence est importante.

Au niveau européen, cette notion apparaît en premier lieu combinée à celle de coopération décentralisée. Lorsqu'en 1992, la Commission lance les programmes MED (MED-Campus, MED-Media, MED-Invest, MED-Urbs et Avicenne), son objectif est de contribuer à l'essor de relations contractuelles entre collectivités locales, acteurs publics et privés du développement de part et d'autre de la Méditerranée¹⁶³. Cependant ce n'est qu'en mars 1995 que « *les propositions pour la mise en oeuvre d'un partenariat euro-méditerranéen* » de la Commission insistent sur la thématique de la société civile.

La déclaration finale de Barcelone consacrera la contribution que la société civile peut apporter : l'intégration régionale visée par le partenariat euro-méditerranéen doit en effet être atteinte par la mise en place d'un double dispositif : un dialogue régulier entre différents représentants des pays euro-méditerranéens - initié par la Conférence de Barcelone - mais également le travail en commun d'acteurs infranationaux, c'est-à-dire la société civile.

La première illustration de cette volonté de faire émerger une société civile méditerranéenne a été le Forum civil Euro-med qui s'est tenu parallèlement à la Conférence de Barcelone (27-28 novembre 1995). Initiative de la Generalitat de Catalogne, largement dominé par les participants catalans¹⁶⁴, le premier Forum civil Euromed a réuni 1 243 membres d'ONG, d'associations, d'universités, de centres de recherche, de collectivités territoriales, d'entreprises, de structures professionnelles et de syndicats.

Le deuxième Forum de la société civile organisé au même moment que la Conférence de Malte (avril 1997) avait pour but de permettre à la société civile de prendre part activement au processus euro-méditerranéen en l'abordant par le biais du dialogue interculturel¹⁶⁵.

¹⁶²Le terme de « société civile » ou « d'acteurs non étatiques » désigne une variété d'acteurs très différents : collectivités locales, chambre de commerce, partis politiques, fondations, centre de recherche, club d'affaires, Eglises, radios, réseaux, associations, universités, etc...

¹⁶³Ces programmes ont bénéficié de financements communautaires qui ont été suspendus suite au rapport de la Cour des Comptes européenne qui a mis en cause leur gestion.

¹⁶⁴A partir du programme des onze ateliers on relève que trente-deux des intervenants des tables rondes appartenaient aux P.T.M. (huit Marocains, huit Tunisiens, cinq Israéliens, quatre Egyptiens, trois Algériens, deux Turcs et deux Libanais) alors que 109 intervenants appartenaient aux pays européens (soixante-neuf Espagnols dont trente trois Catalans, seize Français, six Italiens, six Grecs, quatre Belges, deux Allemands, deux Suédois, deux Britanniques, un Portugais et un Néerlandais). Il faut y ajouter deux représentants des structures européennes et trois d'organisations internationales (Unesco). Les différents ateliers étaient : Commerce sans frontières, Investissements, Tourisme, Technologie et coopération, Transports et territoire, Universités et recherches, Dialogue culturel, Espaces de coopération médiatique, Rôle de la femme, Migrations, Enjeux énergétiques et environnementaux.

¹⁶⁵Trois ateliers se sont tenus : sur le tourisme culturel ; l'université, la formation et la culture ; la coopération culturelle et les médias.

Le troisième Forum (Naples du 12 au 14 décembre 1997) était axé autour de quatre grands thèmes : Méditerranée et globalisation, stratégies de relations et de communication ; valeurs et cultures comme ressources et interrelations économiques et sociales.

La place accordée à la société civile ne fait que traduire l'essor qu'elle a pris depuis les années soixante-dix à travers les actions menées par les collectivités territoriales, les universités, les centres de recherche, les organisations professionnelles mais aussi dans la région méditerranéenne par deux vecteurs particuliers de relations entre les deux rives : les immigrés et les Conseils économiques et sociaux.

1. La coopération décentralisée

1.1. *Le rôle des villes*

La coopération décentralisée s'affirme désormais comme un ensemble diversifié en pleine évolution. Départements, provinces, petites villes ont rejoint dans le mouvement les cités qui avaient ouvert la voie. D'autres acteurs locaux se sont lancés dans leur sillage : entreprises, industriels, chambres professionnelles, établissements culturels, écoles, hôpitaux, ports, établissements de crédit, etc.

Dans le bassin méditerranéen, même les pays à forte tradition centraliste - France, Espagne, Portugal - ont suivi ce mouvement. D'autres pays de la Méditerranée pratiquent la décentralisation, à des degrés divers : Italie, Turquie, Israël, Maroc, Egypte. La Syrie, l'Algérie ou la Tunisie également mais de manière moins formelle. L'explosion urbaine de la seconde moitié du XX^e siècle (Le Caire a treize millions d'habitants, Istanbul onze millions, Alger et Casablanca ont doublé leur population entre 1950 et 1980) a fait basculer le pouvoir du centre vers les périphéries locales.

Les relations entre villes méditerranéennes sont nombreuses (et il ne saurait être question d'en faire l'état exhaustif) car anciennes et multiformes. Ces liens historiques sont fréquemment pris en compte. A l'origine essentiellement culturelles, les relations se sont orientées ensuite vers le développement, le transfert de savoir-faire et l'assistance technique : gestion des services urbains, formation de spécialistes, partenariat industriel, action sociale. Le jumelage sert souvent de point d'appui mais une coopération technique continue peut voir le jour : confrontées à des problèmes similaires, les villes collaborent. Ainsi Marseille a établi des liens avec Haïfa, Alexandrie, Tunis et Alger. Le bilatéral devient multilatéral et le **réseau** se constitue. Un système de relations politiques, économiques, culturelles se met en place. Marseille en est un exemple qui a monté un réseau pour le traitement de l'eau. Une **coopération thématique** a également vu le jour, souvent sous l'impulsion des organisations internationales (Banque mondiale, PNUD, etc...¹⁶⁶), elle porte sur des thèmes variés : politique

¹⁶⁶Dans le cadre du programme METAP, programme d'assistance technique en Méditerranée pour l'environnement, financé par la Banque mondiale, le PNUD, la BEI et la DG XI de la Commission européenne, a été ainsi créé en 1991 le réseau de villes MED-Cités. Les objectifs du réseau sont le renforcement de la notion d'interdépendance et de responsabilité commune au regard de la situation de l'environnement dans la région, le développement des moyens d'interventions des

locale de l'environnement, insertion des immigrés, retombées des manifestations culturelles, transports urbains.

Qu'il s'agisse de jumelage, de coopération technique de ville à ville ou en réseaux, trois domaines dominant : les relations culturelles, la gestion locale, l'action sociale. Géographiquement, ce sont bien évidemment les régions méridionales de l'Union européenne qui s'impliquent le plus : la Generalitat de Catalogne notamment qui s'érige en pôle des relations euro-méditerranéennes non gouvernementales mais aussi des entités portugaises, italiennes, maltaises et françaises.

1.2. Les actions de coopération entre les collectivités territoriales françaises et le Sud et l'Est méditerranéens

Le foisonnement des expériences ne permet pas d'établir un bilan exhaustif. L'inventaire de la coopération décentralisée établi par la Commission nationale de coopération décentralisée met en lumière certaines particularités propres à la zone méditerranéenne (voir annexe n° 22 « *les opérations de coopération décentralisée* »).

En nombre d'opérations, les Pays Tiers Méditerranéens se situent loin derrière l'Union européenne, en troisième position derrière l'Afrique francophone. Dans cette zone, c'est avec les pays du Maghreb que les relations se sont le plus développées, ils sont suivis par Israël, le Liban, la Palestine, l'Égypte et à un moindre niveau la Turquie. Aucune relation n'apparaît avec la Jordanie et la Syrie.

Si les régions françaises se sont engagées dans ces actions, il semble qu'elles correspondent mieux à la préoccupation des villes, voire des départements. La Provence et le Sud-Est arrivent très largement en tête, que ce soit au niveau des villes (essentiellement Marseille mais aussi Toulon, Arles, Grasse, Vitrolles, etc...) ou du Conseil général ou régional.

L'Ile-de-France se situe en seconde position mais avec un nombre d'initiatives deux fois moins important. Celles-ci sont surtout le fait des villes autour de Paris plus que de la capitale elle-même.

Les pays de la Loire font également preuve d'un grand dynamisme ; Nantes, La Roche-sur-Yon, Saint-Herblain se détachent mais aussi le Conseil général de Loire-Atlantique. La région Rhône-Alpes suit de près alors que Midi-Pyrénées est largement distancée. Certaines régions enfin ne semblent pas avoir de relations institutionnalisées avec les PTM : la Haute et la Basse-Normandie, le Limousin.

Ces relations ont pris des aspects multiples : échanges culturels et notamment échanges de jeunes, mais aussi partenariat industriel, urbanisme, développement rural, administration locale, santé, action sociale, prévention du risque industriel¹⁶⁷.

municipalités dans ce domaine et la sensibilisation et l'implication des élus, des techniciens et de la population. Dix-huit villes ont été sélectionnées.

¹⁶⁷ Etude et mise en oeuvre d'outils de prévention de risque technologique majeur dans le cadre de MED-Dialog, réseau piloté par la ville de Pont de Claix, comprenant par ailleurs les villes de Venise, Martorell (Espagne), Rouiba (Algérie), Safi (Maroc).

Fig. 39 : UN EXEMPLE DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS TIERS
MÉDITERRANÉENS : LA RÉGION PROVENCE CÔTE D'AZUR

a) La coopération entre collectivités territoriales

L'atelier du Patrimoine : créé en 1980 par la ville de Marseille pour assurer la sauvegarde et la gestion du patrimoine architectural et historique municipal, l'APVH est à l'origine de la création du réseau des « 100 sites de la Méditerranée » dont l'objectif est d'assurer la sauvegarde, la planification et la gestion d'une sélection de sites historiques ou naturels méditerranéens, considérés comme les plus importants, significatifs et menacés. A partir d'une résolution de la convention sur la protection de la Méditerranée réunie à Gênes en 1986, une liste de sites a été mise au point avec le concours de l'Unesco, pour les 17 pays signataires.

Depuis 1991, une assistance technique permanente est développée par le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco et le programme des « 100 sites historiques en Méditerranée », et concerne près d'un quart des sites inscrits à l'Unesco.

Les principales opérations menées actuellement concernent la Grèce (Rhodes), l'Albanie (Tirana), le Maroc (Fès, Ouarzazate), la casbah d'Alger (en suspens), la Tunisie (Sfax), l'inventaire des sites libyens, le Liban (Tripoli, Beyrouth), la côte égyptienne, Malte, la Turquie (Sainte-Sophie, Pamukkale, Cappadoce).

b) Les associations et les ONG

Dans cette rubrique peuvent être regroupés :

• **Des instituts** tels l'Institut de la Méditerranée qui a produit l'ouvrage intitulé « La Méditerranée aux portes de l'an 2000 » ou l'Institut Méditerranéen pour l'économie et le développement (IMED). Ce dernier a contribué au développement des exportations de plus de 200 entreprises françaises, vers les pays méditerranéens, du Proche-Orient et de la péninsule arabe, grâce à un réseau de délégués commerciaux, travaillant à temps partagé. Il génère annuellement 150 à 200 millions de francs de chiffres d'affaires.

• **Des fondations** comme :

- la fondation des villes et territoires méditerranéens,
- la fondation 3 CI qui encourage la création d'entreprises à travers la constitution de réseaux d'aide aux jeunes créateurs et la création de pépinières d'entreprises dans tout le Maghreb,
- la fondation Sud, fondée en 1995 par un groupe d'intellectuels des régions PACA et Languedoc-Roussillon, soucieux de coordonner des efforts vers « une meilleure compréhension des échanges transméditerranéens, de parvenir à une plus juste appréciation des enjeux de la paix et du développement dans l'Europe du Sud et sur les rivages de la Méditerranée, de contribuer à définir des propositions d'action dans ces domaines et à faciliter les rapprochements nécessaires notamment avec les élus et les acteurs sociaux, culturels et économiques ».

• **Des associations bilatérales**

- **des associations d'amitié** bilatérales comme France-Egypte, France-Grèce, France-Palestine, France-Israël, etc... organisent de nombreuses activités culturelles.

Certaines d'entre elles sont particulièrement dynamiques ; en effet, outre leurs projets culturels, elles développent des projets à caractère humanitaire, sanitaire, social et éducatif.

Un exemple : L'**Association France-Liban** qui a été créée à l'initiative de Samira Dagher, libanaise, en 1990.

De 1990 à 1995 : Les activités ont été essentiellement orientées dans le sens d'une solidarité humanitaire (envoi de médicaments, de produits parapharmaceutiques et de matériel médical).

En 1994, l'association, avec l'aide du Conseil général des Bouches du Rhône et en collaboration avec la municipalité de Joun (Chouf-Liban) aménage un dispensaire qui concerne neuf villages complètement détruits pendant la guerre du Liban.

En 1995, cette structure, en collaboration avec le Centre culturel français de Deir-El-Kamar (Liban) prend la **défense de la francophonie** en recul dans ce pays et envoie un bibliobus sur place avec de nombreux ouvrages, grâce au soutien de plusieurs partenaires français. De plus, l'association a permis la création de classes de français dans les écoles anglophones et a favorisé l'envoi de matériel scolaire pour faciliter les études des jeunes gens de cette région du Liban.

En 1996, un stade de football est réalisé.

• **Des associations de femmes**

Un exemple : le **Forum Femmes Méditerranée**, créé à Marseille en juin 1993, à la suite de la première rencontre internationale de femmes de la Méditerranée de novembre 1992 à Valence (Espagne).

Depuis cette date, et compte tenu de la situation des femmes en Méditerranée, des nombreuses initiatives similaires se tiennent dans les différents pays.

Ce réseau, réunissant des femmes et des associations de femmes de tous les pays méditerranéens, y compris des femmes des régions et pays en guerre, se propose :

- de créer un espace commun d'information, de réflexion et d'action qui sensibilisera et informera les opinions publiques, les décideurs, sur le plan national et international, sur les problèmes des femmes du bassin méditerranéen avec la constitution d'une banque de données ;
- préserver les lieux de liberté, de parole des femmes et les créer quand ils n'existent pas ;
- de conserver, perpétuer et organiser leurs rencontres en vue de former un groupe de pression pour aider à l'amélioration de leur situation. Initiées et soutenues par l'Unesco, les initiatives essentielles de ce mouvement sont culturelles.

Bilan des actions réalisées par le Forum Femmes Méditerranée :

- Une biennale des créatrices en Méditerranée, **un festival à Thessalonique (arts plastiques, architecture, musique, danse, littérature, cinéma, photographie, audiovisuel) ;**

- Une activité éditoriale.

Le Forum femmes Méditerranée-réseau Unesco a organisé pour la cinquième année consécutive un concours de nouvelles auquel ont participé des candidates des pays de la Méditerranée dont : l'Algérie, la France, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, Israël.

Le Forum femmes Méditerranée-réseau Unesco, témoignant de l'action des femmes en Méditerranée est devenu un interlocuteur auprès d'instances européennes et internationales. Ses représentantes sont dorénavant invitées lors de réunions, colloques, conférences mondiales (Conférence internationale des femmes pour la paix : Bari 22-25 mai 1997, Conseil de l'Europe : juin 1997, III Forum Civil Euromed : Naples les 12, 13 et 14 décembre 1997).

Ce réseau édite un bulletin de liaison, rédigé par quelques membres de la Commission permanente, les articles sont centralisés par la direction générale de la femme de la région de Madrid qui l'imprime et le diffuse.

Projets 1998 :

- poursuite des activités permanentes avec ses partenaires méditerranéens (préparation de la troisième rencontre internationale des femmes de Méditerranée à Turin en janvier 1999) ;
- préparation de la Triennale des créatrices en Méditerranée (exposition à Fès en novembre 1998, à Thessalonique en 1999) ;
- poursuite de l'activité éditoriale avec le 6ème concours de nouvelles (mise en place de jury de sélection des textes dans chaque pays, traduction et édition des nouvelles primées si possible en quatre langues : français, espagnol, italien et arabe, constitution d'un annuaire du réseau des femmes de lettres) ;
- création d'un centre de ressources avec un répertoire des compétences féminines et des talents en Méditerranée. Mise en place d'une formation des cadres associatifs aux réalités du partenariat euro-méditerranéen (économiques, politiques, sociales, urbaines et culturelles) en collaboration avec l'Institut de la Méditerranée.

•**Des associations d'échanges culturels**

L'Institut méditerranéen de la communication, créé à Marseille en 1984, avec pour objectif la création d'une télévision méditerranéenne, réalise depuis 1991, en collaboration avec l'agence Interimages et *FR3*, un magazine vidéo mensuel de 26 minutes « Rivages ». Le centre audiovisuel de formation, production et prestation de service de Chypre est une initiative de l'IMCOM.

L'Institut du théâtre méditerranéen.

•**Des associations de coopération économique comme par exemple :**

- **3 CI** déjà mentionnée ;
- l'**ADECI** (Association pour le développement économique et la coopération industrielle) qui sensibilise, mobilise et assiste les PMI pour des opérations de partenariat et de coopération avec les PVD et l'Union européenne ;
- **Migrations et développement**, créée en 1986 qui démontre l'intérêt de la mobilisation des migrants installés en France par la coopération avec leur pays d'origine (voir chapitre IV-, II- « *la place des immigrés* »). L'association a su mettre en oeuvre des solutions adaptées aux besoins des collectivités rurales en matière d'électrification rurale, en s'appuyant sur le savoir-faire de cadres d'EDF ou d'associations de professionnels dans le domaine de l'irrigation (Hydraulique sans frontières).

A partir d'actions ponctuelles, la coopération s'est transformée dans le début des années quatre-vingt dix, en un véritable programme de soutien aux initiatives locales : développement du tourisme, valorisation de l'artisanat, chantiers de jeunes, échanges scolaires, création d'associations.

•**Dans le domaine de la santé**

L'association Santé Sud-Marseille pilote un projet de PMI avec l'association libanaise AMEL.

•**Dans le domaine éducatif**

L'école supérieure de commerce de Marseille participe au projet de création d'un master en management public en Algérie.

c) *L'Agence pour la promotion des échanges méditerranéens* (APEM) a été créée en septembre 1990, à l'initiative du ministère des affaires étrangères, du secrétariat à L'intégration, du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles et du ministère de la jeunesse et des sports.

Elle est le véritable instrument de la mise en oeuvre d'une politique d'échanges en Méditerranée.

Elle a pour mission de coordonner les efforts des différents partenaires soucieux de favoriser les échanges visant à une meilleure compréhension entre les Français et les populations immigrées d'origine Sud-européenne et maghrébine.

Elle s'adresse en priorité aux jeunes, sans toutefois exclure les adultes, enseignants, animateurs. Trois pays relèvent de son champ de compétence : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Elle a pour vocation d'être un lieu ressource, (information, formation, évaluation et conseil) et joue un rôle d'animation à destination des associations ou de tout porteur de projets d'échanges qui s'adressent à elle.

Bien que très riche, l'exemple de la région Provence-Côte d'Azur et plus précisément de Marseille ne rend pas compte de la totalité et du foisonnement d'initiatives sur le territoire français. Il faut par ailleurs prendre la dimension des initiatives prises par les Organisations non gouvernementales (ONG).

1.3. *Les organisations non gouvernementales*¹⁶⁸

En France, les ONG, au nombre de 800 environ, se sont développées au plan international à partir de la fin des années 70. La convergence des objectifs humanitaires aussi bien que d'aide au développement, la reconnaissance de l'importance des sociétés civiles - au Nord comme au Sud - en tant qu'acteurs d'un co-développement, la nécessité d'une meilleure complémentarité entre aides publiques et aides privées ont conduit en France depuis le début des années quatre-vingt à un renforcement notable des relations de partenariat avec l'émergence d'instances spécifiques. Cette évolution s'est accompagnée d'un accroissement des financements publics consacrés à soutenir les initiatives des ONG françaises en matière d'aide au développement.

En 1979, avait été créée (sous l'impulsion de Robert Galley) la Commission coopération/jeunesse qui voyait pour la première fois acteurs publics et privés français trouver un espace de dialogue et de concertation sur les questions de volontariat de la jeunesse.

En octobre 1983, est créée la Commission coopération-développement, qui élargit le rôle de la précédente à l'ensemble des questions de développement

¹⁶⁸Sources :

- Mission de liaison auprès des organisations non gouvernementales - Ministère des affaires étrangères ;
- « *La société civile dans tous ses Etats* », Zellige n° 5 - juin 1997 - Ambassade de France au Maroc.

durable, d'aide d'urgence, d'information et d'éducation de l'opinion publique française.

Parallèlement, les ressources publiques octroyées aux ONG vont aller en augmentant : celles-ci représentaient 28 % de leurs ressources totales en 1985, 34 % en 1992, 40 % en 1994.

Enfin, il faut noter que depuis quelques années, afin de favoriser les synergies entre actions publiques et privées, les ONG françaises sont associées à la préparation et au déroulement de certaines commissions mixtes. Mais plus encore, elles l'ont été depuis cinq ans pour le suivi de certaines grandes conférences internationales (Rio, Pékin, Copenhague, Istanbul, pour ne citer que les principales).

1977 est une année charnière dans ce nouveau partenariat puisqu'elle verra pouvoirs publics, ONG, mais également collectivités territoriales faire le point lors d'assises régionales (mai-juin) puis nationales (17/18 octobre) tant sur les outils techniques et financiers de l'aide au développement que sur l'évolution des sociétés civiles du Sud, les rapports entre développement et démocratisation, sans oublier un bilan des instruments juridiques de la nouvelle contractualisation associant les uns et les autres pour la réalisation d'objectifs communs (programmes prioritaires géographiques ou sectoriels, conventions d'objectifs, dotations aux partenariats...).

2. Les ONG françaises

En raison de la multiplicité des ONG françaises intervenant dans les Pays Tiers Méditerranéens, il ne peut être dressé un bilan complet de leurs activités, d'autant que nombre d'associations ne se font pas connaître des services diplomatiques. C'est le cas notamment dans le domaine du journalisme, syndical, religieux, culturel.

Néanmoins un certain nombre de caractéristiques peuvent être dégagées.

Les ONG peuvent être regroupées en plusieurs catégories : action humanitaire, aide au développement, action linguistique et éducative, sauvegarde du patrimoine, domaine politique, congrégations religieuses. Ce sont très nettement l'action humanitaire et l'aide au développement souvent complémentaire de la première, qui l'emportent.

Sur les 10 pays recensés¹⁶⁹, c'est en Israël que les ONG sont les plus nombreuses. Du fait de l'importance de la communauté juive de France d'une part, de la présence de 800 000 francophones dont environ 50 000 doubles nationaux en Israël d'autre part, les relations bilatérales sont denses et dépassent le cadre des relations d'Etat à Etat. Aussi trouve-t-on un nombre non négligeable de « *structures privées à caractère non commercial françaises* » soit qu'elles émanent du même organisme en France (exemple les radios privées), soit qu'elles soient la branche locale fédérée d'un organisme ayant son siège en métropole, soit enfin qu'elles regroupent uniquement ou majoritairement des Français doubles nationaux.

¹⁶⁹Algérie, Egypte, Jordanie, Israël, Liban, Maroc, Syrie, Territoires Palestiniens et Jérusalem, Tunisie, Turquie.

Les ONG françaises actives sont également nombreuses au **Liban** en raison de l'ancienneté de nos relations bilatérales et de l'élan de solidarité suscité en France par la guerre de 1975-1990. La plupart travaillent en coopération avec des associations libanaises sur une base régulière. Le secteur associatif joue un rôle de premier plan dans la vie économique et sociale libanaise où il pallie les carences de l'Etat. Il constitue l'expression la plus structurée d'une société civile particulièrement dynamique. L'apport des ONG étrangères, notamment françaises, lui est particulièrement précieux alors qu'il se trouve confronté à d'importants problèmes de financement.

Les ONG françaises sont également très présentes dans les **Territoires Palestiniens et à Jérusalem** où leur présence est ancienne. D'abord liée à l'action de congrégations religieuses, celle-ci s'est développée avec l'organisation d'actions de coopération dans les domaines de la santé publique, de l'éducation, de la défense des Droits de l'Homme, de l'appui au développement et à la démocratisation, de l'aide aux réfugiés.

En Egypte, les ONG françaises couvrent des domaines plus variés puisqu'à l'aide humanitaire et au développement s'ajoutent l'action linguistique et éducative ainsi que la sauvegarde du patrimoine.

En Jordanie, l'implantation d'ONG françaises est toute récente puisqu'elle remonte à 1997. Elle concerne :

- Médecins du monde qui s'est fait confier par la Commission européenne la mise en oeuvre de son programme de soutien aux réfugiés des camps palestiniens établis en Jordanie ;
- Enfants du Monde, Droits de l'Homme qui a établi en 1997 à Amman une base d'appui logistique pour son action en Irak. Elle a pris également des contacts pour une action auprès des populations déshéritées au sud du pays.

En Turquie, la présence des ONG françaises ou étrangères est marginale. La Turquie est pour les grandes ONG françaises, davantage une zone de transit vers l'Irak du Nord, le Caucase, l'Afghanistan, voire le Népal, qu'un terrain d'action.

En revanche les congrégations françaises et oeuvres caritatives sont davantage présentes.

La Syrie compte bon nombre d'associations confessionnelles ou non qui agissent le plus souvent au niveau local : animation de centres pour handicapés, promotion de la femme, formation d'éducateurs sont quelques unes de leurs activités.

La stabilité politique et le relatif équilibre social de la **Tunisie** laissent peu de place à l'action humanitaire et, au-delà, à l'action des ONG françaises de manière générale. La proximité du pays et la facilité des communications limitent par ailleurs les véritables implantations de ces organisations.

Il existe cependant un nombre non négligeable d'ONG françaises actives en Tunisie.

Leurs principaux domaines d'intervention sont :

- les affaires sociales et la santé : formation, action en faveur des handicapés, éducation spécialisée ;
- l'éducation grâce aux congrégations religieuses : écoles primaires et professionnelles, crèches, jardins d'enfants où le français est enseigné ;
- dans une moindre mesure le développement, la réhabilitation de sites archéologiques.

Depuis quelques années, le **Maroc** connaît un développement significatif de la société civile, qui se traduit par la constitution d'ONG marocaines qui, parfois, s'appuient sur des ONG françaises. Celles-ci sont encore peu présentes mais la situation évolue lentement, la position des autorités marocaines étant désormais plus favorable que par le passé à ce type de coopération. La politique actuelle du gouvernement, après des années d'abandon, s'efforce de développer le monde rural en entreprenant des programmes de première nécessité : programme d'hydraulique villageoise, « *Pager* » programme global d'électrification décentralisée des douars les plus reculés du royaume.

L'émergence de la société civile devrait conduire à une plus grande implication des ONG françaises, qui pourraient s'investir dans la formation du personnel oeuvrant dans les organisations marocaines.

Les informations disponibles sur l'**Algérie** font état d'actions en France : accueil de jeunes, formation dans le domaine médical et para médical, initiation à la gestion de PME-PMI, formation de cadres associatifs, pratique de l'agriculture biologique, soins aux handicapés, appui dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat, envoi de livres en français dans les zones rurales, équipement informatique et extension d'un centre de formation pour jeunes en échec scolaire, etc.

3. Comparaison avec d'autres pays

Dans les Territoires Palestiniens et à Jérusalem, les pays à forte tradition religieuse comme l'Espagne et l'Italie sont fortement présents dans les actions charitables et spirituelles. Les Etats-Unis et les pays européens mènent des programmes d'aide et de soutien sociaux, culturels, politiques et économiques, à destination des mêmes populations que les ONG françaises.

En Egypte sont présents la Ford Foundation, Care, la Near East Foundation, Plan International, Hope Project, Oxfam et Save the Children. La présence des ONG internationales est relativement faible, en raison du contrôle étroit exercé sur leurs activités.

En Jordanie, on relève parmi les ONG étrangères principalement Care, Save the Children, the Near East Foundation, Villages d'enfants SOS, Questcope (britannique) dont les représentations locales ont acquis une forte composante jordanienne. S'y ajoutent les fondations allemandes (Friedrich Ebert, Konrad Adenauer, Friedrich Neumann) qui jouent un rôle particulièrement actif et visible en organisant de nombreux séminaires de sensibilisation sur le développement économique, social ou démocratique du pays.

En Israël, les présences américaines et allemandes, chacune pour des raisons propres sont extrêmement fortes. La présence américaine se retrouve dans tous les secteurs aussi bien politique et économique (ce qui correspond aux choix stratégiques faits par Washington pour ce pays) que culturel et social (en raison de la puissance de la communauté juive américaine et de l'américanisation de la société israélienne).

Quant à l'Allemagne, dont les grandes fondations sont actives, outre l'économie, elle axe son effort sur la société israélienne afin de favoriser une meilleure connaissance de chaque pays par l'autre.

La spécificité française est apparente avant tout dans le domaine humanitaire et surtout religieux (congrégations).

Au **Maroc**, l'Allemagne agit par le biais de la GTZ (en particulier en milieu rural) et de ses quatre fondations politiques (Friedrich Ebert, Konrad Adenauer...). L'Espagne lance des appels d'offres sur des projets de développement dans les provinces du Nord. On peut citer la grande présence dans cette région d'Intermon et de Sergi.

Les trois principaux intervenants tiers sont l'USAID (en particulier en matière de micro-crédit), JICA (la coopération japonaise, en particulier dans le développement lourd en milieu rural), et OXFAM-QUEBEC (aide aux petits projets et coordination).

4. Les acteurs économiques et sociaux¹⁷⁰

4.1. Les organisations de salariés

Les organisations de salariés soit collectivement dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats, soit individuellement dans le cadre de leurs actions propres mènent des actions en faveur de ces pays. Ainsi la **CGT** entretient des relations de coopération, de solidarité avec de nombreux syndicats dans les pays concernés : Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Israël, Liban, Territoires Palestiniens, Jordanie, Syrie et Turquie.

Dans des situations très diverses, elle cherche à maintenir, développer ou créer des contacts avec les organisations syndicales démocratiques de ces pays.

Ces relations s'établissent aussi bien au plan confédéral, qu'au plan de fédérations (énergie, chimie, transports, métallurgie, cheminots...) ou de régions (Provence-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Ile-de-France...).

En termes de coopérations et de solidarité, ces échanges vont de déclarations communes à des expériences d'échanges, par exemple des stages de formation (en France ou dans les pays considérés), l'apport de matériels nécessaires à l'activité syndicale, la mise en oeuvre de solidarités concrètes, vacances d'enfants, prise en charge de personnes blessées dans des attentats, voire des jumelages entre communes ou d'entreprise à entreprise.

¹⁷⁰On trouvera ci-après le texte des contributions communiquées par ces organismes.

On peut citer notamment :

- de nombreuses initiatives de solidarité avec l'UGTA d'Algérie ainsi qu'avec des associations de femmes algériennes. Rencontres, déclarations, projet de séminaire des organisations syndicales de retraités de la région méditerranéenne, accueil d'enfants algériens dont les parents ont été victimes du terrorisme ;
- la participation de la CGT à diverses initiatives contre le terrorisme en Algérie ;
- le jumelage des syndicats de cheminots Languedoc-Roussillon et du centre ferroviaire de Biskra (Sud algérien) ;
- les rencontres CGT/UGTT et la déclaration commune en août 1996 ;
- le protocole de coopération entre CGT et CDT du Maroc en 1995 ;
- les relations de coopération avec la FENASOL et la CGTL au Liban ;
- avec les syndicats palestiniens, la solidarité financière et le projet dans la métallurgie de former des enseignants en formation professionnelle ;
- en Israël, les rencontres avec l'Histadrout et le stage de formation syndicale ;
- de nombreuses rencontres en Egypte et la participation à un séminaire sur les négociations collectives.

Pour sa part la **CFDT** entretient des relations avec de nombreux syndicats des pays méditerranéens, elle a centré son action sur :

- la paix et la lutte contre le terrorisme notamment en Algérie avec l'UGTA, avec les syndicats palestiniens dans les Territoires palestiniens et en Israël avec l'Histadrout ;
- la promotion des droits des femmes ;
- l'aide au développement syndical avec de nombreux protocoles de coopération (Algérie, Tunisie, Palestine) ;
- la formation professionnelle continue pour améliorer les qualifications. Un accord avec l'USTMA a été signé en mars 1995 (Union Syndicale des Travailleurs du Maghreb Arabe) et connaît un très bon développement ;
- la mise en place en Algérie avec l'UGTA et les employeurs de la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) genre UNEDIC.

4.2. Les entreprises

a) L'artisanat et les petites entreprises

La conférence « *Coopération Artisanat, petites entreprises et métiers en euro-méditerranée* » qui s'est tenue en mai 1997 à Marseille a permis de mettre en contact 200 partenaires qui se sont manifestés sur les écrans du Cybercafé ouvert pour la circonstance. Quatre-vingts intentions de conventions et projets de partenariat entre pays ont été engagés.

Quelques exemples illustrent cette volonté de coopération :

- la signature entre la Tunisie et différents partenaires de la région PACA de deux conventions pour la formation de formateurs et le renforcement du tissu d'enseignement professionnel tunisien ;
- un double partenariat de transfert des compétences dans le domaine de l'assistance économique entre l'Union des chambres des Artisans et Commerçants d'Izmir et la chambre des métiers de Meaux d'une part, et la chambre régionale des métiers PACA d'autre part ;
- la Sonacotra a proposé un partenariat avec les chambres de métiers à propos des Centres de formation et d'apprentissage ;
- une coopération économique tripartite entre la chambre régionale des métiers Midi-Pyrénées, la Fédération nationale de l'artisanat de Tunisie et la chambre des métiers des PME d'Athènes.

L'objectif est de donner aux artisans qui, au Maroc par exemple, contribuent à hauteur de 10 % au PIB et représentent 13 % de la population active, les moyens de se qualifier.

b) Les organisations patronales

Dans l'ambition que porte la déclaration de Barcelone de favoriser la mise à niveau des économies des PTM pour relever le défi de l'ouverture, les organisations d'employeurs ont un rôle déterminant à jouer. Quatre terrains privilégiés peuvent, à ce titre, être identifiés :

- le développement des services aux entreprises membres pour apporter à ces dernières, notamment en matière de formation, les outils et les savoir-faire leur permettant d'améliorer leur compétitivité ;
- l'exercice de la fonction d'influence auprès des pouvoirs publics pour que des politiques favorables au développement des entreprises soient menées ;
- la prise en compte de la préoccupation sociale par les entreprises, notamment à travers le développement de politiques contractuelles, pour que les évolutions économiques s'opèrent dans un climat social harmonieux ;
- le développement des échanges économiques bilatéraux par l'intensification d'opérations favorisant la mise en relation d'affaires.

Certes, l'exercice de telles responsabilités se heurte dans de nombreux PTM à des réalités patronales qui se caractérisent par la forte disparité et la faiblesse des représentations patronales, leur faible degré de représentativité, la vacuité de leurs moyens.

Des évolutions positives sont cependant observées qui engagent les patronats locaux sur la voie de leur renforcement, de leur rapprochement et de leur indépendance.

Favoriser la mise à niveau des patronats locaux, pour qu'ils puissent remplir plus pleinement leur fonction d'utilité, ne peut laisser indifférentes les organisations patronales européennes.

Des raisons historiques et culturelles ont installé, entre patronats du Nord et du Sud, des relations privilégiées qui ne sont pas étrangères à la qualité des échanges économiques bilatéraux.

La déclaration de Barcelone doit, dans son ambition, permettre, tout en les préservant, de dépasser les relations fondées sur le seul héritage culturel et portées par la seule préoccupation d'intensifier les relations d'affaires.

Les Sommets euro-méditerranéens de chefs d'entreprises de Marrakech, de Malte et d'Athènes ont bien identifié l'enjeu qui devrait déboucher sur la mise en réseau des organisations d'employeurs des douze PTM avec leurs homologues européens et par la mise en place d'un système de transfert en matière de formation et d'information.

L'enjeu est aussi, comme cela a été envisagé à Marrakech, à travers le projet de constitution d'une Confédération maghrébine et à Athènes, à travers celui d'une Confédération méditerranéenne, de favoriser l'intégration par des rapprochements patronaux Sud/Sud.

De même, les instances communautaires ont bien perçu l'intérêt qu'elles pouvaient trouver à accompagner le renforcement des organisations patronales en ayant prévu, dans l'action des « *Business Centers* », le soutien institutionnel aux associations d'employeurs.

De telles initiatives sont d'autant plus urgentes que ces organisations bénéficient, dans le renforcement de leurs missions et de leurs structures, de soutiens d'origine non communautaire, souvent financièrement considérables.

Mais, au-delà des initiatives d'origine communautaire, la France a une responsabilité qui va au-delà de celle, singulière, tenant aux relations historiques entretenues avec certains patronats du Maghreb et qui ont notamment favorisé, en Tunisie et au Maroc, l'installation des structures patronales représentatives et influentes.

La France s'est, en effet, dotée d'un modèle patronal particulièrement bien adapté à des pays en transition où des corps intermédiaires forts favorisent les évolutions harmonieuses entre le « *Tout-Etat* » et le « *Tout marché* ». De même, le modèle patronal français, mieux que d'autres, permet le traitement d'une « *question sociale* » déterminante dans la maîtrise des évolutions auxquelles les PTM sont confrontés.

c) Les Chambres de commerce et d'industrie

La zone Maghreb et Proche-Orient représente 10 % des actions menées par les Chambres de commerce et d'industrie françaises, les pays les plus couverts étant l'Egypte, le Maroc et la Tunisie (voir annexe n° 23).

L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) pour sa part intervient à trois niveaux :

- le groupe de travail Maghreb - Proche et Moyen-Orient, en tant que structure de coordination permet aux Chambres d'avoir une stratégie nationale et de mettre au point des actions communes éventuellement ;

- elle gère la promotion des opérations de MED-Partenariats (Maroc, Israël, Jordanie, Tunisie, Egypte, Turquie etc...). A titre d'exemple, l'opération en Tunisie (25 et 26 septembre 1997) a vu la participation de 205 entreprises françaises ;
- via Eurochambres, l'ACFCI formule des recommandations auprès de la Commission européenne, concernant la politique des quinze pays membres (programme MEDA, dialogue euro-méditerranéen).

Les initiatives de la société civile sont donc multiples et multiformes. Cependant malgré la prise de conscience qu'elles traduisent, elles n'apparaissent à la mesure ni des liens historiques, ni des enjeux. La coopération actuelle ne répond pas encore à une politique cohérente de codéveloppement.

Il convient tout d'abord d'inscrire ces actions dans la durée. Trop de projets se limitent à des études de faisabilité et ne se concrétisent pas. Cette exigence implique une contractualisation, des moyens et une acceptation par les populations.

Cette coopération doit aussi s'inscrire en complémentarité à l'action des Etats, mieux articuler les projets avec les priorités des gouvernements, pour assurer une plus grande synergie.

Le développement en ordre dispersé que l'on observe aujourd'hui conduit à s'interroger sur la nécessité d'un cadrage. Comme le suggérait Michel Bescond, directeur général des Cités Unies, la coopération décentralisée gagnerait à être structurée, grâce à une concertation permanente entre les structures nationales comme le sont Cités Unies - France et l'Association des Maires de France et leurs équivalents dans les Pays Tiers Méditerranéens.

Il serait souhaitable pour répondre en particulier au problème des moyens que la dimension européenne soit mieux intégrée. Les collectivités locales françaises se tournent pour leur action internationale de préférence vers le ministère des affaires étrangères alors que des financements existent à Bruxelles, que nos partenaires européens n'hésitent pas à solliciter.

Enfin, il importe de donner une priorité à la formation continue, à la mise en oeuvre de stages qui permettent d'améliorer la formation des responsables plutôt que des formations généralistes.

Cet aspect humain doit être privilégié dans un domaine où, en dépit d'un développement, les réalisations sont encore insuffisantes. Les échanges culturels et les échanges de jeunes n'ont pas la place qu'ils méritent. Cela tient pour partie à la relative faiblesse des financements publics qu'ils émanent de l'Etat ou de l'Union européenne, et à la priorité accordée aux échanges économiques. A cet égard, on pourrait utilement s'inspirer du partenariat diversifié qui lie Agadir et la Loire-Atlantique : développement économique, formation professionnelle, échanges scolaires et universitaires y ont leur place.

La dynamique amorcée dans les années quatre-vingt, est appelée à jouer un rôle grandissant dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. C'est une condition du succès de ce dernier.

5. La place des immigrés

Une place particulière est accordée à l'immigration dans la mesure où elle apporte une contribution spécifique au développement des relations entre les deux rives.

Elle est largement liée à la croissance démographique dans les PTM.

5.1. Le poids démographique des PTM

La démographie fait partie des phénomènes qui touchent et transforment nos sociétés en profondeur. Pas toujours immédiatement perceptibles, ses effets dans les vingt à trente prochaines années constitueront pourtant un facteur de changement au moins aussi important que l'évolution de la technologie et les grandes orientations économiques.

Les trois dernières décennies constituent pour la Tunisie, le Maroc et l'Algérie, une période de profonde transformation démographique. Le Maghreb est ainsi entré dans une phase de transition démographique. La mortalité a fortement baissé ainsi que le taux de fécondité, grâce à la transformation progressive du statut de la femme et surtout grâce aux différentes politiques de planification familiale mises en place dès 1964 pour la Tunisie, 1967 pour le Maroc et plus tardivement pour l'Algérie qui a connu jusqu'en 1983 une politique très nataliste.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui se font lourdement sentir les conséquences d'un taux de fécondité qui a longtemps avoisiné pour le Maghreb comme pour le Machrek, sept enfants par femme. Au total, en une trentaine d'années, la population du Maghreb a doublé, passant de 30 millions en 1965 à plus de 63 millions actuellement. D'ici une vingtaine d'années, l'Algérie et le Maroc à eux deux pourraient faire le double de la population française alors qu'ensemble, ils n'en faisaient que la moitié il y a encore peu. D'autre part l'Egypte et la Turquie ont chacun une population qui dépasse celle de la France. Autre exemple, cité par M. Ghassan Salamé lors de son audition devant la section des Relations extérieures du Conseil économique et social le 17 juin 1997, lorsque M. Hassad est arrivé au pouvoir en Syrie en 1970, ce pays comptait 5 millions d'habitants. Vingt-sept ans plus tard, ce pays compte 15 millions d'habitants.

L'écart numérique entre les populations du Nord et celles du Sud de la Méditerranée ne cesse donc de se creuser; dans les quatre pays d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie, Egypte), la croissance annuelle de la population est de 2,5 % en moyenne alors qu'elle n'est que de 0,2 % en Europe occidentale.

Fig. 40 : MÉDITERRANÉE, DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES
Pays méditerranéens : population totale, estimations et projections
1995-2030 (en millions)

Pays	1995	2010	2030
Méditerranée Nord	175,45	179,18	173,81
France	58,12	60,69	62,66
Italie	57,87	58,82	53,17
Espagne	39,14	39,06	37,75
Grèce	10,45	10,75	10,44
Portugal	9,87	9,86	9,79
Méditerranée Sud	128,04	167,72	214,43
Maroc	27,72	35,95	45,24
Algérie	28,14	38,39	49,9
Tunisie	9,03	11,86	14,99
Libye	5,41	8,8	14,39
Egypte	57,74	72,72	89,91
Méditerranée Est	85,88	112,41	147,09
Turquie	61,28	74,9	90,76
Malte	0,37	0,4	0,43
Chypre	0,74	0,83	0,93
Syrie	14,28	23,33	37,15
Palestine	0,79	1,36	2,45
Liban	4,01	4,9	6,02
Jordanie	4,41	6,69	9,35
Total	389,37	459,31	535,33

Source : World Population Projections ; World Bank 1994-1995.

Le contraste démographique est d'autant plus saisissant qu'il se double d'une divergence croissante des pyramides d'âge entre deux rives : en Afrique du Nord, par suite de la baisse de la natalité, la proportion des classes 15-65 ans va croître mais l'âge médian (qui partage la population en deux parties égales) restera bas. En Europe, cet âge médian grimpera de 33,9 à 40,8 ans et en Allemagne il atteindra même en 2025 45,9 ans pour 36,7 ans en 1985. Ce vieillissement est dû au gonflement des classes d'âge au dessus de 65 ans (voir annexe n° 24).

Entre 1985 et 2025, l'ensemble de la population européenne va augmenter de 10 millions d'habitants mais le nombre des moins de 15 ans comme celui des 15-64 ans va diminuer ; d'un autre côté la population des plus de 65 ans augmentera de 25 millions de personnes. Sur la rive Sud, c'est au contraire l'irruption de classes d'âges jeunes qui sera le fait marquant de l'évolution démographique des trente prochaines années. De jeunes générations vont donc massivement entrer sur le marché du travail et à n'en pas douter ce contraste pèsera de tout son poids dans l'espace régional.

Indubitablement ce tableau prouve combien la composante démographique sera importante et même décisive dans la structuration de l'évolution des rapports économiques et politiques entre les deux rives de la Méditerranée.

5.2. Les migrations de populations des PTM vers l'UE

En 1994, près de deux millions de personnes en provenance des Pays Tiers Méditerranéens vivaient dans les pays du Nord de la Méditerranée. Sur ce total, la France a elle seule accueillait 85 % de ces populations alors que l'Italie, second dans l'ordre des pays d'accueil, en recevait 10 % et l'Espagne 4 %. Ces deux pays sont récemment devenus les pays cibles des candidats à l'émigration légale ou clandestine.

C'est ainsi que l'Italie a vu la population originaire des PTM passer de 72 000 en 1990 à près de 200 000 en 1994, soit un accroissement annuel moyen de près de 30 %. Entre 1981 et 1992 les effectifs tunisiens sont passés de 2 064 à 50 350 et les effectifs marocains de 11 088 à 95 580. Il s'agit principalement d'une immigration de travailleurs jeune et masculine. L'Espagne est devenue également au cours de ces dernières années un des principaux pays de destination de l'émigration marocaine. Pour n'être pas aussi importante qu'en Italie, compte tenu des rapports historiques et de la proximité géographique des deux pays, l'accroissement de la population marocaine en Espagne n'est pas moins significatif notamment parmi les étrangers régularisés.

Fig. 41 : DYNAMIQUE MIGRATOIRE (1000)

en milliers

Résidents en :	En provenance de :			
	Turquie	Maroc	Algérie	Tunisie
Belgique	86,0	144,0	10,0	5,7
Danemark	35,0	3,2	0,4	0,5
Allemagne	1 965,6	82,4	19,1	27,4
Grèce	3,1	0,4	0,2	0,3
Espagne	0,3	63,9	3,2	0,4
France	197,7	572,7	614,2	206,3
Irlande	-	-	-	-
Italie	3,7	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-
Pays-Bas	182,1	158,7	0,9	2,1
Autriche	143,0	-	-	-
Portugal	0,1	-	-	-
Finlande	1,2	0,6	0,2	0,1
Suède	22,0	1,5	0,6	1,1
Grande-Bretagne	29,0	7,0	4,0	1,0

Source : Statistiques démographiques EUROSTAT 1997.

Les envois de salaires des travailleurs migrants sont la marque immédiate et visible de l'impact de la migration sur les pays d'origine. La mesure de l'incidence des envois de fonds sur le développement des pays d'origine, le niveau de vie et la croissance ne peuvent se réduire à un simple examen de la

balance des paiements. Les effets peuvent être directs comme indirects, à court, long ou moyen terme. Il reste toutefois que les envois de fond constituent un apport considérable pour les familles de migrants et une source de devises importante pour les pays.

Pour le Maroc, les revenus migratoires atteignent des proportions importantes : 16 milliards de dirhams, soit 10 à 11 milliards de francs. Cela excède les revenus du phosphate dont le Maroc est pourtant l'un des principaux producteurs mondiaux, et équivaut aux recettes du tourisme. Cet argent sert d'abord, dans les pays les plus pauvres, à la solidarité familiale (dépenses d'alimentation, d'habillement, de santé) puis en second poste à l'amélioration de l'habitat. Par ailleurs de plus en plus d'investissements à caractère productif sont réalisés par les migrants dans leurs pays d'origine.

Ce dynamisme des migrants se concrétise parfois par leur implication extrêmement forte dans la vie économique du village ou de la région d'origine par le biais d'une vie associative intense. Ainsi l'expérience menée depuis 1986 par l'association Migrations et Développement¹⁷¹ dans l'Anti-Atlas marocain est-elle à ce titre tout à fait exemplaire. Grâce à l'épargne des immigrés, l'aide des Européens et à la créativité des habitants, des villages entiers ont été électrifiés¹⁷², des dispensaires et des bibliothèques édifiés, des barrages d'irrigation élevés.

La méthode appliquée par l'association Migrations et Développement (MD) passe toujours par l'implication des habitants : MD exige en effet la constitution d'une association villageoise qui devient son partenaire principal, en échange de quoi MD dispense ses appuis en matière de formation, de gestion, d'identification des besoins, de définition du projet, de collecte de fonds et assure ensuite la gestion du réseau et son entretien. Des jeunes du village sont formés pour assurer la maintenance des réseaux et les bénéfices réalisés sont réinvestis dans d'autres projets collectifs.

¹⁷¹A cet égard se reporter à l'ouvrage de Zakya Daoud : *Marocains des deux rives*, collection « *les acteurs du développement* », éditions de l'Atelier, Paris 1997.

¹⁷²Au bout de trois ans seulement d'existence, l'association Migrations et Développement avait électrifié 70 villages en une quarantaine de réseaux touchant 30 000 personnes ; entre 1989 et 1995, les opérations ont concerné plus de 2000 foyers et 18 225 habitants. Pour le programme 94/94 d'électrification de MD, d'un montant total de 1,789 MMF, EDF a fourni 337 750 F ; le FAS 285 000 F ; le CCFD 40 000 F ; les villageois ont contribué pour 318 750 F ; les immigrés pour 300 000 F ; des adhérents de MD pour 27 500 F ; la coopération française pour 300 000 F ; les collectivités marocaines pour 30 000 F et d'autres organismes pour 150 000.

Par le biais de projets collectifs réalisés dans l'intérêt de tous, les travailleurs migrants acquièrent un nouveau statut ; ils impulsent également une dynamique nouvelle par l'implication des associations dans la formation professionnelle, l'alphabétisation, la formation des femmes. Le savoir-faire des immigrés ne demande qu'à être valorisé, leur capacité d'épargne à être utilement employée.

Ainsi assiste-t-on dans des cas de plus en plus nombreux à l'avènement d'une rationalité nouvelle dans les dépenses de consommation et d'investissements des immigrés : passant d'un mode de dépense individualiste et souvent assez ostentatoire (voitures, télévision, matériel hi-fi...), celles-ci tendent désormais à s'orienter de plus en plus fréquemment vers le développement durable des économies locales. Jouant un rôle de « *pont* » entre les deux rives, les émigrés deviennent de véritables moteurs de l'investissement productif.

5.3. *La création d'une zone de libre-échange et les flux migratoires*

La récession économique qu'a connue l'Europe, la montée du chômage et les incertitudes sur l'avenir ont conduit les pays du Nord de la Méditerranée à fermer leurs frontières. L'intégration des PTM à l'économie mondiale, notamment par le biais de la création d'une zone de libre-échange, a pour but principal de permettre à ces pays, par leur mise à niveau, de connaître une prospérité économique qui conduira les populations à se fixer.

Constatant toutefois qu'il convient de tenir compte des différences de tendances démographiques entre les PTM et l'UE, ainsi que des différences de revenus *qui ne manqueront pas d'avoir un impact important sur les migrations des prochaines décennies*, le Comité économique et social des Communautés européennes a émis un certain nombre de recommandations dans le cadre du Sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires qui s'est tenu à Paris en novembre 1996.

Soulignant le caractère très positif de la présence des immigrés dans le cadre de l'intégration économique et sociale euro-méditerranéenne, regrettant toutefois que les immigrés arrivés dans les pays d'accueil entre les années 1960 et 1980 soient depuis quelques années en position de « désintégration », le Comité propose, outre l'égalité de traitement et de chances entre les immigrés et les citoyens des Etats-membres, le développement d'une information correcte des candidats à l'immigration, la convergence des réglementations nationales en matière de visas et d'entrée.

En effet le Comité fait observer que **les mesures à prendre** « *ne sauraient se limiter à l'ouverture ou la fermeture pure et simple des frontières en dehors de toute politique concertée et qu'il faudrait prévoir des mesures économiques et sociales d'accompagnement communes parfois éloignées de préoccupations purement démographiques* ».

Il souligne que « *toute politique de régulation des flux migratoires doit s'accompagner, dans les pays d'origine, d'actions en faveur du développement et de la formation, en coopération avec les pays d'origine* ».

Ainsi propose-t-il de :

- « *faciliter la formation des populations migrantes afin que leur intégration dans le pays d'accueil s'effectue dans de meilleures conditions et, le cas échéant, une formation retour adaptée permettant de créer sur place des activités source d'emploi* » ;
- « *favoriser, pays par pays, des mesures qui faciliteraient les échanges de population et la circulation des personnes, dans le cadre de relations économiques et culturelles, par exemple l'obtention de visas de longue durée, selon les catégories de population* » ;
- « *agir vis-à-vis de la Commission européenne pour que le volet migratoire soit pris en compte en tant que partie intégrante du partenariat euro-méditerranéen* ».

Les orientations du Comité économique et social des Communautés européennes présentent des similitudes avec les conclusions du rapport d'étape présenté au Premier Ministre en décembre 1997 par M. Sami Naïr, notamment en ce qui concerne la prise en considération des « *projets migratoires* » des immigrés potentiels.

5.4. *Vers une politique de co-développement liée aux flux migratoires*

M. Sami Naïr suggère en effet une politique des migrations basée sur le **codéveloppement**. Arguant que la France a une carte à jouer en donnant l'exemple, il propose une nouvelle approche concernant les phénomènes migratoires, qui prenne davantage en considération le rôle positif que peuvent jouer les immigrés légalement installés, dans le développement de leur pays d'origine. Constatant également que la fermeture des frontières conduit souvent à l'installation définitive des immigrés dans les pays d'accueil alors que ceux-ci préféreraient aller et venir plus librement dans le cadre de séjours temporaires, il préconise une politique de contingentement des flux migratoires et l'établissement de conventions de codéveloppement/migrations entre la France et chacun des pays concernés.

La mobilité maîtrisée pour les ressortissants des pays signataires de telles conventions est l'objectif affiché. Elle permettrait aux immigrés légalement installés d'investir plus facilement dans leur pays d'origine, leur offrirait la possibilité de se former en France pour acquérir une qualification utile à leur pays d'origine et autoriserait le maintien des liens entre anciens étudiants ayant fait une partie de leurs études en France. De surcroît, elle redonnerait à la France son image de société ouverte et démocratique dans des pays où l'influence francophone pâtit des rigidités actuelles.

Le rapport Naïr propose que soient facilitée la délivrance de **visas de circulation** à des catégories bien déterminées de personnes (artistes, anciens étudiants etc...) et que des **contingents de codéveloppement** soient établis pour les jeunes travailleurs bénéficiaires d'un stage professionnel, les étudiants bénéficiaires d'un **contrat codéveloppement/formation/emploi**. Ces contrats garantiraient un emploi au retour des étudiants dans les secteurs jugés prioritaires par l'Etat d'origine et les bénéficiaires ne pourraient prétendre à un travail stable

ou à un titre de résidence en France, et ce pour lutter contre la fuite des compétences. Les entreprises locales seraient ainsi mobilisées pour l'accueil de jeunes travailleurs pour lesquels elles auraient en contrepartie la garantie d'une formation sérieuse et adaptée.

Enfin M. Sami Naïr suggère un **soutien accru aux projets de développement impliquant des migrants** en renforçant le programme développement local migration (PDLM) mis en oeuvre par les pouvoirs publics qui vise à aider financièrement et à conseiller les migrants désirant réaliser un projet d'activité lors de leur réinsertion dans leurs pays d'origine. Le développement de systèmes financiers décentralisés, l'implication des collectivités locales et l'intégration de ces dispositifs d'aide à des contrats de codéveloppement régionaux sont envisagés.

Ces propositions présentent des pistes tout à fait intéressantes pour alimenter le débat sur la question délicate mais *incontournable* que représente le problème de la maîtrise des flux migratoires. M. Sami Naïr suggère d'ailleurs que la France propose **l'intégration des actions Migrations/Codéveloppement dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen**. Il est intéressant de noter qu'il propose également **l'association du Conseil économique et social à la réflexion** qui doit se tenir dans le cadre institutionnel.

6. Les Conseils économiques et sociaux

6.1. Les Conseils économiques et sociaux, lieu de réflexion et de dialogue

Les Conseils économiques modernes (des organismes précurseurs tel le Conseil du Commerce ont existé depuis l'ancien régime) sont nés en France au cours de la première moitié du XX^e siècle. Après la création du Conseil National Economique en 1925 et du Conseil Economique en 1946, la nouvelle Constitution du 4 octobre 1958, qui ouvre l'ère de la V^e République, instaure le Conseil économique et social.

La France a donc une antériorité en la matière et a souvent servi de modèle pour la constitution d'organismes similaires à l'étranger.

Les pays disposant de telles institutions étaient encore peu nombreux il y a quelques années dans l'ensemble euro-méditerranéen, à savoir la France, l'Italie, l'Irlande et le Bénélux pour les pays du Nord, la Tunisie pour le Sud, sans omettre le Comité économique et social européen.

La création au cours des huit dernières années de Conseils au Portugal, en Espagne, en Grèce, au Maroc, en Algérie, à Malte, au Liban, d'une institution similaire en Egypte, qui certes fonctionnent selon des modalités propres mais regroupent les principaux acteurs économiques et sociaux, ont rendu possible la naissance d'un dialogue entre institutions des deux rives et l'association des partenaires sociaux à la mise en oeuvre du partenariat.

D'autre part la Turquie a également instauré des formes de dialogue avec les organisations socioprofessionnelles.

Il est important que de telles institutions puissent voir le jour : quand il existe des partenaires sociaux réellement représentatifs, il est nécessaire de

favoriser la création de ces lieux d'échanges et de dialogue tout en adaptant leurs structures et leur mode de fonctionnement aux réalités des pays concernés et en fonction du « génie » propre de chacun ; c'est ce qu'a su parfaitement faire le Maroc avec le Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA) qui s'est révélé particulièrement actif depuis sa création en 1991.

6.2. *L'association des Conseils économiques et sociaux à la mise en oeuvre du partenariat*

Parmi les outils devant contribuer à l'avènement du partenariat euro-méditerranéen, la Conférence de Barcelone a initié divers contacts institutionnels parmi lesquels la rencontre régulière des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des deux rives de la Méditerranée au sein de Sommets annuels euro-méditerranéens.

Dès leur première réunion à Madrid en décembre 1995, les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires ont placé leur action et leurs travaux dans le droit fil des idées et des objectifs définis à Barcelone en marquant bien toutefois l'originalité de leur approche : tout en adhérant au projet de création d'une zone de libre-échange, ils ont tenu à souligner d'emblée les difficultés qu'il convenait concomitamment de maîtriser, au nombre desquelles la dette des PTM, la démographie, la gestion des ressources naturelles, l'emploi et le chômage, le risque de désorganisation des circuits traditionnels de production des pays du Sud...

Se saisissant des grandes questions qui conditionnent la réussite du partenariat en autant de thèmes de débats, les Conseils ont affirmé leurs priorités lors des différents sommets qui les ont réunis : l'instauration **d'un dialogue permanent et organisé** entre les pays du pourtour méditerranéen portant principalement **sur les questions économiques et sociales**, la promotion d'un **partenariat euro-méditerranéen global et de codéveloppement**, l'avènement **d'une zone de libre-échange** qui implique la nécessité **d'adapter les économies des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée**.

La diversité des sujets traités et la liberté de ton avec laquelle sont abordés des questions délicates font de ces sommets une tribune d'expression très ouverte. Y ont successivement été abordés des thèmes sur lesquels il n'était pas particulièrement aisé de trouver des consensus : les migrations, l'endettement des pays du Sud et de l'Est méditerranéens, l'énergie (sommet de Paris 1996), la gestion de l'eau, le développement des PME-PMI en Méditerranée, le rôle des partenaires sociaux dans l'accompagnement social et la mise à niveau des économies (sommet de Casablanca 1997).

Chaque thème a fait l'objet d'une contribution, sous forme de rapport, par l'un des Conseils ou organisme similaire¹⁷³.

Les Conseils n'ont pas hésité à *pointer les difficultés et les insuffisances du partenariat* en prenant par exemple position sur la nécessité d'intégrer le volet

¹⁷³A cet égard, voir les contributions du Conseil économique et social français, étude de M. Calvet : « La question de l'énergie dans l'espace euro-méditerranéen de libre-échange à l'horizon 2005 », 24 nov. 1996 et études de MM. Calvet et Bouchet « Prospectives de l'eau dans le bassin méditerranéen », 23 nov. 1997.

agricole au processus de Barcelone, en soulignant le besoin de renforcer la coopération inter-régionale et par conséquent la part consacrée au financement des Programmes Indicatifs Régionaux (PIR) qui ne représente actuellement que 10 % du programme de financement MEDA ; ils *ont fermement rappelé les valeurs et normes communes* que doit constituer, pour tous les partenaires, l'ancrage des processus démocratiques et le respect des Droits de l'Homme ; ils *ont mis en lumière la co-responsabilité* des pays du Nord et du Sud de la Méditerranée dans la définition et la promotion d'un modèle de croissance et de développement économique, social et culturel équilibré, prônant à cet égard *une réflexion prospective*.

La pérennisation du dialogue entre partenaires sociaux passe avant tout par la multiplication des enceintes dans lesquelles ils sont susceptibles de s'exprimer et c'est pourquoi la **création de Conseils économiques et sociaux** dans les pays qui n'en sont pas dotés constitue une priorité affichée. Les Conseils se considèrent en effet, et à juste titre, comme **le lieu privilégié d'élaboration du compromis social nécessaire à l'adaptation des économies**¹⁷⁴ ; ils conjuguent leurs efforts pour trouver des solutions novatrices aux changements structurels¹⁷⁵, donc sociaux, consécutifs à la création d'une zone de libre-échange.

6.3. *L'intérêt des Sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires*

Hormis la qualité des travaux et l'importance des propositions qui ont pu en résulter, l'un des principaux intérêts de ces sommets se trouve en définitive dans le travail commun de préparation, la concertation entre des institutions qui n'ont pas toujours l'occasion de bien se connaître et de dialoguer. L'habitude s'est peu à peu instaurée, pour un sujet donné, de tenir compte des travaux des autres Assemblées, de tenter de trouver un même rythme, d'accepter dans l'élaboration des propositions, de tenir compte de points de vue parfois extrêmement différents. Petit à petit, par « *capillarité* », ces travaux en commun permettent la réciprocité d'informations et une meilleure connaissance des préoccupations qui animent les Conseils du Nord et du Sud.

Ces réunions des Conseils économiques et sociaux sont aussi l'occasion pour certains pays d'Europe du Nord comme l'Allemagne qui ne disposent pas d'institutions similaires de se rendre compte de l'importance des frontières Sud de l'Union, de prendre la mesure de l'importance du partenariat euro-méditerranéen et d'avoir peut-être mieux conscience de la nécessité d'une intégration économique régionale avec les PTM.

En se plaçant dans une perspective de dialogue multilatéral, ces forums de discussion entre Conseils économiques et sociaux et institutions similaires permettent également de sortir d'un système classique d'échanges bilatéraux pour intégrer pleinement la dimension régionale qui s'impose de plus en plus.

¹⁷⁴Déclaration finale ; Actes du Sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, Paris, 21 et 22 novembre 1996.

¹⁷⁵Voir pour exemple dans les études citées ci-dessus la promotion du système de Build Operate Transfer (BOT) comme outil d'aide au développement économique.

Un groupe de travail chargé du suivi des mesures et actions émanant des différents sommets, composé du Comité économique et social européen qui en assure la permanence et des conseils nationaux - ou institutions similaires - qui ont déjà organisé un sommet, permet une évaluation régulière utile des résultats des programmes adoptés.

Le prochain sommet des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires se déroulera à Lisbonne en septembre 1998. Les thèmes étudiés seront les suivants : « *Le rôle des partenaires économiques et sociaux euro-méditerranéens dans le renforcement et l'approfondissement des dispositifs nationaux et euro-méditerranéens de formation professionnelle dans la perspective de l'établissement d'une zone de libre-échange* », « *Les investissements en infrastructure et le rôle des milieux socio-économiques dans l'édification de l'espace euro-méditerranéen* ».

D'autres thèmes majeurs comme l'urbanisation et le phénomène de littérialisation des agglomérations, le tourisme et les échanges culturels qui y sont liés pourraient faire l'objet d'études lors des sommets à venir.

CONCLUSION

La conférence de Barcelone a marqué une étape importante dans la politique méditerranéenne de l'Union européenne. En élargissant à tous les domaines des relations - politiques, économiques, financières, sociales, humaines et culturelles - une coopération jusqu'alors essentiellement économique et financière, elle a jeté les bases d'un partenariat ambitieux dont l'objectif est la constitution d'un espace « *de paix, de stabilité et de prospérité partagée* ».

Par la prise en compte dans la déclaration de Barcelone de principes consignés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, par la mise en place de mécanismes de prévention des conflits et l'instauration d'habitudes de dialogue et de travail en commun, elle a donné aux relations euro-méditerranéennes une nouvelle dimension et préfiguré ce que pourrait être une politique extérieure commune de l'Union européenne.

Avec la constitution d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 destinée à favoriser le développement économique et social et à accompagner l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale et avec l'intensification des échanges et de la coopération dans le domaine culturel, social et humain afin d'instaurer un dialogue entre les cultures, elle a introduit des innovations essentielles.

Enfin en confiant un rôle important à la société civile et au secteur privé, le partenariat ne se limite plus aux seuls acteurs étatiques, renforçant ainsi le caractère global du processus de Barcelone.

Cependant ce processus se trouve actuellement à une période charnière : les perspectives qu'il a ouvertes, les progrès déjà réalisés pourraient être mis en danger par les crises qui affectent la région. Or l'importance des enjeux impose de poursuivre sur la voie tracée à Barcelone.

L'Europe s'est engagée à accompagner et à faciliter la mise en oeuvre de ce processus, elle en a les moyens mais elle ne peut pour autant en assumer seule la responsabilité. Il revient à nos partenaires de mener à bien ce projet et de gérer les adaptations. C'est de leur capacité à maîtriser ces évolutions que dépendent les résultats du partenariat.

En raison de ses liens multiples et anciens avec cette région du monde, la France peut et se doit de contribuer au succès de cette entreprise. Il lui appartient de mettre son influence au service du partenariat.

Pour que ce processus produise tous ses effets et que la zone de libre-échange se mette en place au bénéfice des populations, il importe en premier lieu qu'au niveau européen la coopération euro-méditerranéenne soit relancée et que le partenariat progresse dans toutes ses dimensions - économique - mais également politique, sociale sans oublier la dimension culturelle et humaine, élément déterminant pour la réussite du projet. Il conviendra également de traiter des problèmes essentiels tels que le dossier agricole, les questions monétaires, la dette ou les migrations afin que les solutions envisagées facilitent le processus tout en préservant les équilibres économiques et la cohésion sociale des deux côtés de la Méditerranée.

L'ambition affichée par Barcelone nécessite que tous les acteurs - pouvoirs publics mais aussi société civile - s'impliquent, que leurs actions soient coordonnées et leurs moyens préservés.

C'est à ces conditions que l'objectif du partenariat euro-méditerranéen pourra être atteint. Tout échec mettrait en cause l'avenir de cette région mais aussi celui de l'Union européenne et des Etats qui la composent.

BIBLIOGRAPHIE
OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Balta Paul (sous la direction de)
La Méditerranée réinventée - Réalités et espoirs de la coopération
La Découverte/Fondation René Seydoux 1992
- Balta Paul et Rulleau Claudine
La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou
Sindbad 1973
- Banque mondiale
Rapport annuel 1997
- Banque mondiale
Rapport sur le développement dans le monde 1997
- Banque mondiale
Claiming the future. Choosing prosperity in the Middle East and North Africa
1995
- Banque mondiale
Tunisie : intégration mondiale et développement durable 1996
- Banque mondiale
Une croissance plus forte, des opportunités d'emplois. Des choix à faire pour le Maroc 1996
- Bensidoun Isabelle et Chevallier Agnès
Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture
Economica 1996
- Bessis Juliette
Maghreb, la traversée du siècle
L'Harmattan 1997
- Bistolfi Robert (sous la direction de)
Euro-méditerranée, une région à construire
Publisud 1995
- Blin Louis et Fargues Philippe (sous la direction de)
L'Economie de la paix au Proche-Orient
Maisonneuve et Larose - Cedej 1995
- Bouchet Hubert
La gestion agricole de l'eau dans les pays méditerranéens : situation actuelle et perspectives
JO Rapports et Avis du Conseil économique et social n° 18 du 8 novembre 1997
- Braudel Fernand
La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II
Armand Colin 1990
- Braudel Fernand

Autour de la Méditerranée

Edition de Fallois 1996

Butzbach Etienne

Etude pour la capitalisation et la valorisation des échanges en Méditerranée

Institut d'études et de recherche Europe-Méditerranée juin 1997

Butzbach Etienne et Bideau Claire

La coopération décentralisée franco-marocaine - Premier inventaire et perspectives

Ministère des affaires étrangères - Institut d'études et de recherche Europe-Méditerranée 1997

Calvet Bernard

La question de l'énergie dans l'espace euro-méditerranéen à l'horizon 2005

JO Rapports et Avis du Conseil économique et social n° 22 du 29 octobre 1996

Calvet Bernard

Ressources, utilisation et traitement des eaux dans les zones industrielles et urbaines dans l'espace euro-méditerranéen de libre-échange

JO Rapports et Avis du Conseil économique et social n° 18 du 8 novembre 1997

Cameron Rondo

La France et le développement économique de l'Europe 1800/1914

Seuil 1971

Carroué Laurent

L'Afrique du Nord et le Proche-Orient

Nathan 1996

Cherigui Hayète

La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership

L'Harmattan 1997

Clapin Jean-Pierre

Le secteur textile-habillement

JO Rapports et Avis du Conseil économique et social n° 14 du 7 mai 1996

Comité économique et social des Communautés européennes

Le rôle des milieux économiques et sociaux dans l'application des mesures d'accompagnement social (notamment en matière de formation professionnelle) au développement et à la mise à niveau des économies 1997

Comité économique et social des Communautés européennes

Création d'une zone de libre-échange et flux migratoires

Novembre 1996

Commissariat Général du Plan

L'Europe, la France et la Méditerranée : vers de nouveaux partenariats

Rapport de l'atelier « Méditerranée/Moyen-Orient » présidé par Yves Lacoste - juin 1993

Commissariat Général du Plan (Béatrice Hibou et Luis Martinez sous la direction de Jean-François Leguil - Bayart)
L'Afrique du Nord et le partenariat euro-méditerranéen : les ambivalences d'une intégration régionale Paris 1998

Commission européenne
L'impact sur le développement régional et l'aménagement de l'espace communautaire des pays du Sud et de l'Est méditerranéen
Office des publications officielles des Communautés européennes - 1996

Conseil économique et social d'Algérie
L'endettement des pays du Sud et de l'Est méditerranéens
Novembre 1996

Conseil économique et social d'Espagne, Conseil économique et social du Portugal, Conseil National de l'économie et du travail d'Italie et Conseil National de la jeunesse et de l'avenir du Maroc
Création et développement des petites et moyennes entreprises et coopération inter entreprises en Méditerranée
Casablanca, 27 et 28 Novembre 1997

Corm Georges
Le Moyen-Orient
Dominos Flammarion 1996

Corm Georges
Le développement économique dans la région méditerranéenne : approche historique et problématique
Conseil de l'Europe Strasbourg 1996

Corm Georges
Liban : les guerres de l'Europe et de l'Orient 1840-1992
Folio Actuel 1992

Corm Georges
L'Europe et l'Orient, de la balkanisation à la libanisation, histoire d'une modernité inaccomplie
La Découverte 1991

Corm Georges
Le Proche-Orient éclaté
La Découverte 1997

Daguzan Jean-François et Girardet Raoul
La Méditerranée, nouveaux défis, nouveaux risques
Publisud 1995

Daoud Zakia
Marocains des deux rives
Edition de l'Atelier 1997

Dimeglio Willy

Les conditions d'un partenariat industriel entre la France et les pays du Maghreb, la France et les pays d'Europe centrale et orientale
mars 1994

Duhamel René

Les perspectives de développement des relations économiques entre la France et l'Algérie

JO Avis et rapports du Conseil économique et social n°23 du 14 décembre 1983

Etienne Bruno

L'Islamisme radical

Hachette 1987

Fakkar Rouchdi

L'influence française sur la formation de la presse littéraire en Egypte au XIX^e siècle. Aux origines des relations culturelles contemporaines entre la France et le monde arabe

Geuthner 1973

Ferro Marc

Histoire des colonisations : des conquêtes aux indépendances XIII - XX^e siècle
Seuil 1994

Février Raymond

L'agriculture française et l'agriculture des autres pays méditerranéens : complémentarités et concurrences

JO Avis et rapport du Conseil économique et social n°19 du 9 octobre 1993

Fondation Sud

Conditions du développement et stratégies politiques en Méditerranée

Maison des Suds - Arles 1997

Fonds Monétaire International

Currency convertibility in the Middle East and North Africa 1993

Fonds Monétaire International

Growth and stability in the Middle East and North Africa 1996

Fonds Monétaire International

The social effects of economic adjustment on Arab countries 1997

Fonds Monétaire International

Building on Progress. Reform and growth in the Middle East and North Africa
1996

Ganiage Jean

L'expansion coloniale de la France sous la III^e République (1871-1914)

Payot 1968

Groupement d'Etudes et de Recherches sur la Méditerranée

L'annuaire de la Méditerranée

Germ Publisud 1997

- Hourani Albert
Histoire des peuples arabes
Seuil 1993
- Huntzinger Jacques
Les relations économiques entre la France et le Maroc
JO Avis et rapports du Conseil économique et social n°10 du 21 mai 1987
- Institut Català de la Mediterranià
Vers un nouveau scénario de partenariat euro-méditerranéen
Forum civil Euromed - Collection Etudes et symposiums 1995
- Institut d'Etudes et de programmes pour la Méditerranée (ISPRM)
Méditerranée : intégration ou éclatement
ISPRM Publisud 1995
- Israël (Government of)
Development options for regional cooperation
octobre 1994
- Khader Bichara
Le partenariat euro-méditerranéen (après la Conférence de Barcelone)
L'Harmattan 1997
- Liauzu Claude
L'Europe et l'Afrique méditerranéenne de Suez à nos jours
Editions Complexe 1994
- Marseille Jacques
Empire colonial et capitalisme français, histoire d'un divorce
Albin Michel 1984
- Martin Jean
L'empire triomphant : 1871-1936
Denoël 1990
- Ministère de l'économie et des finances - Direction de la Prévision - Direction
des Relations Economiques Extérieures
Partenariat euro-méditerranéen. Echanges et enjeux économiques
novembre 1995
- Myard Jacques
La France et la Méditerranée : les nouveaux enjeux
Rapport d'information n°2373 - Assemblée Nationale 1995
- Naïr Sami
*Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux
flux migratoires - Rapport au Premier ministre - décembre 1997*
- Nations-Unies
La situation économique et sociale dans le monde 1997
- Nouschi André

La France et le monde arabe

Vuibert 1994

OCDE

Rapport annuel du Comité d'aide au développement 1996

Ould Aoudia Jacques - Ministère de l'économie et des finances - Direction de la prévision

Les enjeux économiques de la nouvelle politique euro-méditerranéenne - un choc salutaire pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ?

Document de travail n° 96-5

Pandraud Robert et Galizi Francis

Europe-Méditerranée : quel partenariat ?

Rapport d'information n°2367 - Assemblée nationale 1995

Picaudou Nadine

La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923

Editions Complexe 1994

Prenant André et Semmoud Bouziane

Maghreb et Moyen-Orient, espaces et sociétés

Ellypses 1997

Programme des Nations-Unies pour le développement

Rapport sur le développement humain 1997

Rahmani Tahar et Bekkouche Adda

Coopération décentralisée de l'Union européenne en Méditerranée occidentale

Editions Continent Europe 1995

Ravenel Bernard

Méditerranée, l'impossible mur

L'Harmattan 1995

Reiffers Jean-Louis (sous la direction de)

La Méditerranée aux portes de l'an 2000

Institut de la Méditerranée - Economica 1997

Reynaud Christian et Sid Ahmed Abdelkader (sous la direction de)

L'avenir de l'espace méditerranéen

Crédit mutuel méditerranéen - Publisud 1991

Salamé Ghassan

Appels d'empire

Fayard 1996

Salamé Ghassan (sous la direction de)

Proche-Orient, les exigences de la paix

Editions Complexe 1994

Solé Robert

L'Égypte, passion française

Seuil 1997

Symposium de Hambourg

Dialogue euro-arabe : les rapports entre deux cultures

Edisud 1986

Troin Jean-François (textes rassemblés par)

Maghreb, Moyen-Orient, mutations

Sedes 1995

Valensi Edouard

Les relations économiques entre la France et la Tunisie

JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 6 du 11 mai 1984

Weil Patrick

Pour une politique de l'immigration juste et efficace

Rapport au Premier ministre - juillet 1997

Yacono Xavier

Histoire de la colonisation française

Que sais-je ? PUF 1994.

REVUES

Autrement

Bulletin du poste d'expansion économique à Ankara

Confluences Méditerranée

Economie Internationale (CEPII)

Esprit

Futuribles

Le monde diplomatique

Les Etudes de la Documentation française

Monde Arabe Maghreb - Machrek - La Documentation française

Politique étrangère

Problèmes économiques

Revue de l'OFCE

Revue méditerranéenne d'Etudes Politiques

Revue Tiers monde

The Economist

Zellige - Ambassade de France au Maroc.

LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES

Son Excellence M. Naji Raymond Abi Assi, Ambassadeur du Liban en France

Son Excellence M. Mohamed Berrada, Ambassadeur du Maroc en France

Son Excellence M. Mongi Bousnina, Ambassadeur de Tunisie en France

Son Excellence M. Aly Maher El Sayed, Ambassadeur de la République Arabe d’Egypte en France

Son Excellence M. Avi Pazner, Ambassadeur d’Israël en France

M. Pierre Agostini, Directeur de Cabinet au Conseil économique, social et culturel corse

M. Jean-Marc Alias, Chef du bureau « Afrique-Maghreb » à la Direction des Relations économiques extérieures, ministère de l’économie et des finances

Mme Chantal Alorge, coordination Europe Occidentale et Méridionale, Direction des Relations culturelles, scientifiques et techniques au ministère des affaires étrangères

M. Laurent Amar, Direction de la coopération européenne, ministère des affaires étrangères

Mme France Auer, Direction de la coopération européenne, ministère des affaires étrangères

Mme Marie-Christine Aulas, Directeur de l’Agence pour la promotion des échanges méditerranéens

M. Paul Balta, Président de l’Association Villes et Territoires méditerranéens et ancien Directeur du Centre d’études de l’Orient contemporain

M. Denis Bauchard, Directeur de Cabinet du ministre des affaires étrangères

Mme Isabelle Bensidoun, Centre d’Etudes prospectives et d’informations internationales

M. Jean-Claude Berthélémy, Chef de division, Centre de Développement de l’OCDE

M. André Bourgey, Président de l’Institut National des langues et civilisations orientales

Mme Françoise Bouygard, Directeur, GIP pour le développement de l’assistance technique et de la coopération internationale, ministère du travail et des affaires sociales

Mme Agnès Chevallier, Economiste senior, Centre d’Etudes prospectives et d’informations internationales

M. Thierry Courtaigne, Directeur Général du CNPF International

M. Ralph Dassa, Secrétaire Général adjoint du Comité Interministériel pour les questions de coopération économique européenne

M. Emmanuel De Calan, Chef de la mission multilatérale, Direction des relations culturelles, scientifiques et techniques, ministère des affaires étrangères

M. François De Laage De Meux, Président du Comité National Français de la Chambre de Commerce Internationale

M. Roland Dubertrand, Directeur adjoint du Centre d'Analyse et de Prévision du ministère des affaires étrangères

Mme Caroline Dumas Desselas, Coordination Proche et Moyen-Orient, Direction Générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, ministère des affaires étrangères

M. Gilbert Erouart, Coordination Proche et Moyen-Orient, Direction Générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, ministère des affaires étrangères

M. Mohamed Fendri, Ministre plénipotentiaire à l'Ambassade de Tunisie en France

Mme Esther Fouchier, Présidente du Forum Femmes Méditerranée

M. Kiichiro Fukasaku, Chef de division, Centre de développement de l'OCDE

Mme Laure Ginesty, Chargé de mission, GIP pour le développement de l'assistance technique et de la coopération internationale, ministère du travail et des affaires sociales

M. Giraudon, Direction Générale IB à la Commission européenne

M. Bernard Gruet, Organisation pour la coopération industrielle et l'investissement entre la France et la Turquie

M. Yoël Guilatt, ministre plénipotentiaire à l'Ambassade d'Israël en France

Mme Cécile Jolly, Chargée de mission, responsable des questions méditerranéennes, Service de l'évolution et de la modernisation de l'Etat, Commissariat Général du Plan

M. Patrick Lamentini, Coordination Maghreb-Egypte, direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, ministère des affaires étrangères

M. Jacques Ould Aoudia, bureau Amérique, Afrique, Asie, Direction de la Prévision, ministère de l'économie et des finances

M. Olivier Radelet, attaché commercial, cellule « entreprises-marché unique », Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

M. Cyrille Rogeau, Chef du secteur Coopération au développement, Comité Interministériel pour les questions de coopération économique européenne

Mme Françoise Saliou, Sous-Directeur, Direction des relations économiques extérieures, ministère de l'économie et des finances

M. Gérard Sallier, chargé de mission à la mission multilatérale de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères

M. Jacques Samary, GIP/APEM

M. Nicolas Tenzer, Chef du Service de l'évaluation et de la modernisation de l'Etat, Commissariat général du Plan

M. Paul Tolila, chargé de mission, Service de l'évaluation et de la modernisation de l'Etat, Commissariat du Plan

M. Oliver Villey, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, ministère de l'emploi et de la solidarité.

TABLE DES SIGLES

ACP	: Afrique-Caraïbes-Pacifique
AEFE	: Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AMF	: Accord multifibres
APD	: Aide Publique au Développement
BEI	: Banque européenne d'investissement
BIRD	: Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CFI	: Canal France International
CNJA	: Conseil national de la jeunesse et de l'avenir
BOT	: Build Operate Transfer (Construction, gestion et transfert)
CSCM	: Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée
DGRCSST	: Direction générales des relations culturelles, scientifiques et techniques
DREE	: Direction des relations économiques extérieures
ENES	: Ecole nationale supérieure de l'enseignement supérieur
FMI	: Fonds monétaire international
IFAO	: Institut français d'archéologie orientale
IFAPO	: Institut français d'archéologie du Proche-Orient
IMA	: Institut du Monde Arabe
IUT	: Instituts universitaires de technologie
MD	: Migrations et Développement
OIT	: Organisation internationale du travail
OLP	: Organisation de libération de la Palestine
PAS	: Programmes d'ajustement structurel
PECO	: Pays d'Europe centrale et orientale
PIN	: Programmes indicatifs nationaux
PIR	: Programme indicatif régional
PME	: Petites et moyennes entreprises
PMR	: Politique Méditerranéenne Rénovée
PTM	: Pays Tiers Méditerranéens
UE	: Union européenne

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 : LE COMMERCE DE L'AFRIQUE DU NORD FRANÇAISE EN 1913 (en millions de francs).....	26
Fig. 2 : LES ACCORDS MÉDITERRANÉENS.....	38
Fig. 3 : QUATRIÈMES PROTOCOLES FINANCIERS 1992-1996 (8 PAYS) ¹	39
Fig. 4 : PART DE LA MÉDITERRANÉE DANS LES ÉCHANGES DE LA CE.....	53
Fig. 5 : PART DES RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT DANS LES IMPORTATIONS DE LA CE.....	54
Fig. 6 : ÉCHANGES DE LA CE PAR GRANDES RÉGIONS 1995 (en milliards de dollars).....	55
Fig. 7 : ÉCHANGES ENTRE LES PTM ET L'UNION EUROPÉENNE (en milliards de dollars).....	55
Fig. 8 : DÉFICIT COMMERCIAL DE LA MÉDITERRANÉE VIS-À-VIS DE LA CE ET DU RESTE DU MONDE (en pourcentage des échanges avec chacune des zones).....	56
Fig. 9 : COMMERCE EURO-MÉDITERRANÉEN EN 1995 (en milliards de dollars).....	56
Fig. 10 : EXPORTATIONS MÉDITERRANÉENNES VERS LA CE : RÉPARTITION SECTORIELLE (en %).....	57
Fig. 11 : PART DES EXPORTATIONS MANUFACTURÉES DANS LES EXPORTATIONS TOTALES DES PTM SELON LES PAYS.....	57
Fig. 12 : STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES ÉCHANGES AVEC L'ENSEMBLE DES PTM (1996).....	58
Fig. 13 : AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) (Flux cumulés des versements, de 1989 à 1993, en millions de dollars et en %).....	60
Fig. 14 : APPORTS PUBLICS NETS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE rapportés aux PIB des pays méditerranéens, cumul 1978-1992 (en pourcentage).....	61
Fig. 15 : STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES APPORTS PUBLICS NETS Cumul 1978-1992 (en pourcentage du total).....	61
Fig. 16 : LES CINQ PREMIERS INVESTISSEURS AU MAROC Moyenne entre 1992 et 1996 (en MDH).....	63
Fig. 17 : LES TRANSFERTS FINANCIERS DES TRAVAILLEURS ÉMIGRÉS AU SEIN DES PTM Flux annuels nets en millions de dollars et en % (moyennes 1990-1993).....	65
Fig. 18 : EXPORTATIONS AMÉRICAINES VERS LES PAYS CONCERNÉS (chiffres en millions de dollars).....	67
Fig. 19 : IMPORTATIONS AMÉRICAINES EN PROVENANCE DES PAYS CONCERNÉS (chiffres en millions de dollars, valeur en douane).....	67
Fig. 20 : LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN TURQUIE.....	70
Fig. 21 : COMPLÉMENTARITÉ DES ÉCHANGES INTRA-MÉDITERRANÉENS Moyenne sur 1990-1993.....	78

Fig. 22 : CROISSANCE DU PIB Moyennes annuelles en %.....	81
Fig. 23 : PIB PAR HABITANT EN PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT en % du PIB PPA par habitant de la CE à 12	82
Fig. 24 : RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'ACTIVITÉ DANS LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS (1995) (Part du secteur dans le produit intérieur brut)	85
Fig. 25 : PROJECTION DE POPULATION ACTIVE DANS LES PTM À L'HORIZON 2025 En milliers d'actifs	87
Fig. 26 : COMMERCE ET INVESTISSEMENT DIRECT : COMPARAISON MÉDITERRANÉE ET PECO.....	91
Fig. 27 : MAROC, TURQUIE, TUNISIE : ÉVOLUTION DE LA SPÉCIALISATION PAR FILIÈRES en millièmes de PIB.....	92
Fig. 28 : INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE) Flux cumulés en millions de dollars et en %	93
Fig. 29 : L'INSERTION DANS LES ÉCHANGES MONDIAUX : 1990/1994 .	94
Fig. 30 : ORIGINE DES RECETTES FISCALES DANS LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ¹ FISCALITÉ DIRECTE (en pourcentage du total)	111
Fig. 31 : PART DES RECETTES BUDGÉTAIRES CONCERNÉES PAR LE DÉSARMEMENT TARIFAIRE AVEC L'UE.....	114
Fig. 32 : PART DES RECETTES BUDGÉTAIRES DANS LE PIB CONCERNÉES PAR LE DÉSARMEMENT TARIFAIRE AVEC L'UE	114
Fig. 33 : TAUX DE CHÔMAGE ¹ (en %)	115
Fig. 34 : ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS (1996) (en milliards de francs)	118
Fig. 35 : LES GRANDES RÉALISATIONS FRANÇAISES EN ÉGYPTÉ DEPUIS 20 ANS	123
Fig. 36 : LE LYCÉE ET L'UNIVERSITÉ TURCS DE GALATASARAY	133
Fig. 37 : ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE LA DGRCSST SUR LE TITRE IV (en milliers de francs)	141
Fig. 38 : STATISTIQUE SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1997-1998.....	143
Fig. 39 : UN EXEMPLE DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS : LA RÉGION PROVENCE CÔTE D'AZUR	152
Fig. 40 : MÉDITERRANÉE, DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES Pays méditerranéens : population totale, estimations et projections 1995-2030 (en millions).....	164
Fig. 41 : DYNAMIQUE MIGRATOIRE (1000)	165

ANNEXES

Annexe 1 : Déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne (27-28 novembre 1995)

Le Conseil de l'Union européenne, représenté par son Président, M. Javier Solana, ministre des affaires étrangères d'Espagne,

La Commission européenne, représentée par M. Manuel Marin, Vice-Président,

L'Allemagne, représentée par M. Klaus Kinkel, Vice-Chancelier et ministre des affaires étrangères,

L'Algérie, représentée par M. Mohamed Salah Dembri, ministre des affaires étrangères,

L'Autriche, représentée par Mme Benita Ferrero-Waldner, secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères,

La Belgique, représentée par M. Erik Derycke, ministre des affaires étrangères,

Chypre, représentée par M. Alecos Michaelides, ministre des affaires étrangères,

Le Danemark, représenté par M. Ole Loensmann Poulsen, secrétaire d'Etat aux Relations avec la Communauté européenne,

L'Egypte, représentée par M. Amr Moussa, ministre des affaires étrangères,

L'Espagne, représentée par M. Carlos Westendorp, secrétaire d'Etat aux Relations avec la Communauté européenne,

La Finlande, représentée par Mme Tarja Halonen, ministre des affaires étrangères,

La France, représentée par M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères,

La Grèce, représentée par M. Karolos Papoulias, ministre des affaires étrangères,

L'Irlande, représentée par M. Dick Spring, Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères,

Israël, représenté par M. Ehud Barak, ministre des affaires étrangères,

L'Italie, représentée par Mme Susanna Agnelli, ministre des affaires étrangères,

La Jordanie, représentée par M. Abdel-Karim Kabariti, ministre des affaires étrangères,

Le Liban, représenté par M. Fares Bouez, ministre des affaires étrangères,

Le Luxembourg, représenté par M. Jacques F. Poos, Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération,

Malte, représentée par M. Le Prof. Guido De Marco, Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères,

Le Maroc, représenté par M. Abdellatif Filali, Premier ministre et ministre des affaires étrangères,

Les Pays-Bas, représentés par M. Hans van Mierlo, Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères,

Le Portugal, représenté par M. Jaime Gama, ministre des affaires étrangères,

Le Royaume-Uni, représenté par M. Malcom Rifkind Qc Mp, ministre des affaires étrangères,

La Syrie, représentée par M. Farouk Al-Sharaa, ministre des affaires étrangères,

La Suède, représentée par Mme Lena Hjelm-Wallen, ministre des affaires étrangères,

La Tunisie, représentée par M. Habib Ben Yahia, ministre des affaires étrangères,

La Turquie, représentée par M. Deniz Baykal, Vice-Premier ministre et ministre des affaires étrangères,

L'Autorité Palestinienne, représentée par M. Yassir Arafat, Président de l'Autorité Palestinienne, participant à la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone.

- soulignant l'importance stratégique de la Méditerranée et animés par la volonté de donner à leurs relations futures une dimension nouvelle, fondée sur une coopération globale et solidaire, qui soit à la hauteur de la nature privilégiée des liens forgés par le voisinage et l'histoire ;

- conscients que les nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux de part et d'autre de la Méditerranée constituent des défis communs qui appellent une approche globale et coordonnée ;

- décidés de créer à cet effet, pour leurs relations, un cadre multilatéral et durable, fondé sur un esprit de partenariat, dans le respect des caractéristiques, des valeurs et des spécificités propres à chacun des participants ;

- considérant que ce cadre multilatéral est complémentaire d'un renforcement des relations bilatérales, qu'il est important de sauvegarder en accentuant leur spécificité ;

- soulignant que cette initiative euro-méditerranéenne n'a pas vocation à se substituer aux autres actions et initiatives entreprises en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'elle contribuera à favoriser leur succès. Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les principes mentionnés dans la lettre d'invitation à la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe « des territoires contre la paix », avec tout ce que cela implique ;

- convaincus que l'objectif général consistant à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse

la paix, la stabilité et la prospérité exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'Homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures, autant d'éléments essentiels du partenariat,

conviennent d'établir entre les participants un partenariat global - partenariat euro-méditerranéen - à travers un dialogue politique renforcé et régulier, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, ces trois axes constituant les trois volets du partenariat euro-méditerranéen.

**PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ :
DÉFINIR UN ESPACE COMMUN DE PAIX ET DE STABILITÉ**

Les participants expriment leur conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne sont un bien commun qu'ils s'engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent. A cet effet, ils conviennent de mener un dialogue politique renforcé et régulier, fondé sur le respect des principes essentiels du droit international et réaffirment un certain nombre d'objectifs communs en matière de stabilité interne et externe.

Dans cet esprit, ils s'engagent, par la Déclaration de principes suivante, à :

- agir conformément à la Charte des Nations-Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ainsi qu'aux autres obligations résultant du droit international, notamment celles qui découlent des instruments régionaux et internationaux auxquels ils sont parties ;

- développer l'Etat de droit et la démocratie dans leur système politique tout en reconnaissant dans ce cadre le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, socio-culturel, économique et judiciaire ;

- respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion, individuellement ainsi qu'en commun avec d'autres membres du même groupe, sans aucune discrimination exercée en raison de la race, la nationalité, la langue, la religion et le sexe ;

- considérer favorablement, à travers le dialogue entre les parties, les échanges d'informations sur les questions relatives aux droits de l'Homme, aux libertés fondamentales, au racisme et à la xénophobie ;

- respecter et faire respecter la diversité et le pluralisme dans leur société et promouvoir la tolérance entre ses différents groupes et lutter contre les manifestations d'intolérance, le racisme et la xénophobie. Les participants soulignent l'importance d'une formation adéquate en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales ;

- respecter leur égalité souveraine ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et exécuter de bonne foi leurs obligations assumées, conformément au droit international ;

- respecter l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations-Unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats, tels qu'ils figurent dans des accords entre les parties concernées ;

- s'abstenir, en conformité avec les normes du droit international, de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'un autre partenaire ;

- respecter l'intégrité territoriale et l'unité de chacun des autres partenaires ;

- régler leurs différends par des moyens pacifiques, inviter tous les participants à renoncer à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un autre participant, y compris l'acquisition de territoires par la force, et réaffirmer le droit d'exercer pleinement la souveraineté par des moyens légitimes, conformément à la Charte des Nations-Unies et au droit international ;

- renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment par la ratification et l'application d'instruments internationaux auxquels ils ont souscrit, par l'adhésion à de tels instruments ainsi que par toute autre mesure appropriée ;

- lutter ensemble contre l'expansion et la diversification de la criminalité organisée et combattre le fléau de la drogue dans tous ses aspects ;

- promouvoir la sécurité régionale et, à cet effet, oeuvrer, entre autres, en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, tels que TNP, la CWC, la BWC, le CTBT, et/ou à des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leurs systèmes de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi leurs engagements au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Les parties s'emploieront à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit mutuellement et effectivement contrôlable.

En outre, les parties :

- envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles ;

- s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CCW ;

- favoriseront les conditions susceptibles de permettre l'établissement de relations de bon voisinage entre eux et soutenir les processus visant la stabilité, la sécurité et la prospérité ainsi que la coopération régionale et sous-régionale ;

- étudier les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun entre les participants en vue de la consolidation d'un « espace de paix et de stabilité en Méditerranée », y compris la possibilité à terme de mettre en oeuvre à cet effet un pacte euro-méditerranéen.

PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER : CONSTRUIRE UNE ZONE DE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

Les participants soulignent l'importance qu'ils attachent au développement économique et social durable et équilibré dans la perspective de réaliser leur objectif de construire une zone de prospérité partagée.

Les partenaires reconnaissent les difficultés que la question de la dette peut entraîner pour le développement économique des pays de la région méditerranéenne. Ils conviennent, compte tenu de l'importance de leurs relations, de poursuivre le dialogue afin de parvenir à des progrès dans les enceintes compétentes.

Constatant que les partenaires ont à relever des défis communs, bien que se présentant à des degrés différents, les participants se fixent les objectifs à long terme suivants :

- accélérer le rythme d'un développement socio-économique durable ;
- améliorer les conditions de vie des populations, augmenter le niveau d'emploi et réduire les écarts de développement dans la région euro-méditerranéenne ;
- promouvoir la coopération et l'intégration régionale.

En vue d'atteindre ces objectifs, les participants conviennent d'établir un partenariat économique et financier qui, en tenant compte des différents degrés de développement, sera fondé sur :

- l'instauration progressive d'une zone de libre-échange ;
- la mise en oeuvre d'une coopération et d'une concertation économiques appropriées dans les domaines concernés ;
- l'augmentation substantielle de l'assistance financière de l'Union européenne à ses partenaires.

A. ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE

La zone de libre-échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro-méditerranéens et des accords de libre-échange entre les partenaires

de l'Union européenne. Les participants ont retenu l'année 2010 comme date objectif pour instaurer progressivement cette zone qui couvrira l'essentiel des échanges dans le respect des obligations découlant de l'OMC.

En vue de développer le libre-échange graduel dans cette zone : les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits manufacturés seront progressivement éliminés selon des calendriers à négocier entre les partenaires ; en partant des flux traditionnels et dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles et en respectant dûment les résultats atteints dans le cadre des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties ; les échanges de services y compris le droit d'établissement seront progressivement libéralisés en tenant compte de l'accord GATS.

Les participants décident de faciliter l'établissement progressif de cette zone de libre-échange en :

- adoptant des dispositions adéquates en matière de règles d'origine, de certification, de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle ;

- poursuivant et développant des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché et de l'intégration de leurs économies en tenant compte de leurs besoins et niveaux de développement respectifs ;

- procédant à l'ajustement et à la modernisation des structures économiques et sociales, la priorité étant accordée à la promotion et au développement du secteur privé, à la mise à niveau du secteur productif et à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié pour une économie de marché. De même, ils s'efforceront d'atténuer les conséquences négatives qui peuvent résulter de cet ajustement au plan social en encourageant des programmes en faveur des populations les plus démunies ;

- promouvant les mécanismes visant à développer les transferts de technologie.

B. COOPÉRATION ET CONCERTATION ÉCONOMIQUES

La coopération sera développée en particulier dans les domaines énumérés ci-dessous et à cet égard les participants :

- reconnaissent que le développement économique doit être soutenu à la fois par l'épargne interne, base de l'investissement, et par des investissements étrangers directs. Ils soulignent qu'il importe d'instaurer un environnement qui leur soit propice notamment par l'élimination progressive des

obstacles à ces investissements ce qui pourrait conduire aux transferts de technologies et augmenter la production et les exportations ;

- affirment que la coopération régionale, réalisée sur une base volontaire, notamment en vue de développer les échanges entre les partenaires eux-mêmes, constitue un facteur clé pour favoriser l'instauration d'une zone de libre-échange ;

- encouragent les entreprises à conclure des accords entre elles et s'engagent à favoriser cette coopération et la modernisation industrielle, en offrant un environnement et un cadre réglementaire favorable. Ils considèrent nécessaire l'adoption et la mise en oeuvre d'un programme d'appui technique aux PME ;

- soulignent leur interdépendance en matière d'environnement, qui impose une approche régionale et une coopération renforcée, ainsi qu'une meilleure coordination des programmes multilatéraux existants, en confirmant leur attachement à la Convention de Barcelone et au PAM. Ils reconnaissent qu'il importe de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement. Ils s'engagent à établir un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme, y compris en matière de lutte contre la désertification, et à concentrer des appuis techniques et financiers appropriés sur ces actions ;

- reconnaissent le rôle clé des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois ;

- soulignent l'importance de la conservation et de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et de l'amélioration de la coopération dans le domaine de la recherche sur les ressources, y compris l'aquaculture, et s'engagent à faciliter la formation et la recherche scientifiques et à envisager la création d'instruments communs ;

- reconnaissent le rôle structurant du secteur de l'énergie dans le partenariat économique euro-méditerranéen et décident de renforcer la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques. Décident de créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d'énergie, en coopérant pour créer les conditions permettant à ces compagnies d'étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions ;

- reconnaissent que l'approvisionnement en eau ainsi qu'une gestion appropriée et un développement des ressources constituent une question

prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et qu'il importe de développer la coopération en ces domaines ;

- conviennent de coopérer en vue de moderniser et de restructurer l'agriculture et de favoriser le développement rural intégré. Cette coopération sera axée notamment sur l'assistance technique et la formation, sur le soutien aux politiques mises en oeuvre par les partenaires pour diversifier la production, sur la réduction de la dépendance alimentaire et sur la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Conviennent également de coopérer en vue de l'éradication de cultures illicites et pour le développement des régions éventuellement affectées.

Les participants conviennent également de coopérer dans d'autres domaines et, à cet égard :

- soulignent l'importance d'un développement et d'une amélioration des infrastructures, y compris par la création d'un système efficace de transport, le développement des technologies de l'information et la modernisation des télécommunications. A cet effet, ils conviennent d'élaborer un programme de priorités ;

- S'engagent à respecter les principes du droit maritime international et en particulier la libre prestation de services dans le domaine du transport international et le libre accès aux cargaisons internationales. Les résultats des négociations commerciales multilatérales sur les services de transport maritime menées actuellement dans le cadre de l'OMC seront pris en compte une fois convenus ;

- s'engagent à encourager la coopération entre les collectivités locales et en faveur de l'aménagement du territoire ;

- reconnaissent que la science et la technologie ont une influence significative sur le développement socio-économique, conviennent de renforcer les capacités propres de recherche scientifique et développement, de contribuer à la formation du personnel scientifique et technique, de promouvoir la participation à des projets de recherche conjoints à partir de la création de réseaux scientifiques ;

conviennent de promouvoir la coopération dans le domaine statistique afin d'harmoniser les méthodes et d'échanger des données.

C. COOPÉRATION FINANCIÈRE

Les participants considèrent que la réalisation d'une zone de libre-échange et le succès du partenariat euro-méditerranéen reposent sur un accroissement substantiel de l'assistance financière qui doit favoriser avant tout un développement endogène et durable et la mobilisation des acteurs économiques locaux. Ils constatent à cet égard :

- que le Conseil européen de Cannes est convenu de prévoir pour cette assistance financière des crédits d'un montant de 4 685 millions d'écus pour la période 1995-1999, sous forme de fonds budgétaires communautaires disponibles. A cela s'ajoutera l'intervention de la BEI sous forme de prêts d'un montant accru, ainsi que les contributions financières bilatérales des Etats-membres ;

- qu'une coopération financière efficace, gérée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle tenant compte des spécificités de chacun des partenaires est nécessaire ;

- qu'une gestion macro-économique saine revêt une importance fondamentale pour assurer le succès de leur partenariat. A cette fin, ils conviennent de favoriser le dialogue sur leurs politiques économiques respectives et sur la manière d'optimiser la coopération financière.

PARTENARIAT DANS LES DOMAINES SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN : DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES, FAVORISER LA COMPRÉHENSION ENTRE LES CULTURES ET LES ÉCHANGES ENTRE LES SOCIÉTÉS CIVILES

Les participants reconnaissent que les traditions de culture et de civilisation de part et d'autre de la Méditerranée, le dialogue entre ces cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques sont une composante essentielle du rapprochement et de la compréhension entre leurs peuples et d'amélioration de la perception mutuelle.

Dans cet esprit, les participants conviennent de créer un partenariat dans les domaines social, culturel et humain. A cet effet :

- ils réaffirment que le dialogue et le respect entre les cultures et les religions sont une condition nécessaire au rapprochement des peuples. A cet égard, ils soulignent l'importance du rôle que peuvent jouer les médias dans la connaissance et la compréhension réciproques des cultures, en tant que source d'enrichissement mutuel ;

- ils insistent sur le caractère essentiel du développement des ressources humaines, tant en ce qui concerne l'éducation et la formation notamment des jeunes que dans le domaine de la culture. Ils manifestent leur volonté de promouvoir les échanges culturels et la connaissance d'autres langues, respectant l'identité culturelle de chaque partenaire, et de mettre en oeuvre une politique durable de programmes éducatifs et culturels ; dans ce contexte les partenaires s'engagent à prendre les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains, notamment par l'amélioration des procédures administratives ;

- ils soulignent l'importance du secteur de la santé pour un développement durable et manifestent leur volonté d'encourager la participation effective de la collectivité aux actions de promotion de la santé et du bien-être de la population ;

- ils reconnaissent l'importance du développement social qui, à leur avis, doit aller de pair avec tout développement économique. Ils attachent une priorité particulière au respect des droits sociaux fondamentaux, y compris le droit au développement ;

- ils reconnaissent la contribution essentielle que peut apporter la société civile dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen et en tant que facteur essentiel d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples ;

- en conséquence, ils conviennent de renforcer et/ou mettre en place les instruments nécessaires à une coopération décentralisée pour favoriser les échanges entre les acteurs du développement dans le cadre des législations nationales : responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, les syndicats et les entreprises privées et publiques ;

- sur cette base, ils reconnaissent qu'il importe de promouvoir les contacts et les échanges entre les jeunes dans le cadre de programmes de coopération décentralisée ;

- ils encourageront les actions de soutien en faveur des institutions démocratiques et du renforcement de l'Etat de droit et de la société civile ;

- ils reconnaissent que l'évolution démographique actuelle représente un défi prioritaire auquel il convient de faire face par des politiques appropriées pour accélérer le décollage économique ;

- ils reconnaissent le rôle important que jouent les migrations dans leurs relations. Ils conviennent d'accroître leur coopération pour réduire les pressions migratoires au moyen, entre autres, de programmes de formation

professionnelle et d'assistance à la création d'emplois. Ils s'engagent à garantir la protection de l'ensemble des droits reconnus par la législation existante des migrants légalement installés sur leurs territoires respectifs ;

- dans le domaine de l'immigration clandestine, ils décident d'établir une coopération plus étroite. Dans ce contexte, les partenaires, conscients de leur responsabilité pour la réadmission, conviennent d'adopter par la voie d'accords ou arrangements bilatéraux les dispositions et les mesures appropriées pour la réadmission de leurs ressortissants en situations illégales. A cet effet, pour les Etats-membres de l'Union européenne, seront considérés ressortissants les nationaux des Etats-membres tels que définis aux fins communautaires ;

- ils conviennent de renforcer la coopération par diverses mesures visant à prévenir et à combattre ensemble de façon plus efficace le terrorisme ;

- de même, ils estiment nécessaire de lutter ensemble et efficacement contre le trafic de drogues, la criminalité internationale et la corruption ;

- ils soulignent l'importance de lutter résolument contre les phénomènes racistes et xénophobes et contre l'intolérance et conviennent de coopérer à cette fin.

SUIVI DE LA CONFÉRENCE

Les participants :

- considérant que la Conférence de Barcelone jette les bases d'un processus ouvert et appelé à se développer ;

- réaffirmant leur volonté d'établir un partenariat basé sur les principes et objectifs définis par la présente déclaration ;

- résolus à donner une expression concrète à ce partenariat euro-méditerranéen ;

- convaincus que, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre le dialogue global engagé et de réaliser une série d'actions concrètes,

adoptent le programme de travail ci-joint.

Les Ministres des affaires étrangères se réuniront périodiquement afin d'assurer le suivi de l'application de la présente déclaration et de définir les actions propres à permettre la réalisation des objectifs du partenariat.

Les diverses actions feront l'objet d'un suivi sous forme de réunions thématiques ad hoc de Ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts, d'échanges d'expériences et d'informations, de contacts entre les participants de la société civile, ou par tout autre moyen approprié.

Les contacts au niveau des parlementaires, des autorités régionales, des collectivités locales et des partenaires sociaux seront encouragés.

Un « Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone », au niveau de hauts fonctionnaires, composé de la Troïka de l'Union européenne et d'un représentant de chaque partenaire méditerranéen, tiendra des réunions périodiques pour préparer la réunion des Ministres des affaires étrangères, faire le point et évaluer le suivi du processus de Barcelone dans toutes ses composantes et pour mettre à jour le programme de travail.

Le travail approprié de préparation et de suivi des réunions du programme de travail de Barcelone et des conclusions du « Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone » sera assumé par les services de la Commission.

La prochaine réunion des Ministres des affaires étrangères se tiendra au cours du 1er semestre de 1997 dans l'un des douze Etats méditerranéens partenaires de l'Union européenne, à déterminer par le biais de consultations futures.

PROGRAMME DE TRAVAIL

I. INTRODUCTION

Le présent programme a pour but de traduire dans les faits les objectifs définis dans la Déclaration de Barcelone, et d'en respecter les principes, par des actions régionales et multilatérales. Il est complémentaire de la coopération bilatérale, mise en oeuvre notamment en vertu des accords conclus entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens, et de la coopération qui existe déjà dans d'autres enceintes multilatérales.

La préparation et le suivi des différentes actions s'effectueront suivant les principes et les modalités indiqués dans la Déclaration de Barcelone.

Les actions à mener en priorité pour développer la coopération sont énumérées ci-après. Elles n'excluent pas que la coopération euro-méditerranéenne soit étendue à d'autres actions, si les partenaires en décident ainsi.

Les actions peuvent s'adresser aux Etats, à leurs entités locales et régionales et aux acteurs de la société civile.

Avec l'accord des participants, d'autres pays ou organisations pourront s'associer aux actions prévues par le programme de travail. La mise en oeuvre doit s'effectuer d'une manière souple et transparente.

Avec l'accord des participants, à l'avenir, la coopération euro-méditerranéenne tiendra compte, comme il conviendra, des avis et recommandations issus des dialogues pertinents à différents niveaux dans la région. La mise en oeuvre du programme devrait débiter dès que possible après la Conférence de Barcelone. Un bilan sera dressé lors de la prochaine conférence euro-méditerranéenne sur la base d'un rapport établi par les services de la Commission européenne, notamment à partir de rapports émanant des différentes réunions et des différents groupes mentionnés ci-après, et approuvé par le « Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone » institué par la Déclaration de Barcelone.

II. PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ : DÉFINIR UN ESPACE COMMUN DE PAIX ET DE STABILITÉ

En vue de contribuer à l'objectif d'instaurer progressivement une zone de paix, de stabilité et de sécurité dans le Bassin méditerranéen, des hauts fonctionnaires se réuniront périodiquement, à compter du premier trimestre de 1996.

Ils :

- procéderont à un dialogue politique afin de déterminer les moyens les plus appropriés de traduire dans les faits les principes de la Déclaration de Barcelone ;

- présenteront des propositions concrètes en temps opportun, en vue de la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères.

Les instituts de politique étrangère de la région euro-méditerranéenne seront encouragés à former un réseau de coopération plus intense, qui pourrait devenir opérationnel à partir de 1996.

III. PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER : CONSTRUCTION D'UNE ZONE DE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

Des réunions se tiendront périodiquement au niveau de ministres, de fonctionnaires ou d'experts, selon les besoins, afin de promouvoir la coopération dans les domaines ci-après. Ces réunions pourront être complétées, au besoin, par des conférences ou des séminaires auxquels pourra aussi participer le secteur privé.

ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE EURO-MEDITERRANEENNE DE LIBRE-ÉCHANGE

L'établissement d'une zone de libre-échange conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Barcelone est un élément essentiel du partenariat euro-méditerranéen.

La coopération portera plus spécialement sur des mesures concrètes, destinées à favoriser le libre-échange et tout ce qui en découle, à savoir :

- l'harmonisation des règles et des procédures dans le domaine douanier, en particulier dans la perspective de l'introduction progressive de l'origine cumulative ; le cas échéant, seront examinées entre-temps dans un esprit favorable, des solutions ad hoc dans des cas particuliers ;
- l'harmonisation des normes, notamment au moyen de réunions organisées par les organisations européennes de normalisation ;
- l'élimination des entraves techniques injustifiées aux échanges de produits agricoles et l'adoption de mesures appropriées concernant les règles phytosanitaires et vétérinaires et d'autres réglementations sur les denrées alimentaires ;
- la coopération entre organismes de statistiques, qui devrait permettre d'obtenir des données fiables, établies selon des méthodes harmonisées ;
- les possibilités de coopération régionale et sous-régionale (sans préjudice des initiatives prises dans d'autres cadres).

INVESTISSEMENT

La coopération aura pour but de contribuer à la création d'un climat favorable à l'élimination des obstacles à l'investissement, en approfondissant notamment la réflexion sur l'identification de ces obstacles et de moyens, y compris dans le secteur bancaire, pour favoriser ces investissements.

INDUSTRIE

La modernisation industrielle et l'amélioration de la compétitivité constitueront des facteurs clés du succès du partenariat euro-méditerranéen. A cet égard, le secteur privé pourra jouer un rôle plus important dans le développement économique de la région et la création

d'emplois. La coopération portera notamment sur :

- l'adaptation du tissu industriel à la modification de l'environnement international, notamment à l'émergence de la société de l'information ;
- le cadre et la préparation de la modernisation et de la restructuration d'entreprises existantes, notamment dans le secteur public, y compris la privatisation ;
- l'utilisation de normes européennes ou internationales et la modernisation des tests de conformité, des procédures de certification et d'agrément, ainsi que des normes de qualité.

Une attention particulière sera accordée aux moyens d'encourager la coopération entre entreprises, y compris les PME, et de créer les conditions propices à leur développement, y compris, éventuellement, par l'organisation de séminaires, en mettant à profit l'expérience acquise dans le cadre du programme MED-INVEST et au sein de l'Union européenne.

AGRICULTURE

Tout en rappelant que ces questions relèvent pour l'essentiel des relations bilatérales, la coopération en ce domaine sera axée sur :

- le soutien aux politiques mises en oeuvre par les partenaires pour diversifier la production ;
- la réduction de la dépendance alimentaire ;
- la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- le rapprochement entre entreprises, groupements et organisations professionnelles des partenaires sur une base volontaire ;
- le soutien à la privatisation ;
- l'assistance technique et la formation ;

- le rapprochement des normes phytosanitaires et vétérinaires ;
- le développement rural intégré incluant l'amélioration des services de base et le développement d'activités économiques annexes ;
- la coopération entre régions rurales, l'échange d'expérience et de savoir faire en matière de développement rural ;
- le développement des régions affectées par l'éradication des cultures illicites.

TRANSPORTS

L'existence de liaisons efficaces et interopérables entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens, et entre les partenaires eux-mêmes, ainsi que le libre accès au marché des services dans le secteur des transports maritimes internationaux, sont essentiels pour le développement des flux commerciaux et le bon fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen.

Au cours de l'année 1995, deux réunions des Ministres des Transports des pays de l'Ouest du bassin méditerranéen ont eu lieu et, à la suite de la Conférence régionale pour le développement des transports maritimes dans le bassin méditerranéen, un programme pluriannuel a été adopté par le Groupe méditerranéen des transports par voie d'eau.

La coopération portera notamment sur :

- la mise en place d'un système efficace de transport multimodal air-mer transméditerranéen, à travers l'amélioration et la modernisation des ports et aéroports, la suppression des restrictions injustifiées, la simplification des procédures, l'amélioration de la sécurité maritime et aérienne, l'harmonisation des règles environnementales à un niveau élevé, y compris un contrôle plus efficace de la pollution due aux transports maritimes, et la mise en place de systèmes harmonisés de gestion du trafic ;
- la création de liaisons terrestres Est-Ouest sur les rives Sud et Est de la Méditerranée ;

- la connexion des réseaux de transports méditerranéens au réseau transeuropéen, de manière à assurer leur interopérabilité.

ÉNERGIE

Une Conférence à haut niveau s'est tenue en 1995 en Tunisie, avec une réunion de suivi à Athènes et une Conférence sur l'énergie à Madrid le 20 novembre 1995.

Dans le but de créer un environnement propice à l'investissement et à l'activité des sociétés de production d'énergie, la coopération future se concentrera notamment sur :

- les moyens de favoriser l'association des pays méditerranéens au traité sur la Charte européenne de l'énergie ;
- la planification énergétique ;
- l'encouragement du dialogue entre producteurs et consommateurs ;
- en ce qui concerne le pétrole et le gaz, la prospection, le raffinage, le transport, la distribution, ainsi que le commerce régional et transrégional ;
- la production et la manutention du charbon ;
- la production et le transport d'électricité, l'interconnexion des réseaux et la construction de réseaux ;
- l'efficacité énergétique ;
- les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;
- les questions environnementales liées à l'énergie ;
- le développement de programmes communs de recherche ;
- les activités de formation et information dans le secteur de l'énergie.

*TÉLÉCOMMUNICATIONS ET
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION*

Dans le but de mettre en place un réseau de télécommunications moderne et efficace, la coopération portera plus spécialement sur :

- les infrastructures dans le domaine de l'information et des télécommunications (cadre réglementaire minimal, normes, tests de conformité, interopérabilité des réseaux etc...);
- les infrastructures régionales, y compris les liaisons avec les réseaux européens ;
- l'accès aux services ;
- les nouveaux services dans des domaines d'application prioritaires.

L'existence d'infrastructures plus efficaces dans le domaine de l'information et des communications facilitera l'intensification des échanges euro-méditerranéens et l'accès à la nouvelle société de l'information qui est en train de prendre corps.

Il est prévu qu'une Conférence régionale ait lieu en 1996 dans le but de préparer le terrain à la réalisation de projets pilotes destinés à montrer les avantages concrets que peut apporter la société de l'information.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La coopération portera plus spécialement sur :

- la définition d'une stratégie d'aménagement du territoire pour la zone euro-méditerranéenne, qui réponde aux besoins et spécificités des pays ;
- l'encouragement de la coopération transfrontalière, dans les domaines d'intérêt mutuel.

TOURISME

Les ministres du Tourisme, réunis à Casablanca, ont adopté en 1995, la Charte méditerranéenne du tourisme. Les actions de coopération qui seront lancées porteront en particulier sur les domaines de

l'information, de la promotion et de la formation.

ENVIRONNEMENT

La coopération portera plus spécialement sur :

- l'évaluation des problèmes environnementaux du Bassin méditerranéen et la définition des initiatives à prendre, s'il y a lieu ;
- la formulation de propositions en vue de l'élaboration puis de l'actualisation d'un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme dans le domaine de l'environnement, coordonné par la Commission européenne et complété par des actions à long terme. Parmi les principaux domaines d'action de ce programme devraient figurer : la gestion intégrée des eaux, des sols et des zones côtières ; la gestion des déchets ; la prévention de la pollution de l'air et de la Méditerranée et la lutte contre cette pollution ; la conservation et la gestion du patrimoine naturel, des paysages et des sites ; la protection, la conservation et la reconstitution de la forêt méditerranéenne, notamment par la prévention et la maîtrise de l'érosion, de la dégradation des sols, des incendies de forêt et la lutte contre la désertification ; le transfert de l'expérience communautaire en matière de techniques de financement, de législation et de contrôle de l'environnement ; la prise en compte des considérations environnementales dans toutes les politiques ;
- l'instauration d'un dialogue régulier pour suivre la mise en oeuvre du programme d'action ;
- la consolidation de la coopération régionale et sous-régionale et le renforcement de la coordination avec le Plan d'action pour la Méditerranée ;
- l'encouragement à mieux coordonner les investissements d'origines diverses et à mettre en oeuvre les conventions internationales en la matière ;
- la promotion de l'adoption et de la mise en oeuvre de mesures législatives et

réglementaires, lorsque cela est nécessaire, notamment de mesures préventives et de normes appropriées d'un niveau élevé.

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

La coopération portera plus spécialement sur :

- la promotion de la recherche et développement, en s'attaquant au problème de la disparité croissante des performances scientifiques, en tenant compte du principe de l'avantage mutuel ;

- l'intensification des échanges d'expériences dans les secteurs et les politiques scientifiques les plus à même de permettre aux partenaires méditerranéens de réduire l'écart par rapport à leurs voisins européens et de promouvoir le transfert de technologies ;

- la contribution à la formation du personnel scientifique et technique en intensifiant la participation à des projets de recherche conjoints.

Un Comité de surveillance a été institué à la suite de la réunion ministérielle qui a eu lieu à Sophia Antipolis en mars 1995 ; ce Comité tiendra sa première réunion immédiatement après la Conférence de Barcelone. Il s'attachera à faire des recommandations en vue d'une mise en oeuvre conjointe des actions prioritaires définies au niveau ministériel.

EAU

La Charte méditerranéenne de l'eau a été adoptée à Rome en 1992.

L'eau est une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et son importance ne fera que croître à mesure que les ressources en eau se feront plus rares. La coopération dans ce domaine aura pour but de :

- faire le point de la situation en tenant compte des besoins actuels et futurs ;

- définir les moyens de renforcer la coopération régionale ;

- faire des propositions en vue de rationaliser la planification et la gestion - en commun, le cas échéant - des ressources en eau ;

- contribuer à la création de nouvelles sources en eau.

PÊCHE

Compte tenu de l'importance que revêtent la conservation et la gestion rationnelle des stocks de poissons de la Méditerranée, la coopération dans le cadre du Conseil général des pêches pour la Méditerranée sera renforcée.

A la suite de la Conférence ministérielle sur la pêche qui s'est tenue à Heraklion en 1994, une action de suivi appropriée sera entreprise dans le domaine juridique, sous la forme de réunions qui auront lieu en 1996.

La coopération sera améliorée dans le domaine de la recherche sur les ressources halieutiques, y compris l'aquaculture, et dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique.

IV. PARTENARIAT DANS LES DOMAINES SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN : DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES, FAVORISER LA COMPRÉHENSION ENTRE LES CULTURES ET LES ÉCHANGES ENTRE LES SOCIÉTÉS CIVILES

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Le partenariat euro-méditerranéen doit contribuer à l'amélioration du niveau d'éducation dans l'ensemble de la région, une attention particulière devant être accordée aux partenaires méditerranéens. A cet effet, les politiques en matière d'enseignement feront l'objet d'un dialogue régulier qui, dans un premier temps, portera plus particulièrement sur la formation professionnelle, la technologie appliquée à l'éducation, les universités et autres institutions d'enseignement supérieur et la recherche. A cet égard, ainsi que dans d'autres domaines, une attention particulière sera accordée au rôle des femmes. L'Ecole

euro-arabe d'administration des entreprises de Grenade et la Fondation européenne de Turin apporteront aussi leur contribution à cette coopération.

Une réunion de représentants du secteur de la formation professionnelle (décideurs, universitaires, formateurs, etc...) sera organisée dans le but de confronter des conceptions modernes de gestion.

Une réunion de représentants du monde universitaire et de l'enseignement supérieur aura lieu. La Commission européenne renforcera son programme MED-Campus.

Une réunion sera également convoquée dans le domaine de la technologie appliquée à l'éducation.

MUNICIPALITÉS ET RÉGIONS

Les municipalités et les autorités régionales doivent être étroitement associées au fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen. Des représentants de villes et de régions seront encouragés à se rencontrer chaque année pour passer en revue les défis communs qu'ils ont à affronter et pour confronter leurs expériences. Ces rencontres seront organisées par la Commission européenne en mettant à profit l'expérience passée.

DIALOGUE ENTRE CULTURES ET CIVILISATIONS

Compte tenu de l'importance que revêt l'amélioration de la compréhension mutuelle par la promotion des échanges culturels et de la connaissance des langues, des fonctionnaires et des experts se réuniront afin de faire des propositions d'actions concrètes portant, entre autres, sur les domaines suivants : le patrimoine culturel et artistique, les manifestations culturelles et artistiques, les coproductions (théâtre et cinéma), les traductions et autres moyens de diffusion de la culture, la formation.

Une meilleure compréhension entre les principales religions présentes dans la région euro-méditerranéenne favorisera la tolérance mutuelle et la coopération. La tenue de réunions périodiques de représentants des religions et des institutions religieuses, ainsi

que de théologiens, d'universitaires et d'autres personnes concernées, sera soutenue dans le but de vaincre les préjugés, l'ignorance et le fanatisme, et d'encourager la coopération à la base. Les Conférences qui se sont tenues à Stockholm (du 15 au 17 juin 1995) et à Tolède (du 4 au 7 novembre 1995) peuvent servir d'exemples à cet égard.

MÉDIAS

Une interaction étroite des médias favorisera une meilleure compréhension culturelle. L'Union européenne encouragera activement cette interaction, en particulier par le biais du programme MED-Média. Une réunion annuelle de représentants du monde des médias sera organisée dans ce contexte.

JEUNESSE

C'est au moyen des échanges de jeunes qu'il faudrait préparer les générations futures à une coopération plus étroite entre les partenaires euro-méditerranéens. Un programme euro-méditerranéen d'échanges de jeunes devrait donc être mis en place, sur la base de l'expérience acquise en Europe et en tenant compte des besoins des partenaires ; ce programme devrait tenir compte de l'importance de la formation professionnelle, notamment pour ceux qui n'ont pas de qualifications, et de formation d'animateurs et d'assistants sociaux destinés à travailler avec les jeunes. La Commission européenne fera les propositions nécessaires avant la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères.

ÉCHANGES ENTRE SOCIÉTÉS CIVILES

Des hauts fonctionnaires se rencontreront périodiquement afin d'examiner les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains découlant du partenariat euro-méditerranéen, spécialement ceux qui concernent les fonctionnaires, les scientifiques, les universitaires, les hommes d'affaires, les étudiants et les sportifs, y compris par l'amélioration et la simplification des procédures administratives, notamment en ce qui concerne l'existence éventuelle d'obstacles administratifs non nécessaires.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le partenariat euro-méditerranéen doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail et à l'augmentation du niveau d'emploi de la population des partenaires méditerranéens, en particulier des femmes et des couches les plus démunies. A cet égard, les partenaires attachent une importance particulière au respect et à la promotion de droits sociaux fondamentaux. A cet effet, les acteurs de la politique sociale se réuniront périodiquement au niveau approprié.

SANTÉ

Les partenaires conviennent d'axer la coopération en ce domaine sur :

- les actions de sensibilisation, d'information et de prévention ;
- le développement des services de la santé publique, en particulier système de soins, centres de santé primaire, services de santé maternelle et infantile, planning familial, système de surveillance épidémiologique et mesures de contrôle des maladies transmissibles ;
- la formation de personnel sanitaire et de gestion sanitaire ;
- la coopération médicale en cas de catastrophes naturelles.

MIGRATION

Compte tenu de l'importance de la question de la migration dans les relations euro-méditerranéennes, la tenue de réunions sera encouragée en vue d'aboutir à des propositions concernant les flux et les pressions migratoires. Ces réunions tiendront compte de l'expérience acquise entre autres dans le cadre du programme MED-Migration, notamment en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des migrants installés légalement dans l'Union.

TERRORISME, TRAFIC DE DROGUE, CRIMINALITÉ ORGANISÉE

La lutte contre le terrorisme devra constituer une priorité pour toutes les parties. A cet effet, des fonctionnaires se réuniront périodiquement dans le but de renforcer la coopération entre les autorités policières, judiciaires et autres. Dans ce contexte, seront pris en considération notamment l'intensification des échanges d'informations et l'amélioration des procédures d'extradition.

Des fonctionnaires se réuniront périodiquement afin de déterminer les mesures concrètes qui peuvent être prises pour améliorer la coopération entre les autorités policières, judiciaires, douanières, administratives et autres afin de lutter notamment contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, y compris la contrebande.

Toutes ces réunions seront organisées en tenant dûment compte de la nécessité d'une approche différenciée qui prenne en considération la situation particulière de chaque pays.

IMMIGRATION CLANDESTINE

Des fonctionnaires se réuniront périodiquement afin d'examiner les mesures concrètes qui peuvent être prises pour améliorer la coopération entre les autorités policières, judiciaires, douanières, administratives et autres afin de lutter contre l'immigration clandestine.

Ces réunions seront organisées en tenant dûment compte de la nécessité d'une approche différenciée qui prenne en considération la situation particulière de chaque pays.

V. CONTACTS INSTITUTIONNELS*DIALOGUE PARLEMENTAIRE EURO-MEDITERRANNEEN*

Une Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération dans la

Méditerranée s'est tenue à la Valette du 1er au 4 novembre 1995.

Le Parlement européen est invité à prendre l'initiative, auprès d'autres parlements, pour lancer le futur Dialogue parlementaire euro-méditerranéen, qui pourrait permettre aux élus des différents partenaires de procéder à des échanges de vues sur une vaste gamme de sujets.

AUTRES CONTACTS INSTITUTIONNELS

Des contacts réguliers entre d'autres organes européens, notamment le Comité économique et social de la Communauté européenne, et leurs homologues méditerranéens contribueraient à une meilleure compréhension des grandes questions intéressant le partenariat euro-méditerranéen.

A cet effet, le Comité économique et social est invité à prendre l'initiative d'établir des liens avec ses homologues et organismes équivalents méditerranéens. A cet égard, une réunion euro-méditerranéenne des Comités économiques et sociaux et organismes équivalents aura lieu à Madrid les 12 et 13 décembre.

Annexe 2 : Placements étrangers en emprunts d'Etat

(en millions de francs effectifs)

Emprunteurs	France	Angleterre	Allemagne	Divers	Total
Empire ottoman	2 000	458	542	344	3 344
Egypte	1 100	810	--	100	2 010
Total	3 100	1 268	542	444	5 354

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DANS LES ENTREPRISES EN ÉGYPTE ET EMPIRE OTTOMAN

(en millions de francs effectifs)

Emprunteurs	France	Angleterre	Allemagne	Divers	Total
Empire ottoman	510	187	282	165	1 144
Égypte	1 200	751	-	375	2 326
Total	1 710	938	282	540	3 470

Annexe 3 : Aide de la CEE aux pays arabes méditerranéens sous les protocoles financiers (1978-1996)

		Prêts BEI	Fonds budget CEE	Total
Algérie	1er protocole 1978-81	70	44	114
	2ème protocole 1982-86	107	44	151
	3ème protocole 1987-91	183	56	239
	4ème protocole 1992-96	280	52	332
Égypte	1er protocole 1978-81	93	77	170
	2ème protocole 1982-86	150	126	276
	3ème protocole 1987-91	249	200	449
	4ème protocole 1992-96	310	242	552
Jordanie	1er protocole 1978-81	18	22	40
	2ème protocole 1982-86	37	26	63
	3ème protocole 1987-91	63	37	100
	4ème protocole 1992-96	90	44	124
Liban	1er protocole 1978-81	20	10	30
	2ème protocole 1982-86	34	16	50
	3ème protocole 1987-91	53	20	20
	4ème protocole 1992-96	45	22	50
Maroc	1er protocole 1978-81	56	74	130
	2ème protocole 1982-86	90	109	199
	3ème protocole 1987-91	151	173	324
	4ème protocole 1992-96	220	193	413
Syrie	1er protocole 1978-81	34	26	60
	2ème protocole 1982-86	64	33	97
	3ème protocole 1987-91	110	36	146
	4ème protocole 1992-96	115	41	156
Tunisie	1er protocole 1978-81	41	54	95
	2ème protocole 1982-86	78	61	139
	3ème protocole 1987-91	131	93	224
	4ème protocole 1992-96	168	101	269
Totaux	1er protocole 1978-81	332	307	639
	2ème protocole 1982-86	560	415	975
	3ème protocole 1987-91	940	615	1 555
	4ème protocole 1992-96	1 218	695	1 913
Total général		3 050	2 032	5 082

Source : Européen Investment Bank in « *L'Europe et la Méditerranée - Géopolitique de la proximité* ». Bichara Khader - Les Cahiers du Monde Arabe n° 112 - Centre d'études et de recherches sur le monde arabe contemporain - Université catholique de Louvain - 1994.

Annexe 4 : Part des pays méditerranéens dans le commerce extérieur de l'UE 12 (extra-UE)

Pays	Part des pays méditerranéens Import.	Part des pays méditerranéens Export.
UE	5,7 %	8,2 %
Belgique/ Luxembourg	6,1 %	12,4 %
Danemark	1,4 %	3,2 %
Allemagne	4,8 %	5,5 %
Grèce	10,2 %	24,8 %
Espagne	7,6 %	12,3 %
France	9,4 %	11,8 %
Irlande	1,5 %	4,7 %
Italie	9,2 %	11,5 %
Pays-Bas	4,0 %	6,9 %
Portugal	5,9 %	8,0 %
Royaume-Uni	3,0 %	5,8 %

**PART DES ÉTATS-MEMBRES UE 12
DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR
DES PAYS MÉDITERRANÉENS (%)**

Pays	Importations			Exportations		
	1993	1994	1995	1993	1994	1995
Algérie	55,9	55,9	56,0	69,6	69,6	63,5
Maroc	54,5	54,0	53,1	62,4	63,6	61,3
Tunisie	72,3	69,5	69,1	78,3	79,4	79,0
Egypte	45,4	40,0	38,9	40,1	43,9	45,8
Jordanie	30,7	33,6	31,1	3,2	4,1	5,0
Liban	42,3	47,0	43,6	16,7	15,0	15,8
Syrie	36,8	33,1	31,7	60,7	55,8	56,7
Israël	51,5	53,7	52,4	30,6	29,2	32,3
Palestine	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Chypre	54,2	50,3	51,7	37,4	36,0	34,7
Malte	71,6	75,7	72,8	71,7	70,6	71,4
Turquie	44,0	44,2	47,2	47,5	45,7	51,2

Source : EUROSTAT Mémo n° 3/97 (15 avril 97).

- non disponible.

Annexe 5 : Aide au développement au Sud de la Méditerranée : apports totaux nets

(en millions de USD)

Apports totaux nets (moyenne/an) : 1987-1990	Algérie	Chypre	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Maroc	Syrie	Tunisie	Turquie	Total
Belgique.....	-55,2	4,8	-20,4	4,4	39,5	-4,0	-5,3	0,1	-5,1	102,1	52,1
Danemark.....	-148,5	0	27,7	-2,5	-1,4	0	7,0	0,1	-0,4	1,8	-116,2
France.....	-13,3	53,6	16,0	-9,4	117,6	21,7	77,5	42,7	-5,2	179,9	481,1
Allemagne (RF).....	177,3	63,4	447,0	38,7	97,9	6,2	77,3	89,8	19,8	796,7	1814,1
Irlande.....	0	0	0	0	0,1	0	0	0	0	0	0,1
Italie.....	-184,0	22,5	-18,3	1,9	1,6	20,0	89,9	-0,5	57,7	-99,1	-108,3
Pays-Bas.....	-86,7	25,3	32,7	-3,1	2,0	1,4	3,5	-1,8	4,4	-13,8	-44,1
Royaume-Uni.....	119,1	6,6	225,1	22,0	129,8	0,2	39,1	-7,7	1,8	257,1	793,1
Bilatéral CE	-191,3	176,2	701,8	43,2	387,1	45,5	289,0	114,7	73,0	1224,7	2871,9
Etats-Unis.....	-43,8	14,5	1258,3	2918,5	113,0	18,0	157,8	0,5	19,3	277,8	4733,9
Japon.....	-146,2	4,5	110,9	1,5	49,4	0,4	49,9	73,4	5,9	580,7	730,4
Pays arabes.....	12,3	3,5	592,2	0	305,5	16,8	114,0	277,8	8,4	-231,3	1099,2
Autres.....	-5,9	0,9	22,8	-7,8	18,0	11,4	70,3	2,1	6,5	46,7	165,0
Autre bilatéral	-183,6	23,4	1984,2	2912,2	485,9	46,6	392,0	353,8	40,1	673,9	6728,5
Total bilatéral.....	-374,9	199,6	2694,0	2955,4	873,0	92,1	681,0	468,5	113,1	1898,6	9600,4
CE.....	40,4	10,5	81,1	2,1	13,0	6,6	21,0	11,9	50,6	-15,8	221,4
Agences arabes.....	-13,5	0	18,7	0	-3,4	0	2,3	15,5	3,9	-10,4	13,1
Organisations des Nations Unies.....	106,0	-6,6	7,4	-16,9	48,8	10,0	276,1	22,7	113,7	253,3	814,5
Autres.....	24,8	55,8	55,0	0	1,7	0,5	135,6	1,2	83,8	205,2	563,6
Total multilatéral.....	157,7	59,7	162,2	-14,8	60,1	17,1	435,0	51,3	252,0	432,3	1612,6
Total aide.....	-217,2	259,3	2856,2	2940,6	933,1	109,2	1116,0	519,8	365,1	2330,9	11213,0
Dont : aide Europe (CE + Etats membres bilatéral + multilatéral).....	-150,9	186,7	790,9	45,3	400,1	52,1	310,0	126,6	123,6	1208,9	3093,3

Source : OCDE et TAD. Dans « *L'impact sur le développement régional et l'aménagement de l'espace communautaire des pays du Sud et de l'Est méditerranéens* ». Commission européenne. 1996.

Annexe 6 : Les financements multilatéraux

En 1996, à travers ses opérations de prêt et ses activités hors prêt, la **Banque mondiale** a fondé son action sur les objectifs suivants :

- Aider les pays à créer les conditions d'une croissance rapide

Sur les 1 595 millions de dollars d'engagements pris l'an dernier par la Banque et l'IDA (Association internationale de développement) en faveur des pays de la Méditerranée, près de la moitié visait à favoriser la stabilisation macro-économique et promouvoir des réformes dans le secteur privé et le secteur des exportations (voir tableau).

- Investir dans l'infrastructure et la protection de l'environnement

Les prêts accordés à ce titre vont de pair avec une croissance accélérée : d'une part, les infrastructures requises pour favoriser ce type de croissance et, d'autre part, la lutte contre la pollution industrielle, qui est parfois l'une des conséquences négatives de la croissance.

- Valoriser les ressources humaines

Les projets destinés à soutenir la valorisation des ressources humaines représentent plus d'un tiers du montant des prêts consentis à la région pendant l'exercice écoulé.

Le **Fonds Monétaire International (FMI)** agit de façon conjointe avec la Banque mondiale. Ses trois fonctions principales sont les suivantes :

- fonction de surveillance sur les politiques de change des Etats ;
- assistance financière conditionnée à la mise en oeuvre de PAS (Plan d'Ajustement Structurel) aux pays en difficulté ;
- assistance technique ponctuelle.

A titre d'exemple, le Fonds a approuvé le 22 mai 1995 un accord de facilité élargie à l'Algérie portant sur une période de 3 ans et sur un montant de 1 169 MDTs (1,7 Md US\$)¹⁷⁶.

Concernant la Turquie, le Fonds a réalisé un audit statistique concernant l'évaluation de la balance de paiements.

Le Fonds Monétaire Arabe (FMA) est également un important bailleur de fonds de la région. Il est intervenu en 1996 en faveur de l'Egypte pour un montant de 500 millions de dollars d'APD, en Algérie pour 670 millions de dollars. Le Fonds est également un important bailleur de la Jordanie.

¹⁷⁶ Source : Services d'expansion économique en Algérie.

Annexe 6 (Suite) :

Prêts à la région Moyen-Orient et Afrique du Nord par secteur, 1987-1996
(millions de dollars ; exercices)

Secteur	Moyenne annuelle, 1987-91	1992	1993	1994	1995	1996
Agriculture	275,0	299,2	463,0	601,7	231,6	100,0
Développement urbain	98,0	110,0	684,0	-	51,0	50,0
Eau et assainissement	87,1	57,0	-	270,0	-	40,0
Education	132,7	75,0	115,2	33,0	158,3	138,3
Electricité et autres sources d'énergie	122,9	220,0	165,0	80,0	-	-
Environnement	-	-	-	6,0	113,0	78,0
Finances	127,2	250,0	-	120,0	-	408,7
Gestion du secteur public	35,8	9,0	-	19,9	-	20,0
Hydrocarbures	17,9	160,0	-	-	-	35,0
Industrie	101,7	-	-	-	-	-
Industries minières et autres industries extractives	11,2	-	-	-	-	-
Opérations plurisectorielles	270,0	275,0	-	-	150,0	380,0
Population, santé et nutrition	76,4	26,8	188,0	-	35,7	85,2
Secteur social	-	-	-	-	-	223,0
Télécommunications/Informatique	32,2	-	100,0	20,0	-	-
Tourisme	-	-	130,0	-	-	-
Transports	135,0	-	35,0	-	239,1	37,0
Total	1 523,1	1 482,0	1 880,2	1 150,6	978,7	1 595,2
Dont : BIRD	1 433,4	1 324,0	1 756,4	1 050,6	925,4	1 276,7
IDA	89,6	158,0	123,8	100,0	53,3	318,5
Nombre d'opérations	20	17	19	16	14	21

Note : Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte de leurs éléments. - Zéro

Source : Banque mondiale, Rapport annuel 1996.

Annexe 7 : Les investissements directs étrangers dans les pays du processus de Barcelone

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Algérie	349	0,4	5	4	13	12	0,3	11,6	12	15	18
Egypte	548	1 178	1 217	948	1 190	1 250	734	253	459	493	530
Libye	-1 089	119	-188	-106	98	125	159	160	150	160	175
Tunisie	235	108	63	92	61	79	76	125	369	239	375
Maroc	89	20	1	60	84	167	165	320	424	522	550
Turquie	18	99	125	115	354	663	684	810	844	636	482
Malte	27	19	22	19	41	52	46	77	39	48	55
Chypre	85	58	46	52	62	70	130	82	121	50	84
Israël	51	99	137	232	235	125	101	350	537	555	406
Syrie	0	37	64	7	121	74	71	62	18	0	27
Jordanie	34	25	23	39	24	-1	38	-12	41	-34	-10
Liban	-12	7	10	1	0	2	6	2	18	6	7
TOTAL	335	1 769,4	1 525	1 463	2 283	2 618	2 210,3	2 240,6	3 032	2 690	2 699
En % des flux mondiaux	1 %	3 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	nd
En % des flux reçus par les PED	3 %	13 %	11 %	6 %	8 %	9 %	7 %	6 %	6 %	4 %	3 %
Idem hors Chine	3 %	15 %	12 %	7 %	9 %	10 %	8 %	6 %	7 %	6 %	5 %
Flux mondiaux	52 957	56 694	82 034	137 492	161 755	200 355	209 368	161 588	156 860	183 464	
Dont PED	10 889	13 580	14 101	23 982	27 787	28 662	31 956	39 484	52 056	70 812	79 728
Dont PED - Chine	10 832	11 921	12 226	21 668	24 593	25 269	28 469	35 118	40 900	43 297	49 729

Source : FMI. En millions de dollars courants. Dans « *Partenariat euroméditerranéen, échanges et enjeux économiques* », Direction de la Prévision, Direction des relations économiques extérieures - Ministère de l'économie et des finances - Novembre 1995.

Annexe 8 : Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD¹

Pays	En millions de dollars, moyenne sur deux années									
	Afrique subsaharienne		Asie du Sud et centrale		Autres pays d'Asie et Océanie		Afrique du Nord et Moyen-Orient		Amérique latine et Caraïbes	
	1984/85	1994/95	1984/85	1994/95	1984/85	1994/95	1984/85	1994/95	1984/85	1994/95
Australie	84	133	114	111	472	697	14	16	9	14
Autriche	36	116	16	30	19	171	107	88	8	41
Belgique	229	301	48	45	27	68	19	41	21	99
Canada	519	546	429	236	122	213	56	98	172	165
Danemark	185	522	109	166	25	91	15	61	15	108
Finlande	89	111	34	33	14	43	11	17	10	23
France	1 314	3 549	238	346	434	1 425	351	1 107	158	406
Allemagne	881	1 912	533	693	309	1 073	303	517	233	646
Irlande	17	55	3	4	1	4	1	3	1	3
Italie	550	522	97	40	37	146	87	486	78	237
Japon	674	2 216	1 087	2 325	1 341	4 296	223	806	258	1 144
Luxembourg	-	9	-	1	-	1	-	1	-	4
Pays-Bas	384	846	242	313	116	99	56	158	184	460
Nouvelle-Zélande	2	9	2	6	37	71	0	1	0	3
Norvège	239	468	119	143	34	86	15	65	25	100
Portugal	-	203	-	4	-	3	-	6	-	4
Espagne	-	195	-	39	-	185	-	112	-	401
Suède	322	539	154	196	85	133	20	93	40	175
Suisse	119	291	52	150	15	88	10	47	32	122
Royaume-Uni	463	949	360	437	86	233	57	119	79	189
Etats-Unis	1 504	1 873	915	556	502	462	3 146	2 091	1 386	1 060
TOTAL DU CAD	7 611	15 364	4 553	5 874	3 676	9 588	4 491	5 931	2 710	5 408
dont : les pays membres de l'Union européenne	4 469	9 834	1 834	2 348	1 152	3 674	1 026	2 816	826	2 799

¹ Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces dernières pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région et pour l'Europe.

Source : OCDE - Rapport 1996 du Comité d'aide au développement.

Annexe 8 (Suite) :

Répartition régionale de l'APD des donneurs du CAD¹

Pays	Versements nets		En pourcentage du total de l'APD de chaque donneur, moyenne sur deux années							
	Afrique subsaharienne		Asie du Sud et centrale		Autres pays d'Asie et Océanie		Afrique du Nord et Moyen-Orient		Amérique latine et Caraïbes	
	1984/85	1994/95	1984/85	1994/95	1984/85	1994/95	1984/85	1994/95	1984/85	1994/95
Australie	12,1	13,7	16,5	11,4	68,1	71,8	2,0	1,7	1,3	1,4
Autriche	19,4	26,0	8,8	6,7	10,1	38,3	57,3	19,8	4,4	9,2
Belgique	66,7	54,3	14,0	8,1	7,8	12,3	5,5	7,4	6,0	17,9
Canada	40,0	43,4	33,1	18,7	9,4	16,9	4,3	7,8	13,3	13,1
Danemark	53,0	55,0	31,2	17,5	7,2	9,6	4,4	6,4	4,2	11,4
Finlande	56,3	49,0	21,5	14,5	8,7	19,1	6,9	7,3	6,6	10,2
France	52,7	51,9	9,5	5,1	17,4	20,9	14,1	16,2	6,3	5,9
Allemagne	39,0	39,5	23,6	14,3	13,7	22,2	13,4	10,7	10,3	13,3
Irlande	75,9	81,2	11,5	5,3	4,1	5,5	4,3	3,8	4,2	4,2
Italie	64,8	36,5	11,4	2,8	4,3	10,2	10,2	34,0	9,2	16,6
Japon	18,8	20,5	30,3	21,6	37,4	39,8	6,2	7,5	7,2	10,6
Luxembourg	-	54,7	-	7,3	-	4,4	-	7,2	-	26,4
Pays-Bas	39,1	45,1	24,7	16,7	11,8	5,3	5,7	8,4	18,7	24,5
Nouvelle-Zélande	4,0	10,2	5,3	6,7	88,7	79,1	0,8	1,0	1,2	3,0
Norvège	55,4	54,3	27,5	16,6	7,8	10,0	3,4	7,5	5,9	11,6
Portugal	-	92,0	-	2,0	-	1,4	-	2,5	-	2,0
Espagne	-	20,9	-	4,2	-	19,9	-	12,0	-	43,0
Suède	51,8	47,4	24,8	17,2	13,7	11,7	3,2	8,2	6,5	15,4
Suisse	52,3	41,7	22,7	21,5	6,6	12,6	4,5	6,7	13,9	17,5
Royaume-Uni	44,3	49,2	34,4	22,7	8,2	12,1	5,5	6,2	7,5	9,8
Etats-Unis	20,2	31,0	12,3	9,2	6,7	7,6	42,2	34,6	18,6	17,6
TOTAL DU CAD	33,0	36,4	19,8	13,9	16,0	22,7	19,5	14,1	11,8	12,8
dont : les pays membres de l'Union européenne	48,0	45,8	19,7	10,9	12,4	17,1	11,0	13,1	8,9	13,0

¹ Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces dernières pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région et pour l'Europe.

Source : OCDE - Rapport 1996 du Comité d'aide au développement.

Note d'information n° 1

**VERS UNE ZONE DE PAIX ET DE
STABILITÉ**

Lors de la Conférence euro-méditerranéenne de Malte, les vingt-sept Partenaires euro-méditerranéens feront le bilan des progrès accomplis sur l'objectif ambitieux contenu dans la Déclaration de Barcelone pour créer une zone commune de paix et de stabilité. A cette fin, ils sont convenus d'un certain nombre de principes à respecter et une série d'objectifs auxquels ils aspirent.

Les Partenaires ont engagé un dialogue politique régulier pour mettre en oeuvre ce chapitre de la Déclaration de Barcelone. Au cours de ce dialogue, des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de secteurs.

- des mesures de confiance ont été approuvées comprenant la création d'un réseau de correspondants politiques et de sécurité, l'établissement d'un réseau d'instituts de politique étrangère et de plusieurs autres mécanismes pour renforcer les contacts dans ce domaine ;
- un plan d'action pour poursuivre le travail sur le renforcement de la démocratie, de la diplomatie préventive, de la sécurité et des mesures de confiance, du désarmement, du terrorisme et du crime organisé ;
- la préparation d'une Charte pour la paix et la stabilité, une tentative pour institutionnaliser les mécanismes pour promouvoir et préserver la sécurité dans la région.

Dans une région divisée par de nombreux conflits, le Partenariat euro-méditerranéen fournit un forum unique où toutes les parties intéressées acceptent de participer ensemble régulièrement pour les discussions franches. Le Partenariat ne vise pas à remplacer les mécanismes existants pour restaurer la paix, mais il peut contribuer à leur succès. Le dialogue politique s'est poursuivi même lorsque la situation au Moyen-Orient ou en Méditerranée orientale a été particulièrement tendue. L'Union européenne a visé de cette façon à augmenter sa contribution au maintien de la stabilité régionale.

Une innovation intéressante dans ce domaine a été l'établissement du réseau « EuroMeSCo » d'instituts de politique étrangère. Ces institutions non gouvernementales ont étudié un certain nombre de questions concernant le partenariat politique et de sécurité tel que l'établissement de la confiance, la prévention des conflits et la limitation des armements, ainsi que les implications sociales et politiques de la zone de libre-échange, les conditions pour encourager les investissements et les droits de l'homme, la démocratie et la société civile. Une table ronde des représentants d'EuroMeSCo et des 27 gouvernements a eu lieu à La Haye, le 11 mars, et a fourni une occasion précieuse d'échanger des vues sur ces questions.

Les fonctionnaires responsables du dialogue politique poursuivront leur travail pour augmenter le nombre de mesures de confiance concrètes qui peuvent être rendues opérationnelles. En même temps ils continueront leurs travaux sur la charte pour la paix et la stabilité à adopter à l'occasion la plus précoce possible.

Source : Commission européenne, Unité IB/A1, avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 2**MEDA-
DEMOCRATIE**

62 projets en faveur des droits de l'homme en Méditerranée Meda-Démocratie, programme de coopération destiné à promouvoir les Droits de l'homme dans les douze Partenaires méditerranéens, a démarré en 1996 en finançant 62 projets pour 9 millions d'écus. Il continue cette année avec 8 millions d'écus.

Créé à l'initiative du Parlement Européen, le programme accorde des subventions à des associations sans but lucratif, des universités et des centres de recherche et à des organismes publics pour mener à bien des projets qui visent à faire avancer la démocratie, l'état de droit, la liberté d'expression, de réunion et d'association, à protéger des groupes cibles (femmes, jeunesse, minorités) et à faire prendre conscience des droits socio-économiques.

Lors de la première année de fonctionnement, le Proche-Orient a absorbé 69 % des fonds disponibles. Cette mobilisation des ressources pour des projets se déroulant dans les Territoires palestiniens et, dans une moindre mesure, en Israël et en Jordanie, s'explique par la nécessité de soutenir le processus de paix.

Les projets régionaux, englobant des pays du Proche-Orient et du Maghreb ou la Turquie, ont représenté 21 % du budget tandis que le Maghreb n'a drainé que 10 %. Pour l'année 1997, Meda-Démocratie s'efforcera d'obtenir un certain équilibre entre l'est et l'ouest de la Méditerranée et de bénéficier à des pays où sa présence est encore modeste voire inexistante.

Les activités financées en 1996 ont été le plus souvent en rapport avec les droits civiques (32 % du budget). Suivent en deuxième place, à égalité par le pourcentage de ressources qui leur ont été alloués, les femmes (15 %), les enfants et la jeunesse (15 %). Les projets concernant les syndicats ont obtenu 8 % des fonds, ceux en faveur de la cohabitation à Jérusalem entre Israéliens et Palestiniens 5 %.

Tous les projets subventionnés, à quelques rares exceptions près, sont financés par Meda-Démocratie à hauteur de 80 % du budget, le reste étant apporté par l'organisation pétitionnaire ou par d'autres sources de financement non communautaire.

Meda-Démocratie a, par exemple, accepté de financer pour 182 000 écus un projet régional proposé par la Confédération Internationale des Syndicats Libres consistant à aider au développement des syndicats au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pour ce faire, plusieurs ateliers régionaux de formation pour responsables syndicaux ont commencé à se tenir dans des pays partenaires.

En Jordanie, Meda-Démocratie s'apprête à déboursier 187 000 écus pour que le Jordanian National Forum for Women et le Jordanian National Committee for Women and Princess Basma Women's Resource Center mettent en oeuvre des séminaires et des conférences, que suivront en tout 120 000 femmes, pour

leur apprendre leurs droits et obligations légales et chercher ainsi à accroître leur rôle dans la vie politique et économique.

Enfin, une quarantaine de ressortissants algériens se sont réunis en octobre dernier à Valence (Espagne), sous les auspices de l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg. Des membres d'Organisations Non Gouvernementales algériennes, des fonctionnaires des institutions judiciaires et, en général, de l'administration, ainsi que des représentants des professions libérales ont suivi des cours et, par la suite, débattu sur normes onusiennes des Droits de l'Homme et de celles à caractère régional (les chartes africaine et arabe et la déclaration islamique). Pour permettre la tenue de ce forum, Meda-Démocratie a octroyé une subvention de 75 400 écus.

Source : Commission Européenne, Unité IB/A.1, Avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 3

**RAPPROCHEMENT DES POLITIQUES :
INDUSTRIE, TÉLÉCOMMUNICATIONS, ÉNERGIE, EAU**

Les vingt-sept Gouvernements des pays de l'Union européenne et des Partenaires euro-méditerranéens ont commencé à opérer un rapprochement de leurs politiques économiques sectorielles. Ce processus a été particulièrement actif dans les secteurs de l'industrie, de la société de l'information, de l'énergie et de la gestion locale de l'eau.

La Conférence de Barcelone a été suivie d'une multitude de réunions à travers lesquelles se met en place le volet économique du Partenariat euro-méditerranéen entre les deux rives du Bassin. A titre d'exemple, un séminaire d'experts à Bruxelles sur la transition économique, une conférence à Londres sur les investissements privés ou encore un sommet, à Marrakech, des fédérations industrielles des vingt-sept pays riverains.

Ce dialogue régional à vingt-sept est sans doute l'un des aspects les plus novateurs du Partenariat euro-méditerranéen. Il suscite d'abord l'habitude de travailler ensemble, tant entre administrations nationales ou locales qu'entre opérateurs privés. Il permet, en plus, de débattre des sujets d'intérêt commun et de décider parfois d'agir ensemble. Lors de ces rendez-vous, les bases ont été jetées pour un rapprochement des points de vue et pour l'action commune.

Ainsi, par exemple, en matière industrielle le programme de travail approuvé à Bruxelles prévoit de favoriser la concurrence et la libre circulation des capitaux.

De même, la concurrence a été l'un des maîtres mots des conclusions de la Conférence sur la Société de l'Information de Rome. Tous les participants y ont reconnu la nécessité de séparer les fonctions des autorités responsables de la réglementation de celles des opérateurs du secteur des télécommunications.

Les ministres de l'Energie ont invité à Trieste leurs collègues du sud de la Méditerranée à signer la Charte de l'Energie et ces derniers ont accepté le principe d'harmoniser la législation en vigueur pour ce secteur dans leurs pays respectifs.

Enfin, à Marseille les vingt-sept Gouvernements ont reconnu que le décalage croissant entre les potentialités et les besoins prévisibles en eau nécessite un effort d'économies et d'innovation.

1. CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE

La Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le partenariat économique et industriel s'est tenue à Bruxelles les 20 et 21 mai 1996. Elle a adopté un programme de travail dont le point fort vise la création d'un cadre juridique et administratif qui rapproche les pays méditerranéens de leurs partenaires européens.

La Déclaration qui a conclu les travaux insiste notamment sur la nécessité de mettre en oeuvre les points suivants :

- introduire des dispositions relatives au droit d'établissement des sociétés et à la libéralisation de la prestation de services ;
- promouvoir des conditions appropriées pour la libre circulation des capitaux ;
- favoriser le respect et l'application des normes de concurrence, sans faire de distinction entre le secteur public et le secteur privé ;
- ajuster les processus productifs aux normes et aux standards internationaux et communautaires ;
- réaliser des zones industrielles dans lesquelles seront disponibles des services hautement spécialisés. Ils seront fournis aux entreprises pour les aider à innover, à mieux s'organiser et à accroître la qualité et la commercialisation de leurs produits ;
- prévoir des programmes destinés à susciter la naissance d'une nouvelle classe d'entrepreneurs et moderniser les méthodes de formation des cadres.

2. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Les 30 et 31 mai 1996 s'est déroulée à Rome la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la société de l'information. Les vingt-sept participants sont tombés d'accord sur la nécessité d'une concurrence dans le secteur des télécommunications dans le bassin méditerranéen afin de promouvoir les investissements et, en conséquence, d'améliorer la qualité du service, réduire ses coûts et élargir l'offre.

La Déclaration finale de la présidence au terme de la réunion énumère aussi d'autres points importants :

- favoriser l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux terrestres et des satellites des télécommunications entre les pays partenaires ;
- séparer les fonctions des autorités responsables de la réglementation et des opérateurs du secteur des télécommunications ;
- promouvoir des projets pilotes de coopération visant à donner aux élèves, dès l'école primaire, la compétence pour la maîtrise de ces technologies.

3. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR ÉNERGIE

La Conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'Énergie a eu lieu à Trieste du 7 au 9 juin 1996. Les 27 ont affirmé dans leurs conclusions la nécessité de mettre au point un programme global d'interconnexion des réseaux de gaz et d'électricité entre les deux rives inspiré du modèle existant entre réseaux transeuropéens. Le texte approuvé à Trieste souligne aussi quelques autres priorités :

- les Partenaires méditerranéens sont invités à souscrire la Charte Européenne de l'Énergie signée par 49 pays et la Communauté Européenne en 1994 dans le but de mettre en place un cadre juridico-administratif qui favorise la coopération énergétique. Leur adhésion à cette charte devrait leur permettre d'attirer les investissements dans ce secteur ;
- encouragement aux Partenaires méditerranéens à harmoniser la législation et les règlements en vigueur dans le secteur de l'énergie, spécialement en ce qui concerne les hydrocarbures, de façon à le rendre attrayant aux investissements étrangers ;
- création d'un Forum euro-méditerranéen de l'énergie, cadre de rencontre et d'échange d'information entre pays des deux rives.

4. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA GESTION LOCALE DE L'EAU

La Conférence euro-méditerranéenne sur la gestion locale de l'eau s'est tenue à Marseille les 25 et 26 novembre 1996. La réunion s'est terminée par une Déclaration où les participants soulignent que le décalage croissant entre les potentialités et les besoins prévisibles en eau nécessite un effort d'économies et d'innovation.

Le texte final met également en relief un certain nombre d'autres aspects importants :

- la gestion des ressources et l'utilisation de l'eau doit s'appuyer sur des schémas de développement à court, moyen et long terme tenant compte des critères sociaux, économiques et environnementaux ;
- l'eau demande une gestion concertée. La multiplicité des usages de l'eau implique des mécanismes institutionnels et juridiques adaptés au contexte social, culturel, physique et économique (...) Cette gestion concertée est l'un des éléments de prévention des conflits ;
- la qualité de l'eau doit être surveillée. Les participants considèrent comme important de mener une politique soutenue d'investissements dans ce domaine ;
- l'eau a une valeur socio-économique. A cet égard, il faudrait assurer efficacement un accès à l'eau potable pour les plus pauvres dans les zones rurales et urbaines ; la gestion de l'eau nécessite des compétences. Les participants s'efforceront de soutenir l'élaboration de programmes de formation aux métiers de l'eau.

Source : Commission Européenne, Unité IB/A.1, avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 4

LES RÉSEAUX EURO-MÉDITERRANÉENS

Dans l'esprit de la Déclaration de Barcelone, la Commission Européenne soutient depuis novembre 1995 les efforts visant à développer des réseaux de coopération euro-méditerranéens. Ces réseaux ont pour objet de faciliter une meilleure connaissance mutuelle, un échange des meilleurs pratiques et, chaque fois que possible, une coopération active entre entités ayant des fonctions similaires dans les 27 Partenaires. Actuellement 8 domaines sont concernés.

Les Instituts de politique étrangère

Le réseau EuroMesCo (Euro-Mediterranean Study Commission), initié en juin 1996 à Lisbonne avec le soutien financier de la Commission européenne, comprend 32 instituts de politique étrangère. Depuis lors, ce réseau a tenu deux réunions, dont la dernière le 11 mars 1997 à La Haye était conjointe avec celle des hauts-fonctionnaires chargés des questions politiques et de sécurité. Les thèmes étudiés par EuroMesCo sont : la prévention des conflits ; le désarmement ; la coopération politique et de sécurité.

Les Instituts économiques

Une première réunion rassemblant une trentaine d'instituts économiques européens et méditerranéens a eu lieu à Marseille les 24 et 25 mars 1997. A cette occasion, il a été décidé de créer un Forum euro-méditerranéen des instituts économiques dont l'objectif sera d'analyser de manière indépendante les grands thèmes économiques du Partenariat euro-méditerranéen : libre-échange et transition économique, échanges agricoles, impact de l'élargissement futur de l'Union européenne sur les Partenaires méditerranéens, l'interdépendance euro-méditerranéenne, etc.

Les Fédérations industrielles

Deux réunions des fédérations industrielles européennes et méditerranéennes se sont tenues en mai et décembre 1996 respectivement à Malte et Marrakech. Elles ont permis de travailler dans deux directions : l'élaboration d'un programme conjoint de renforcement institutionnel, et la mise sur pied d'un mécanisme permanent de communication entre fédérations. De plus, des recommandations conjointes ont été adressées aux ministres de l'industrie des 27 partenaires.

Les Organismes de promotion du commerce international

Une première réunion de responsables des organismes de promotion du commerce international européens et méditerranéens se tiendra à Palerme les 29 et 30 mai 1997 avec l'objectif de partager leur savoir-faire et éventuellement de lancer un programme de coopération.

Les Foires commerciales

Une première réunion de responsables de foires commerciales internationales des Partenaires se tiendra à Lisbonne les 26 et 27 mai 1997 avec un objectif identique à celui indiqué ci-dessus.

Autres réseaux possibles : chambres de commerce, banques, instituts de défense

Des propositions analogues sont à l'étude pour instaurer une coopération à l'échelle euro-méditerranéenne entre chambres de commerce, notamment dans la perspective d'un renforcement institutionnel des chambres dans les pays partenaires méditerranéens.

De même, des initiatives ont été prises dans le secteur bancaire : un réseau de coopération opérationnelle entre banques commerciales (MedBank Network) a été créé en juin 1996 à partir d'une initiative purement privée, celle d'une banque maltaise ; une réunion de banques commerciales a également eu lieu à Tunis en décembre 1996, tandis que la Banque Centrale de Turquie a proposé la création d'une Association euro-méditerranéenne des Banques centrales.

Enfin, une initiative française vise à réunir dans un réseau euro-méditerranéen de coopération les instituts d'études de défense.

Source : Commission Européenne, Unité IB/A.1, avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 5**LE PROGRAMME MEDA**

Le programme MEDA, le bras financier du Partenariat euro-méditerranéen, ainsi que les prêts de la BEI sont en bonne voie avec respectivement 1 200 et 1 700 millions d'écus engagés en 1995 et 1996.

Le programme MEDA est l'instrument financier principal de l'Union européenne pour la mise en oeuvre du Partenariat euro-méditerranéen. Il représente 3 424,5 millions d'écus sur les 4 685 millions d'écus des ressources budgétaires affectées à la coopération financière entre l'Union européenne et ses Partenaires méditerranéens pour la période 1995-1999. Ces subventions sur le budget communautaire sont accompagnées de prêts substantiels de la Banque européenne d'investissement (BEI).

En 1995 et 1996 déjà, 1 205 millions d'écus ont été engagés sur le budget communautaire et des prêts de la BEI ont été signés pour un montant de 1 694 millions d'écus. En 1997, il est prévu d'engager des subventions additionnelles de 1 002 millions d'écus, et il a été convenu que les prêts futurs de la BEI pourront atteindre 2 310 millions d'écus pour 1997-1999.

Environ 90 % des ressources affectées à MEDA sont acheminés de façon bilatérale vers les Partenaires (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie et l'Autorité palestinienne sont concernés). Les 10 % pour cent restants des ressources sont consacrés aux activités régionales : tous les partenaires peuvent bénéficier de ces dernières.

Les ressources MEDA font l'objet d'une programmation : des programmes indicatifs nationaux de trois ans sont élaborés conjointement pour ce qui est de la voie bilatérale, et un programme indicatif régional couvre les activités multilatérales. Ces programmes sont révisés annuellement.

Les priorités pour les ressources MEDA sont :

- appui à la transition économique : le but est de préparer à la mise en oeuvre du libre-échange à travers l'accroissement de la compétitivité, dans le but de parvenir à une croissance économique durable, en particulier à travers le développement du secteur privé ;
- renforcement de l'équilibre socio-économique : le but est d'alléger les coûts à court terme de la transition économique par des mesures appropriées dans le domaine de la politique sociales ;
- coopération régionale : le but est de compléter les activités bilatérales par des mesures visant à augmenter les échanges au niveau régional.

Le respect des droits de l'homme et les principes démocratiques sont un élément essentiel.

Quelques exemples de projets financés par MEDA en 1996 : programme d'ajustement structurel au Maroc, en Tunisie et en Jordanie ; fonds social pour la création d'emplois en Egypte ; réhabilitation de l'administration publique au Liban ; développement rural au Maroc.

Quelques exemples des prêts signés par le BEI en 1996 : projets d'amélioration du traitement des eaux usées et gestion des ressources en eau en Egypte, au Liban, en Jordanie, en Cisjordanie, dans la Bande de Gaza et au Maroc ; mesures visant à réduire la pollution et à moderniser les systèmes de contrôle du trafic dans les aéroports en Algérie.

Source : Commission Européenne, Unité IB/A.1, avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 6**LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE STATISTIQUES**

Accroître les échanges, évaluer l'intérêt d'un investissement, renforcer la coopération, en un mot, travailler ensemble, cela requiert de disposer de statistiques fiables et analogues des deux côtés de la Méditerranée. La Déclaration de Barcelone soulignait déjà, en novembre 1995, la nécessité de pouvoir compter sur un tel instrument de travail. Pour ce faire a été créé le programme MEDSTAT.

MEDSTAT vise à harmoniser les statistiques de l'Union européenne et de ses Partenaires méditerranéens. C'est aujourd'hui le plus important programme régional de coopération en Méditerranée, doté d'un budget de 20 millions d'écus sur quatre ans. A cela il faut ajouter le cofinancement de certaines actions par les offices statistiques des Etats-membres, des Partenaires méditerranéens et même par Eurostat, le bureau des statistiques de la Commission européenne, qui organise des cours de formation.

Après la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, des missions d'identification détaillées ont été menées auprès des douze Partenaires pour établir leurs besoins, des « task forces » ont été mises sur pied pour analyser les priorités, trois séminaires de coopération technique ont eu lieu et un quatrième, réunissant l'ensemble des Directeurs Généraux des Offices Statistiques, se tiendra fin juin à Tunis.

L'une des grandes priorités, pour les pays du sud de la Méditerranée, est l'harmonisation des statistiques sur le tourisme. Une grande action est en cours de préparation par Eurostat pour mener à bien cette tâche. Pour plus tard, d'autres initiatives sont prévues afin d'harmoniser les statistiques sur le commerce extérieur, le transport, les migrations et l'environnement.

Source : Commission Européenne, Unité IB/A.1, avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 7**COOPÉRATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CIVILES**

La coopération entre acteurs de la société civile a pris ces dernières années un grand essor entre les deux rives de la Méditerranée. Elle facilite le tissage de liens entre universités, organisations non gouvernementales, associations professionnelles, médias et, en définitive, citoyens. Elle permet de développer l'échange d'informations, le transfert de savoir-faire, les actions communes et, en fin de compte, une meilleure compréhension mutuelle entre ceux qui jouent des rôles similaires dans leurs pays respectifs.

La Conférence ministérielle de Barcelone, en novembre 1995, accepta de considérer la coopération entre sociétés civiles comme un élément essentiel des relations euro-méditerranéennes. C'est là une évolution politique fondamentale car elle met en rapport directement les représentants de la société civile.

Depuis Barcelone, la demande a été très forte de la part de la société civile. Juste après la tenue de la Conférence Ministérielle s'est déroulé à Barcelone le Forum Civil Euromed, avec la participation de plus de 1 200 agents sociaux, économiques et culturels de trente-huit pays de l'Union européenne, du sud de la Méditerranée et de certains pays environnants.

Le débat ainsi engagé à Barcelone reprend juste avant la Conférence ministérielle de Malte. A l'invitation de la Foundation for International Studies de l'Université de Malte une centaine de chercheurs, responsables d'ONG, associations culturelles ou professionnels des médias et du tourisme, se sont réunis sur l'île pour parler du dialogue interculturel sous un triple angle : le tourisme culturel, la formation et la culture à l'université ainsi que la coopération culturelle et les médias. De même, une conférence sur la « gouvernance » dans la région euro-méditerranéenne a également eu lieu à La Haye à la mi mars avec la participation de gouvernements, d'universités, de mouvements associatifs et d'autorités locales.

Mais la coopération entre sociétés civiles ne se borne pas à organiser des débats. Elle se concrétise à travers de multiples programmes financés par l'Union européenne, dont les plus emblématiques sont sans doute MED-CAMPUS, MED-MEDIA et MED-URBS. MED-CAMPUS, contribue à mettre en place des réseaux d'universités permettant de transférer le savoir-faire de l'Union européenne vers ses partenaires méditerranéens. Le second vise à promouvoir la collaboration trans-méditerranéenne entre les journalistes en créant des réseaux de médias. Enfin, MED-URBS cherche à faciliter l'échange d'expérience et de savoir-faire entre autorités locales, surtout municipales, dans le domaine de la gestion et du développement des villes.

Interrompus depuis l'année dernière, la plupart des programmes de coopération décentralisée devraient reprendre dès qu'auront été prises les mesures administratives, opportunes. Pour les années 1992-95, la coopération décentralisée a représenté 74 millions d'écus en subventions.

Source : Commission Européenne, Unité IB/A.1, avril 1997.

Note d'information n° 8
PATRIMOINE CULTUREL

Lors de la Conférence ministérielle sur le patrimoine culturel euro-méditerranéen tenue à Bologne en avril 1996, les 27 ministres de la Culture ont réaffirmé, dans une Déclaration commune, la reconnaissance des traditions culturelles respectives et ont appelé à un renforcement du dialogue culturel. L'objectif de la réunion était de renforcer le dialogue sur les questions culturelles communes et de lancer des projets concrets à caractère régional, visant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Conformément à la Déclaration de Bologne, ces projets concrets devront porter sur l'un des domaines suivants :

- connaissance du patrimoine par la diffusion de l'information, la sensibilisation du public et des décideurs, le recensement du patrimoine, du savoir-faire et des techniques ;
- politique patrimoniale par les échanges d'expériences, l'appui et le renforcement des politiques patrimoniales et l'appui institutionnel ;
- formation dans les métiers du patrimoine et de l'animation culturelle ;
- mise en valeur du patrimoine par le recensement et la mise en réseaux des sites historiques utilisés comme lieux scéniques, ainsi que la promotion touristique.

Deux réunions des représentants des ministères de la Culture des pays de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens, ainsi que des experts du patrimoine culturel et des représentants d'organisations internationales, ont été organisées à Bruxelles en septembre et décembre 1996 dans le but d'identifier des projets concrets impliquant le plus grand nombre possible de Partenaires euro-méditerranéens.

Ces réunions ont permis d'étudier une centaine de propositions et de discuter les objectifs et modalités des propositions les plus avancées. Un premier groupe d'une vingtaine de projets de nature régionale a été identifié et fera l'objet d'une proposition de financement conforme aux lignes directrices issues de la Conférence de Bologne et au Règlement MEDA. Ceci signifie que les projets pilotes pourraient être lancés au cours de l'année 1997.

Ce processus de coopération est actuellement le seul qui permette d'initier un travail collectif à l'échelle euro-méditerranéenne sur un thème majeur d'intérêt commun, celui du patrimoine culturel.

Source : Commission Européenne, Unité IB/A.1, avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 9
EUROMED INTERNET FORUM

Un site dénommé EUROMED INTERNET FORUM entre en service à l'occasion de la seconde Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères qui se tient à Malte les 15 et 16 avril 1997. Ce site, ouvert à tous les utilisateurs d'Internet, permet de consulter l'ensemble des documents publics relatifs au Partenariat euro-méditerranéen depuis novembre 1995, y compris les discours et conclusions de la Conférence de Malte.

EUROMED INTERNET FORUM est mis en oeuvre par la Mediterranean Academy of Diplomatic Studies qui fait partie de l'Université de Malte. L'utilisateur peut y consulter l'ensemble des documents publics émis depuis le 27 novembre 1995 dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen : Déclaration de Barcelone, calendrier d'événements, information détaillée sur les réunions relevant du Partenariat (ordre du jour, participants, discours, conclusions, etc...), statistiques, brochures et documents officiels de la Commission européenne, etc.

Le site EUROMED INTERNET FORUM, qui a été développé avec le soutien de la Commission européenne, fonctionnera sur une base expérimentale tout au long de l'année 1997, après quoi de nouvelles applications pourront être développées.

Lors de la Conférence de Malte, les discours de chaque ministre seront disponibles sur EUROMED INTERNET FORUM environ 30 minutes après la remise du texte officiel aux opérateurs du site. Il en ira de même pour les conclusions de la Conférence.

Source : Commission Européenne, Unité IB/A.1, avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 10**PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS
SUR LES ACCORDS EURO-MÉDITERRANÉENS D'ASSOCIATION**

Partenaire	Conclusion des négociations	Signature de l'accord	Entrée en vigueur
Tunisie	Juin 1995	Juillet 1995	-
Israël	Septembre 1995	Novembre 1995	-
Maroc	Novembre 1995	Février 1996	-
PLO au bénéfice de l'Autorité palestinienne	Décembre 1996	Février 1997	-
Jordanie	Négociations en cours	-	-
Egypte	Négociations en cours	-	-
Liban	Négociations en cours	-	-
Algérie	Négociations en cours	-	-
Syrie	Conversations exploratoires en cours	-	-

Source : Commission Européenne, Unité IB/A.1, avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 11

EURONEWS EN ARABE

A l'occasion de la seconde Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Malte, 15-16 avril 1997), EURONEWS la chaîne de télévision d'information en continu lancera une version arabe. Cette sixième langue après l'allemand, l'anglais, le français, l'espagnol et l'italien constituera une ouverture majeure de l'Europe à destination du monde arabe.

A cet effet, une équipe de journalistes a rejoint la chaîne et devrait s'étoffer rapidement pour occuper ce nouveau canal 20 heures par jour comme pour toutes les autres langues. Dans un premier temps, les journaux dont le contenu sera identique aux autres langues seront diffusés chaque demi-heure entre 16 et 24 heures, les autres programmes (magazines, rubriques) et sont diffusés chaque jour alternativement en français et anglais.

La couverture géographique du satellite *Eutelsat II F1* sur lequel émet *Euronews* s'étend à l'ensemble de l'Europe occidentale et au pourtour du Bassin méditerranéen. Sa réception est déjà possible dans la plupart des pays méditerranéens avec une parabole de 90 cm de diamètre, accessible à une large proportion de la population sans investissement lourd. Il suffit désormais de régler la bande son sur la fréquence 7.74 Mhz pour obtenir la version arabe d'*Euronews* qui, selon les estimations, devrait intéresser quotidiennement 3 à 5 millions de téléspectateurs arabophones.

Cette initiative est soutenue financièrement par la Commission européenne. Par ailleurs, rappelons qu'*Euronews* est une société majoritairement détenue par dix-neuf chaînes de télévisions publiques européennes, le reste du capital étant privé.

Source : Commission européenne, Unité IB/A.1, avril 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 12**LA TRANSITION ÉCONOMIQUE****1. Introduction**

Les conclusions de Malte ont pris note du travail des experts gouvernementaux sur la transition économique et sur le réseau euro-méditerranéen d'instituts économiques. Les participants à la deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne ont également convenu que ce travail devrait aboutir à une enquête, élaborée sous les auspices de la Commission et en collaboration avec les partenaires, qui couvrira les questions de libre-échange et l'impact de la transition économique dans la région. Cette enquête devrait être disponible pour la prochaine conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères et pourrait servir comme base à la discussion sur une stratégie future.

Dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, les progrès vers une zone de prospérité partagée dépendent en premier lieu de la mise en oeuvre complète des accords d'association euro-méditerranéens. Le travail entrepris au niveau régional est censé compléter le travail entrepris dans le cadre des accords d'association bilatéraux.

Sans doute les progrès vers le libre-échange et l'application des processus de transition économique varieront selon les particularités de chaque partenaire méditerranéen. Le travail économique au niveau régional aidera à mettre dans une perspective globale les différents éléments - bilatéraux et régionaux - composant la zone de prospérité partagée.

Des progrès dans le contrôle de la mise en oeuvre des principaux éléments du volet économique et financier du partenariat euro-méditerranéen peuvent être obtenus d'une part au niveau des experts gouvernementaux et d'autre part à travers des instituts économiques indépendants. Les réunions régulières de ces deux groupes pourront également fournir d'importantes contributions à l'étude convenue à Malte.

2. Séminaire sur la transition économique

Le premier séminaire des experts gouvernementaux sur la transition économique a eu lieu à Bruxelles les 20 et 21 mars 1997. Son premier objectif était de rassembler des experts gouvernementaux, ayant une vaste expérience dans le domaine de la transition économique, afin d'échanger des opinions sur le défi de la réforme structurelle dans les partenaires méditerranéens. Deuxièmement, la réunion marquerait également le point de départ d'un processus de coopération régionale permanente dans le domaine de la transition économique s'il était convenu que cette coopération est souhaitable.

Les discussions ont été conduites dans une atmosphère détendue, et les deux objectifs ont été réalisés, comme il ressort des remarques finales du président. Les représentants des partenaires méditerranéens, les experts et les observateurs indépendants des institutions de Bretton-Woods étaient présents. Les sessions ont été introduites par les experts indépendants, et ces présentations ont été suivies par un débat entre les participants. Bien que les remarques finales ne constituent pas des conclusions agréées, elles représentent une image équitable de la portée et du contenu des discussions tenues au séminaire.

Il a été convenu que le groupe d'experts sur la transition économique devrait être convoqué dans un délai de 12 mois en vue d'approfondir la compréhension du processus de transition économique dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Une brochure est en cours de rédaction afin de distribuer le résumé des discussions.

Source : Commission européenne, Unité IB/A.1, septembre 1997.

Note d'information n° 13

LES INSTRUMENTS DE RAPPROCHEMENT DES ENTREPRISES

Priorité au sein de l'Union européenne, les Petites et Moyennes entreprises (PME) et la coopération inter-entreprises sont également au coeur de la politique euro-méditerranéenne, dans l'optique du renforcement du secteur privé des pays de la rive sud de la méditerranée. A cette fin, les instruments et programmes déjà mis en oeuvre dans l'Union européenne pour favoriser le rapprochement des PME ont été étendus, depuis 1992, aux Partenaires méditerranéens. Appliquées au pourtour méditerranéen, ces initiatives ont pour nom Med-Partenariat, Med-Interprise, BC-NET, BRE et Euro-Info-Centres de correspondance. En 1997, Med-Partenariat et Med-Interprise permettront à quelques 600 PME des Partenaires méditerranéens d'établir des relations d'affaires avec leurs homologues de l'Union européenne.

Lancées en 1992, les actions visant à rapprocher les PME des deux rives de la méditerranée s'inscrivent dans le volet économique et financier de la Déclaration de Barcelone, et font partie de la stratégie de développement du secteur privé des douze Partenaires méditerranéens, conçue comme le préalable indispensable à l'établissement de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne prévue à l'horizon 2010. Le partenariat inter-entreprises doit en effet permettre de renforcer la compétitivité des PME des partenaires méditerranéens, l'interpénétration des marchés, et favoriser l'émergence d'une véritable communauté d'affaires euro-méditerranéenne.

Med-Partenariat est une initiative fondée sur l'expérience et la méthodologie du programme européen Europartenariat. Il s'agit de conventions d'affaires multisectorielles, ouvertes aux PME de l'Union européenne et du bassin méditerranéen, se déroulant dans les partenaires méditerranéens. Elles sont conçues pour favoriser la coopération entre PME de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens, mais également entre entreprises des Partenaires eux-mêmes.

Quatre Med-Partenariat ont déjà eu lieu (Turquie, avril 1994 ; Maroc, mai 1995 ; Israël, octobre 1995 et Jordanie, juillet 1997) et un autre est prévu en 1997 : Med-Partenariat Tunisie, les 25-26 septembre à Tunis. Chacune de ces manifestations permettra à quelques 150 à 300 entreprises visiteuses de l'Union européenne et du bassin méditerranéen. Pour la première fois cette année, une délégation d'entreprises d'Europe Centrale et Orientale participe aux Med-Partenariat Jordanie et Tunisie. L'année 1998 verra quant à elle l'organisation d'un Med-Partenariat en Egypte.

Parallèlement aux Med-Partenariat, les entreprises méditerranéennes peuvent participer, et participent de fait depuis 1992, aux Europartenariat se déroulant deux fois par an dans une région de l'Union européenne.

Med-Interprise est le modèle réduit de Med-Partenariat. Sur une base régionale ou nationale, un ou plusieurs partenaires méditerranéens s'associent avec des régions d'au moins deux Etats-membres de l'Union européenne pour ouvrir la voie à des coopérations effectives entre PME, dans un nombre limité de secteurs. Une dizaine de Med-Interprise ont d'ores et déjà eu lieu en Tunisie, Turquie, Maroc, Liban, Chypre, Syrie, Egypte et dans les Territoires palestiniens, et d'autres sont en préparation. Le prochain Med-Interprise aura ainsi lieu à Malte au mois de novembre 1997, dans les secteurs de l'électronique, l'alimentation et le bois-ameublement. Pour les années 1998 et 1999, la Commission européenne a adopté un programme de manifestations basé sur un rythme ambitieux d'un Med-Partenariat et 5 Med-Interprise par an.

Au total, depuis fin 1992, ce sont ainsi près de 4 000 entreprises des partenaires méditerranéens qui ont pu rencontrer, de manière ciblée, leurs homologues de l'Union européenne, pour discuter de modalités de coopération aussi variées que la distribution, la sous-traitance, le transfert de savoir-faire, la participation au capital, ou encore, la constitution de joint-ventures.

BC-NET et BRE

Depuis 1992, les réseaux communautaires de recherche de partenaires BC-NET et BRE ont été étendus aux pays de la rive sud de la méditerranée. BC-NET est aujourd'hui présent dans 8 des 12 Partenaires méditerranéens, et BRE dans 11 des 12 Partenaires méditerranéens.

Le BC-NET, « *Business Cooperation Network* », est une base de données communautaire permettant à une entreprise d'identifier des partenaires potentiels, en fonction des besoins exprimés. La mise en contact se fait à travers une recherche confidentielle effectuée par un réseau international de conseillers d'entreprise.

Le BRE, « *Bureau de Rapprochement des Entreprises* », fonctionne également via un réseau décentralisé de correspondants, afin de mettre les entreprises en contact, mais sur une base non confidentielle. Il fonctionne depuis plus de 20 ans avec succès.

L'objectif est de poursuivre l'extension et le renforcement de ces deux réseaux dans les Partenaires méditerranéens, en synergie avec les autres instruments existants (Euro-Info-Centres de Correspondance et Centres d'Affaires).

Euro-Info-Centres de Correspondance (EICC)

Présents dans 9 des 12 Partenaires méditerranéens, les Euro-Info-Centres de Correspondance ont pour mission de fournir aux entreprises des pays dans lesquels ils sont implantés toute l'information concernant l'Union européenne, ses institutions, la législation et les programmes communautaires, ou d'autres aspects plus spécifiques comme la normalisation et les appels d'offres. Ces EICC fonctionnent en réseau avec les 220 Euro-Info-Centres de l'Union européenne.

MED-PARTENARIAT/MED-INTERPRISE : PROGRAMME 1997

Type	Lieu	Dates	Entreprises hôtes/attendues	Organisateur principal
Med-Partenariat	Amman (Jordanie)	13-14 juillet 1997	150 entreprises jordaniennes + 300 entreprises visiteuses	Jordan Export Development & Commercial Centres Corporation (JEDCO)
Med-Partenariat	Tunis (Tunisie)	25-26 septembre 1997	300 entreprises tunisiennes + 600 entreprises visiteuses	Agence de Promotion de l'Industrie (API)
Med-Interprise	Beyrouth (Liban)	8-9 mai 1997	41 entreprises libanaises + 51 entreprises visiteuses	Institut du Commerce extérieur Italien (ICE)
Med-Interprise	Casablanca (Maroc)	26-27 mai 1997	90 entreprises marocaines + 300 entreprises visiteuses	Fédération des Chambres de Commerce de l'Union européenne au Maroc (FCCUEM)
Med-Interprise	Malte	6-7 novembre 1997	40 entreprises maltaises + 50 entreprises visiteuses	Malta Federation of Industry

Source : Commission Européenne, Unité IB/A/1, septembre 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 14

FORUM EURO-MÉDITERRANÉEN SUR L'ÉNERGIE

La première réunion du Forum euro-méditerranéen sur l'énergie a eu lieu à Bruxelles le 13 mai 1997, avec la participation, en tant que membres, de tous les partenaires méditerranéens, la Présidence de l'Union européenne, la Commission européenne qui assure le secrétariat, et comme observateurs, les représentants de la Banque européenne d'Investissement et de presque tous les autres Etats-membres de l'Union européenne.

Le Commissaire européen en charge de l'énergie, M. Papoutsis, a officiellement lancé le Forum euro-méditerranéen sur l'énergie et a insisté sur les actions entreprises depuis la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone ainsi que sur les conclusions de la Conférence euro-méditerranéenne de Malte.

La Présidence de l'Union européenne a précisé que la coopération concerne tous les Etats-membres, y compris ceux du nord. Elle a présenté l'objectif et l'organisation du Forum euro-méditerranéen de l'énergie sur la base d'un document préparé par le Secrétariat et accepté par les Etats-membres de l'Union européenne.

Les partenaires méditerranéens ont soutenu les orientations présentées et ont ajouté certains commentaires concernant :

- les membres du Forum : la présence de la BEI, la nécessité de développer encore la possibilité de faire participer l'industrie ;
- la nécessité de développer encore les activités (y compris le plan d'action avec l'idée d'actions systématiques dans les secteurs prioritaires, la participation possible de MEDA, la question du financement de projets spécifiques).

Le document intitulé « le Forum euro-méditerranéen sur l'énergie » a été adopté par consensus par le Forum euro-méditerranéen sur l'énergie, comme référence pour ses activités.

La Banque européenne d'investissement a présenté sa participation dans la région méditerranéenne, en insistant sur le besoin d'investissement du secteur privé.

Le Forum euro-méditerranéen sur l'énergie, a adopté par consensus un avis dans lequel il décide d'intervenir :

- en prenant des initiatives en vue d'établir un dialogue permanent ;
- en préparant un document de politique énergétique et un plan d'action pour le moyen terme, avec la participation des partenaires méditerranéens, des Etats-membres de l'Union européenne, de la BEI, de la Commission européenne, de l'industrie et des banques ;

- en identifiant certains thèmes particulièrement importants. Etant donné que le Forum euro-méditerranéen sur l'énergie ne dispose pas d'un budget propre, la mise en oeuvre des actions concrètes suppose l'identification de sources de financement.

Source : Commission européenne, Unité IB/A/1, Septembre 1997.

Annexe 9 (Suite)

Note d'information n° 15**PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ
AUX INFRASTRUCTURES**

Le 25 mars 1997, la Commission européenne et la Banque mondiale ont officiellement décidé de poursuivre le programme commun Union européenne/Banque mondiale sur la participation du secteur privé aux infrastructures méditerranéennes. Le coût du programme sera de 1 074 038 écus, à partager en parts égales entre l'Union européenne et la Banque mondiale.

Le programme se base sur les discussions de la Conférence d'Istanbul d'octobre 1996 sur les partenariats privés/publics dans le secteur des infrastructures au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Cette Conférence a été financée par l'Union européenne et la Banque mondiale et les Ministres d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Maroc, de Tunisie, de Turquie et de l'Autorité Palestinienne ont participé ainsi qu'une délégation officielle d'Israël. Dans les conclusions de la Conférence, les participants ont convenu que pour parvenir à une amélioration des performances de croissance dans la région un financement massif dans les infrastructures est nécessaire, pour un montant de 16 milliards de dollars au cours des dix à quinze années à venir. Pour répondre à ce besoin, la Conférence a confirmé la volonté de tous les gouvernements de la région d'ouvrir leurs infrastructures à un degré de participation privée beaucoup plus élevé et de prendre les mesures politiques nécessaires.

L'objectif du programme commun de la Banque mondiale et de l'Union européenne est de soutenir les efforts des gouvernements méditerranéens pour introduire une concurrence accrue et la participation du capital privé dans la prestation des services d'infrastructures tels que les télécommunications, les ports et la production d'électricité. Le programme fournira une assistance technique à court terme et promouvra l'échange des « meilleures pratiques » entre les 27 partenaires euro-méditerranéens. Le programme partenaires d'Investissement de la Communauté européenne (ECIP) sera complémentaire du programme commun de la Banque mondiale et de l'Union européenne.

Enfin, une activité importante du programme UE/Banque mondiale sera l'identification des opportunités pour les programmes bilatéraux d'assistance technique à plus long terme. En effet, le processus inauguré à Istanbul, via le programme UE/Banque mondiale, aux programmes bilatéraux fournit une illustration des liens existants entre le débat politique multilatéral et la mise en oeuvre des projets bilatéraux de réforme dans le contexte du Partenariat euro-méditerranéen.

Source : Commission européenne, unité IB/A/1, septembre 1997.

Annexe 10 : Evolution et perspectives de populations autour de la Méditerranée, 1965-2025

Pays	Population (en milliers)								Croissance annuelle moyenne (en %)			
	1965	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2025	1965-1990	1990-2000	2000-2010	2010-2025
Grèce	8 551	10 047	10 193	10 247	10 249	10 201	10 139	10 080	0,65	0,14	0,05	- 0,11
Espagne	32 056	39 187	40 667	41 271	41 661	41 895	42 122	42 265	0,81	0,37	0,24	0,10
France	48 758	56 138	58 145	58 856	59 404	59 828	60 169	60 372	0,57	0,35	0,21	0,11
Italie	52 112	57 061	57 195	56 889	56 199	55 248	54 138	52 964	0,36	0,02	- 0,18	- 0,39
Portugal	9 306	10 449	10 587	10 640	10 700	10 750	10 800	10 941	0,46	0,13	0,11	0,15
CE Méditerranée	150 783	172 882	176 787	177 903	178 213	177 922	177 368	176 622	0,55	0,22	0,08	- 0,06
Chypre	582	701	762	790	819	848	874	895	0,75	0,84	0,72	0,59
Israël	2 563	4 600	5 321	5 676	6 011	6 318	6 620	6 908	2,37	1,47	1,23	0,93
Malte	320	353	366	373	379	385	388	389	0,39	0,36	0,35	0,17
Turquie	31 151	55 868	66 789	71 297	75 281	79 496	83 744	87 701	2,36	1,80	1,20	1,02
PSEM non arabes	34 616	61 522	73 238	78 136	82 490	87 047	91 626	95 893	2,33	1,80	1,20	1,01
Algérie	11 923	24 960	30 946	33 770	36 581	39 398	42 207	44 802	3,00	2,17	1,69	1,36
Egypte	29 389	52 426	66 881	73 193	79 343	85 547	92 012	97 783	2,34	2,47	1,72	1,40
Jordanie	1 596	3 000	5 000	5 740	6 589	7 564	8 684	10 000	2,56	5,24	2,80	2,82
Liban	2 151	2 701	3 327	3 620	3 898	4 176	4 446	4 703	0,91	2,11	1,60	1,26
Libye	1 623	4 545	6 500	7 695	8 976	10 276	11 567	12 841	4,21	3,64	3,28	2,42
Maroc	13 323	25 061	29 403	31 713	33 899	36 004	38 088	40 005	2,56	1,61	1,43	1,11
Syrie	5 325	12 530	16 539	18 585	20 585	22 550	24 443	26 418	3,48	2,81	2,21	1,68
Tunisie	4 630	8 180	9 476	10 122	10 783	11 459	12 125	12 723	2,30	1,48	1,30	1,11
PSEM arabes	69 960	133 403	168 072	184 438	200 654	216 974	233 572	249 275	2,62	2,34	1,79	1,46
Total PSEM	104 576	194 925	241 310	262 574	283 144	304 021	325 198	345 168	2,52	2,16	1,61	1,33
CE	313 831	343 254	351 187	352 303	352 613	352 322	351 768	351 022	0,36	0,23	0,04	-0,03
Médit. Rive nord	172 087	199 139	205 482	207 259	208 112	208 277	208 082	207 623	0,59	0,31	0,13	-0,02
Monde arabe	116 689	210 103	274 572	309 738	344 754	380 976	416 422	449 875	2,38	2,71	2,30	1,79

Sources : Nations unies, Plan bleu, Fargues/INED.

Annexe 11 : Un développement humain inégal

Classement selon l'Indice de Développement Humain 1994	Pays	Population ayant accès au service de santé en % de la population 1990-1995	Dépenses publiques de santé en % du PIB 1990	Taux d'alphabétisa- tion des adultes 1994
2	France	nd	9,1	>95
23	Israël	nd	4,2	>95
24	Chypre	nd	nd	nd
34	Malte	nd	nd	nd
65	Liban	95	nd	92
74	Turquie	nd	1,5	82
78	Syrie	90	0,4	70
81	Tunisie	80 (1993)	3,3	65
82	Algérie	98	5,4	59
84	Jordanie	97	1,8	85
109	Egypte	99	1,0	50
119	Maroc	70	0,9	42

Source : Rapport humain sur le développement mondial - PNUD 1997.

Annexe 12 : Ressortissants des PTM dans les pays méditerranéens de la CEE
vers 1990

(en milliers de personnes)

Nationalité/pays	Portugal	Espagne	France	Italie	Grèce
Population totale	9 678,2	38 924,5	56 634,3	57 576,4	10 019,0
Etrangers	107,8	407,6	3 607,6	761,1	173,5
% d'étrangers	1,1 %	1,0 %	6,4 %	1,3 %	1,7 %
dont CEE	28,8	300,2	1 308,9	149,1	50,0
% de CEE/total étrangers	26,7 %	73,7 %	36,3 %	10,6 %	28,8 %
dont ressortissants du					
Maroc	0,1	16,7	584,4	78,0	0,3
Algérie	0,0	0,7	619,9	4,0	0,2
Tunisie	0,0	0,3	207,5	41,2	0,3
Libye				1,8	
Egypte	0,0	0,4	5,4	19,8	
Israël	0,1	0,4	2,9	4,3	
Liban	0,2	1,5	19,2	5,8	
Syrie		1,2	5,8	2,4	
Turquie			201,5	4,7	3,2
Total des Méditerranéens dans les pays du Sud	0,4	21,2	1 646,6	162,0	4,0
% Méd. Sud/Total étrangers	0,4 %	5,2 %	45,8 %	21,3 %	2,3 %

Source : Eurostat - 1992, in « Les flux migratoires dans le bassin méditerranéen » - Politique étrangère 3/94.

RESSORTISSANTS FRANÇAIS DANS LES PAYS TIERS MÉDITERRANÉENS

	Total des immatriculés	Estimation des non-immatriculés
Maroc	25 224	3 150
Tunisie	10 256	6 000
Egypte	3 632	350
Israël	30 554	15 500
Jordanie	623	30
Syrie	1 820	165
Liban	10 639	800
Turquie	2 916	300
Chypre	963	200
Malte	147	60

Source : Direction des Français à l'Étranger, Ministère des Affaires Étrangères, 1997.

Annexe 13 : Les régimes commerciaux des Pays Tiers Méditerranéens

	Algérie	Egypte	Maroc	Tunisie	Turquie
ADHÉSION AU GATT	1993 (demande d'adhésion)	1970	1987	1990	1951
CONVERTIBILITÉ COURANTE*	non	non	1993	1993	1990
PROTECTION NON TARIFAIRE - Restrictions quantitatives	<i>Liste négative¹ : céréales et produits sucre et lait autorisations techniques et administratives : tous médicaments et produits chimiques</i>	<i>Liste négative : 8% des lignes tarifaires volaille , textile, habillement</i>	<i>Liste négative : céréales et produits sucre, huile comestible, produits pétroliers, certains véhicules, huile d'olive</i>	<i>Liste négative : 24% des lignes tarifaires, 20% de la production nationale Restrictions permanente céréales et produits fruits et légumes certains véhicules temporaire automobiles</i>	<i>Éliminées</i>
- Prix de référence			8 % de la production industrielle		
- Contrôles		Liste de 159 produits		Liste	
- Clauses de sauvegarde/anti-dumping				oui	oui
PROTECTION TARIFAIRE					
Fourchette	0-60	5-70**	5-35***	0-43	0-60
- Droits de douane en %					NPF UE/AELE
Moyenne simple	25	31	23	27	9 5
- Taxes					
Fourchette	-	2-5	10-15	10-30	0-91 NPF UE/AELE
- Droits de douane + taxes					
Moyenne			34	36	35 26 22

¹ Une liste négative indique les biens soumis à restriction alors qu'une liste positive spécifie les biens relevant du régime libre.

* Définie par les obligations de l'article VIII de l'accord du FMI, sections 2,3 et 4.

** Sauf boissons alcoolisées, tabacs et automobiles.

*** Pour un nombre limité de produits agricoles, le maximum est de 45 %.

Source : FMI-GATT 1994 ou 1995 et Banque mondiale, dernières informations disponibles - In « Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture » - Isabelle Bensidoun, Agnès Chevalier - Economica 1996.

Annexe 14 : Le textile-habillement dans les Pays Tiers Méditerranéens

Le **textile-habillement** illustre l'avantage que représente pour les Pays Tiers Méditerranéens, la proximité géographique et culturelle.

Il est certain que la préférence communautaire accordée aux exportations méditerranéennes a pesé de façon très importante dans le secteur du textile-habillement. Si certains pays n'ont pas bénéficié de l'effet de ce levier du fait de leur économie rentière, d'autres comme le Maroc, la Tunisie, la Turquie ont pu exploiter l'avantage représenté par leur bas coût salariaux et l'accès à tarif nul de leurs produits industriels au marché européen.

L'**Europe** s'est en effet partiellement réorientée à la fin des années soixante-dix vers des pays proches auxquels elle fournit bien plus qu'aux pays d'Asie, les équipements et produits intermédiaires.

A partir du milieu des années soixante-dix, dans un contexte de ralentissement de la croissance et de montée du chômage, les pays industrialisés, dont l'Europe, ont cherché à freiner l'afflux de certains produits provenant du Tiers-Monde. Les barrières non tarifaires sont devenues l'instrument essentiel de la protection des marchés. C'est dans le textile, où la concurrence des pays à bas salaires a été la plus forte, que ces barrières ont été les plus importantes : au début des années quatre-vingt-dix, elles affectaient plus de 64 % des exportations des pays en développement. Le Premier Accord Multifibre (AMF) a été mis en place en 1974.

Les pays méditerranéens ont, pour leur part été amenés à partir de 1978 à conclure avec l'Union européenne des accords d'autolimitation qui présentent l'avantage de permettre les réimportations dans le cadre du perfectionnement passif en excédent des quotas normaux. Les pays méditerranéens dont les produits textiles entraient en franchise de droit sur le marché européen, ont ainsi davantage bénéficié des limites quantitatives imposées aux autres exportateurs qu'ils n'ont été pénalisés par celles imposées à leurs propres exportations. Alors que sur le marché européen, la progression des exportations de textile et habillement des pays soumis à l'AMF a été de 10 % en moyenne annuelle entre 1980 et 1989, celle des trois pays méditerranéens - Maroc, Tunisie, Turquie - a été deux fois plus rapide.

Les importations d'articles d'habillement de l'Union européenne proviennent maintenant pour près de 30 % des pays méditerranéens (tableau n° 23). Cette orientation des importations européennes a ainsi contribué à préserver l'amont de la filière textile européenne. Elle a aussi bénéficié aux entreprises européennes des stades aval qui ont délocalisé en Méditerranée une partie de leur production. De nombreuses entreprises exportatrices installées au Maroc ou en Tunisie sont en effet des sociétés européennes ou conjointes qui ont bénéficié à la fois du régime préférentiel et de la proximité géographique et culturelle.

Echanges de produits textiles

Habillement : importations de la communauté européenne			
	1970	1980	1993
En provenance des pays en développement, en %	13,5	25,3	41,0
Dont, en % du total des pays en développement :			
- Asie	98,3	85,6	65,8
- Maroc-Tunisie-Turquie-Egypte	1,5	12,4	29,7
Echanges textiles de la communauté européenne en 1993 (milliards de dollars)			
	Exportations CE de fils et tissus (1)	Importations CE d'habillement (2)	Ratio % (1)/(2)
Asie	1,4	13,9	10,0
Maroc-Tunisie-Turquie-Egypte	2,2	6,3	34,7

Source : CEPIL, base de données CHELEM.

Cependant, **pour les pays méditerranéens**, le bilan est peut-être plus mitigé. Les systèmes préférentiels montrent en effet aujourd'hui leurs limites :

- au lieu de favoriser l'industrialisation, ils maintiennent les pays bénéficiaires dans des spécialisations « rigides et passistes » ;
- un système préférentiel qui garantit aux entreprises une marge de compétitivité, n'incite pas aux progrès de productivité.

La disparition à terme de ces avantages avec le démantèlement de l'Accord Multifibre (AMF) risque de révéler l'écart avec les concurrents asiatiques contraints, eux, à des progrès de productivité. C'est à ce moment qu'il conviendra pour les Pays Tiers Méditerranéens de tirer parti de l'atout déterminant que constitue la proximité géographique et culturelle avec les pays de l'Union européenne.

Annexe 15 : Evolution des importations de céréales de 1961 à 1992 en Afrique du Nord et au Moyen-Orient

Unité : 1000 tonnes	1961/1965 moyenne	1986/1990 moyenne	1992	<u>1986-1990</u> <u>1961-1965</u>
Algérie	451	5 400	4 685	11,97
Chypre	57	450	437	7,89
Egypte	2 013	8 682	7 330	4,31
Israël	681	1 833	1 871	2,69
Jordanie	194	988	1 577	5,09
Liban	335	536	655	1,60
Maroc	369	1 686	3 094	4,57
Syrie	152	1 400	1 440	9,21
Tunisie	268	1 538	1 015	5,74
Turquie	566	1 662	605	2,94

Source : Medagri 1994.

Annexe 16 : Importations européennes d'agrumes en provenance des PTM

Année 1993 (en milliers de tonnes)

Pays	UE	Dont France	Allemagne	Pays-Bas	Royaume-Uni
Chypre	99	7	10	13	52
Malte	0	0	0	0	0
Turquie	67	6	13	11	32
Algérie	0	0	0	0	0
Maroc	353	122	83	53	85
Tunisie	20	19	0	0	0
Egypte	20	0	0	3	16
Israël	149	29	9	8	67
Jordanie	0	0	0	0	0
Liban	0	0	0	0	0
Syrie	0	0	0	0	0
TOTAL	708	183	115	88	252
% des importations	48 %	17 %	11 %	14 %	40 %

Importations européennes de fruits en provenance des PTM**Année 1993 (en milliers de tonnes)**

Pays	UE	Dont France	Allemagne	Pays-Bas	Royaume-Uni
Chypre	104	7	10	12	55
Malte	0	0	0	0	0
Turquie	361	31	131	45	0
Algérie	9	8	0	0	0
Maroc	368	129	84	54	87
Tunisie	39	28	1	1	1
Egypte	22	1	1	3	17
Israël	216	58	16	18	84
Jordanie	1	0	0	0	1
Liban	0	0	0	0	0
Syrie	0	0	0	0	0
TOTAL	1 119	261	243	133	245
% des importations	43 %	10 %	nd	nd	nd

Importations européennes de légumes en provenance des PTM**Année 1993 (en milliers de tonnes)**

Pays	UE	Dont France	Allemagne	Pays-Bas	Royaume-Uni
Chypre	147	0	7	0	74
Malte	4	0	0	4	0
Turquie	185	18	43	7	19
Algérie	3	2	0	0	0
Maroc	257	201	25	8	6
Tunisie	3	2	0	0	0
Egypte	148	9	25	10	71
Israël	78	37	9	0	19
Jordanie	1	0	0	0	0
Liban	1	0	0	0	0
Syrie	8	0	4	0	0
TOTAL	835	269	113	29	189
% des importations	95 %	25 %	4 %	5 %	20 %

Source : FNSEA d'après MEDAGRI 1996.

Annexe 17 : Ratification par les PTM des principales conventions de l'OIT

		Algérie	Egypte	Israël	Jordanie	Liban	Maroc	Tunisie	Turquie	Syrie	Chypre	Malte
C2	chômage (1919)		X				X		X	X	X	
C6	travail de nuit des enfants (1919)	X						X				
C14	repos hebdomadaire (1921)	X	X	X		X	X	X	X	X		
C18	maladies professionnelles (1925)	X	X				X	X	X	X		
C26	méthodes de fixation des salaires minima (1928)		X			X	X	X	X	X		
C29	travail forcé (1930)	X	X	X	X	X	X	X		X	X	
C34	bureaux de placement payants (1933)								X			
C52	congés payés (1936)		X	X		X	X	X		X		
C59	âge minimum (1937)					X		X	X			
C81	inspection du travail (1947)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
C87	liberté syndicale et protection du droit syndical (1948)	X	X	X				X	X	X	X	X
C88	service de l'emploi (1948)	X	X	X		X		X	X	X	X	X
C89	travail de nuit femmes (1948)	X	X			X		X		X	X	X
C90	travail de nuit enfants (1948)			X		X		X			X	
C95	protection du salaire (1949)	X	X	X		X		X	X	X	X	X
C98	droit d'organisation et de négociation collective (1949)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C100	égalité de rémunération (1951)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C102	sécurité sociale (1952)			X					X		X	
C105	abolition du travail forcé (1957)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C111	discrimination (1958)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
C117	politique sociale (1962)			X	X			X		X		X
C118	égalité de traitement-sécurité sociale (1962)		X	X	X		X	X	X	X		
C158	licenciement (1982)								X		X	

Source : OIT.

Annexe 18 : Principaux thèmes traités par le rapport d'information du comité économique et social des communautés européennes « le rôle des milieux économiques et sociaux dans l'application des mesures d'accompagnement social au développement et à la mise à niveau des économies »

Après avoir constaté que c'est « *dans le domaine des **mesures d'accompagnement social** que les efforts les plus importants doivent être déployés* » et que « *les contributions communautaires destinées aux secteurs sociaux qui ont été concentrées dans les domaines de l'éducation et de la santé* » devraient être « *étendues à ceux de l'emploi et de la formation professionnelle* », le Conseil économique et social met l'accent sur « *l'insuffisance de la participation des partenaires économiques et sociaux des pays partenaires aux projets* ».

Il propose de débattre des thèmes suivants :

- l'**information** sur les actions et les programmes en cours d'exécution ou de définition et leur transparence pour rendre possible une participation active des partenaires économiques et sociaux ;
- la reconnaissance du caractère **spécifique** des organisations socioprofessionnelles ;
- une **assistance technique** aux organisations socioprofessionnelles (des PTM) ;
- l'inclusion dans les domaines de la coopération des problèmes de **gestion du marché du travail**, de **sécurité sociale** et de **protection contre le chômage** ;
- la création d'un **observatoire du marché du travail**, à l'échelle du bassin méditerranéen ;
- une approche vraiment **décentralisée** sur les questions d'emplois ;
- l'adoption de « **Pactes territoriaux pour le développement** » à l'image des Pactes territoriaux pour l'emploi, mis en oeuvre dans certaines parties du territoire communautaire ;
- l'affectation des ressources financières de **MEDA** de sorte que la participation des organisations socioprofessionnelles se développe de manière satisfaisante ;
- la relance des programmes de **coopération décentralisée** ;
- l'introduction dans la programmation de **priorités négociées**.

Il en découle une série de propositions d'actions intégrées à un programme de travail 1998-1999, articulées autour de quatre axes :

- permettre une connaissance plus approfondie des partenaires ;
- organiser l'échange d'expériences et de connaissances ;
- renforcer la capacité institutionnelle des partenaires ;
- développer des actions et des projets d'intérêt commun, définis conjointement.

1.- *Les thèmes cruciaux de la vie économique et sociale des pays partenaires méditerranéens (emploi, ajustement structurel, mise à niveau, politique sociale et droits sociaux fondamentaux, formation professionnelle, etc.) doivent faire l'objet d'un dialogue social entre partenaires économiques et sociaux et d'une concertation entre ceux-ci et les pouvoirs publics soit au niveau national, soit au niveau euro-méditerranéen. Pour aider ces organisations à jouer leur rôle, un programme pilote d'assistance technique de coopération régionale entre celles-ci doit être mis en oeuvre dans le cadre de la ligne budgétaire MEDA (et non exclusivement de celle de MEDA-Démocratie), avec un montant annuel d'au moins 8 millions d'écus. Le programme précité devra avoir pour point de départ et d'appui la constitution d'un réseau reliant toutes les organisations socioprofessionnelles européennes et méditerranéennes, niveau national, sous-régional, avec l'aide éventuellement du Centre des relations industrielles.*

2.- *Un programme pilote de coopération régionale dans le domaine de la formation professionnelle devra être préparé dans le cadre du Programme de travail pour être inclus dans le Programme indicatif régional. Ce programme pilote devra accorder la priorité à la formation des formateurs, aux méthodes et systèmes de formation, à la normalisation et à l'évaluation. Il pourra bénéficier de l'expérience de l'organisation internationale du travail, de la coopération bilatérale développée par les Etats-membres en la matière, ainsi que des résultats obtenus dans l'Union européenne dans le cadre du Programme LEONARDO, en ce qui concerne en particulier les méthodes et les systèmes de formation et le rôle des partenaires sociaux.*

3.- *En ce qui a trait au thème de l'emploi et du marché du travail, il est proposé de mettre en place un réseau de coopération régionale entre les organismes nationaux responsables du suivi et de la gestion du marché du travail, conformément aux conclusions de la réunion de Catane, organismes qui devraient prendre l'initiative de se réunir et d'identifier en commun les domaines de coopération. A partir de ce réseau et avec le soutien financier du Programme MEDA, un embryon d'observatoire du marché du travail, qui puisse également assurer le suivi des flux migratoires (voir avis du Conseil économique et social sur la zone de libre-échange et les flux migratoires, adopté le 25 septembre 1996 et présenté lors du deuxième sommet des Conseils économiques et sociaux tenu à Paris le 21 novembre 1996 - doc. CES 595/96), pourra se développer en Méditerranée. Une coopération plus intense en la matière devra être pratiquée au niveau sous-régional, à commencer par le Maghreb, région dans laquelle pourraient être mis à l'essai un instrument commun, une agence, par exemple et une gestion des gouvernements et des partenaires économiques et sociaux. Il faudra faire en sorte que ces instruments puissent bénéficier de l'assistance technique d'organismes analogues européens et de la Fondation européenne pour la formation professionnelle (voir la proposition de règlement du Conseil COM (97) 177 final, qui vise l'élargissement du champ d'action de la fondation de Turin, jusqu'ici concentrée sur les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi que sur les nouveaux états indépendants de l'ancienne URSS et la Mongolie).*

Les tâches du réseau de coopération régionale pourraient être :

- a) exercer les fonctions d'observatoire du marché du travail, en améliorant et en harmonisant l'information statistique ;
- b) identifier les besoins en matière d'emploi, compte tenu des fluctuations du marché du travail et, en particulier, la demande des micro, petites et moyennes entreprises ;
- c) élaborer des programmes coordonnés en matière de politique du travail et de création d'emploi, à soumettre aux instances nationales et à celles du partenariat.

4.- Les interventions liées à la création d'emploi et à la promotion du développement intégré doivent pouvoir s'appuyer, au niveau local et dans le cadre de la coopération décentralisée, sur des instruments appropriés à leur mise en oeuvre. Ces instruments, mettant à profit l'expérience des Pactes Territoriaux adoptés en Europe, doivent se concevoir comme un moyen d'intégration des différents acteurs concernés par le développement local : les organismes publics chargés de la promotion de l'emploi, les collectivités locales, les entreprises et les agents économiques ainsi que les partenaires économiques et sociaux. Un programme de coopération décentralisée pour l'expérimentation en parallèle de ces instruments par les douze pays partenaires méditerranéens devra être mis en oeuvre, avec le concours des partenaires économiques et sociaux des PTM et l'assistance technique des partenaires européens. 30 millions d'écus devraient être alloués à ce programme pluriannuel dans le cadre de la ligne budgétaire MEDA, ce qui accroîtrait la visibilité des actions de coopération de l'Union européenne, en permettant de traiter directement du problème le plus pressant pour les populations : l'emploi.

5.- Les Programmes MED, qui devront assurer la partie la plus substantielle de la coopération entre les acteurs de la société civile au niveau euro-méditerranéen, devront être relancés le plus rapidement possible et être renforcés du point de vue financier. Les questions de l'emploi, de la formation et de la politique sociale devront être prises en considération en priorité dans ces programmes et les partenaires économiques et sociaux devront avoir accès comme il convient à ceux-ci.

Annexe 19 : Les échanges commerciaux entre l'UE et les PTM (1996)

Pays	Valeur des échanges en milliards d'Ecus	% par rapport au total UE/PTM
Allemagne	20,17	22
France	18,71	21
Italie	15,93	18
Royaume-Uni	8,98	10
Belgique/Luxembourg	7,44	8
Espagne	4,98	6
Pays-Bas	5,82	6
Autre UE	8,19	9
Total UE	90,22	100

Source : Eurostat, août - septembre 1997.

Annexe 20 : Les échanges commerciaux entre la France et Pays Tiers Méditerranéens de 1988 à 1996

IMPORTATIONS FRANÇAISES (en millions)

Pays de destination	1988		1989		1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		Variation de 1988 à 1996
	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	
Algérie	8 298		9 451	13,8	10 557	11,6	11 995	13,6	9 933	-17,1	7 783	-21,6	8 285	6,4	7 537	-9,0	8 802	17	6,1
Maroc	7 294		8 556	17,3	10 319	20,6	10 849	5,1	10 546	-2,7	10 865	3,0	11 860	9,0	12 952	9,2	13 142	1	80,2
Tunisie	3 496		4 437	26,9	5 259	18,5	5 565	5,8	5 902	6,0	6 097	3,3	6 670	13,2	7 248	8,7	7 743	7	121,5
Egypte	-		1 997	-	1 342	-32,7	1 401	4,3	1 900	35,6	1 673	-11,9	1 275	-23,9	1 232	-5,0	1 232	0	-38,3
Gaza Jericho	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	
Israël	2 905		3 416	17,5	3 717	8,8	3 681	-0,9	3 663	-0,5	3 752	2,4	3 834	2,1	4 344	13	4 258	-3	46,6
Jordanie	60		104	74,5	66	-36,5	45	-32,6	17	-62,2	16	-5,8	16	-	24	50	39	56	-34,8
Liban	211		157	-25,6	147	-6,5	181	23,6	170	-6,0	171	0,5	184	7,6	187	2	208	11	-1,5
Syrie	542		1 216	124,4	2 624	115,8	3 028	15,3	2 729	-9,8	1 731	-36,5	2 025	17,0	2 096	4	2 204	5	306,9
Turquie	3 737		4 765	27,5	4 788	0,4	4 786	-	4 970	3,8	4 629	-6,8	5 181	11,7	5 729	10,5	6 074	6	62,5

EXPORTATIONS FRANÇAISES (en millions)

Pays de destination	1988		1989		1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		Variation de 1988 à 1996
	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	
Algérie	9 443	-	12 775	35,2	14 774	15,6	12 272	-16,9	11 781	-4,0	11 897	1,0	13 356	12,2	14 236	6,5	12 590	-12	+33,3
Maroc	7 657	-	10 290	34,3	10 652	3,5	1 0951	2,9	11 276	2,9	11 391	1,0	12 037	5,6	12 918	7,2	12 252	-5	+60,0
Tunisie	5 475	-	7 141	30,4	8 511	19,1	8 242	-3,0	9 056	9,9	9 116	0,6	9 851	8,0	9 816	-0,3	9 563	-3	+74,7
Egypte	-	-	5 594	-	6 735	20,3	7 699	15,4	4 446	-42,2	5 856	31,6	4 764	-18,6	5 927	24,3	7 283	23	+30,2
Gaza Jericho	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	25	400	-
Israël	3 356	-	3 402	1,3	3 352	-1,5	3 991	18,9	4 166	4,3	4 357	4,5	5 598	28,4	5 630	1	5 888	5	+75,4
Jordanie	1 491	-	2 096	40,4	1 784	-14,8	670	-62,4	651	-2,8	775	18,8	1 119	44,5	1 068	-5	1 455	36	-2,4
Liban	1 053	-	1 145	8,6	1 003	-12,4	1 679	67,4	1 635	-2,6	2 405	47,2	2 842	17,9	3 091	9	3 319	7	+215,2
Syrie	1 252	-	1 264	1,0	1 530	20,9	1 120	-26,5	1 403	25,2	1 575	12,1	1 456	-7,4	1 026	-30	1 368	33	+9,3
Turquie	4 393	-	4 989	13,5	6 970	39,6	6 454	-7,3	7 197	11,6	10 692	48,9	7 637	-28,4	9 150	19,4	13 068	43	+197,5
Pays de	1988		1989		1990		1991		1992		1993		1994		1995		1996		Variation de

II - 263

destination	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	Valeur	% *	1988 à 1996
Algérie	1 145		3 324		4 217		277		1 848		4 114		5 071		6 699		3 788		
Maroc	363		1 734		333		102		730		526		177		-34		-890		
Tunisie	1 979		2 704		3 252		2 677		3 154		3 019		3 181		2 568		1 820		
Egypte			3 597		5 393		6 298		2 546		4 183		3 489		1 583		6 051		
Gaza Jericho															5		24		
Israël	4 504		-14		-365		310		503		605		1 764		1 286		1 630		
Jordanie	14 323		1 991		1 718		625		634		759		1 103		1 044		1 416		
Liban	8 422		988		856		1 498		1 465		2 234		2 658		2 904		3 111		
Syrie	7 101		49		-1 094		-1 908		-1 326		-156		-569		-1 070		-836		
Turquie	6 554		224		2 182		1 668		2 227		6 063		2 476		3 421		6 994		

* Variation en % par rapport à l'année précédente.

Annexe 21 : Conclusions de la conférence de Thessalonique sur la coopération en matière audiovisuelle et sur la télévision

Les participants du processus de Barcelone réunis à Thessalonique le 15 novembre 1997 ont adopté les orientations suivantes :

- Cadre de référence et portée de l'initiative
 - L'audiovisuel a un rôle très important dans la réalisation des objectifs du partenariat euro-méditerranéen, notamment dans les domaines social, culturel et humain (connaissance et compréhension réciproques des cultures, perception et information correctes comme instrument essentiel pour favoriser le rapprochement des sociétés et des peuples de la région).
 - Les conclusions de la Conférence de Malte ont reconnu un caractère prioritaire à l'audiovisuel.
 - Les actions et les initiatives à entreprendre dans le secteur doivent répondre à un souci d'efficacité et continuité afin qu'il soit possible d'organiser les efforts des participants au processus de Barcelone face à la mondialisation de la communication audiovisuelle.

- Finalités de caractère général et objectifs spécifiques

En tant que finalités d'ordre stratégique

- Promouvoir l'émergence croissante d'une « vision » euro-méditerranéenne en multipliant les programmes sur la région et les informations euro-méditerranéennes en ayant recours à tous les moyens et instruments possibles.
- Mettre en exergue les valeurs communes et la richesse de la diversité culturelle pour affirmer l'identité de la région et prendre conscience de sa contribution au progrès matériel et spirituel sur le plan international (lutte contre les phénomènes racistes et xénophobes, l'intolérance et la méfiance, les stéréotypes et les préjugés ; actions en faveur de la protection des mineurs et de la dignité humaine).

En tant qu'objectifs spécifiques

- Promouvoir un développement ordonné et pluraliste du secteur audiovisuel entre les Partenaires méditerranéens, notamment par la coopération entre opérateurs européens et méditerranéens.
- Stimuler davantage le transfert technologique, la formation professionnelle, la coopération entre les chaînes de télévision et de radio ainsi qu'entre les producteurs, et viser à encourager une diffusion équilibrée des programmes.
- Faciliter les investissements et concourir par cette voie à la création de richesses et d'emplois dans le secteur.
- Promouvoir la valorisation du patrimoine audiovisuel et cinématographique relatif à l'espace euro-méditerranéen.

Encourager la promotion et la distribution des oeuvres cinématographiques originaires des partenaires méditerranéens et de l'Union européenne.

Les activités menées à titre expérimental dans le secteur audiovisuel entre l'Union européenne et la région méditerranéenne depuis 1992 ont consisté dans 1) la formation et la coproduction en matière de radio, télévision et cinéma (Programme Med Media) 2) le lancement du programme en langue arabe de la chaîne d'information *Euronews* et 3) l'appui à des festivals de cinéma méditerranéen et à des banques de données sur celui-ci. Par ailleurs, bien que le programme MEDIA II puisse être ouvert dans certaines conditions à la coopération avec des partenaires méditerranéens, cette faculté n'a jusqu'à présent pas été exploitée, les professionnels de ces pays n'ayant donc pu qu'être associés ponctuellement à des projets présentés par des professionnels de l'Union européenne.

- Actions spécifiques à encourager

Les actions à engager doivent :

- revêtir une dimension régionale et équilibrée ;
- être conçues en premier lieu pour répondre spécifiquement aux questions qui se posent dans la région et aux besoins des professionnels des pays concernés ;
- être ouvertes sur un pied d'égalité à tous les participants au processus de Barcelone ;
- avoir un impact structurant et déboucher sur des partenariats stables afin d'assurer une cohérence à la nouvelle approche recherchée et l'efficacité des fonds publics alloués au secteur de l'audiovisuel ;
- encourager le développement de la production régionale (coproduction) ;
- renforcer la distribution et la diffusion transnationale des productions méditerranéennes (réseaux de distributeurs et exploitants autonomes de projets communs).

- Domaines d'intervention prioritaires dans les secteurs de la production, de la distribution et de la diffusion

Les actions envisagées concerneront les domaines suivants : la formation, l'aide à la création et le développement, la distribution et, dans certaines conditions, la coproduction. Une attention particulière sera attribuée aux documentaires axés sur les différents aspects de la réalité méditerranéenne, aux émissions à caractère événementiel et à contenu culturel et/ou artistique, aux magazines hebdomadaires à contenu d'actualité et culturel, aux nouvelles d'information TV provenant de et concernant la Méditerranée, aux magazines, à la conservation, à la gestion et la valorisation de bases de données et d'archives des TV du Bassin Méditerranéen accessibles en ligne, aux services d'information à distance, à la promotion du multilinguisme dans l'audiovisuel et par les moyens audiovisuels, à la diffusion d'oeuvres cinématographiques, aux projets multimédia et de communication informatisée. Un effort particulier devra

concerner l'assistance technique et la formation de personnel de production et de gestion à la Télévision de l'Autorité Palestinienne.

Le financement sera accordé en conformité avec les modalités du paragraphe VI.

- Approche intégrée

Le développement de la coopération audiovisuelle devra reposer sur une approche qui privilégie les projets conjoints de formation, pré-production, production, distribution et diffusion.

De nouveaux débouchés devront être identifiés pour donner de véritables perspectives de développement au secteur de l'audiovisuel et pour assurer un impact sur l'opinion publique, et donc permettre à l'audiovisuel de contribuer concrètement aux finalités de la Déclaration de Barcelone. A cet égard, les participants suivront avec intérêt le développement des projets suivants :

- une télévision thématique euro-méditerranéenne par satellite, plurilingue et pluriculturelle, destinée aux pays et aux populations de la région, en tenant compte des relations existantes ou futures entre les télévisions des Pays concernés ;
- une chaîne radiophonique essentiellement musicale et culturelle, destinée aux pays de cet espace.

Les mesures de coopération technique seront progressivement rattachées à des projets de production et de distribution destinés à être diffusés par les deux chaînes (EUROMED TV et chaîne Radio) en fonction de leur degré de développement.

En ce qui concerne les deux chaînes, l'adhésion devrait se faire sur base volontaire et graduelle en approfondissant les formes de coopération entre les télévisions et les radios de la région.

La complexité de la tâche à accomplir rend cependant nécessaire le recours à une mise en oeuvre respectueuse de l'esprit du partenariat, graduelle, étalée sur plusieurs étapes, prenant aussi en considération les progrès enregistrés dans les domaines de la formation et de la co-production.

- Modalités de mise en oeuvre de l'initiative

Les participants reconnaissent l'importance du rôle des professionnels et encouragent la constitution de réseaux des opérateurs euro-méditerranéens travaillant dans l'audiovisuel comme outils de coopération et de développement. Cette organisation en réseaux pourrait se réaliser par le biais d'initiatives en sous-ensembles fonctionnels.

Outre les financements privés et publics susceptibles de provenir des pays participants, le soutien financier éventuel de l'Union européenne pourra provenir de trois sources :

- les financements de projets régionaux au titre du programme MEDA (dans les conditions définies par le Règlement CE correspondant) ;
- le programme par la Commission Européenne ;

- le programme Media II (dans les conditions d'éligibilité définies pour ce programme, en particulier l'existence d'une clause culturelle/audiovisuelle dans un accord les liant à l'Union européenne).

Les participants conviennent de l'utilité qu'une réunion soit convoquée en temps utile pour vérifier les progrès réalisés.

Conformément aux dispositions de la Déclaration de Barcelone, le travail de suivi de la Conférence euro-méditerranéenne sur l'audiovisuel sera assuré par la Commission Européenne.

- Remerciements

Les participants reconnaissent l'effort louable déployé - avec le concours d'Eureka Audiovisuel et en étroite concertation avec l'IOM (Institut Hellénique de l'Audiovisuel) - par la COPEAM (Conférence Permanente pour l'Audiovisuel dans la Méditerranée) en identifiant les composantes d'une plate-forme d'action répondant aux besoins des professionnels, qui a été utile pour les discussions des représentants gouvernementaux.

Annexe 22 : Les opérations de coopération décentralisée dans les PTM

Paÿs	→ Ville étrangère	Région française	Département français	→ Ville française	Domaine et mots-clés	Type	Exer.
ALGERIE	AIN DELFA	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	REZE (44)		Jumelage	1983
ALGERIE	AIN EL TURK	BRETAGNE	Ile-et-Vilaine	CHARTRES DE BRETAGNE (35)		Projet	1994
ALGERIE	AIN NADJA	NORD-PAS-DE-CALAIS	Nord	Nord-Pas-de-Calais conseil régional		Projet	1992
ALGERIE	ALGER	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	CHAMPIGNY SUR MARNE (94)		Projet	1996
ALGERIE	ALGER	HAUTE-NORMANDIE	Séna-Maritime	LE HAVRE (76)		Projet	1993
ALGERIE	ANNABA	RHONE-ALPES	Loire	SANT ETIENNE (42)		Jumelage	1982
ALGERIE	BE AJIA	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	LUVY SUR SEINE (94)		Projet	1985
ALGERIE	BIR ENZAFAN	NORD-PAS-DE-CALAIS	Nord	LOON PLAGE (59)		Jumelage	1989
ALGERIE	BOGHNI	FRANCHE-COMTE	Territoire de Belfort	BELFORT (90)		Projet	1999
ALGERIE	BOUFARK	BRETAGNE	Morbihan	LAMESTER (56)		Projet	1981
ALGERIE	BOUFARK	ILE-DE-FRANCE	Essonne	LES ULIS (91)		Projet	1986
ALGERIE	BOUJRA (WILAYA)	AUVERGNE	Puy-de-Dôme	Arrondissement conseil régional		Projet	1985
ALGERIE	CHERAGA	FRANCHE-COMTE	Territoire de Belfort	BELFORT (90)		Projet	1998
ALGERIE	CHERIK	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	CUGES LES PINS (13)		Jumelage	1991
ALGERIE	EL KERMA	LANGUEDOC-ROUSSILLON		Hérault conseil général		Projet	1994
ALGERIE	HAGUNA	ILE-DE-FRANCE	Val-d'Oise	ARGENTEUIL (95)		Jumelage	1980
ALGERIE	HAOUZA	PAYS DE LA LOIRE	Sarthe	LE MANS (72)		Jumelage	1982
ALGERIE	HAOUZA	PAYS DE LA LOIRE	Sarthe	LE MANS (72)		Projet	1996
ALGERIE	LACHOUAT	CENTRE	Cher	SOIRRES (18)		Jumelage	1993
ALGERIE	MEDJOUNA	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	SANT JEAN DE ROUSSEAU (44)		Projet	1994
ALGERIE	ORAN	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)		Projet	1990
ALGERIE	ORAN	RHONE-ALPES	Drdme	ROMANS SUR ISERE (26)		Projet	1992
ALGERIE	ROUBA	RHONE-ALPES	Isère	LE PONT DE CLAIR (38)		Projet	1993
ALGERIE	ROUBA	RHONE-ALPES	Isère	LE PONT DE CLAIR (38)		Projet	1994
ALGERIE	ROUBA	RHONE-ALPES	Isère	LE PONT DE CLAIR (38)		Projet	1995
ALGERIE	ROUBA	RHONE-ALPES	Isère	LE PONT DE CLAIR (38)		Projet	1998
ALGERIE	ROUBA	RHONE-ALPES	Isère	LE PONT DE CLAIR (38)		Projet	1999
ALGERIE	SETIF	BRETAGNE	Ile-et-Vilaine	RENNES (35)		Jumelage	1982
ALGERIE	SIG	CENTRE	Cher	VIERZON (18)		Jumelage	1988
ALGERIE	SKIDDA	FRANCHE-COMTE	Territoire de Belfort	BELFORT (90)		Jumelage	1980
ALGERIE	TIZI OUIZOU	PAYS DE LA LOIRE	Vendée	LA ROCHE SUR YON (85)		Jumelage	1986
ALGERIE	TIZI OUIZOU	PAYS DE LA LOIRE	Vendée	LA ROCHE SUR YON (85)		Projet	1991
ALGERIE	TIZI OUIZOU	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	VITROLLES (13)		Projet	1993
ALGERIE	TIZI RACHET	LORRAINE	Métalbrés-et-Moselle	LONGUYON (54)		Projet	1980
ALGERIE	TLEMCCEN	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	NANTERRE (92)		Jumelage	1989
EGYPTE	ALEXANDRIE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Hérault	AGDE (34)		Projet	1990

Pays	→ Ville étrangère	Région française	Département français	→ Ville française	Domaine et mois-clés	Type	Exer.
EGYPTE	ALEXANDRIE	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	ARLES (13)	1 89	Projet	1986
EGYPTE	ALEXANDRIE	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 89	Projet	1990
EGYPTE	ALEXANDRIE (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 54	Projet	1995
EGYPTE	ALEXANDRIE (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte-d'Azur conseil régional	1 54	Projet	1992
EGYPTE	ISMALIA	MIDI-PYRENEES	Lot	FIGEAC (46)	1 89	Jumelage	1986
EGYPTE	LE CAIRE	ILE-DE-FRANCE	Ville de Paris	Ile de France conseil régional	1 46	Projet	1991
EGYPTE	LE CAIRE	ILE-DE-FRANCE	Ville de Paris	Ile de France conseil régional	1 46	Projet	1993
EGYPTE	LE CAIRE	ILE-DE-FRANCE	Ville de Paris	Ile de France conseil régional	1 46	Projet	1994
ISRAEL		PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	SAINT HERBLAIN (44)	1 70	Projet	1993
ISRAEL	ACCO	POITOU-CHARENTES	Charente-Maritime	LA ROCHELLE (17)	1 99	Jumelage	0
ISRAEL	AFFULA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	ALLAUCH (13)	1 99	Jumelage	0
ISRAEL	ARAD	PICARDIE	Aisne	SOISSONS (02)	1 99	Jumelage	1990
ISRAEL	ASHDOD	AQUITANE	Gironde	BORDEAUX (33)	1 99	Jumelage	1984
ISRAEL	ASHKELON	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	AR EN PROVENCE (13)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	ASHKELON	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Var	LA SEINE SUR MER (83)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	ASHKELON	CENTRE	Loiret	ORLEANS (45)	1 89	Projet	1995
ISRAEL	BAT YAM	RHONE-ALPES	Rhône	VILLEURBANNE (69)	1 99	Jumelage	1978
ISRAEL	BEER SHEVA	RHONE-ALPES	Rhône	LYON (69)	1 99	Jumelage	1990
ISRAEL	BETHLEEM	CENTRE	Eure-et-Loir	CHARTRES (28)	1 99	Jumelage	1994
ISRAEL	DIMONA	NORD-PAS-DE-CALAIS	Nord	SAINT AMAND LES EAUX (59)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	EILAT	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Alpes-Maritimes	ANTIBES (06)	1 99	Jumelage	0
ISRAEL	GAN YAVNE	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	PUTEAUX (92)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	GIVATAYIM	ALSACE	Haut-Rhin	MULHOUSE (68)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	HADERA	FRANCHE-COMTE	Doubs	BESANCON (25)	1 99	Jumelage	1984
ISRAEL	HAIFA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Bouches-du-Rhône conseil général	1 89	Action culturelle	Projet
ISRAEL	HAIFA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 99	Jumelage	1998
ISRAEL	HAIFA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 99	Projet	1995
ISRAEL	HATZOR HAOLIT	LORRAINE	Moselle-et-Moselle	BREY (54)	1 99	Jumelage	1989
ISRAEL	HERZLIA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Var	TOULON (83)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	HOLON	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	SURESNES (92)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	JERUSALEM	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	ARCUEIL (94)	1 89	Projet	1995
ISRAEL	JERUSALEM	PAYS DE LA LOIRE	Vendée	LA ROCHE SUR YON (85)	2 40	Projet	1994
ISRAEL	JERUSALEM	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	REZE (44)	2 75	Projet	1993
ISRAEL	KARMIEL	LORRAINE	Moselle	METZ (57)	1 89	Jumelage	1985
ISRAEL	KIRYAT BIAKIK	BOURGOGNE	Yonne	AUXERRE (89)	1 99	Jumelage	1985
ISRAEL	KIRYAT MALACHI	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	RUEIL MALMAISON (92)	1 99	Jumelage	1989

Pays	→ Ville étrangère	Région française	Département français	→ Ville française	Domaine et mots-clés	Type	Exer.
ISRAEL	KYRYAT OND	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	CLICHY LA GARENNE (92)	1 99	Jumelage	1985
ISRAEL	KYRYAT MOYDIN	LIMOUSIN	Hauts-Pyrénées	LIMOGES (87)	1 99	Projet	1992
ISRAEL	KYRYAT SHIMON	LORRAINE	Meurthe-et-Moselle	NANCY (54)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	KYRYAT TVON	PICARDIE	Oise	COMPIEGNE (95)	1 99	Jumelage	1994
ISRAEL	KYRYAT YAM	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	CRETEIL (94)	1 99	Jumelage	1987
ISRAEL	MAALOT TARSHICHA	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	VINCENNES (94)	1 99	Jumelage	1984
ISRAEL	MAZKERET BATYA	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	BOULOGNE BILLANCOURT (92)	1 99	Projet	1995
ISRAEL	MAZNERET BATYA	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	MEUDON (92)	1 99	Jumelage	1988
ISRAEL	MEITAR	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Hérault	BEZIERS (34)	1 99	Jumelage	1988
ISRAEL	MEITAR	HAUTE-NORMANDIE	Eure	VAL DE REUR (27)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	NAHARIA	NORD-PAS-DE-CALAIS	Pas-de-Calais	BERCK (82)	1 99	Jumelage	1987
ISRAEL	NAHARIA	CENTRE	Indre	CHATEAURoux (36)	1 99	Jumelage	1993
ISRAEL	NAHARIA	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	ISSY LES MOULINEAUX (92)	1 99	Jumelage	1994
ISRAEL	NATANYA	ILE-DE-FRANCE	Val-d'Oise	SARCELLES (95)	1 99	Jumelage	1988
ISRAEL	NAZARETH ILIT	RHONE-ALPES	Loire	SAINI ETIENNE (42)	1 99	Jumelage	1974
ISRAEL	NES ZIONA	HAUTES-NORMANDIE	Saine-Martin	LE GRAND QUEVILLY (78)	1 99	Jumelage	1988
ISRAEL	NES ZIONA	HAUTE-NORMANDIE	Saine-Martin	ROUEN (75)	1 99	Projet	1995
ISRAEL	NESHER	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	FONTEYMA SOUS BOIS (94)	1 99	Jumelage	0
ISRAEL	NETANYA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Alpes-Maritimes	NICE (06)	1 99	Jumelage	1993
ISRAEL	OPAKIM	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	FONTEYMA SOUS BOIS (94)	1 99	Projet	1995
ISRAEL	OPAKIM	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	SUCY EN BRIE (94)	1 99	Jumelage	1988
ISRAEL	OR AKIVA	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Var	LE CASTELLÉ (83)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	PARDES HANA KARKOUR	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Alpes-Maritimes	GRASSE (06)	1 99	Jumelage	1985
ISRAEL	RAANANA	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	BOULOGNE BILLANCOURT (92)	1 99	Jumelage	1999
ISRAEL	RAMAT GAN	ALSACE	Bas-Rhin	STRASBOURG (67)	1 99	Jumelage	0
ISRAEL	RAMLEH	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARIGNANE (13)	1 99	Action culturelle	1995
ISRAEL	REHOVOT	RHONE-ALPES	Ain	BOURG EN BRESSE (01)	1 99	Projet	1995
ISRAEL	REHOVOT	RHONE-ALPES	Isère	GRENOBLE (38)	1 99	Jumelage	1984
ISRAEL	RISHON LE ZION	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Gard	NIMES (30)	1 99	Jumelage	1991
ISRAEL	SAFED	NORD-PAS-DE-CALAIS	Nord	LILLE (59)	1 99	Jumelage	1988
ISRAEL	SAKON	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	NEUILLY SUR SEINE (92)	1 99	Jumelage	1999
ISRAEL	SDEROT	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	ANTONY (92)	1 99	Jumelage	1984
ISRAEL	SHLOMI	AUVERGNE	Haute-Loire	AJRECH SUR LOIRE (43)	1 99	Jumelage	0
ISRAEL	TEL AVIV	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 54	Projet	1995
ISRAEL	TEL AVIV	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur conseil régional	1 54	Projet	1992
ISRAEL	TEL AVIV	MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	TOULOUSE (31)	1 99	Jumelage	1993

Pays	→ Ville étrangère	Région française	Département français	→ Ville française	Domaine et mots-clés	Type	Exer.
ISRAEL	TEL AVIV YAFD	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Alpes-Maritimes	CANNES (06)	1 99	Jumelage	1993
ISRAEL	TIBERIAS	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Hérault	MONTPELLIER (34)	1 99	Jumelage	1998
ISRAEL	TIRAT HAKARMEL	ILE-DE-FRANCE	Yvelines	MAUREPAS (78)	1 99	Jumelage	1995
ISRAEL	YAVNE	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Var	FREJUS (83)	1 99	Jumelage	1989
ISRAEL	YORKEAM	MIDI-PYRENEES	Tarn-et-Garonne	MONTAUBAN (82)	1 99	Jumelage	1989
ISRAEL	ZICHRON YA'AKOV	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	CHARENTON LE PONT (94)	1 30	Projet	1981
LIBAN	BEKAA	PICARDIE	Somme	Picardie conseil régional	1 42	Projet	1993
LIBAN	BEYROUTH	ILE-DE-FRANCE	Ville de Paris	Île de France conseil régional	1 32	Projet	1993
LIBAN	BEYROUTH	ILE-DE-FRANCE	Ville de Paris	Île de France conseil régional	1 42	Projet	1994
LIBAN	BEYROUTH	ILE-DE-FRANCE	Ville de Paris	Île de France conseil régional	1 59	Projet	1998
LIBAN	BEYROUTH	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 75	Projet	1994
LIBAN	BEYROUTH	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 47	Projet	1995
LIBAN	BEYROUTH	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1986
LIBAN	BEYROUTH	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1989
LIBAN	BEYROUTH	MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées conseil régional	2 85	Projet	1999
LIBAN	BEYROUTH	MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	TOULOUSE (31)	1 48	Projet	1996
LIBAN	ROUM	ILE-DE-FRANCE	Val-de-Marne	ORMESSON SUR MARNE (91)	1 09	Jumelage	1990
LIBAN	TRIPOLI	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 88	Projet	1991
LIBAN	TRIPOLI	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 47	Projet	1995
LIBAN	TRIPOLI	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 48	Projet	1996
LIBAN	TRIPOLI	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 48	Projet	1995
LIBAN	TRIPOLI	MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées conseil régional	1 48	Projet	1995
MAROC		AQUITAINE	Gironde	Aquitaine conseil régional	1 54	Projet	1994
MAROC		AQUITAINE	Gironde	Aquitaine conseil régional	1 69	Projet	1996
MAROC		AQUITAINE	Gironde	Aquitaine conseil régional	1 69	Projet	1996
MAROC		MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées conseil régional	6 30	Projet	1990
MAROC		MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées conseil régional	1 53	Projet	0
MAROC	AGADIR	MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées conseil régional	6 58	Projet	1980
MAROC	AGADIR	RHONE-ALPES	Loire	Loire conseil général	1 00	Projet	1992
MAROC	AGADIR	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Loire-Atlantique conseil général	1 00	Projet	1992
MAROC	AGADIR	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Loire-Atlantique conseil général	1 59	Projet	1993
MAROC	AGADIR	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Loire-Atlantique conseil général	1 99	Projet	1994
MAROC	AGADIR	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Loire-Atlantique conseil général	1 69	Projet	1995
MAROC	AGADIR	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Loire-Atlantique conseil général	1 70	Projet	1993
MAROC	AGADIR	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	NANTES (44)	1 75	Projet	1994
MAROC	AGADIR	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	NANTES (44)	1 99	Projet	1994
MAROC	BOUDJOUR	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Alpes de Haute Provence	CERESTE (04)	1 75	Jumelage	0
MAROC	CASABLANCA	AQUITAINE	Gironde	Aquitaine conseil régional	1 13	Projet	1994
MAROC	CASABLANCA	AQUITAINE	Gironde	Aquitaine conseil régional	1 13	Projet	1998
MAROC	CASABLANCA	AQUITAINE	Gironde	Aquitaine conseil régional	1 72	Projet	1999

Pays	→ Ville étrangère	Région française	Département français	→ Ville française	Domaine et mots-clés	Type	Exer.
MAROC	CASABLANCA	AQUITAINE		Pyénées Atlantiques conseil général	1 30	Projet	1990
MAROC	CASABLANCA	AQUITAINE		Pyénées Atlantiques conseil général	1 30	Projet	1994
MAROC	CASABLANCA	AQUITAINE		Pyénées Atlantiques conseil général	1 30	Projet	1996
MAROC	CASABLANCA	RHONE-ALPES	Rhône	VAUX EN VELIN (69)	1 69	Projet	1994
MAROC	EL DJADIDA	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Hérault	SETE (34)	1 99	Jumelage	0
MAROC	FES	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte-d'Azur conseil régional	1 54	Projet	1880
MAROC	MMOUZER KANDAR	LORRAINE	Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE (54)	1 46	Projet	1906
MAROC	MMOUZER DU KANDAR	LORRAINE	Meurthe-et-Moselle	NANCY (54)	1 32	Environnement	Projet
MAROC	MARRAKECH	POTIQUCHARANTES	Charente	ANGOULÊME (16)	1 60	Jumelage	1901
MAROC	MARRAKECH	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Aude	CARCASSONNE (11)	1 46	Projet	1996
MAROC	MEKNES	MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées conseil régional	1 30	Projet	1991
MAROC	MEKNES	MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées conseil régional	1 39	Projet	1992
MAROC	MCHAMMEDIA	FRANCHE-COMTE	Territoire de Belfort	BELFORT (81)	2 32	Environnement	Projet
MAROC	MCHAMMEDIA	LANGUEDOC-ROUSSILLON		Hérault conseil général	1 46	Projet	1996
MAROC	MCHAMMEDIA	POTIQUCHARANTES	Charente-Merline	ROYAN (17)	1 99	Jumelage	0
MAROC	OUDA (PROVINCE)	CHAMPAGNE-ARDENNE	Marne	Champagne-Ardenne conseil régional	1 54	Projet	1992
MAROC	OUDA (PROVINCE)	CHAMPAGNE-ARDENNE	Marne	Champagne-Ardenne conseil régional	1 54	Projet	1993
MAROC	OUDA (PROVINCE)	CHAMPAGNE-ARDENNE	Marne	Champagne-Ardenne conseil régional	1 54	Projet	1994
MAROC	OUDA (PROVINCE)	CHAMPAGNE-ARDENNE	Marne	Champagne-Ardenne conseil régional	1 54	Projet	1996
MAROC	RABAT	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1989
MAROC	RABAT	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1991
MAROC	RABAT	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1992
MAROC	RABAT	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1993
MAROC	RABAT	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1994
MAROC	RABAT	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1995
MAROC	RABAT	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1996
MAROC	RABAT	PAYS DE LA LOIRE		Vendée conseil général	1 11	Projet	1994
MAROC	RABAT	PAYS DE LA LOIRE		Vendée conseil général	2 11	Projet	1996
MAROC	SAFI	PAYS DE LA LOIRE	Vendée	LA ROCHE SUR YON (85)	1 99	Projet	1992
MAROC	SAFI	RHONE-ALPES	Isère	LE PONT DE CLAIX (38)	1 46	Projet	1996
MAROC	SETTAT (PROVINCE)	AUVERGNE	Allier	Allier conseil général	1 09	Jumelage	1993
MAROC	TAFILALT	MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées conseil régional	1 32	Projet	1993
MAROC	TAROUDANT	RHONE-ALPES	Drôme	ROMANS SUR ISERE (26)	2 54	Formation rurale	Projet
MAROC	TAROUDANT	RHONE-ALPES	Drôme	ROMANS SUR ISERE (26)	1 46	Projet	1996
MAROC	TEMARA	I.E-DE-FRANCE	Yvelines	SAINTE GERMAIN EN LAYE (78)	1 99	Jumelage	1992
MAROC	TETOUAN (C.U.)	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 54	Projet	1995

Pays	→ Ville étrangère	Région française	Département français	→ Ville française	Domaine et mots-clés	Type	Exor.
MAROC	TETOUAN (C.U.)	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte-d'Azur conseil régional	1 54	Projet	1992
MAROC	TETOUAN (C.U.)	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte-d'Azur conseil régional	1 80	Action culturelle E	1992
PALESTINE	BEIT SAHOUR	RHONE-ALPES	Dôme	ROMANS SUR ISERE (26)	2 96	Projet	1996
PALESTINE	BETHLEEM	PICARDIE	Oise	MONTAIGRE (80)	1 75	Projet	1995
PALESTINE	BETHLEEM, JERUSALEM	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	SAINT HERBLAIN (44)	1 75	Projet	1990
PALESTINE	EL YAMOUN	PAYS DE LA LOIRE	Vendée	LA ROCHE SUR YON (85)	1 47	Projet	1997
PALESTINE	EL YAMOUN	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	NANTES (44)	1 47	Fictif	1997
PALESTINE	GAZA	ILE-DE-FRANCE	Hauts-de-Seine	CLICHY LA GARENNE (92)	1 62	Projet	1996
PALESTINE	HERBON	FRANCO-COMTE	Territoire de Belfort	BELFORT (90)	1 48	Projet	1996
PALESTINE	JENINE	PAYS DE LA LOIRE	Vendée	LA ROCHE SUR YON (85)	2 40	Projet	1996
TUNISIE		BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Côtes-d'Armor conseil général	1 80	Projet	1990
TUNISIE		RHONE-ALPES	Loire	Loire conseil général	2 34	Projet	1990
TUNISIE		PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte-d'Azur conseil régional	1 50	Projet	1996
TUNISIE		PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte-d'Azur conseil régional	1 54	Projet	1996
TUNISIE		PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte-d'Azur conseil régional	1 54	Projet	1996
TUNISIE	BENAROUS	RHONE-ALPES	Loire	SAINT ETIENNE (42)	1 99	Jumelage	1992
TUNISIE	BENAROUS	RHONE-ALPES	Loire	SAINT ETIENNE (42)	1 53	Projet	1993
TUNISIE	BENAROUS	RHONE-ALPES	Loire	SAINT ETIENNE (42)	1 54	Projet	1994
TUNISIE	BENAROUS	RHONE-ALPES	Loire	SAINT ETIENNE (42)	1 75	Projet	1995
TUNISIE	BIZERTE	RHONE-ALPES	Sevot	AUX LES DAINS (73)	1 54	Projet	1992
TUNISIE	BIZERTE	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte-d'Azur conseil régional	1 80	Projet	1993
TUNISIE	CARTHAGE	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	AIX EN PROVENCE (13)	1 80	Projet	1992
TUNISIE	CHENNI	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Côtes-d'Armor conseil général	1 10	Projet	1994
TUNISIE	CHENNI	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Hérault	Hérault conseil général	1 30	Projet	1996
TUNISIE	CHENNI	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Hérault	Hérault conseil général	1 30	Projet	1996
TUNISIE	DJERBA	AUVERGNE	Haute-Loire	LE PUY EN VELAY (43)	1 99	Jumelage	0
TUNISIE	DJERBA HOUMT SOUK	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Hérault	AGDE (34)	1 89	Projet	1998
TUNISIE	DJERBA HOUMT SOUK	PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	Bouches-du-Rhône	ARLES (13)	1 89	Projet	1999
TUNISIE	EL JEM	RHONE-ALPES	Dôme	ROMANS SUR ISERE (26)	1 48	Projet	1994
TUNISIE	EL JEM	RHONE-ALPES	Dôme	ROMANS SUR ISERE (26)	1 54	Projet	1995
TUNISIE	GABES	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Côtes-d'Armor conseil général	1 99	Jumelage	1996
TUNISIE	GABES	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Côtes-d'Armor conseil général	1 99	Projet	1993
TUNISIE	GABES	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Côtes-d'Armor conseil général	1 80	Projet	1994
TUNISIE	GABES	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Côtes-d'Armor conseil général	1 69	Projet	1994
TUNISIE	GABES	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Côtes-d'Armor conseil général	1 10	Projet	1996
TUNISIE	GABES	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Côtes-d'Armor conseil général	1 62	Projet	1996

Pays	→ Ville étrangère	Région française	Département français	→ Ville française	Domaine et mots-clés	Type	Exer.
TUNISIE	GABES	BRETAGNE	Côtes-d'Armor	Côtes-d'Armor conseil général	1 54	Projet	1906
TUNISIE	HAMMAMET	BOURGOGNE	Méru	NEVERS (69)	1 89	Juneteige	1984
TUNISIE	HAMMAN LIF	ILE DE FRANCE	Haute-de-Seine	ANTONY (92)	1 89	Projet	1970
TUNISIE	HAMMAN SOUSSE	RHONE-ALPES	Rhône	SAINTE-FELIX (03)	1 89	Projet	1992
TUNISIE	HOUA SOUK	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Lot-et-Garonne	Hérault conseil général	1 45	Projet	1988
TUNISIE	KORBOUS	AQUITAINE	Lot-et-Garonne	BOURBON (47)	1 89	Juneteige	0
TUNISIE	KORBOUS	Auvergne	Allier	BOURBON L'ARCHAMBAULT (03)	1 89	Juneteige	0
TUNISIE	MADIBA	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Loire-Atlantique conseil général	1 99	Projet	1992
TUNISIE	MADIBA	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Loire-Atlantique conseil général	1 99	Projet	1993
TUNISIE	MADIBA	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Loire-Atlantique conseil général	1 99	Projet	1994
TUNISIE	MADIBA	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	Loire-Atlantique conseil général	1 99	Projet	1995
TUNISIE	MADIBA	RHONE-ALPES	Savoie	CHAMBERY (73)	2 53	Projet	1991
TUNISIE	MADIBA	PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	SAINTE-HELENE (44)	1 80	Projet	1995
TUNISIE	MEDENINE	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Rhône	Hérault conseil général	1 69	Projet	1995
TUNISIE	MONASTIR	RHONE-ALPES	Rhône	Rhône-Alpes conseil régional	1 99	Juneteige	1990
TUNISIE	MONASTIR	RHONE-ALPES	Rhône	Rhône-Alpes conseil régional	1 12	Projet	1995
TUNISIE	MONASTIR	POITOU-CHARENTES	Charente-Maritime	ROYAN (17)	1 99	Juneteige	1958
TUNISIE	Sfax	RHONE-ALPES	Isère	CRENOLLE (38)	1 99	Juneteige	1995
TUNISIE	SIDI BOU SAID	NORD-PAS-DE-CALAIS	Pas-de-Calais	LE TROUQUET (62)	1 99	Juneteige	1976
TUNISIE	SOUSSE	ILE-DE-FRANCE	Haute-de-Seine	BOULOGNE-BILLANCOURT (92)	1 99	Juneteige	1976
TUNISIE	TUNIS	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1991
TUNISIE	TUNIS	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 45	Projet	1992
TUNISIE	TUNIS	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1994
TUNISIE	TUNIS	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 80	Projet	1995
TUNISIE	TUNIS	MIDI-PYRENEES	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées conseil régional	1 59	Projet	1993
TUNISIE	TUNIS	RHONE-ALPES	Isère	VILLEFONTAINE (38)	1 80	Projet	1995
TUNISIE	TUNIS (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Bouches-du-Rhône conseil général	1 69	Juneteige	1990
TUNISIE	TUNIS (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Bouches-du-Rhône conseil général	1 69	Projet	1992
TUNISIE	TUNIS (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Bouches-du-Rhône conseil général	1 80	Projet	1992
TUNISIE	TUNIS (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Bouches-du-Rhône conseil général	1 69	Projet	1995
TUNISIE	TUNIS (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Bouches-du-Rhône conseil général	1 54	Projet	1996
TUNISIE	TUNIS (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Bouches-du-Rhône conseil général	1 60	Projet	1997
TUNISIE	TUNIS (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 54	Projet	1995
TUNISIE	TUNIS (GOUVERNORAT)	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte-d'Azur conseil régional	1 54	Projet	1992
TURQUIE		PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 32	Projet	1996
TURQUIE		PICARDIE	Somme	Picardie conseil régional	1 54	Projet	1991

Pays	→ Ville étrangère	Région française	Département français	→ Ville française	Domaine et mots-clés	Type	Exer.
TURQUIE	ANKARA	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (13)	1 46	Projet	1993

Annexe 23 : Les Pays Tiers Méditerranéens, en tant que marchés prioritaires des chambres de commerces et d'industries françaises

Algérie	CCI d'Ambert CCI de Bordeaux CCI du Loiret CCI de Marseille-Provence
Egypte	CCI d'Ambert CCI d'Aubenas-Privas-Largentière CCI d'Epinal CCI de Béthune CCI de Bordeaux CCI de Chambéry et de la Savoie CCI de Cherbourg-Cotentin CCI de Dunkerque CCI de Grenoble CCI de l'Ain CCI de l'Arrondissement d'Alès CCI de l'Indre CCI de Meaux CCI de Montpellier CCI de Quimper CCI de Rouen CCI de Sète - Frontignan - Mèze CCI de Toulouse CCI de Versailles (Val d'Oise - Yvelines) CCI des Deux-Sèvres CCI du Tréport CCI du Loiret CCI du Morbihan CCI du Var CCI Marseille-Provence CCI Nice-Côte d'Azur CRCI Languedoc-Roussillon
Israël	CCI Marseille-Provence

Jordanie	CCI d'Epinal CCI de l'Arrondissement d'Alès CRCI Languedoc-Roussilon
Liban	CCI d'Epinal CCI de Béthune CCI de l'Arrondissement d'Alès CCI de Mâcon - Charolles - Tournus CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin CCI de Toulouse CCI de Versailles (Val d'Oise - Yvelines) CCI du Tréport CCI Marseille-Provence CRCI Pays de la Loire
Maroc	CCI d'Ambert CCI d'Aubenas-Privas-Largentière CCI d'Epinal CCI de Béthune CCI de Bordeaux CCI de Chambéry et de la Savoie CCI de Cherbourg-Cotentin CCI de Dunkerque CCI de Grenoble CCI de l'Ain CCI de l'Arrondissement d'Alès CCI de l'Indre CCI de Meaux CCI de Montpellier CCI de Quimper CCI de Rouen CCI de Sète - Frontignan - Mèze CCI de Toulouse CCI de Versailles (Val d'Oise - Yvelines) CCI des Deux-Sèvres CCI du Tréport CCI du Loiret CCI du Morbihan CCI du Var CCI Marseille-Provence CCI Nice-Côte d'Azur CRCI Languedoc-Roussilon
Syrie	CCI d'Epinal CCI de Mâcon - Charolles - Tournus CCI de Toulouse

Tunisie	CCI d'Abbeville et de l'Arrondissement CCI d'Ambert CCI d'Epinal CCI de Bordeaux CCI de Chambéry et de la Savoie CI de Cherbourg-Cotentin CCI de l'Ain CCI de l'Arrondissement d'Alès CCI de Meaux CCI de Montpellier CCI de Paris CCI de Sète - Frontignan - Mèze CCI de Toulouse CCI du Loiret CCI du Var CCI Marseille-Provence CCI Nice-Côte d'Azur CCI Languedoc-Roussillon
Turquie	CCI d'Angoulême CCI de Béthune CCI de Carcassonne - Limoux - Castelnaudary CCI de Chambéry et de la Savoie CCI de Lyon CCI de Morlaix CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin CCI du Tréport CCI du Mans et de la Sarthe CCI du Var CCI Marseille-Provence CRCI Languedoc-Roussillon CRCI Pays de la Loire

Source : ACFCI : Enquête sur l'action internationale de C(R)CI.

Annexe 24 : Projections de la population des pays méditerranéens par tranche d'âge-variante moyenne

	Total 1995	inf. 25 ans	sup. 25 ans	Total 2010	inf. 25 ans	sup. 25 ans	Total 2025	inf. 25 ans	sup. 25 ans	Taux d'acc. ann.
Méditerranée Sud	132,1	76,2	7,6	173,1	84,6	12,5	209,6	85,7	23,9	nd
Algérie	27,9	16,7	1,6	37,5	17,7	2,4	45,5	18,4	4,9	1,6
Egypte	62,9	35,6	4,1	81,5	40,4	6,2	97,3	39,3	11,6	1,5
Libye	5,4	3,5	0,2	8,7	5,4	0,5	12,9	7,3	0,8	2,9
Maroc	27	15,5	1,7	34,2	16	2,5	40,6	15,6	4,9	1,4
Tunisie	8,9	4,9	0,6	11,2	5,1	0,9	13,3	5,1	1,7	1,3
Méditerranée Est	88,7	49	6,5	118,2	59,2	8,7	145,5	58,5	16,9	1,7
Chypre	0,7	0,3	0,1	0,8	0,3	0,1	0,9	0,3	0,2	0,8
Israël	5,6	2,6	0,7	6,9	2,8	0,9	7,8	2,8	1,4	1,1
Jordanie	5,4	3,5	0,2	8,6	5,2	0,4	12	6,4	0,8	2,7
Malte	0,4	0,1		0,4	0,1	nd	0,4	0,1	nd	0
Syrie	14,7	9,8	0,6	23,6	14,8	0,9	33,5	14,3	2	2,8
Turquie	61,9	32,7	4,9	77,9	36	6,4	90,9	34,6	12,5	1,3
Total PSEM	220,8	125,2	14,1	291,3	143,8	21,2	355,1	144,2	40,8	1,6
Méditerranée Nord	175,1	55,8	35	175,9	46,2	43,4	170,7	41,7	51,5	-0,1
Espagne	39,6	13	8,1	39,5	9,6	9,3	37,6	8,2	11,5	-0,2
France	58	19,5	10,3	60,1	18,1	13,5	61,2	17,5	16,9	0,2
Grèce	10,5	3,2	2,3	10,5	2,6	2,7	9,9	2,3	2,6	-0,2
Italie	57,2	16,7	12,4	56	13,1	15,8	52,3	11,1	17,5	-0,3
Portugal	9,8	3,4	1,9	9,8	2,8	2,1	9,7	2,6	2,6	-0,04
Total Méditerranée	395,9	181	49,1	467,2	190	64,6	525,8	178,8	91,9	0,9

Source : United Nations. The sex and age of the world population. 1994.